Réflexions sur
« Mourir dans la dignité »

Bruno Cadart

Editions Ressources

Pour reproduire des éléments de ce livre, merci de contacter Bruno Cadart
cadartbruno@gmail.com
www.bruno-cadart.com

La présente version correspond au ficher adressé à l'éditeur pour la composition du livre.
Les modifications faites ensuite par l'éditeur ne sont pas prises en compte.
(par exemple, les paragraphes sont numérotés, ce qui n'est pas le cas dans le livre
Les notes de bas de page ont été reportées à la fin du livre et leur numérotation ne correspond pas)

De ce fait, la pagination ne correspond pas à celle du livre.

Avant propos

1. Sensibilisé très tôt à la question de la dignité des personnes en fin de vie

En 1977, à 17 ans, je commençais des études de médecine à la faculté de la Pitié-Salpétrière à Paris.

Très vite, travaillant l'été, comme agent hospitalier, aide-soignant, puis infirmier, je vais, être confronté à la question de la douleur : la douleur non traitée, la douleur provoquée. En effet, si les soignants font des prouesses extraordinaires et soulagent bien des maux, ils provoquent trop souvent des souffrances par absence de réflexion sur l'adéquation des soins à l'ensemble des besoins de la personne et par la non prise en compte de la parole du malade et de son entourage.

En 3ème année, devant ce décalage entre l'idéal que j'avais et la réalité que je découvrais, j'ai même envisagé d'arrêter mes études de médecine. Il est vrai que j'étais en même temps en formation pour devenir prêtre de l'Eglise catholique au sein des G.F.U.[1] et que la longueur de la formation dans laquelle j'étais ainsi engagé explique aussi ce moment de doute. Un accompagnateur m'a aidé à accepter d'entrer en 4ème année, celle où l'on démarre la formation avec le stage d'externe à l'hôpital le matin, et les cours théoriques l'après-midi, avant de prendre une décision.

J'ai alors eu la chance, en septembre 1981, d'être en tête de liste et de pouvoir choisir comme premier stage d'externe un des stages les plus prisés par les étudiants : le service du Docteur Pierre Corone. Il avait la charge des consultations de médecine, des urgences, et d'un service de cardiopathie congénitale à l'hôpital de la Pitié. Il m'a beaucoup marqué par son humanité, la qualité de son accueil des malades et de leur famille, la qualité du dialogue avec les étudiants en formation dans son service. Il était très engagé dans une association des familles des enfants atteints de cardiopathie congénitale et avait écrit un livre de vulgarisation pour les aider à comprendre les maladies dont leurs enfants étaient atteints. Il y avait donc d'autres manières d'exercer la médecine que ce que j'avais vu jusque là. Dès lors, je ne me suis plus posé la question d'arrêter l'exercice de la médecine.

Pour autant, les questions liées à la douleur non traitée et provoquée, aux soins inadaptés, à l'insuffisance du dialogue avec le malade et sa famille, à la place faite aux plus pauvres dans le système de santé, à la nécessité d'une parole au sein d'une équipe soignante, ont continué à me préoccuper.

Dans le même temps, j'ai beaucoup reçu de la participation à un groupe d'étudiants qui, au sein de l'aumônerie étudiante proposait des soirées et week-ends de réflexion sur les questions auxquelles nous étions confrontés dans notre découverte de l'exercice médical. Là, je dois beaucoup au Père Verspieren par lequel j'ai découvert tout l'apport des hospices anglais en matière de soins à donner aux mourants et dont j'ai suivi les cours d'éthique médicale.

2. La mise en place des soins palliatifs avec le Docteur Annick Sachet et la réalisation du livre « En fin de vie »

En septembre 1983, c'était à mon tour d'être en fin de liste pour choisir le prochain stage d'externe et de devoir prendre ce qui n'avait pas encore été pris par d'autres. Je me suis retrouvé dans le service de gériatrie long séjour du Docteur Annick SACHET. Il s'agissait d'un service de 224 lits à l'hôpital Charles Foix à Ivry sur Seine, un hôpital de gériatrie qui avait 1 700 lits à ce moment-là.

Je ne suis pas prêt d'oublier le premier contact : sur trois étages de 100 mètres de long environs, un couloir traversait des salles de 4 ou 8 lits. Il y avait quelques chambres individuelles s'ouvrant sur les salles de 4 lits. Le service était sale et n'avait pas été rénové depuis longtemps. Il y avait un manque criant de personnel sur le plan numérique : un après-midi, il nous est même arrivé de fonctionner avec 4 aides-soignantes et deux infirmières pour 224 pensionnaires. Je me souviens d'avoir eu envie de fuir lors de mon arrivée dans le service et d'avoir regardé si je ne pouvais pas trouver un autre stage.

Je me souviens aussi d'avoir été très vite marqué par la qualité du travail du Docteur Annick SACHET et de son équipe :

[1] Groupes de Formation en monde Universitaire) qui permettent à des jeunes de mener conjointement des études profanes et une formation au ministère de prêtre

- Ils avaient encouragé les familles à se regrouper en association.
- Ils faisaient un travail important pour promouvoir une animation à un moment où c'était bien peu répandu.
- Régulièrement, des réunions avec l'ensemble de l'équipe soignante permettaient de voir comment, dans des conditions difficiles et avec bien peu de moyens, permettre au mieux à chaque malade d'exister comme personne en lien avec d'autres.

Finalement, je vais choisir 7 fois ce même service jusqu'à la fin de mes études de médecine : les 3 stages d'externe de ma sixième année puis les 4 stages de six mois de mon internat de médecine générale. J'y suis donc resté trois ans, du 1er octobre 1983 au 30 septembre 1986.

En avril 1984, un même jour, trois demandes d'euthanasie ont été formulées : deux par des soignants, une autre par la famille d'une personne atteinte d'un cancer au stade terminal et ayant des escarres importants sans traitement de la douleur efficace.[2] Nous n'avions jusque là aucun enseignement sur le traitement de la douleur. Les traitements proposés par St Christopher Hospice en Angleterre qui font autorité aujourd'hui étaient méconnus.

Ayant découvert ces traitements dans la revue Laënnec de mars 1984, « La souffrance de celui qui meurt », j'ai questionné le Docteur SACHET et nous avons commencé à mettre en place ces traitements.

Nous avons été étonnés de tout le chemin que cela ouvrait :

- Quel changement quand il est possible de mettre en place un traitement efficace de la douleur, sans plonger la personne dans l'inconscience, sans jouer sur la durée de vie !
- Quel changement quand il est possible de se former ensemble à une parole en vérité avec les malades, leur famille, et de réfléchir aux traitements adaptés pour répondre au mieux aux besoins des personnes et ne pas seulement viser la survie biologique !

Dès lors, avec le soutien de l'équipe, de pensionnaires du service, de l'association des familles, celui aussi d'autres associations, j'ai réalisé ma thèse de médecine sur le thème suivant :

> « Analyse de quelques questions posées par la mise en place de l'accompagnement des mourants dans un service de gériatrie long-séjour. »

Je l'ai élaborée sous la présidence de mon oncle le Professeur Dominique LAPLANE. Neurologue à la Pitié-Salpétrière, il m'a bien soutenu à un moment où une telle perspective de soins n'était pas reconnue et où nos premières prises de parole avaient suscité quelques remous, y compris à un niveau politique puisque j'avais été amené à intervenir devant des journalistes sur ce que nous découvrions dans le traitement de la douleur et que j'avais diffusé les chiffres traduisant la carence numérique en personnel et leurs conséquences en terme de déshydratation.[3]

De par la dimension collective du travail réalisé, il y a eu plus de 200 personnes à la soutenance de cette thèse : membres de l'équipe soignante et soignants d'autres services, membres de la direction de l'hôpital, familles, malades, autres. Elle nous a valu la médaille d'argent de la faculté de Paris et le Prix National de Gérontologie remis par le ministre de la santé.

Cette thèse a d'abord été diffusée de manière informelle à plus de sept cent exemplaires, avant d'être publiée sous le titre :

> « En fin de vie », « Répondre aux désirs profonds des personnes », éditions du Centurion, collection « infirmières d'aujourd'hui », Paris 1988.

Après une première édition, elle a été rééditée. Au total, ce sont 10 000 exemplaires qui ont été diffusés avant qu'elle ne soit retirée de la vente pour cause de restructuration aux Editions du Centurion.

Je suis reconnaissant aux éditions Ressources de remettre ce travail à disposition de ceux qui s'intéressent à ce sujet et d'en avoir fait réaliser la traduction en anglais.

---

[2] Voir récit dans livre « En fin de vie »

[3] Intervention faite dans le Salon Médicis au Sénat à Paris le 18 juin 1985 à l'invitation de l'Association Française des Journalises Catholiques sous la présidence du Président du Sénat, Monsieur Jacques Poher, sur le thème : « Peut-on abréger les souffrances ? ». Cette intervention reprise partiellement par de nombreux journaux a été publiée dans la revue Laennec, n° 2, décembre 1985 et la Revue de Gériatrie, T 11, n° 2, février 1986.

Toute la réflexion qui va suivre suppose comme acquise une connaissance précise des soins palliatifs. Je ne peux qu'inviter le lecteur à lire d'abord le livre « En fin de vie »

3. Pourquoi réfléchir sur l'expression « Mourir dans la dignité » ?

- Avril 1984 :

Nous nous lançons dans les soins palliatifs.

Au Québec, en Angleterre, cela fait des années que des choses se font. En France, en 1984, il n'existe encore aucune Unité de Soins Palliatifs. Plusieurs se lancent dans cette même période : René Sebag Lanoé à Villejuif ; Michèle Salamagne à la Croix Saint Simon et Robert Zittoun à l'Hôtel-Dieu à Paris ; Maurice Abiven essayait d'ouvrir une Unité de Soins Palliatifs à Paris et fondait avec d'autres l'Association pour le développement des Soins Palliatifs ; René Schaerer et Christiane Jomain fondaient l'association J.A.L.M.A.L.V. (Jusqu'A La Mort Accompagner La Vie) à Grenoble ; il faut encore citer Benoît Burucoa à Bordeaux. Enfin et surtout, je tiens à citer Le Père Patrick Verspieren qui a beaucoup œuvré pour mettre toutes ces personnes en lien, stimuler une réflexion commune, diffuser une formation sur l'accompagnement des malades en fin de vie. Il y aurait d'autres personnes à citer même si nous étions bien peu nombreux à ce moment-là et qu'il reste encore beaucoup à faire aujourd'hui en 2003.

- Septembre 1984 :

En France, c'est le choc médiatique provoqué par le congrès international de Nice à l'invitation d'une association française appelée l'A.D.M.D., « l'Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité », et l'émergence dans l'opinion publique d'un mouvement qui milite pour « une mort dans la dignité », où, bien sûr, la douleur soit traitée, la parole du malade entendue. Surtout, cette association milite pour que soit reconnu le droit d'être euthanasié ou de pouvoir être aidé à se donner la mort pour ne pas connaître les souffrances liées à la maladie et à la vieillesse.

De tels mouvements existent dans de nombreux pays. Ils ont un réel impact dans l'opinion publique. Ils ont déjà obtenu des lois autorisant l'euthanasie sous certaines conditions dans plusieurs pays comme aux Pays-Bas.

Il n'était pas possible de réfléchir aux soins palliatifs, en particulier à partir de l'accompagnement de personnes âgées, dépendantes et souvent atteintes au niveau de leurs capacités mentales, sans prendre en compte et discuter les questions posées par l'A.D.M.D. Déjà, dans ma thèse de médecine, j'abordais la question.

- Octobre 1986 :

En dialogue avec mon évêque, marqué par le besoin de prêtres en paroisse pour permettre à ceux qui cherchent à découvrir le Christ, de pouvoir se nourrir de sa parole et des sacrements, je demande à arrêter l'exercice de la médecine et j'entre en second cycle au séminaire du Prado à Lyon. D'autres collègues ont articulé l'exercice de la médecine et leur ministère de prêtre. Pour diverses raisons que je n'aborderai pas ici, j'ai fait un autre choix.

- Juin 1990 :

Dans le cadre de ma formation au ministère de prêtre, il m'est demandé de faire une maîtrise de théologie à l'Institut Catholique de Lyon et je décide de reprendre ma réflexion sous un autre angle. Je soutiens un mémoire que le Père Bruno Duffé a bien voulu diriger intitulé :

> « Quel dialogue est possible entre « l'Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité » et l'Eglise sur le concept de « dignité ».

Ordonné prêtre en juin 1990 pour le diocèse de Créteil, je me suis rendu disponible pour le ministère en paroisse dans les cités de ce diocèse de la banlieue parisienne. Je vais être vite absorbé par le ministère à Champigny-sur-Marne puis Vitry-sur-Seine et je vais laisser de côté le travail réalisé.

Depuis juillet 1999, je suis assistant du responsable de l'Association des prêtres du Prado de France. Le Prado est une association de prêtres diocésains qui a été fondée par un prêtre de Lyon, le Père Chevrier, dans la deuxième moitié du 19ème siècle. Nous sommes 650 en France, 1300 au total répartis dans une

cinquantaine de pays dans le monde. Nous essayons de nous soutenir pour nous aider à vivre l'Evangile avec les plus pauvres.

Si je n'exerce plus la médecine, je n'ai pas perdu tout contact avec les soins palliatifs. Régulièrement je suis appelé à l'aide par des amis, des familles, des personnes de la paroisse, des collègues, confrontés à la mort et dans la mesure de ce qui est possible, j'accepte de cheminer avec eux et de les aider, de les mettre en lien avec des soignants ouverts à cette perspective. Cela reste pour moi une dimension de ma vie où je reçois beaucoup de ceux avec qui je chemine, où je reste sensible à tous les questionnements qui surgissent là.

4. Mettre à disposition un document de recherche sur l'A.D.M.D.

De manière récurrente, le débat sur la légalisation de l'euthanasie ressurgit dans les médias. La question de la pression au niveau de la société pour promouvoir le suicide et l'euthanasie par souci de « mourir dans la dignité » par une association comme l'A.D.M.D. en France, d'autres associations du même type dans d'autres pays, reste d'actualité.

Régulièrement, je suis témoin de malades objets de soins inadaptés et dont la douleur n'est pas traitée correctement quand elle n'est pas provoquée.

Récemment, je viens de prêter l'un des 4 derniers exemplaires de mon livre « En fin de vie » et le seul exemplaire de ma maîtrise sur l'A.D.M.D. à une personne très impressionnée par la banalisation de l'euthanasie. Elle est engagée dans l'accompagnement de personnes dans le deuil et la célébration d'obsèques. Elle demandait des éléments de réflexion.

- Avril 2003 :

Au hasard d'un rangement, j'ai remis la main sur les disquettes des fichiers numériques de mon livre et de ma maîtrise que j'avais égarées jusque là. Profitant des nouvelles possibilités que donne internet, j'ai proposé à divers sites de bases de données en soins palliatifs de rendre disponible sur le net les fichiers numériques correspondant à ces deux travaux.

C'est alors que j'ai reçu une demande des Editions Ressources de Laval au Québec me demandant la possibilité d'éditer ces deux documents.

Dans la mesure où le débat reste toujours d'actualité, même si ma maîtrise porte sur une étude faite il y a déjà plus de dix ans, j'accepte bien volontiers de mettre cette réflexion à disposition pour une publication sous forme de livre.

Cette étude est faite dans le contexte français, mais elle ne manquera pas d'intéresser ceux qui se sentent concernés par cette question et qui sont dans d'autres pays.

Je remercie ici vivement les Editions Ressource de remettre aussi à disposition, en français et en anglais, le livre « En Fin de Vie », en espérant qu'il aidera des familles, des malades, des soignants à faire face aux questions que pose la maladie grave.

5. Un « dialogue » difficile avec l'A.D.M.D.

Avant d'aller plus loin et de laisser le lecteur prendre connaissance de cette réflexion sur « mourir dans la dignité » faite « en dialogue avec l'A.D.M.D. », je dois préciser ce qu'il faut entendre par « en dialogue ».

Ce « dialogue » a été difficile. Quand j'ai présenté mon travail au Secrétaire Général de l'A.D.M.D. de l'époque, Monsieur Jacques Pohier, il a demandé à ce que notre entretien soit enregistré sur magnétophone.

Je l'ai ressenti, peut-être à tort, comme une pression, une sorte de menace d'utiliser éventuellement tout propos inexact que j'aurais pu tenir. Je veux croire que telle n'était pas son intention et que c'était seulement pour me faciliter la tâche pour faire ensuite les corrections. Le climat de l'entretien et le courrier reçu ensuite me laissent cependant dans l'expectative.

En effet, Mr Jacques POHIER m'a ensuite adressé un courrier qu'il a aussi adressé au doyen de la faculté de théologie de Lyon et à l'éditeur. Si son seul souci avait été amical, il n'aurait pas envoyé de copies et le ton aurait été autre. J'y ai perçu une pression avant une éventuelle publication de mon mémoire.

Dans ce courrier, il me met en cause sur deux points :

- Premier point : Mr POHIER conteste le fait que j'utilise le mot de « dialogue suivi » alors que les contacts avaient été peu nombreux.[4] Prendre contact au début d'un travail, demander des documents, avoir eu la rigueur de lire l'ensemble des documents que j'ai pu avoir à ce moment-là, l'ensemble des bulletins parus et disponibles, prendre la peine de soumettre mon travail pour vérifier l'exactitude des faits avancés avant de le présenter officiellement, présenter de manière toujours respectueuse et sans caricaturer la position de l'autre, a été mon souci : c'est ce que j'ai qualifié de « dialogue » et de « dialogue dans une durée ». Le dernier chapitre de ce mémoire dit bien les difficultés d'un dialogue possible entre deux positions radicalement différentes et du fait de la manière de fonctionner de l'A.D.M.D..
- Deuxième point : L'A.D.M.D. par la voix de Mr Jacques POHIER me reproche d'avoir fait état et reproduit en annexe de ma maîtrise des passages de leur « Brochure Autodélivrance ». Il conteste en particulier la manière dont je me la suis procurée par un adhérent qui s'était pourtant engagé à ne la communiquer à quiconque.

  Si j'ai eu cette brochure par d'autres que par l'A.D.M.D., c'est qu'une personne membre de l'A.D.M.D., rencontrée lors d'une intervention publique que j'ai faite sur les soins palliatifs a souhaité me la transmettre. Elle venait en m'écoutant de prendre conscience des difficultés que posait la position de l'A.D.M.D. Il est clair que le « guide d'Autodélivrance »[5] est un document suffisamment significatif pour qu'on ne puisse pas faire une étude sérieuse sur l'A.D.M.D. et sur ce qu'elle entend par « mourir dans la dignité » sans l'analyser.

  Il m'est reproché aussi d'y faire référence alors que l'A.D.M.D. a arrêté de le diffuser, suite à la loi du 31 décembre 1987 contre ceux qui, en France, inciteraient au suicide. Si l'A.D.M.D. l'a retirée, ce n'est pas qu'elle aurait changé d'opinion sur cette question, mais pour ne pas tomber sous le coup de la loi : plusieurs articles de la revue en témoignent.

  On peut penser que l'interdiction faite à des membres de transmettre ce document avait pour but d'éviter qu'elle ne tombe dans les mains de personnes suicidaires, auquel cas l'adhérent qui me l'a remise ne m'a pas fait prendre de risque et n'a pas enfreint dans l'esprit l'interdiction de l'A.D.M.D.. Quant à moi, j'ai reproduit de larges extraits du texte pour fonder mon étude de la position de l'A.D.M.D. et en supprimant bien sûr tout ce qui pourrait aider quelqu'un à se suicider. Je n'ai donc pas été à l'encontre de la « prudence » de l'A.D.M.D.

---

[4] Il avait fait toute une recherche sur les contacts que j'avais eus avec l'A.D.M.D. et a trouvé trace de 3 contacts qui sont évoqués ci-après. Je pense qu'il y en a eu un ou deux autres avec Mme Paula CAUCANAS PISIER, présidente du mouvement sans parler de plusieurs contacts avec des militants de base. Mais cela ne change pas grand-chose. Voici les traces de ces trois contacts évoqués par Mr POHIER ainsi que mon commentaire personnel :

1er contact : Un échange de lettres avec la présidente de l'A.D.M.D. d'alors, Mme Paula CAUCANAS PISIER. Etait-ce dans ce courrier que je demandais à recevoir des documents sur l'A.D.M.D. en vue de mon travail de recherche, ou était-ce à propos de mon livre qui venait de sortir ? Je n'ai pas gardé de trace. Ce qui est sûr, c'est que le dialogue a été interrompu du fait du suicide de Mme CAUCANAS PISIER avant la fin de mon travail.

2ème contact : Il y a eu la participation à un débat commun avec Mme Claudine BACHELET dans les locaux de l'Université Catholique de Lyon le 20 octobre 1988. Dans son courrier, Mr Jacques Pohier me met en cause pour avoir participé à ce débat à la tribune, comme un des intervenants principaux, alors que la publicité ne l'annonçait pas. Je ne sais pas qui avait pris l'initiative d'organiser ce débat, ni sur quelles bases. Ce que je sais, c'est que j'ai accepté d'intervenir à l'invitation faite par l'Institut des Droits de l'Homme de l'Université Catholique de Lyon. Si j'ai bien compris, l'A.D.M.D. avait réussi à faire organiser un débat dans les locaux de l'Université Catholique, en partenariat avec l'Institut des Droits de l'Homme de cette université. Ma présence n'avait pas été décidée alors et, dans la mesure où je connaissais bien l'A.D.M.D. et étais en mesure de démonter ses arguments et de pouvoir parler à partir d'une expérience qui était reconnue, cette présence n'a pas été appréciée si j'en crois le courrier de Mr Pohier.

3ème contact : Il y a eu enfin, à ma demande, au siège de l'A.D.M.D., la présentation du texte de ce mémoire avant de le soutenir comme mémoire de théologie, pour vérifier qu'il n'y ait pas d'erreur au niveau des faits avancés, rendre compte à l'A.D.M.D. personnellement d'un travail critique fait sur leurs positions.

[5] Guide que l'A.D.M.D. remettait aux adhérents qui le demandaient et après un certain temps d'adhésion à l'association, dans lequel elle donnait des éléments de réflexion et des recettes pour se suicider sans douleur. Voir plus loin quand je présenterai ce guide.

A moins que la raison de cet agacement tienne justement au fait que l'A.D.M.D. cherche à présenter une face acceptable, en parlant de promouvoir les soins palliatifs par exemple quand la visée première est la promotion de l'euthanasie et du suicide, pour faire passer des idées et actes qui posent problème sans accepter un dialogue dans la clarté.

Etant donné le climat de ce « dialogue », je renonce à mettre en annexe 10 textes significatifs de l'A.D.M.D. qui auraient permis au lecteur de resituer les citations que je fais de l'A.D.M.D. dans un cadre plus large, et de pouvoir se faire sa propre opinion à partir de textes complets.

On n'oubliera pas en la lisant que cette étude porte sur des documents qui ont plus de dix ans d'âge. Mais la philosophie de fond de l'Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité n'a pas changé et la visée de faire voter des lois permettant le suicide assisté et l'euthanasie reste actuelle.

Pour me contacter :

cadartbruno@gmail.com

Introduction

"Mourir dans la dignité"...

Une aspiration certainement universelle de l'homme.

Derrière une telle expression, quel contenu, quelles conditions pour "mourir dans la dignité"?

1. Un constat: l'émergence de mouvements qui militent pour le droit à une mort dans la dignité et qui s'opposent sur la reconnaissance du droit à l'euthanasie et au suicide délibéré.

Depuis 1980, un mouvement, "l'Association pour le Droit à Mourir dans la Dignité"[6], se développe en France, et d'autres associations équivalentes existent à l'étranger et sont fédérées entre elles dans la "World Federation 'Right to Die Societies'". Ces mouvements sont de plus en plus présents dans les médias et dans les débats politiques et législatifs. De plus en plus de personnes s'intéressent à leurs revendications ou y adhèrent.

D'autres, comme l'association J.A.L.M.A.L.V., "Jusqu'A La Mort Accompagner La Vie", la S.F.A.P. (« Société Française d'Accompagnement et de Soins Palliatifs ») l'association Fonction Soignante et Accompagnement, l'association "Vieillir ensemble", etc..., se battent aussi pour une mort dans la dignité mais s'opposent aux associations précédentes, en particulier sur la revendication du droit à l'euthanasie et sur la promotion d'un idéal de mort volontaire par suicide délibéré. Derrière ce refus de la mort volontaire, ce qui est plus fondamentalement en cause, c'est un autre regard sur la dignité de la personne malade, dépendante, handicapée ou âgée, et plus largement sur ce qui fait la dignité de toute personne.

2. L'alternative à l'euthanasie ou au suicide volontaire que propose le mouvement des Hospices anglais:

Dans le livre "En fin de vie", "répondre aux désirs profonds des personnes"[7], à la suite de beaucoup d'autres, je m'élevais avec force contre tout ce qui détruit l'homme et le réduit à un objet de soins dont la parole n'est plus entendue et qui se retrouve bientôt littéralement torturé et coupé de toute relation avec autrui. J'analysais ce qui conduit à l'acharnement thérapeutique et je dénonçais le non-traitement de la douleur encore trop généralisé.

Sur ces points, mon analyse rejoint celle de mouvements comme l'A.D.M.D. sauf que je ne pense pas que la loi actuelle soit la cause de cet acharnement, ni qu'il soit nécessaire de la changer. En particulier, je montrais que le délit de "non-assistance à personne en danger" ou que "l'obligation de moyens" ne sont pas à comprendre comme une obligation de tout mettre en oeuvre pour assurer la survie biologique et empêcher la mort et qu'ils s'articulent avec un autre principe absolument fondamental et premier : la nécessité d'obtenir le consentement éclairé de la personne malade avant de mettre en oeuvre tel ou tel traitement, et la possibilité pour elle de refuser des soins, même si sa vie s'en trouvait menacée.

Surtout, à partir de l'expérience d'une équipe soignante en gériatrie long-séjour, je présentais une alternative à cette situation s'appuyant sur l'accompagnement des personnes en fin de vie tel qu'il se pratique dans les Hospices anglais comme le "Saint Christopher Hospice". Cette alternative est basée sur la prise en compte de l'ensemble des besoins de la personne et non pas du seul besoin physiologique en vue d'assurer le maintien de la vie biologique. Une attention toute particulière est portée au besoin de ne pas être réduit en un objet de douleur et l'utilisation adéquate de la morphine, notamment, permet de traiter efficacement la quasi-totalité des douleurs rencontrées, y compris dans les formes de cancer particulièrement douloureux, sans jouer ni sur la durée de vie, ni sur la conscience du malade et sans provoquer de toxicomanie. Sont aussi calmés et dans les mêmes conditions les autres symptômes comme la sensation d'étouffement. Surtout, grâce à l'aide d'une équipe formée et au sein de laquelle il y a une réelle parole, le malade et sa famille sont aidés à vivre cette étape en relation. Tout est mis en oeuvre pour que ce temps ne soit pas seulement un temps qui

---

[6] A.D.M.D., Association pour le Droit à Mourir dans la Dignité, 50, rue de Chabrol, 75010 Paris, Tel : 01 48 00 04 92 ou 01 48 00 04 16 ; Fax : 01 48 00 05 72 ; www.admd.net

[7] Bruno CADART, En fin de vie, "Répondre aux désirs profonds des personnes", Le Centurion, collection infirmières d'aujourd'hui, Paris, 1988. Bruno CADART, chapitre "Les exclus du soir", dans le livre de Alain de SEDOUY, De quoi souffrez-vous Docteur ? Voyage à l'intérieur de la médecine française, Olivier Orban, Paris 1989.

détruit, mais que ce puisse être aussi un temps de vie, de maturation, avec ses projets, ses joies, tout autant que ses difficultés. L'accompagnement dans la perspective des hospices anglais implique un respect absolu de l'interdit d'euthanasie et tourne radicalement le dos à la promotion d'un idéal de mort volontaire.

L'alternative que propose les Hospices anglais n'est pas une solution miracle. Elle est un combat chaque fois recommencé pour accueillir l'autre tel qu'il est, essayer d'accueillir avec lui la vie qui vient, en mettant tout en oeuvre pour qu'il ne se retrouve pas enfermé dans la douleur, dans la solitude et finalement dans l'horreur. C'est une façon de se battre non pour la survie biologique mais pour l'accueil de la vie sans résoudre la question que me pose la souffrance, celle de l'autre, la mienne, sans l'éliminer en provoquant la mort.

Pour bien comprendre de quoi je parle dans ce livre, pour ne pas avoir une opinion caricaturale de la position que je défends et, à travers la lecture d'histoires vécues, entrer de l'intérieur dans l'intelligence de cette position, j'invite le lecteur à lire d'abord le livre "En fin de vie".

3. Permettre à chacun de se faire son opinion.

Au moment où la réflexion sur la "mort dans la dignité" devient un débat de plus en plus public, notamment, mais pas seulement, grâce à des mouvements comme l'A.D.M.D. et aux autres mouvements cités, et dans la mesure ou ce débat est souvent marqué par la confusion, j'ai pensé qu'il serait intéressant de l'éclairer par une analyse et une présentation des principales positions en présence. Dans la mesure, aussi, où il ne s'agit pas seulement d'un débat d'idées théoriques, mais où l'A.D.M.D. cherche à obtenir une évolution de la législation, il m'a semblé important de proposer ici un dossier de réflexion.

Je ne considérerai pas toutes les positions, mais deux positions particulièrement représentatives et opposées, à savoir celle que défend l'A.D.M.D. et celle de l'Eglise catholique.

Dans cette analyse, je suis clairement situé : je suis radicalement opposé à la revendication et à l'idéalisation de la mort volontaire. Je m'exprime ici à partir de l'expérience acquise comme médecin dans la mise en place de l'accompagnement des mourants, à partir aussi de la participation à diverses associations se situant dans la ligne des hospices anglais et également comme prêtre, en puisant dans la tradition et l'enseignement de l'Eglise catholique. Avant de mettre cet essai sous forme de livre, je l'ai soutenu pour l'obtention de la maîtrise de théologie à la faculté catholique de Lyon.

Cette réflexion est aussi celle de quelqu'un qui souhaite être le plus respectueux possible de la position de l'A.D.M.D. et qui travaille en dialogue avec l'A.D.M.D. depuis plus de 5 ans. D'ailleurs, dans la dernière lettre que m'a envoyée Madame Paula CAUCANAS-PISIER, alors secrétaire de l'A.D.M.D., un mois avant sa mort par suicide, elle me qualifie de "cher ami et néanmoins adversaire résolu" et me félicite très chaleureusement pour mon livre "En fin de vie", tout en soulignant les divergences qui nous séparent. Dans une lettre précédente elle m'écrivait : "Merci de votre texte "Peut-on abréger les souffrances ?"[8]. La charité, le dévouement, la qualité des soins y transparaissent et doivent adoucir bien des peines - mais pas toutes - et ce sont ces dernières qui nous importent aussi, tout particulièrement."

La réalisation même de ce nouveau livre s'est faite dans ce dialogue.[9] En effet, après avoir informé l'A.D.M.D. de mon intention de faire un mémoire de théologie et en m'étant appuyé pour cela sur tous les documents qu'elle a bien voulu mettre à ma disposition, j'ai tenu à rencontrer des membres du bureau de l'A.D.M.D. avant de donner une forme définitive à ce travail. Je voulais ainsi pouvoir tenir compte de leurs remarques, corriger toute information qui serait erronée et me confronter à la parole de l'A.D.M.D. sur l'analyse que je fais de leurs positions, gardant bien sûr ma liberté d'appréciation et ne les engageant pas dans ce texte.

Dans la rédaction, j'ai clairement distingué ce qui est de l'ordre de la présentation des positions de l'A.D.M.D. telle que cette association les présente elle-même ou qu'on peut les trouver à travers une lecture exhaustive de ses documents, de ce qui est analyse critique.

---

[8] Intervention faite dans les locaux du Sénat, le 18 avril 1985, à l'invitation de l'Association des journalistes catholiques et publiée dans le Journal Laennec n°2, décembre 1985, ainsi que dans la Revue de Gériatrie, n°2, T 11, février 1986.

[9] On se reportera à la note ci-dessus sur ce « dialogue ». J'ai gardé le texte de mon mémoire tel que je l'ai soutenu et me suis contenté de faire état du courrier de Monsieur Jacques POHIER.

Ce livre s'adresse donc à un public très large. Il s'adresse aux militants de l'A.D.M.D. qui y trouveront une présentation respectueuse et approfondie de leur mouvement, et aussi une critique radicale des positions défendues. Cette critique n'a pas la prétention de les convaincre. Mais elle ne manquera pas de les intéresser dans leur recherche d'une compréhension de ceux qui s'opposent à leurs positions.

Il s'adresse aussi à tous ceux qui veulent mieux comprendre ce qui est en jeu dans le débat sur le droit à l'euthanasie et au suicide, ou qui, confrontés d'une manière ou d'une autre à l'Association pour le Droit à Mourir dans la Dignité, souhaitent mieux connaître cette association, ainsi que les autres positions défendues comme celle de l'Eglise catholique.

Il s'adresse aux croyants et aux non-croyants. La présentation de la position de l'Eglise catholique vise à permettre aux catholiques comme aux autres de mieux comprendre le fond de la position d'un des protagonistes du débat et de percevoir ainsi sa visée au delà de la défense de l'interdit d'euthanasie.

Ce livre s'adresse aux professionnels de la santé, aux responsables politiques, ainsi qu'à tout un chacun, malade ou bien portant, inévitablement concerné personnellement et dès aujourd'hui par cette question de la mort dans la dignité.

Cette présentation, tant de la position de l'A.D.M.D. que de celle de l'Eglise catholique, voudrait permettre un débat dans la clarté, la non-confusion des positions en présence, et contribuer à faire mesurer l'importance de l'enjeu d'un tel débat.

4. Urgence d'une réflexion approfondie.

Nous assistons aujourd'hui à la convergence de trois phénomènes distincts allant tous dans le sens du refus d'une vie dépendante. Ce refus de vivre s'exprime tout particulièrement devant la vieillesse dès lors que la personne devient dépendante d'autrui. Il s'exprime aussi devant la dépendance liée aux maladies au stade terminal ou devant le handicap physique et mental.

4.1 Une pression démographique.

Le premier de ces phénomènes est d'ordre démographique.

Voilà ce que nous écrivions au moment de la soutenance de ce mémoire, en 1990 :

« en l'an 2000, dans dix ans, les personnes de plus de 65 ans représenteront 16 % de la population française, là où elles représentent aujourd'hui 14,1 % [10] *soit une augmentation prévisible de 13,47 %. Le nombre des personnes de plus de 80 ans a augmenté de 84,8 % en 20 ans, passant de 401 000 en 1962 à 741 000 en 1982. Il devrait atteindre 1 145 000 en 2002, soit une augmentation de 185,6 % sur 40 ans.*

5 % des personnes de plus de 60 ans et 20 % des plus de 80 ans sont "démentes",[11] *qu'il s'agisse de la maladie d'Alzheimer*[12] *ou d'autres processus. On peut donc estimer à 503 000 le nombre de personnes de plus de 60 ans atteintes par cette maladie en 1982. En l'absence de découverte thérapeutique ou d'autre facteur modifiant la prévalence*[13] *de cette maladie, elles seront 1 341 700 en 2002.*

---

[10] Source: Ministère des Affaires Sociales, SESI Bureau ST7 et INSEE.

[11] Docteur Marie-Pierre HERVY, "Le point sur les recherches épidémiologiques", Revue France Alzheimer Contact n° 11, juin 1989.

[12] La maladie d'ALZHEIMER est ainsi appelée parce qu'elle a été décrite en 1906 par le médecin allemand ALZHEIMER à la suite de l'examen clinique de patients jeunes - moins de 40 ans - qui présentaient les signes d'une détérioration mentale progressive, atteignant tout d'abord la mémoire, puis le comportement, enfin toutes les fonctions cognitives, aboutissant au bout d'un nombre variable d'années à un état de dépendance totale. L'examen après la mort de ces malades jeunes faisait apparaître une destruction partielle, mais généralisée, des centres cérébraux. Une évolution analogue, couramment observée chez des sujets âgés - 65 ans et plus - était généralement attribuée, jusqu'à une époque récente, à des phénomènes vasculaires, et qualifiée "démence sénile". Les progrès de la neurologie ont montré que, dans 80 % des cas, cette évolution correspondait en fait à une dégénérescence cérébrale, de tous points semblable à celle que le Docteur ALZHEIMER avait décrite, dès le début du siècle, sur des sujets jeunes. Aussi ne distingue-t-on plus dans le vocabulaire la démence sénile de la maladie d'ALZHEIMER.

[13] Nombre de personnes atteintes par la maladie à un moment donné pour une population considérée.

Le nombre de personnes de plus de 60 ans placées dans des structures d'hébergement collectif était de 475 640 en 1982, 4,7 % des plus de 60 ans et 9,1 % des plus de 75 ans.[14] »

En 2003, au moment où nous éditons notre étude, 13 ans se sont passés. Nous n'avons pas pu toujours trouver les statistiques portant sur les mêmes catégories d'âge : plus de 65 ans, plus de 80 ans. Mais voilà ce que l'on trouve à partir des recensements INSEE disponibles sur son site internet (www.insee.fr) :

- De 1990 à 1999, la population française a connu une augmentation de 1,9 millions d'habitants (+ 3,34 %), avec une augmentation de 1,2 millions pour la tranche des 60 ans et plus (+ 10,43 %).
- De 1982 à 1999, la population des 74 ans et plus est passée de 6,53 % à 7,70 % de la population totale soit une augmentation très significative de 18 % en 17 ans.
- La population des 60 ans et plus est passée de 18,46 % à 21,32 % de la population totale, soit une augmentation en valeur relative de 15,49 %.
- La population des plus de 80 ans qui était passée de 401 000 en 1962 à 741 000 en 1982, a atteint 1 968 752 en 1999 : elle a été multipliée par 5 en 40 ans, par 2,66 en 17 ans.

En 1999, 4,7 % des plus de 60 ans sont en institution soit 711 000 personnes. 19,2 % des 2 340 000 personnes de plus de 80 ans et 36 % des 502 000 personnes de plus de 90 ans sont en institution.[15]

- Le vieillissement de la population n'est pas un phénomène propre à la France dont la situation est comparable à celle de l'ensemble de l'union européenne : 21,3 % de la population française a 60 ans et plus quand 21,4 % sont dans cette situation pour l'ensemble de la population européenne.

[14] Economie et Statistique n° 175, mars 1985.

[15] Recensement de la population 1999, La France continue de vieillir, INSEE Première N° 746 - Novembre 2000

Population des 60 ans et plus de la France métropolitaine en valeur absolue :

	1982	1990	1999
60 à 74 ans	6 484 238	7 261 014	7 973 216
Plus de 74 ans	3 547 774	4 038 359	4 504 911
Total des plus de 60 ans	10 032 012	11 299 373	12 478 127
Total Population Métropole Française	54 327 963	56 625 026	58 520 688

Population des 60 ans et plus de la France métropolitaine en valeur relative à la population totale :

	1982	1990	1999
60 à 74 ans	11,93 %	12,82 %	13,62 %
Plus de 74 ans	6,53 %	7,13 %	7,70 %
Total des plus de 60 ans	18,46 %	19,95 %	21,32 %

Répartition des plus de 60 ans par classes d'âge en France en 1999 :

60 à 64 ans : 2 726 000

65 à 69 ans :..... 2 758 000

70 à 74 ans :..... 2 489 000

75 à 79 ans :..... 2 166 000

80 à 84 ans :..... 915 000

85 à 89 ans :..... 922 000

90 ans et plus :..... 502 000

Ensemble 60 ans et plus : 12 478 000

Ensemble 75 ans ou plus : 4 505 000

Ensemble 80 ans ou plus : 2 339 000

Sur le site de l'association « France Alzheimer »[16], on obtient les informations suivantes :

Le principal déterminant de la maladie est **l'âge** : on note une personne atteinte sur 1000 avant 65 ans, une sur 20 après 65 ans, de l'ordre de une sur six après 85 ans et six sur dix après 100 ans. La probabilité d'être atteint de la maladie d'Alzheimer augmente donc avec l'âge, mais cela ne signifie pas que l'âge avancé suffit à lui seul à déclencher la maladie et il faut souligner que la majorité des personnes de plus de 80 ans conservent leurs facultés mentales. Les études récentes ont montré que les atteintes vasculaires, également liées à l'âge, sont souvent associées au développement de la maladie d'Alzheimer. Cette liaison de la maladie d'Alzheimer avec l'âge, alors que la durée de vie continue de progresser, laisse présager un fort accroissement du nombre de personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer.

Nous sommes donc devant une question majeure pour notre société et toute réflexion sur « mourir dans la dignité » ne peut ignorer cette donnée.

Si la maladie ou la vieillesse ne se réduisent pas à une souffrance, une charge pour la personne concernée et son entourage, elles sont aussi vécues comme telles. Outre le poids moral qu'une telle situation représente, la société se trouve confrontée à une charge financière très importante, d'autant plus importante que l'âge de la retraite a été nettement abaissé ces dernières années. Cette situation exerce une pression dans le sens d'une mise en question de la possibilité pour des personnes âgées de vivre, surtout quand elles ne sont plus lucides ou très dépendantes.

4.2 Une plainte diffuse.

Le deuxième phénomène, qui est en partie la conséquence du précédent, c'est l'émergence d'une plainte non structurée venant de personnes vivant dans une souffrance très importante. Cette plainte est celle de personnes qui sont elles-mêmes seules, malades ou handicapées, du fait de la vieillesse ou de pathologies diverses. Elle est aussi celle de personnes ayant eu à charge des membres de leur famille dépendantes du fait de la maladie ou de la vieillesse. C'est encore la plainte de personnes ayant vu leurs proches mourir dans des conditions encore trop souvent caractérisées par une absence d'aide extérieure et un traitement aberrant, inefficace ou carrément inexistant de la douleur, quand celle-ci n'était pas provoquée par des soins inadaptés, ressentis comme étant de l'acharnement[17]. Pour ces personnes, la souffrance a été vécue sous le seul mode de l'horreur, de l'insupportable, de ce qui écrase et anéantit l'homme, et elles en viennent à ne percevoir la maladie, la vieillesse, que comme une déchéance que l'on devrait pouvoir éviter. Même si elles ne vont pas jusqu'à demander pour elles-mêmes ou leur proche le suicide délibéré ou l'euthanasie, notamment lorsqu'elles sont croyantes, elles ne peuvent voir autre chose dans de telles situations que l'évidence de l'horreur.

[16] www.francealzheimer.com

[17] Les histoires publiées par l'A.D.M.D. comme "Nous n'avons pas pu sauver sa mort", Bulletin de l'A.D.M.D. n° 33, septembre 1989, p. 21 à 27, sont malheureusement loin d'être exceptionnelles et elles sont toujours aussi actuelles.

Parmi les repères objectifs de cette souffrance, et sans avoir d'éléments pour distinguer les différentes causes de suicide, suicide pathologique lié à une dépression ou suicide délibéré par idéal, il est intéressant de considérer le taux de suicide des personnes âgées.[18] On sait que le suicide des personnes âgées de 75 ans à 84 ans est trois fois plus élevé que celui des personnes de 25 à 34 ans. Celui des plus de 85 ans est 4,4 fois plus élevé. Le suicide des hommes est, en général, près de trois fois supérieur à celui des femmes ; à 75-84 ans, il lui est quatre fois supérieur. Le taux officiel de suicide de l'année 1987 est de 106,9 pour 100 000 pour les hommes de 75 à 84 ans ; de 144,2 pour les hommes de plus de 85 ans ; le taux moyen toutes classes d'âge confondues étant de 31,7 pour 100 000. En ce qui concerne les femmes, ces taux sont de 29,5 (75-84 ans), 27,2 (plus de 85 ans) pour un taux moyen de 12,5. Au total, ce sont 3681 personnes de plus de 65 ans qui ont mis fin à leurs jours en 1987 pour un nombre total de suicide de 12 161 cette année là. En matière de suicide, on estime en général que les taux officiels sont très sous-évalués et que les taux réels seraient égaux à deux fois les taux officiels[19]. Comme élément de comparaison, on rappelle que le nombre de morts par accidents de la route était de 9 443 cette même année.

4.3 Un discours structuré refusant, pour soi, une vie marquée par la dépendance et le handicap.

Le troisième phénomène est la naissance de l'association déjà mentionnée plus haut, l'A.D.M.D., Association pour le Droit à Mourir dans la Dignité, qui revendique, outre un traitement correct de la douleur et la possibilité de refuser de devenir objet d'acharnement thérapeutique, le droit à l'euthanasie et surtout au suicide délibéré, pour la personne qui le demande pour elle-même. Ici, ce qui est demandé c'est à la fois le droit de se tuer et la possibilité de le faire avec des moyens sûrs et non-douloureux, de pouvoir se procurer les médicaments nécessaires et d'être assisté au besoin par des soignants. Cette association présente un idéal de la mort digne qui passe par un refus "de la déchéance de la maladie et de la vieillesse" et défend l'évidence du droit pour soi à l'euthanasie et surtout au suicide délibéré. D'autres "associations soeurs" existent de par le monde. Ces associations viennent de tenir leur huitième congrès mondial à Maastricht, du 7 au 10 juin 1990. Fondée en avril 1980, l'A.D.M.D. compte 18 000 adhérents environ. Elle vient de déposer un projet de loi[20] qui va dans ce sens et fait signer une pétition qui aurait déjà recueilli 100 000 signatures en décembre 1989.[21]

Cette convergence entre une pression économique et démographique, une plainte assez massive dans la société d'aujourd'hui et un discours structuré et militant, appelle une réflexion approfondie et urgente. Cette réflexion est d'autant plus nécessaire que des projets de loi viennent d'être déposés et que l'activité de l'A.D.M.D. se développe. Quelque soit l'opinion que l'on aura en définitive, une étude approfondie d'un tel sujet donnera des éléments de réflexion.

5. "Mourir dans la dignité..." Oui! Mais quelle dignité?

Au nom de ce même concept de la "dignité de l'homme", l'Eglise défend l'interdit de l'euthanasie et du suicide délibéré. Pourtant, un certain nombre de croyants sont membres de l'A.D.M.D. Certains estiment clairement que cette adhésion n'est pas contraire à leur foi. D'autres s'interrogent ou se retirent après un certain temps d'adhésion.

- Comment comprendre cette opposition entre l'Eglise et l'A.D.M.D. alors que les deux positions se fondent sur la défense et la promotion de la dignité de l'homme ?
- Qu'est-ce que la dignité ? Y a-t-il une définition ou des définitions de la dignité ?
- Le désaccord est-il le fait d'une simple incompréhension mutuelle par méconnaissance ?
- Le différent porte-t-il seulement sur la possibilité de se donner la mort ou non, sur une interprétation du "Tu ne tueras pas" ou est-il plus profond ?
- Qu'est-ce qui se joue de l'identité de l'homme et de celle de Dieu dans un tel choix ?

Dans ce livre, je m'intéresserai à la demande exprimée par l'A.D.M.D. :

- Quelle est-elle exactement en dehors de toutes les caricatures qui en ont été faites ?

---

[18] Josiane ANDRIAN, "Un suicide rarement évoqué: celui de la personne âgée", Revue "Vieillir ensemble" n° 23, décembre 1989, p. 6 à 22.

[19] François-Xavier de VIVIE, "Un fait social", Revue Historia, Numéro spécial "Le dossier du suicide", n° 388 bis, 1979.

[20] Projet déposé au Sénat par les sénateurs socialistes le vendredi 19 janvier 1990, cf. Le Monde, 20 janvier 1990.

[21] Henri CAILLAVET, éditorial, Bulletin de l'A.D.M.D. n° 34, décembre 1989, p. 3 et 4.

- Au delà du droit revendiqué, quelle est la conception de l'homme de l'A.D.M.D., sa conception de la dignité ?

J'aurai à cœur de prendre du recul par rapport au problème posé et de ne pas réfléchir seulement à l'homme malade. Je travaillerai à identifier le courant philosophique dans lequel s'inscrit le combat de l'A.D.M.D. et je l'étudierai pour éclairer la conception de l'homme dont il s'agit dans cette revendication "d'une mort dans la dignité".

Pour identifier la position de l'A.D.M.D., j'ai étudié l'ensemble des revues que cette association a pu mettre à ma disposition. Cette étude repose donc sur la lecture exhaustive des numéros 11 à 34 du bulletin d'information de l'A.D.M.D., ce qui couvre la période de juillet 1983 à décembre 1989.[22] Elle repose aussi sur la lecture de sa brochure de présentation ainsi que sur celle du "guide d'autodélivrance" qu'elle a édité.

Je présenterai ensuite ce que l'Eglise catholique dit de la dignité de l'homme quand elle s'adresse à tous les hommes, comme elle l'a fait dans la constitution "Gaudium et spes" lors du Concile Vatican II. Je m'intéresserai au discours théologique, discours sur Dieu, et à son soubassement anthropologique, c'est-à-dire à la conception de l'homme qui est sous-jacente.

Je comparerai au niveau anthropologique les conceptions de la dignité de l'Eglise et de l'A.D.M.D. et, à travers cette confrontation, c'est le concept de "dignité" que je chercherai à éclairer.

Tout au long de ce livre, j'aurai une double approche philosophique et théologique. Pour autant, je veillerai à utiliser un langage simple pour que ce livre soit accessible à tous.

Devant chaque question rencontrée, il sera important de bien avoir à l'esprit que ce qui est en jeu, c'est d'une part l'image que l'homme a de lui-même, et c'est d'autre part celle qu'il a de Dieu. Bien sûr, je ne pourrai pas approfondir toutes les questions rencontrées et qui ont ce double versant philosophique et théologique, mais, ici ou là, je pointerai ces questions sans les traiter pour autant.

Ensuite je réfléchirai au dialogue possible et je proposerai quelques pistes pastorales pour l'Eglise, n'ayant pas à proposer de l'extérieur sa conduite à l'A.D.M.D.

[22] Exception faite du numéro 13 épuisé.

Chapitre n°1:
l'Association pour le Droit à Mourir dans la Dignité, ce qu'elle est à partir de ce qu'elle dit d'elle-même

1. Présentation générale.

1.1 Quelques éléments de l'histoire de l'A.D.M.D.

L'A.D.M.D., Association pour le Droit à Mourir dans la Dignité a été fondée en avril 1980 par différentes personnes dont Michel LANDA, homme de lettre français et américain qui fut marqué par la mort de sa mère (1958), puis de son père (1976) de cancer. Le 17 novembre 1979, il publiait dans le Monde un long article intitulé "un Droit", qui était un véritable manifeste. En avril 1980, il fondait avec quelques amis l'Association pour le Droit à Mourir dans la Dignité. "A 52 ans, moins d'un an après, en janvier 1981, il apprit qu'il était atteint d'un cancer. "Pendant huit mois, il vécut cette condition du malade condamné, à laquelle il avait si longtemps réfléchi. Son journal personnel, tenu pendant 37 ans, se termine le 23 août 1981, et témoigne d'une vie entière vécue en plein accord avec ses convictions."[23] Il mourut deux jours après, le 25 août. Après avoir été longtemps présidée par Paul CHAUVET, depuis juin 1986, l'A.D.M.D. est présidée par Henri CAILLAVET; le président honoraire est Paul CHAUVET, les vice-présidentes sont le Docteur Claudine BASCHET-FALK et Maître Anne-Marie DOURLEN-ROLLIER. Depuis le quatrième trimestre 1989, le Secrétaire Général est Jacques POHIER, théologien, ancien dominicain, condamné par Rome en 1979 à la suite, notamment, d'un article en faveur de la maîtrise de la mort et de prises de position en faveur de l'interruption de grossesse et de la contraception.[24] Parmi les personnes qui ont marqué la naissance de cette association et qui sont toutes décédées aujourd'hui par suicide, il faut mentionner Edith et Gilbert BRUNET, Paula CAUCANAS-PISIER, Simone CRUCHON, Marguerite LIEGEOIS et Odette THIBAULT.

L'A.D.M.D. a été vraiment connue du grand public à l'occasion du Congrès International de Nice rassemblant 28 associations militant à travers le Monde pour la même cause. Ce congrès a alors fait la une de l'actualité et 447 articles ont été publiés dans la presse. Il a suscité des réactions très diverses, en partant des applaudissements interminables du public debout à l'issue de l'exposé du Docteur Admiraal qui venait notamment d'exposer par le menu la manière de se suicider, jusqu'aux réactions très hostiles de personnes extérieures, ou, en contrepoint, à l'émergence d'associations prônant l'accompagnement des mourants dans le strict respect de l'interdit de l'euthanasie et dans les conditions rappelées en introduction[25].

1.2 Qui adhère à l'A.D.M.D.

Au 31 décembre 1988, l'A.D.M.D. comptait 13 516 adhérents à jour de leur cotisation.[26] S'il est difficile d'avoir une idée précise de qui sont les adhérents de l'A.D.M.D. et de leurs motivations, il est clair que bon nombre viennent après avoir vu un de leurs proches mourir dans des conditions difficiles voire insupportables, le nombreux courrier reçu à l'A.D.M.D. dans ce sens en témoigne. Odette THIBAULT et Simone CRUCHON en ont d'ailleurs tiré un livre : "CRIS pour une mort civilisée".[27] D'autres n'ont pas d'abord adhéré par peur de la mort et des conditions actuelles du mourir, mais par idéal de maîtrise de la vie; ces derniers avaient souvent été militants du planning familial auparavant. En décembre 1983, pour mieux connaître ses adhérents, l'A.D.M.D. a réalisé un sondage auprès de ces derniers par le biais de sa revue; elle a

---

[23] D'après l'article "Notre fondateur: Michel LANDA.", Bulletin de l'A.D.M.D. n°12, octobre 1983, p. 4 et 6. Article publié aussi dans la brochure de présentation de l'A.D.M.D. p. 14 à 17.

[24] Henri CAILLAVET, "La nouvelle organisation du secrétariat général", Bulletin de l'A.D.M.D. n° 34, décembre 1989, p. 11.

[25] C'est ce congrès qui a directement provoqué la naissance du séminaire "Fonction soignante et accompagnement" sous l'impulsion du Professeur ZITTOUN, dans le service duquel se tenait ce séminaire, des Docteurs Renée SEBAG-LANOE, Michèle SALAMAGNE, des psychanalystes Emmanuel GOLDENBERG, Robert William HIGGINS, du philosophe Emmanuel HIRSCH et du Père Patrick VERSPIEREN. J'en ai été membre pendant les deux premières années de son fonctionnement.

[26] Bulletin de l'A.D.M.D. n°31, avril 1989, p. 21.

[27] Simone CRUCHON, Odette THIBAULT, CRIS pour une mort civilisée, A Moreau.

reçu plus de 2000 réponses pour environ 9600 adhésions et les résultats ont été les suivants: 65 % des adhérents sont des femmes, plus de la moitié ont plus de 65 ans et seulement 10 % ont moins de 45 ans.[28]

1.3 L'objet de l'A.D.M.D.

L'article 1 des statuts de l'A.D.M.D. précise ses buts comme suit[29]: "L'association dite "Association pour le Droit à Mourir dans la Dignité", "A.D.M.D." fondée en 1980 a pour buts :

- de promouvoir le droit légal et social de disposer de façon libre et réfléchie, de sa personne, de son corps, et de sa vie.

- de choisir librement la façon de terminer sa vie, de manière à la vivre jusqu'à la fin dans les conditions les meilleures.

Ceci inclut l'emploi de toutes les techniques de lutte contre la douleur, et en général, de tous les moyens d'améliorer la qualité de la vie.

Ceci exclut au contraire, toute aide ou incitation au suicide de ceux, et notamment des jeunes, qui n'auraient d'autres motifs de cesser de vivre, qu'irrationnels ou dépressifs, et aux causes desquelles il se peut qu'on puisse apporter remède.

L'association a une vocation humanitaire.

Elle s'oppose à tout recours à l'euthanasie pour raisons politique, sociale ou économique.

Sa durée est illimitée."

Comme nous pouvons le constater, les demandes de l'A.D.M.D. vont en permanence se situer à trois niveaux de type différent qu'il sera important d'identifier devant chaque question abordée :

- un niveau juridique: promouvoir le droit légal et social de disposer de sa vie ;
- un niveau éthique : pouvoir choisir librement la façon de terminer sa vie ;
- un niveau que nous qualifierons de déontologique : réfléchir une pratique qui soit telle qu'elle n'incite pas au suicide et prévienne les perversions de ce droit.

En 1985, après le congrès de Nice, l'A.D.M.D. décrit son action de la manière suivante :

"L'A.D.M.D., depuis sa création en 1979, a réussi à faire tomber une partie du tabou qui occultait le problème de la mort." (...) "L'évolution de l'A.D.M.D. est positive : elle a su ouvrir le dialogue sur un des derniers tabous de notre société et permettre l'expression libre sur un sujet délicat touchant le cœur et l'esprit de chacun d'entre nous." (...) "L'A.D.M.D. fait le pari d'une société idéale constituée d'hommes et de femmes libres et responsables qui choisiront en toute lucidité le moment de mourir et possèderont les moyens de concrétiser leur désir, de le faire dans la tendresse et la dignité. S'il est évident que la société actuelle n'est pas à ce niveau de culture, et qu'il n'est pas sûr que nous y parvenions bientôt, il faut cependant tenir le pari de l'idéal à atteindre et aller dans ce sens. En attendant la société idéale et l'homme libre, il faut bien s'inscrire dans le réel tolérable aujourd'hui. L'A.D.M.D. doit permettre à ceux qui pensent à la mort, leur mort, sans hypocrisie, qui veulent éviter l'acharnement thérapeutique, soulager la douleur, mais aussi vouloir, un jour, choisir d'anticiper ce moment avant de perdre la qualité de leur vie, ou s'ils le souhaitent, pouvoir tirer la vie jusqu'à la limite du tolérable et demander alors, le droit à l'euthanasie passive et active : l'A.D.M.D. doit permettre l'exercice de ce choix personnel. L'A.D.M.D. est à la fois le lieu et l'instrument pour tous ceux qui réfléchissent à la mort et au "comment mourir" et veulent pouvoir exercer leur choix. Il est indispensable que l'A.D.M.D. demeure ce lieu privilégié où l'on peut s'exprimer et qui soutient l'action. L'idée globale de l'A.D.M.D. est donc celle de maîtriser sa mort, moment ultime et unique, pour le vivre de la façon choisie par la personne, cela faisant suite à une réflexion poussée. C'est l'ensemble du "comment mourir" aujourd'hui et demain sans rejet, ni exclusive, dans la tolérance des options de chacun, qui est notre objectif. Pour atteindre l'idéal, nous devrons

[28] Qui adhère à l'A.D.M.D.? Sondage commenté par Monique BADAROUX, Brochure de présentation de l'A.D.M.D., p. 37 à 39.

[29] Bulletin de l'A.D.M.D. n°17, avril 1985, p. 28-33, Projet de statuts qui seront adoptés par l'assemblée générale du 15 juin 1985.

passer par des paliers et des actions qui semblent bien en deçà du désiré ; il ne faudra pas pour autant perdre de vue l'horizon qui est le nôtre. Il conviendra donc toujours d'avancer sur deux plans : celui de la demande acceptable aujourd'hui, et celui affirmé, confirmé, de l'idéal recherché, pour faire progresser notre objet." (...)[30]

Pour comprendre la demande de l'A.D.M.D., il faut avoir à l'esprit qu'il ne s'agit pas d'une simple discussion à propos d'un geste technique, d'un droit à se donner la mort. Il s'agit d'un dialogue avec des personnes qui font le pari d'une société idéale. L'Eglise, quant à elle, propose aussi un idéal à l'homme. Dans une réflexion sur un possible dialogue entre l'Eglise et l'A.D.M.D., nous sommes là à un point clef. Quelle est cette société idéale recherchée par les uns et les autres ? Est-ce la même ? Une réflexion qui présenterait l'A.D.M.D. comme un rassemblement de personnes aux idées morbides et d'assassins passerait à côté de la quête des personnes qui s'y retrouvent. Par contre il sera très intéressant de s'interroger sur cet idéal que propose l'A.D.M.D.

Les moyens envisagés par l'A.D.M.D. pour réaliser son objet ont évolué dans le temps. Après avoir envisagé de créer une "Maison de la mort douce", elle a abandonné ce projet risquant de lui apporter des problèmes judiciaires[31]. Pour permettre à ceux qui feraient le choix, pour eux-mêmes, de se suicider afin de "mourir vivant", de choisir le moment de sa mort et d'éviter ainsi la déchéance physique ou mentale liée à la maladie ou à la vieillesse, ou encore la souffrance morale liée à des conditions de vie irréversibles ne satisfaisant plus la personne, en dehors des situations pathologiques de dépression, l'A.D.M.D. a diffusé un "Guide d'Autodélivrance" dans lequel elle propose des éléments de réflexion sur le choix de sa mort et diverses recettes principalement médicamenteuses auxquelles peuvent être associées des moyens physiques pour se suicider autrement que par des moyens violents et laisser de soi une image qui ne soit pas abîmée par la déchéance de la fin. Après avoir porté le délai d'obtention de ce guide de 3 à 6 mois après l'adhésion d'un membre dans l'association[32], elle a dû se résoudre à partir du 1er janvier 1988 à ne plus le diffuser en raison de la loi DAILLY-BARROT proposée pour réprimer l'incitation au suicide et visant en fait directement l'A.D.M.D. et les auteurs du livre "Suicide, Mode d'emploi".[33]

---

[30] Paul CHAUVET, Rapport moral et d'orientation en vue de l'Assemblée Générale du 15 juin 1985, Bulletin de l'A.D.M.D. n°17, avril 1985, p.5 à 13.

[31] Un sondage auprès des adhérents avait permis d'obtenir 522 réponses positives avec engagement de dons pour la somme de 678200 F (1300F/personne) (cf Christian GALLICE, "Projet de Maison de la Mort douce", Bulletin de l'A.D.M.D. n°15, décembre 1984, p. 27. Cette somme insuffisante et d'autres considérations ont amené l'A.D.M.D. à abandonner le projet lors de l'assemblée générale du mouvement du 15 juin 1985:

"Après mûres réflexions, la "Maison de la Mort douce" nous est apparue une utopie dans le contexte actuel. Après de multiples discussions, il semble entre autres qu'elle nous aurait entraînés trop loin, hors de la légalité; de plus son implantation pose un problème. Alors, il vaudra mieux nouer des relations avec des cliniques, maisons médicales et hôpitaux existants pour qu'ils acceptent la prise en compte de la déclaration. Il faut inventer un protocole d'accord pour le respect de la parole de nos adhérents qui sont aussi, là, des usagers."

Extrait de "Rapport moral et d'orientation", Paul CHAUVET, Bulletin de l'A.D.M.D. n°17, avril 1985, p. 11.

[32] Henri CAILLAVET, A propos de la "brochure auto-délivrance", Bulletin de l'A.D.M.D. n°24, juin 1987, p. 5-6. Dans cet article, Henri CAILLAVET signale que le délai d'obtention a été porté de 3 à 6 mois pour ne plus être critiqué par le corps médical qui considérait que le délai court soulignait l'ignorance de l'A.D.M.D. du véritable comportement des malades. Henri CAILLAVET souligne que cette concession provisoire a été faite pour obtenir la modification de l'article 63 du code pénal, et en vue d'une homogénéisation du délai au niveau européen, sachant que les belges demandent un délai de 1 an.

[33] Loi n°87-1133 du 31 décembre 1987 tendant à supprimer la provocation au suicide (JO du 1/1/88, p.13) dans laquelle il est notamment stipulé: "Les peines prévues au premier alinéa seront applicables à ceux qui auront fait de la propagande ou de la publicité, quel qu'en soit le mode, en faveur de produits, d'objets et de méthodes préconisés comme moyens de se donner la mort." La décision de l'A.D.M.D. est signalée dans le Bulletin n°27, de mars 1988, p. 3 et 4. Elle est de nouveau commentée par Henri CAILLAVET qui rappelle cette décision et signale alors que le Dr ADMIRAAL et de nombreuses associations soeurs se refusent à la diffusion d'une telle brochure qui est pas assez pratique et pas assez sûre. La diffuser, c'est risquer de voir l'A.D.M.D. condamnée et dissoute. Certains le souhaitent pour obtenir la publicité d'un tel procès et faire renaître l'A.D.M.D. sous un autre nom. Mais ce ne serait pas un procès en cour d'assise avec la publicité qu'il y aurait alors et la clémence du jury populaire. On rappelle que la loi DAILLY-BARROT a été votée dans l'indifférence générale et qu'elle a obtenu l'unanimité moins une voix des suffrages exprimés, les socialistes s'étant abstenus. La France était d'ailleurs selon l'A.D.M.D. un des rares pays de la CEE à n'avoir pas légiféré en ce domaine. La décision de ne plus distribuer la brochure a été prise par le Conseil d'Administration à l'unanimité des présents sauf deux voix contre, décision contestée par une partie des adhérents. Bulletin de l'A.D.M.D. n°28, juin 1988, p. 17 à 21.

Après de très nombreux débats, et malgré la pression de nombreux adhérents, le Conseil d'Administration de l'A.D.M.D. a toujours refusé de façon très nette, du moins depuis l'abandon du projet de la "Maison de la mort douce", d'apporter une aide directe à l'euthanasie ou de devenir la pourvoyeuse d'une pilule miracle dont elle rappelle souvent qu'elle n'existe pas[34]. Nombre d'adhérents continuent à réclamer que l'A.D.M.D. distribue cette pilule dont ils ne croient pas qu'elle n'existe pas ou écrivent au Docteur ADMIRAAL pour qu'il les aide.[35]

Elle a aussi refusé, et après des débats contradictoires en son sein, de devenir une association d'entraide type S.O.S. Amitié, tout en invitant à un accueil humain de ces demandes, en promouvant une véritable amitié et une entraide entre ses membres[36] et en communiquant régulièrement les coordonnées des associations répondant à une demande d'aide psychologique.

Aujourd'hui, l'A.D.M.D. cherche à ne pas tomber sous le coup de la loi DAILLY-BARROT et se bat au niveau légal sur divers fronts.

Pour elle, l'article 5 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme est déjà de nature à protéger contre un acharnement thérapeutique abusif:

> *"Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants."*

L'A.D.M.D. demande que soit ajouté un trente-et-unième article à cette déclaration qui pourrait être rédigé ainsi:

> *"Toute personne adulte et saine d'esprit a le droit de décider de mettre fin à ses jours dans les meilleures conditions possible, si sa vie lui est devenue intolérable. Aucune incitation comme aucune entrave d'aucune sorte ne doit être apportée à sa décision. Son dossier médical doit lui être fourni, sur demande. Toute intervention médicale, l'euthanasie pratiquée sur sa demande, doivent être assorties des contrôles les plus rigoureux. Des dispositions doivent être prises pour éviter que le droit à la mort pour soi-même devienne prétexte à des assassinats."*[37]

Elle se bat pour obtenir la modification de l'article 63 du code pénal qui vise à réprimer la non-assistance à personne en danger en lui ajoutant:

> *"Il n'y a pas délit de non-assistance à personne en péril, lorsque cette personne a déclaré qu'elle voulait mourir, et qu'elle apparaissait saine d'esprit en le déclarant."*[38]

Elle propose aussi de modifier l'article 304 du Code Pénal (dispositions diverses sur les crimes capitaux) en lui ajoutant la disposition suivante:

> *"Il n'y a ni crime ni délit, lorsqu'un meurtre ou un empoisonnement sans souffrance a été perpétré sur une personne ayant demandé la mort, et qu'elle apparaissait saine d'esprit en la demandant."*[39]

C'est dans cet esprit que les Sénateurs BOEUF et LAUCOURNET viennent de déposer un projet de loi et qu'une démarche analogue est en cours à l'Assemblée Nationale à l'initiative de Monsieur CHARLES[40] et auprès des instances européennes. Une lettre ouverte vient d'être adressée au Président de la République

---

[34] Voir par exemple l'article de Claudine BASCHET**,** "La pilule miracle? L'A.D.M.D. miracle?", Bulletin de l'A.D.M.D. n°19, février 1986 p. 12-13 ou celui d'Odette THIBAULT, "Le mythe de la pilule de la mort douce", Bulletin de l'A.D.M.D. n°22, décembre 1986, p. 13.

[35] "N'écrivez pas au Dr ADMIRAAL pour lui demander de vous aider! Il ne peut s'occuper que des malades qu'il a essayé de soigner et de guérir. S'il s'occupait de personnes qui ne sont pas ses malades, et à fortiori d'étrangers, il risquerait de ruiner tous ses efforts et tous ceux des sociétés néerlandaises analogues à la nôtre." Bulletin de l'A.D.M.D. n°21, septembre 1986, p.19, Encart en bas de page.

[36] Voir notamment Madame GIRARD, "Parrains, mandataires et amis", Bulletin de l'A.D.M.D. n°18, octobre 1985, p. 12-14

[37] Paula CAUCANAS-PISIER, "Lettre aux adhérents concernant la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme", Bulletin de l'A.D.M.D. n° 20, mai 1986, p. 15.

[38] Dans mon livre, j'ai montré que cette modification était inutile car, s'il y a l'obligation d'assistance à personne en danger, il y a aussi l'obligation pour les soignants d'obtenir le consentement aux soins de la part du malade avant tout acte, et l'interdiction d'intervenir à l'absence de ce consentement. Bruno CADART, En fin de vie, p. 73 à 137.

[39] Gilbert BRUNET, "La mort digne et la loi", Bulletin de l'A.D.M.D. n° 19, février 1986, p. 10 et 11.

[40] Henri CAILLAVET, Editorial du Président, Bulletin de l'A.D.M.D. n° 32, juillet 1989, p. 3

française, et une pétition nationale publiée par 51 quotidiens régionaux et qui aurait déjà recueilli près de 100 000 signatures en décembre 1989 est en cours de réalisation.[41]

Elle cherche d'autre part à faire reconnaître la Déclaration de Volonté de Mourir dans la Dignité et à lui donner un caractère qui oblige les soignants et la famille.

2. Première approche de la conception de la dignité selon l'A.D.M.D. :

2.1 Y a-t-il une philosophie de l'A.D.M.D. ?

A de multiples reprises, l'A.D.M.D. se défend d'avoir une conception de la vie qui soit commune à ses membres. Elle insiste pour se présenter comme le rassemblement de personnes venant d'horizons philosophiques, religieux ou éthiques différents et désirant qu'il n'appartienne qu'à eux-mêmes de donner un sens à leur vie ; ces personnes sont rassemblées pour obtenir les conditions d'une mort digne. Ailleurs, elle propose une esquisse d'une philosophie de l'A.D.M.D.[42] et le Président Henri CAILLAVET se réfère explicitement au stoïcisme.[43]

Dans le cadre de ce travail deux réflexions m'ont guidé:

- Il n'est pas possible de réfléchir au mourir en dehors de toute réflexion philosophique. Derrière une revendication d'une mort volontaire et assumée, il y a nécessairement une philosophie non dite. Un premier travail est de l'identifier à partir des écrits de l'A.D.M.D.
- Il est dangereux de ne réfléchir à la dignité de l'homme qu'à partir d'une réflexion sur l'homme malade, de même qu'il est dangereux de réfléchir à l'homme sans laisser interroger sa réflexion par les situations limites comme le sont la maladie et la mort. Il sera donc nécessaire de replacer cette réflexion sur la mort dans la dignité dans un cadre plus large. Je le ferai en éclairant cette première analyse par une philosophie de référence.

2.2 Un homme raisonnable et appelé à être toujours plus maître de lui-même.

La conception que l'A.D.M.D. a de l'homme est très marquée par la science et en particulier par la biologie[44]. L'homme est conçu comme un être en devenir, issu par une lente évolution de l'animal[45] et continuant à être en progrès : "l'homme d'aujourd'hui comme celui de demain, sera différent, plus lucide, plus libre, désirant véritablement assumer ses choix avec un plus large espace de liberté à sa disposition.[46] Comme élément de la galaxie, l'homme est naturellement partie prenante du cycle de l'univers et donc inéluctablement mortel.[47] Il est indissociablement corps et esprit, corps et esprit périssables l'un et l'autre, esprit irréductible à la matière.[48] Ce qui caractérise l'homme par rapport aux autres éléments de l'univers,

---

[41] Bulletin de l'A.D.M.D. n° 34, décembre 1989, p. 4.

[42] Albert CUNIBERTI, adhérent de Nîmes, 72 ans, "Esquisse d'une philosophie de l'A.D.M.D.", Bulletin de l'A.D.M.D. n° 33, septembre 1989, p. 4 et 5.

[43] On trouve une autre référence explicite sous la plume de Sidney HOOK, Le droit de partir à temps, "réflexion sur mon cas", Bulletin de l'A.D.M.D. n°26, décembre 1987, p. 9. Article publié par le New York Times et repris par l'International Herald Tribune, dans lequel l'auteur souligne la validité de la déclaration de volonté, alors même qu'il a été réanimé contre son gré et qu'il a bien récupéré une fois et repris une vie heureuse. Voir aussi l'éditorial de Henri CAILLAVET, Bulletin de l'A.D.M.D. n° 34, décembre 1989, p. 3 dans lequel il se réfère à Sénèque.

[44] Voir l'article d'Odette THIBAULT, "Si nous parlions de la mort?", brochure de présentation de l'A.D.M.D., p. 44 à 50. Voir aussi la critique de Robert William HIGGINS sur "l'euthanasie comme sacrifice au Dieu Science qui serait ainsi la seule solution conforme au progrès de la psychologie, de la morale et de la science", Partir, Entretiens avec Emmanuel HIRSCH, Cerf, Paris, 1986.

[45] Paula CAUCANAS-PISIER, L'ultime Liberté, Réponse à la presse, Bulletin n° 15, décembre 1984, p. 7 à 10.

[46] Paul CHAUVET, Rapport moral et d'orientation de l'Assemblée Générale du 15 juin 1985, Bulletin de l'A.D.M.D. n°17, avril 1985, p. 5 à 13.

[47] Voir Paul CHAUVET, "Un sigle pour l'A.D.M.D.", Bulletin de l'A.D.M.D. n° 12, octobre 1983, p. 23; Paul CHAUVET, Rapport moral et d'orientation "Au milieu du gué", Assemblée générale du 24 octobre 1987, Bulletin de l'A.D.M.D. n° 25, septembre 1987, p. 5 à 9: "Il est indispensable d'arriver à faire passer ce message disant que la mort est chose naturelle, inéluctable dans le grand rythme de la vie. De la galaxie à la plus petite particule de matière, du macro au micro, il y a naissance, vie et mort."

[48] Henri CAILLAVET, L'euthanasie, un mot qui ne doit pas faire peur, Le monde, 24 février 1987, reproduit dans Bulletin de l'A.D.M.D. n° 24, juin 1987, p. 6 et 7.

c'est sa raison[49], cette raison qui lui permet d'être un être pensant en relation[50], d'être capable de s'autodéterminer[51], de choisir entre le bien et le mal et de pouvoir risquer de choisir le mal[52]; de pouvoir nier en lui la part reptilienne pour vivre selon son seul néocortex[53] et contrôler son comportement, lieu de la seule liberté possible qui ne porte que sur les choses qui dépendent de soi[54]; de pouvoir être moteur de son évolution[55]; de pouvoir, dans les limites où il ne porte pas préjudice à l'entourage, disposer de sa vie et de son corps[56], être libre et autonome. C'est là sa spécificité et sa dignité conquises durement au cours de notre longue marche, durant des millénaires, de l'Animal à l'Homme, et dont la plus récente conquête est la procréation responsable.[57] Ainsi, l'homme est maître de sa vie jusque dans sa mort, et la possibilité de décider de sa mort serait la suprême autonomie, celle qui définit l'homme... avant qu'on ne la perde tout à fait.[58]

2.3 Une dignité de l'homme liée à son intégrité physique et surtout mentale.

Pour l'A.D.M.D., la dignité de l'homme, être complexe, dépend de son intégrité physique et mentale : qu'une seule de ses fonctions essentielles (vue, ouïe, système respiratoire, tube digestif, système urinaire, forces,... tête) soit atteinte, et l'homme ne peut plus penser et agir pleinement en homme. Dès lors, ce qu'on appelle sa "vie" n'est plus qu'une "survivance", et lui-même n'est plus que l'affligeante caricature de l'homme qu'il a été. On est dès lors devant une fin de vie dérisoire, une vie inutile et sentie comme à charge.[59]

L'homme est avant tout défini comme un être autonome, libre, maître de lui même, ce qui n'exclut pas une dimension sociale : l'homme est un être en relation, sa liberté a pour limite celle de l'autre et il a des devoirs par rapport à autrui, par rapport à la société[60] qui limitent son droit à la mort[61]. Dans les écrits de

---

[49] Odette THIBAULT, "Le prix de la survie", Bulletin de l'A.D.M.D. n° 11, juillet 1983, p. 5 à 7: "sur le plan humain, la vie est essentiellement la vie du cerveau." Odette THIBAULT, "Soins palliatifs et euthanasie", Bulletin de l'A.D.M.D. n° 23, mars 1987, p. 13 à 15: "ce qui spécifie l'humain: l'intégrité du cerveau, c'est-à-dire des fonctions autonomes et relationnelles."

[50] Odette THIBAULT, "Faut-il changer la loi? Pourquoi j'ai écrit mon testament de vie.", Bulletin de l'A.D.M.D. n° 12, octobre 1983, p. 21: "En tant que biologiste, je pense qu'on peut définir l'Homme comme être pensant et être en relation. Lorsqu'on a perdu ces fonctions essentielles, on est dans un état infra-humain. Ces qualités spécifiques exigent l'intégrité du cerveau. La perte de la vie du cerveau et de son usage est, pour l'Homme, la perte de son sens et de sa définition même."

[51] Odette THIBAULT, "Faut-il changer la loi? Pourquoi j'ai écrit mon testament de vie.", Bulletin de l'A.D.M.D. n° 12, octobre 1983, p. 20: "Je pense que, puisque la mort est une obligation à laquelle il est impossible de se soustraire, le droit à la mort de son choix rentre dans une juste revendication à l'autodétermination qui est l'apanage de tout être humain adulte et évolué - dans les limites où celle-ci ne porte pas préjudice à l'entourage, bien entendu!"

[52] Paula CAUCANAS-PISIER, L'ultime liberté, Bulletin de l'A.D.M.D. n° 15, décembre 1984, p. 7-10.

[53] Paul CHAUVET, "Refuser d'agoniser, ultime liberté", Bulletin de l'A.D.M.D. n° 14, juin 1984, p. 16: "on dit que l'instinct animal que possède l'homme au plus profond de son cerveau reptilien le pousse à se débattre, quitte à se renier pour se raccrocher à un ultime miracle. Il n'est pas question de trancher ici, mais cela conforte l'idée que l'homme doit réfléchir au fait qu'il est mortel et aux conditions de ce moment qui doit être le sien et rien que le sien. C'est l'honneur de l'homme que d'assumer par avance ses décisions après réflexion et accord avec sa pensée profonde. La déclaration s'adressant à la famille et au médecin adjure ceux-ci de se tenir pour obligés de réaliser l'ensemble des décisions prises." (même si, ayant signé sa déclaration de vouloir être euthanasiée à l'avance, la personne changeait d'avis devant la mort.

[54] Odette THIBAULT, "Faut-il changer la loi? Pourquoi j'ai écrit mon testament de vie.", Bulletin de l'A.D.M.D. n° 12, octobre 1983, p. 21: "Le néo-cortex, apanage spécifique de l'Homme, est fait (théoriquement) pour contrôler son comportement; c'est le lieu de la seule liberté possible."

[55] Paul CHAUVET, Rapport moral et d'orientation "Au milieu du gué", Assemblée générale du 24 octobre 1987, Bulletin de l'A.D.M.D. n° 25, septembre 1987, p. 8: "Il est de sa responsabilité de moteur de l'évolution de se doter des moyens de sa réflexion."

[56] Odette THIBAULT, "Faut-il changer la loi? Pourquoi j'ai écrit mon testament de vie.", Bulletin de l'A.D.M.D. n° 12, octobre 1983, p. 21: "Si on lui reconnaît le droit de disposer de ses biens matériels, je pense qu'on doit lui reconnaître le droit de disposer de son propre corps et de sa propre vie."

[57] Paula CAUCANAS-PISIER, Bulletin de l'A.D.M.D. n° 15, décembre 1984, p. 7-10.

[58] Odette THIBAULT, "Mourir à la carte" - "J'ai fait un rêve...", Bulletin de l'A.D.M.D. n° 24, juin 1987, p. 13: "Ainsi la mort serait-elle la suprême autonomie, celle qui définit l'être humain... avant qu'on ne la perde tout à fait."

[59] Gilbert BRUNET, Réflexions sur le suicide, bulletin de l'A.D.M.D. n° 12, septembre 1983, p. 7-14.

[60] Gilbert Brunet, "Devoir de vivre et droit au suicide", Bulletin de l'A.D.M.D. n° 25, septembre 1987, p. 30: "Mais si l'homme a des droits, les autres ont des droits sur lui. C'est dire que l'homme a des devoirs. Les premiers sont évidemment ceux envers les enfants auxquels il a donné l'existence. Si l'on a des enfants, il faut les élever. On peut avoir aussi des devoirs envers une femme, un mari. Il est bien rare, au fond, qu'on n'ait de devoir envers personne.

l'A.D.M.D., il y a, bien que de manière très discrète, et à côté d'une incitation dominante à être responsable, à compter surtout sur soi, à refuser d'être à charge, des appels à la solidarité, à une lutte pour que la société se transforme et que chacun puisse trouver le soutien affectif qui permette de vivre jusqu'au bout en conformité avec notre idée de la dignité[62], une invitation à lutter contre les causes de suicide pathologique[63], à inventer une société moins dure aux solitaires, plus juste, plus chaude au coeur, plus fraternelle.[64] Pour autant, la conception de l'homme de l'A.D.M.D. reste d'abord et profondément une conception individualiste qui ne fait pas d'abord place au fait de pouvoir être aimé par l'autre, même lorsqu'on est malade. Pour elle, "Toute vie qui s'efface du monde laisse les autres vies intactes. Rien n'est plus banal que de mourir."[65]

Le problème rencontré ici est de savoir s'il est possible de promouvoir à la fois le désir de relation qui sous-tend cet avènement d'une société plus fraternelle, et le primat de l'individu que l'on retrouve dans toute la quête de l'A.D.M.D. d'une mort totalement assumée par l'individu, et d'une vie qui exclut fondamentalement la dépendance vis-à-vis d'autrui. Est-il possible de se situer en même temps sur ces deux pôles ? Qu'est-ce qui rend possible la relation ? S'agit-il ici de la même fraternité dont parle les chrétiens ?

Quoiqu'il en soit de la réponse à ces questions, il paraît clair que, derrière cette demande de mort, transparaît une autre demande: une demande de vie, une demande de relation. Une des questions sera de se demander quel chemin permet cette relation, cette vie. Ce chemin du droit à la mort volontaire, de la maîtrise au moins apparente de sa vie permet-il la satisfaction de cette demande de vie en plénitude, de cette quête de relation ? C'est ce sur quoi nous aurons à réfléchir.

Les membres de l'A.D.M.D. affirment avec force leur amour de la vie[66]; ils se définissent comme une amitié, une fraternité d'hommes et de femmes soulevés par une même foi, la foi en la Vie, une vie digne dans la clarté de l'esprit et l'intégrité essentielle de la chair conservées.[67] D'autres éléments tempèrent cette affirmation. S'il y a un amour de la vie, de celle qui est derrière soi, il y a désintérêt pour la vie au moment du suicide, un sentiment d'être inutile, d'avoir "une vie en voie de dégradation", même en dehors d'un handicap important[68]. Ailleurs, ce choix de la mort est clairement exprimé comme le fait d'une peur de la vie à venir, de ses émotions, du sentiment éprouvé qu'il n'y a plus grand chose à en attendre[69], d'une certaine amertume

---

Il y a presque toujours des gens qui comptent sur nous. Et la société, qui nous a rendu bien des services, même si elle nous paraît trop souvent oppressive, cette société n'a pas tellement tort de dire qu'elle a des droits sur nous."

[61] Odette THIBAULT, "Faut-il changer la loi? Pourquoi j'ai écrit mon testament de vie.", Bulletin de l'A.D.M.D. n° 12, octobre 1983, p. 20: "Possédant "toutes mes facultés" et ma lucidité (et justement pendant que j'en jouis encore), je pense faire un acte responsable. Si j'estime que j'ai maintenant le droit de mourir, c'est que je pense avoir accompli mes tâches essentielles. Je ne me reconnaissais pas ce droit tant que je ne les avais pas terminées, et en particulier tant que ma présence auprès des miens était indispensable."

[62] Docteur Claudine BASCHET-FALK, "La pilule miracle? L'A.D.M.D. miracle?", Bulletin de l'A.D.M.D. n° 19, février 1986, p. 13.

[63] Gilbert BRUNET, Réflexions sur le suicide, bulletin de l'A.D.M.D. n° 12, septembre 1983, p. 7-14..

[64] Paul CHAUVET, à propos du projet de loi de Jacques BARROT qui menace la survie de l'A.D.M.D., Rapport moral et d'orientation "Au milieu du gué", Assemblée générale du 24 octobre 1987, Bulletin de l'A.D.M.D. n° 25, septembre 1987, p. 8.

[65] Citation de Maurice DRUON, Bulletin de l'A.D.M.D. n° 16, mars 1985, p. 36.

[66] Paula CAUCANAS-PISIER, Bulletin de l'A.D.M.D. n° 15, décembre 1984, p. 7-10.

[67] Robert JOSPIN, "Quelques réflexions", Bulletin de l'A.D.M.D. n° 12, octobre 1983, p. 25.

[68] Marguerite LIEGEOIS, "Lettre aux adhérents de l'A.D.M.D." (au moment de sa mort volontaire), Bulletin de l'A.D.M.D. n° 16, mars 1985, p. 3 et 4: "Il me paraît évident que je ne suis plus utile à l'A.D.M.D. dans la mesure où je ne peux plus écrire." (...) "Je choisis d'avancer l'heure de ma mort. J'ai trop aimé la vie, j'ai consacré trop de mes forces et de mon temps à tenter de l'améliorer en faisant avancer quelques idées qui me tenaient à coeur, pour accepter une vie, certes pas encore complètement dégradée mais "en voie de dégradation". Mon expérience de quatre années au sein de l'A.D.M.D. m'a appris qu'il faut beaucoup plus d'énergie pour quitter la vie que pour la poursuivre; je sais que, en l'absence tout au moins d'une grave maladie, le corps et l'esprit se détruisent insidieusement, très lentement et que, si l'on attend trop, on n'a plus le courage d'agir.

[69] Odette THIBAULT, "Mourir à la carte" - "J'ai fait un rêve...", Bulletin de l'A.D.M.D. n° 24, juin 1987, p. 13: "Je connais beaucoup de personnes pas forcément très âgées, mais qui voient arriver le cortège des grands et petits maux et qui jugent qu'une vie diminuée, par rapport à celle qu'ils ont vécue, n'en vaut plus la peine. 60-65 ans, cela peut paraître à certains une vie déjà longue, avec son poids de peines et de joies, et que ce qu'on a à attendre est moins que ce qu'on a déjà reçu... La plupart des gens avouent avoir peur de la mort. Moi qui ait tant aimé la vie autrefois, maintenant je n'ai pas peur de la mort, j'ai peur de la vie, de ses émotions, de ses stress, et de ce qu'elle me réserve plus j'approcherai du terme... et certains échanges m'ont montré que je ne suis pas la seule."

sur la vie passée du fait de n'avoir jamais pu être aimé et d'un pessimisme sur l'avenir, une non foi en l'humanité[70].

L'A.D.M.D. fait le pari d'une société idéale constituée d'hommes et de femmes libres et responsables qui choisiront en toute lucidité le moment de mourir et possèderont les moyens de concrétiser leur désir, de le faire dans la tendresse et la dignité[71]. L'idée globale de l'A.D.M.D. est donc celle de maîtriser sa mort, moment ultime et unique, pour le vivre de la façon choisie par la personne, cela faisant suite à une réflexion poussée, permettant à l'homme d'être libéré des tabous.[72] Il est de l'honneur des adhérents de l'A.D.M.D. d'assurer cette marche vers une culture et un homme meilleur, cette longue route qui doit nous mener à l'idéal qui est celui de l'A.D.M.D., une vie lucide, juste et assumée dans la dignité jusqu'au stade ultime.[73]

2.4 Un homme qui revendique pour lui-même la maîtrise de sa mort.

Comme nous l'avons vu, la possibilité de décider de sa mort serait la suprême autonomie, celle qui définit l'Homme[74], le dernier acte de liberté d'un être libre[75]. La mort étant inéluctable, pour l'A.D.M.D., notre seule liberté est de choisir le temps[76], de choisir de refuser la dégradation[77], de prendre en charge notre vie entière et plus particulièrement cet instant fondamental que les adhérents de l'A.D.M.D. voudraient maîtriser le plus totalement[78], choisissant ainsi d'être maître de leur destin, d'avoir l'initiative[79], de transformer un instant subi en instant agi[80], de se situer en décideur, en sujet et non plus objet de sa mort, dernier acte de vie.[81] "Vivre, c'est aussi mourir avec indépendance, presque grandeur".[82] L'homme doit

---

[70] Louis-Vincent THOMAS, Analyse du livre d'Odette THIBAULT, Les trahisons de l'ADN, mon cancer, Les lettres libres, Paris, 1986, Bulletin de l'A.D.M.D. n° 22, décembre 1986, p. 25 et 26: Odette THIBAULT s'insurge contre une humanité où triomphent trop souvent "le manque d'amour et la bêtise humaine". Elle nous parle de sa jeunesse et de la peur qu'elle avait de n'être pas aimée à cause de son physique. Elle nous entretient de ses rapports affectueux mais aussi difficiles avec ses enfants et des désillusions de l'amour: "il y a la découverte, la lune de miel, puis la dégringolade. Passe encore la mort physique, la vraie contre laquelle on ne peut rien. Mais l'abandon, cette fausse mort: on est encore vivant, et c'est comme si on était mort pour l'autre. Les trahisons de l'amour sont infiniment plus douloureuses que les trahisons de l'ADN". (...) On retiendra de ce livre (...) l'amour sincère et profond de la vie, de la liberté, de la paix, de la justice et de la dignité jusque dans la mort qu'il faut le cas échéant provoquer; une force d'âme étonnante devant les épreuves (un travail très dur; le suicide de sa mère; des fils qui posent de difficiles problèmes, un cancer impitoyable surmonté avec un rare courage dans le militantisme et l'écriture); une sensibilité vibrante tantôt sereine, tantôt amère: "Comment peut-on renier non seulement l'autre, mais une part de soi-même: cette part d'amour, donc la meilleure? Je ne crois pas qu'une femme soit capable de cela. Pour moi, un cuisant échec. J'ai beaucoup donné, plus qu'on ne m'en demandait, sûrement! J'ai beaucoup attendu, mais plus que les autres n'étaient capables de donner. Je mourrai donc avec cette réserve de tendresse inemployée... Sur ce dernier espoir tremblant, aussitôt déçu. Ce n'est pas la mort de la femme que je suis que je pleurerai, mais celle de la femme que je n'aurai pas pu être, et celle de la petite fille et de ses immenses espoirs déçus... (...) Au-delà d'un certain pessimisme (Odette THIBAULT avoue ne plus avoir d'espoir dans l'humanité) qui teinte de gris son livre, ce qui frappe avant tout c'est le cri d'amour qui ne cesse de le traverser."

[71] Paul CHAUVET, "Rapport moral et d'orientation", Assemblée Générale du 15 juin 1985, Bulletin de l'A.D.M.D. n° 17, avril 1985, p. 6.

[72] Paul CHAUVET, "Rapport moral et d'orientation", Assemblée Générale du 15 juin 1985, Bulletin de l'A.D.M.D. n° 17, avril 1985, p. 6.

[73] Paul CHAUVET, "Rapport moral et d'orientation", Assemblée Générale du 15 juin 1985, Bulletin de l'A.D.M.D. n° 17, avril 1985, p. 13.

[74] Odette THIBAULT, "Mourir à la carte" - "J'ai fait un rêve...", Bulletin de l'A.D.M.D. n° 24, juin 1987, p. 13.

[75] Gilbert BRUNET, Réflexions sur le suicide, bulletin de l'A.D.M.D. n° 12, septembre 1983, p. 7-14

[76] Gilbert BRUNET, Réflexions sur le suicide, bulletin de l'A.D.M.D. n° 12, septembre 1983, p. 7-14

[77] Paul CHAUVET, Editorial "Le choix et la vérité", Bulletin de l'A.D.M.D. n° 14, juin 1984, p. 3.

[78] Paul CHAUVET, Editorial "Progresser pour faire évoluer", Bulletin de l'A.D.M.D. n° 11, juillet 1983, p. 4.

[79] Gilbert BRUNET, Réflexions sur le suicide, bulletin de l'A.D.M.D. n° 12, septembre 1983, p. 7-14

[80] Paul CHAUVET, Rapport moral et d'orientation "Au milieu du gué", Assemblée générale du 24 octobre 1987, Bulletin de l'A.D.M.D. n° 25, septembre 1987, p. 8. "Il est de l'honneur de l'homme de savoir qu'il est mortel. Il est de sa qualité de personne pensante de vouloir assumer ce moment en le transformant d'un instant subi en un instant agi. Il est de sa responsabilité de moteur de l'évolution de se doter des moyens de sa réflexion."

[81] Docteur Claudine BASCHET-FALK, Des différents sens de mourir dans la dignité, Congrès Européen de Francfort, bulletin de l'A.D.M.D. n° 20, mai 1986, p. 16-19.

[82] Henri CAILLAVET, "Mourir dans la dignité", intervention au début du congrès européen à la Sorbonne le 21 juin 1986, Actes du colloque, p. 4; repris dans Bulletin de l'A.D.M.D. n° 22, décembre 1986, p. 6.

pouvoir conclure sa vie[83] et la mort doit rester le bien propre de l'individu, ce qui finalise sa vie, ce qui éclaire son existence et lui donne sa véritable dimension.[84]

Pour approcher ce qu'est mourir dans la dignité, l'A.D.M.D. nous propose cette citation de NIETZSCHE:

> *"Mourir fièrement, quand il n'est plus possible de vivre avec fierté. La mort librement choisie, la mort au moment voulu, lucide et joyeuse, accomplie au milieu de ses enfants et de témoins, de sorte que de vrais adieux soient possibles, puisque celui qui prend congé est encore présent, et capable de peser ce qu'il a voulu et ce qu'il a atteint, bref de faire le bilan de sa vie...*
>
> *...Par simple amour de la vie, on devrait vouloir une mort différente, libre, consciente, qui ne soit ni un hasard, ni une agression par surprise."*[85]

Ce que l'A.D.M.D. appelle "mourir dans la dignité", c'est mourir d'une façon qui, pour soi comme pour les autres, n'abîme pas l'image de celui qui meurt[86], mourir paisiblement, sans souffrance inutile[87]. La dignité revendiquée, c'est de pouvoir vivre sa vie jusqu'à son terme en responsable.[88]

Au passage, il est intéressant de souligner la convergence apparente entre des définitions philosophiques et théologiques de la dignité de l'homme qui renvoient toutes les deux à "l'image". Pour l'A.D.M.D., mourir dans la dignité, c'est mourir d'une façon qui, pour soi comme pour les autres, n'abîme pas l'image de celui qui meurt. Pour les chrétiens, une des manières de dire la dignité de l'homme est de dire qu'il a été fait à l'image de Dieu. C'est aussi de dire qu'il reçoit sa dignité du Christ mort et ressuscité, du Christ défiguré sur la Croix. "Ne pas abîmer l'image"... une expression qu'il serait intéressant de creuser pour découvrir que, sous des mots identiques, un souci de l'image, on se trouve dans des champs radicalement différents.

Pour l'A.D.M.D., cette mort digne implique des conditions :

> *"il faudrait à la fois tout cela :*
>
> ** ne pas être exclu, relégué, pouvoir parler de sa vie et de sa mort imminente, de sa peur, de son chagrin, de son éventuelle sérénité,*
>
> ** ne pas être harcelé de traitements inutiles, douloureux, et traumatisants,*
>
> ** pouvoir bénéficier de l'euthanasie active si la qualité de la vie qui reste ne nous satisfait plus, tout ayant été fait, par ailleurs, de ce que j'évoquais plus haut."*[89]

Le jour où le traitement de la douleur, le respect du non consentement aux soins, l'honorabilité du suicide non pathologique et la possibilité -Paul CHAUVET écrit : je n'ose pas parler de devoir- d'y être aidé par un médecin, ainsi que le droit d'être euthanasié à sa demande consignée dans un testament, seront reconnus dans les faits, l'homme aura la maîtrise de sa mort, pas avant.[90]

A l'A.D.M.D., suivant les personnes, le suicide est plus ou moins exalté et idéalisé. Pour tous ceux qui l'acceptent, il est une arme pour refuser la déchéance[91], refuser d'être à charge à soi-même, aux siens, à la

---

[83] Paula CAUCANAS-PISIER, Bulletin de l'A.D.M.D. n° 15, décembre 1984, p. 7-10.

[84] Henri CAILLAVET, "Mourir dans la dignité", intervention au début du congrès européen à la Sorbonne le 21 juin 1986, Actes du colloque, p. 5; repris dans Bulletin de l'A.D.M.D. n° 22, décembre 1986, p. 6.

[85] NIETZSCHE, Crépuscule des Idoles, trad. Hémery, Gallimard, 1974, p.129 reproduite dans Bulletin de l'A.D.M.D. n° 26, décembre 1987, p. 19.

[86] Compte-rendu de l'Assemblée Générale du 15 juin 1985, Bulletin de l'A.D.M.D. n° 18, octobre 1985, p. 7.

[87] Odette THIBAULT, "Faut-il changer la loi? Pourquoi j'ai écrit mon testament de vie.", Bulletin de l'A.D.M.D. n° 12, octobre 1983, p. 20 - 21.

[88] Paula CAUCANAS-PISIER, "Les fausses accusations de nos adversaires", Bulletin de l'A.D.M.D. n° 24, juin 1987, p. 11.

[89] Docteur Claudine BASCHET-FALK, Des différents sens de mourir dans la dignité, Congrès Européen de Francfort, bulletin de l'A.D.M.D. n° 20, mai 1986, p. 16-19.

[90] Paul CHAUVET, Emission télévisée "Liberté 3" du 8/9/84 sur FR3, Bulletin de l'A.D.M.D. n° 15, décembre 1984, p. 30.

[91] Parmi les très nombreuses citations possibles en voici quelques unes:

- Gilbert BRUNET, Réflexions sur le suicide, bulletin de l'A.D.M.D. n° 12, septembre 1983, p. 7-14
- Odette THIBAULT, "Faut-il changer la loi? Pourquoi j'ai écrit mon testament de vie.", Bulletin de l'A.D.M.D. n° 12, octobre 1983, p. 21:

nation, moralement et financièrement[92], "d'infliger à sa famille une fin pareille à celle infligée par leurs parents"[93], pouvoir conclure sa vie et laisser de soi une image positive.

Pour certains, ce droit à la mort volontaire n'est pas revendiqué seulement comme arme face aux problèmes de santé, mais aussi comme possibilité de s'en aller lorsque l'on a le sentiment de ne plus avoir sa place dans le monde, qu'on a perdu son conjoint ou que plus rien n'intéresse.[94]

Dans tous les cas, l'A.D.M.D. insiste pour refuser "que nulle autre personne, aussi compétente, aussi aimante soit-elle, ne se substitue au patient lui-même pour décider de son traitement et de l'arrêt de ce traitement"[95], pour décider quant à son propre corps, à sa propre vie[96]. C'est la personne, et elle seule, qui peut juger pour elle-même de l'ultime qualité de sa vie, et décider ou non de sa délivrance.[97] "A l'A.D.M.D., nous n'admettons ni qu'on nous euthanasie, sans notre accord, par pitié ou parce que nous gênons, ni qu'on nous prolonge, sans notre avis préalable, par "respect de la vie"."[98] Le rôle des soignants est de participer à la décision du sujet[99], de l'éclairer, de négocier avec lui ses derniers instants[100], de l'aider aussi dans la mise en oeuvre, sous réserve d'une clause de conscience, et, dans tous les cas de respecter ses décisions. Pour

---

"C'est au nom de cette mort "humaine" que je ne veux être ni réduite à un ensemble d'organes en culture, ni un condamné à mort maintenu en sursis par la grâce (ou l'abus?) du pouvoir médical, ni un vieillard grabataire qui pourrit dans ses excréments. Par rapport à l'être humain que j'ai été, cela m'apparaît être une dérision. En fait, j'accepte la mort, mais je refuse la déchéance."

- Paul CHAUVET, "Refuser d'agoniser, ultime liberté", Bulletin de l'A.D.M.D. n° 14, juin 1984, p. 15 et 16.
- Compte-rendu de l'assemblée générale du 15 juin 1985 à Lyon-Villeurbanne, Bulletin de l'A.D.M.D. n° 18, octobre 1985, p. 7. "Si l'on voit que les traitements ne peuvent plus nous guérir, mais seulement nous prolonger, sans espoir de restaurer l'être actif et pensant que nous avons été, nous voulons qu'on les arrête. Et si cet arrêt nous laisse encore vivre, mais seulement de cette vie végétative, inconsciente ou dégradante, qui est celle de tant de grands malades et de vieillards, nous voulons qu'on nous procure une mort sans souffrance, ce qu'on appelle l'euthanasie."
- Paul CHAUVET, Rapport moral et d'activités: Exister, diffuser, convaincre..., Assemblée Générale du 25/09/86, Bulletin de l'A.D.M.D. n° 21, septembre 1986, p. 7: "Avoir vu mourir dans des conditions atroces, imaginer pour soi une autre façon de vivre ce moment, pourvoir confronter ces pensées, ces images, cette analyse fait partie de la démarche de l'A.D.M.D."
- Voir la formulation de la "Déclaration de volonté de mourir dans la dignité".
- Paula CAUCANAS-PISIER, "Un choix: mourir chez soi", Brochure pratique éditée par l'A.D.M.D. et envoyée avec son Bulletin n° 26, décembre 1987, p. 2: "La mort est une fatalité. Elle n'est terrifiante que si elle se réduit à une déchéance physique, psychologique ou spirituelle, c'est-à-dire à un naufrage."
- Reproduction du faire-part de décès de Gilbert et Edith BRUNET, Bulletin de l'A.D.M.D. n° 30, décembre 1988, p. 9, paru dans "Le Monde" et "Le Figaro" du 8 septembre 1988:
- Edith et Gilbert BRUNET -

ont décidé dans la lucidité et la sérénité, de se donner la mort le 3 septembre 1988, à l'âge de 82 et 84 ans, pour ne pas subir les déchéances de la vieillesse.

"Ils ne furent pas séparés ni dans leur vie ni dans leur mort"

II Sam. I, 23.

De la part de (...)

"Gardez-moi une fidélité sans deuil" Péguy.

[92] Gilbert BRUNET, Réflexions sur le suicide, bulletin de l'A.D.M.D. n° 12, septembre 1983, p. 7-14. Marguerite LIEGEOIS, A propos de la balade de Narayama, bulletin de l'A.D.M.D.

[93] Paula CAUCANAS-PISIER, "Choisir sa vie, choisir sa mort", texte de la conférence donnée à Nice le 6 juin 1984, brochure de présentation de l'A.D.M.D., p. 70.

[94] Gilbert BRUNET, Gilbert BRUNET, Réflexions sur le suicide, bulletin de l'A.D.M.D. n° 12, septembre 1983, p. 7-14.

[95] Paula CAUCANAS-PISIER, Bulletin de l'A.D.M.D. n° 15, décembre 1984, p. 7-10.

[96] Odette THIBAULT, "Faut-il changer la loi? Pourquoi j'ai écrit mon testament de vie.", Bulletin de l'A.D.M.D. n° 12, octobre 1983, p. 19.

[97] Henri CAILLAVET, "Mourir dans la dignité", intervention au début du congrès européen à la Sorbonne le 21 juin 1986, Actes du colloque, p. 5; repris dans Bulletin de l'A.D.M.D. n° 22, décembre 1986, p. 6.

[98] Paula CAUCANAS-PISIER, Bulletin de l'A.D.M.D. n° 15, décembre 1984, p. 7-10.

[99] Monique BADAROUX, "A propos du sondage auprès des médecins", Bulletin de l'A.D.M.D. n° 11, juillet 1983, p. 4: "L'objectif de notre Association est d'aider l'individu à lutter contre les aléas du pouvoir médical en donnant le droit au malade et au médecin de décider ensemble de ce qu'ils croient être le meilleur."

[100] Paul CHAUVET, Rapport moral et d'orientation, Assemblée Générale du 15 juin 1985, Bulletin de l'A.D.M.D. n° 17, avril 1985, p. 9: "Le médecin doit maintenant accepter que la mort est inéluctable. Il est souhaitable de négocier ce moment avec les parties en présence, c'est-à-dire notamment avec le malade ou celui qui choisira d'anticiper pour conserver la seule qualité de vie comme critère de choix."

l'A.D.M.D., la décision de l'euthanasie ou de l'abstention thérapeutique ne relève pas du secret de la conscience du médecin.

Au-delà de la décision de vivre ou non, le Docteur Claudine BASCHET-FALK insiste sur la nécessité pour le médecin d'apprendre à entendre la vérité du malade et de ne pas lui retirer une part de lui-même et donc de sa dignité en lui volant sa parole.[101]

Là encore, nous nous retrouvons devant une question ayant un double versant philosophique et théologique. Qu'est-ce que la vérité ? Il y aurait d'ailleurs lieu de ne pas réfléchir seulement à la vérité à entendre du malade. Ici nous ne nous situons pas en contrepoint du Docteur Claudine BASCHET-FALK mais nous soulignons l'importance de la question qu'elle soulève. La question du statut de la vérité implique que l'on réfléchisse à la vérité du sujet et à la vérité offerte au sujet. Elle implique que l'on n'en reste pas non plus au niveau de "la vérité biologique" du diagnostic porté et du pronostic qu'il comporte.[102]

Pour l'A.D.M.D., cette liberté de décision pour ce qui concerne sa vie implique que le débat sur l'euthanasie et la mort volontaire ne soit pas réservé à certains, aux gens d'Eglise et de médecine qui se disputeraient le moribond[103]. Il faut qu'il soit porté sur la place publique, à traiter comme un choix offert à l'individu conscient de sa liberté et de sa responsabilité. Pour l'A.D.M.D., ce débat doit être le fait d'hommes libres de tous préjugés, non contraints par une morale coercitive, comme l'est la morale catholique, en dehors de tout dogme.[104]

Suite à des critiques entendues, l'A.D.M.D. précise que le combat pour le "droit à la mort" n'est pas un combat qui refuse la lutte contre la maladie, les progrès de la médecine ; il n'est pas le fait de peureux et de personnes faibles qui craignent la souffrance, de gens égoïstes qui ne veulent pas contribuer au progrès de la médecine et refuseraient que leur cas puisse servir à la recherche médicale. Par contre, l'A.D.M.D. défend le droit d'arrêter le combat quand nous le décidons, quand notre souffrance est vécue par nous-même comme devenue insurmontable et dégradante et que le déclin de nos facultés mentales nous apparaît sans retour.[105]

2.5 Le suicide délibéré de préférence à l'euthanasie.

Entre euthanasie et suicide, l'A.D.M.D. préfère le suicide, parce que cette mort ne dépend que de l'intéressé[106], même s'il a besoin d'être aidé à se procurer le moyen, et elle serait la plus acceptable, parce que la plus volontaire[107]. Mais il est des cas, qui devraient devenir des exceptions, où la personne n'est plus en mesure de décider et où il importe, pour cette association que sa déclaration de volonté de mourir dans la dignité soit respectée. Pour éviter de se retrouver dans cette situation, il faudrait veiller "à se décider juste avant l'entrée dans la sénilité ou dans le cycle pathologique terminal. Instant difficile à fixer, car pour ne pas risquer de se décider trop tard, il faut accepter de partir un peu trop tôt, de sacrifier un peu de vie encore vivable. Ce que nous espérons pour nous, ce n'est pas l'euthanasie, c'est cette mort-là, qui ne dépend que de nous, et ne demande rien à personne."[108]

Si de manière exceptionnelle, on trouve l'affirmation qu'il peut y avoir de bonnes morts naturelles[109], ou que "comme tout le monde, nous rêvons de nous éteindre le plus tard possible, paisiblement, entourés de

---

[101] Docteur Claudine BASCHET-FALK, Des différents sens de mourir dans la dignité, Congrès Européen de Francfort, bulletin de l'A.D.M.D. n° 20, mai 1986, p. 16-19.

[102] Cf. Bruno CADART, En fin de vie, déjà cité p. 206.

[103] Paula CAUCANAS-PISIER, "Approches du malade mourant", Bulletin de l'A.D.M.D. n° 20, mai 1986, p. 10: "Gens d'Eglise et de médecine se disputent le moribond, chacun en revendiquant la meilleure approche, chacun animé de la meilleure volonté du monde et d'un dévouement sans faille. Hélas, l'avis du principal intéressé est trop souvent exclu du débat"

[104] Roland BOSDEVEIX, "Mourir dignement, une question de morale", Bulletin de l'A.D.M.D. n° 16, mars 1985, p. 29.

[105] Paula CAUCANAS-PISIER, Bulletin de l'A.D.M.D. n° 15, décembre 1984, p. 7-10.

[106] Docteur Claudine BASCHET-FALK, Des différents sens de mourir dans la dignité, Congrès Européen de Francfort, bulletin de l'A.D.M.D. n° 20, mai 1986, p. 16-19..

[107] Compte-rendu de l'assemblée générale du 15 juin 1985, Bulletin de l'A.D.M.D. n° 18, octobre 1985, p. 8.

[108] Compte-rendu de l'assemblée générale du 15 juin 1985, Bulletin de l'A.D.M.D. n° 18, octobre 1985, p. 8.

[109] Docteur Claudine BASCHET-FALK, "La pilule miracle? L'A.D.M.D. miracle?", Bulletin de l'A.D.M.D. n° 19, février 1986, p. 12: "Il faut rappeler que quand nous nous battons pour une meilleure utilisation et une plus grande diffusion des anti-douleurs (tel que sirop de morphine) et contre les excès de l'acharnement thérapeutique c'est avec la conviction qu'ainsi on peut dissocier la souffrance de la mort et qu'il peut y avoir de bonnes morts "naturelles". N'empêche que l'angoisse reste grande à l'idée d'une fin interminable dans la solitude et la souffrance non apaisée, d'un grand handicap physique ou de la détérioration surtout cérébrale du grand âge, et vos questions s'accumulent..."

soins et de tendresse, et mourir, comme on dit, de notre belle mort"[110], l'affirmation dominante est celle de la supériorité du suicide, de la mort volontaire, qui est la plus belle, la plus digne[111], le seul moyen de mourir vivant, si on en a le "courage".[112] Pour l'A.D.M.D., le suicide du vieillard est non seulement normal, mais il est exemplaire.[113]

[110] Paula CAUCANAS-PISIER, "Approches du malade mourant", Bulletin de l'A.D.M.D. n° 20, mai 1986, p. 14.
[111] Gilbert BRUNET, Réflexions sur le suicide, Bulletin de l'A.D.M.D. n° 12, septembre 1983, p. 7-14.
[112] Odette THIBAULT, "Faut-il changer la loi? Pourquoi j'ai écrit mon testament de vie.", Bulletin de l'A.D.M.D. n° 12, octobre 1983, p. 20.
[113] Gilbert BRUNET, Réflexions sur le suicide, Bulletin de l'A.D.M.D. n° 12, septembre 1983, p. 7-14.

Chapitre n°2:
l'Association pour le Droit à Mourir dans la Dignité, une conception stoïcienne de la dignité :

1. Une lecture d'Epictète peut nous aider à approcher la conception de l'homme qui est celle de l'A.D.M.D.:

En lisant et en écoutant le discours de l'A.D.M.D., j'avais été frappé par la résonance stoïcienne qui s'y trouvait. L'analyse serrée de la conception que l'A.D.M.D. a de l'homme amène à retrouver de très nombreux thèmes stoïciens. J'avais donc décidé d'éclairer la position de l'A.D.M.D. par une étude du stoïcisme. Ce choix a été renforcé par la découverte de textes dans lesquels l'A.D.M.D. se réfère explicitement au stoïcisme.[114]

Quel texte choisir pour étudier le stoïcisme ? Les philosophes discutent pour savoir s'il y a des stoïcismes ou un stoïcisme. Je me rangerai à l'avis de ceux qui pensent que, s'il est vrai qu'il y a de multiples façons d'être stoïcien, on retrouve chez tous des constantes et l'on peut parler du stoïcisme comme d'une unité.

J'ai choisi d'étudier Epictète dont l'oeuvre est accessible et qui m'a été proposée par une spécialiste du stoïcisme comme étant représentatif de ce courant.[115]

Dans ce qui suit, je ne veux pas identifier la position de l'A.D.M.D. à celle d'Epictète. La présentation d'Epictète a pour objet de fournir un horizon, une toile de fond sur laquelle entendre le discours de l'A.D.M.D. Elle permet de situer la réflexion que fait l'A.D.M.D. par rapport à l'homme malade dans un cadre plus large. Je ne présenterai pas la position d'Epictète pour elle-même, mais pour autant qu'elle éclaire la réflexion de l'A.D.M.D.

2. Le Dieu d'Epictète

Pour comprendre la conception qu'Epictète a de l'homme, il faut d'abord s'intéresser à celle qu'il a de Dieu.

2.1 Ses titres:

Epictète, qui paraît avoir été le plus religieux de tous les Stoïciens[116], présente l'homme comme créé par Dieu. Epictète donne divers titres à la divinité.

Le Dieu, c'est la Raison du monde personnifiée, celui qui est "le père des hommes et des dieux"[117], "Zeus", "la Providence"[118], "l'Ordonnateur"[119], "l'Autre"[120]. A deux reprises, mais cela se trouve dans des citations d'un vers de Cléanthe, Zeus est situé à côté de la destinée personnalisée : "Conduis-moi, ô Zeus, et toi, ô Destinée."[121]. En fait, le Dieu d'Epictète s'identifie au destin, à la destinée, à la Providence, qui sont autant de manifestation de sa personne.

---

[114] Henri CAILLAVET, L'Euthanasie, un mot qui ne doit pas faire peur, Le monde, 24 février 1987, reproduit dans le Bulletin de l'A.D.M.D. n° 24, juin 1987, p. 6-7 et dans l'éditorial du Bulletin de l'A.D.M.D. n° 34, décembre 1989, p. 3. On trouve une autre référence explicite sous la plume de Sidney HOOK, Le droit de partir à temps, réflexion sur mon cas, Bulletin de l'A.D.M.D. n°26, décembre 1987, p. 9. Article publié par le New York Times et repris par l'International Herald Tribune.

[115] Madame CARIOU, Doyen de la faculté de philosophie de Lyon III

[116] Joseph SOUILHE, introduction à sa traduction, Epictète, Entretiens, p.LVIII, Editions "Les Belles Lettres", Paris, 1975. Dans toute la suite de ce chapitre, les références renverront à cette édition sans que ce soit précisé à chaque fois.

[117] I,3,1-2

[118] III,17,1

[119] I,12,15-16

[120] I,30,1

[121] II,23,42 - III,22,95

2.2 Un Dieu créateur.

Qui est ce Dieu, quelle est sa fonction, au delà des titres que lui donne Epictète ? Il est à l'origine de l'univers, il régit tout[122], il exerce sa Providence sur l'univers[123]. Dieu se révèle dans la nature jusque dans les faits les plus insignifiants[124]. Le monde a été créé de manière raisonnable, il est lui-même une part du "Logos". Tout dans la nature a une utilité pour l'homme que l'homme peut comprendre, les choses comme les événements[125].

Au cœur de l'univers, Dieu a créé l'homme et a placé sous sa dépendance ce qu'il y a de meilleur, la raison[126]. Il a introduit l'homme ici bas pour le contempler Lui et ses oeuvres, et non seulement pour les contempler, mais pour les interpréter[127]. Il a mis l'homme au-dessus de toutes choses[128] et ne l'a rendu responsable que d'une seule : l'usage des représentations, autrement dit de la raison[129]. Si Dieu a créé l'homme, tous les hommes, c'est pour le bonheur et la paix, et il l'a créé responsable de ce bonheur, quelques soient les événements rencontrés[130].

Cet homme se retrouve dans l'univers qu'Epictète conçoit de la manière suivante :

"Cet univers n'est qu'une seule cité, la substance dont il est formé est unique et il doit y avoir une révolution périodique où les choses se cèdent mutuellement la place, où les unes se dissolvent tandis que d'autres viennent au monde, où les unes demeurent au même lieu tandis que d'autres se mettent en mouvement. Et tout est rempli d'amis: d'abord de dieux, puis également d'hommes que la nature a rapprochés les uns des autres : les uns doivent vivre ensemble, tandis que d'autres doivent se quitter, se complaisant parmi ceux qui vivent avec eux et sans s'attrister de voir s'éloigner les autres. Quant à l'homme, outre qu'il est grand par nature et capable de mépriser tout ce qui n'est pas sous sa dépendance, il a encore ceci de particulier qu'il n'est pas fait pour prendre racine et pour s'attacher à la terre, mais pour passer d'un lieu à un autre, tantôt pressé par la nécessité, tantôt pour le simple plaisir de contempler"[131].

2.3 Un Dieu qui est Père et qui nous rend tous frères:

Pour Epictète, il y a une parenté entre Dieu et les hommes. Dieu est père de tous les hommes, si bien que nous sommes non pas citoyens d'Athène ou de Corinthe, mais citoyens du monde[132], "Et pourquoi pas fils de Dieu"... poursuit Epictète[133]. En conséquence, tous les hommes sont frères[134], et nous devons nous situer en frères, y compris avec les étrangers, les mendiants. Dieu est clairement nommé comme le Dieu de la Paternité et de la fraternité.[135]

Si l'A.D.M.D. défend avant tout l'autonomie de la personne, son indépendance par rapport à autrui et à tout pouvoir, il y a aussi ce sens de la fraternité, de l'universalité, et ce serait un procès rapide que de parler sans autre explication d'égoïsme. Pour autant, il ne s'agit pas de la même fraternité que celle dont il est question dans la tradition judéo-chrétienne.

A quoi ce rôle de fils de Dieu nous engage-t-il ? A regarder tout ce qui nous appartient comme étant à notre père, à lui obéir en tout, à ne jamais le critiquer devant qui que ce soit, à ne rien dire ou faire qui puisse lui nuire, à être toujours déférent envers lui, à lui céder, à lui apporter le plus possible notre collaboration.[136]

---

[122] I,1,14-17
[123] II,14,11-13
[124] I,15,1-14
[125] I,6,1-2
[126] I,1,7-9
[127] I,6,18-22
[128] I,14,15-17
[129] I,12,32-35
[130] III,24,2
[131] III,24,10-12
[132] I,9,1
[133] I,9,3-6
[134] I,13,3-4
[135] III,11,1-6
[136] II,10,7

2.4 Qu'est donc Dieu en réalité ?

Dieu est utile, mais le bien aussi est utile. Donc, sans aucun doute, là où Dieu est réellement, là est aussi réellement le bien. Qu'est donc Dieu en réalité ? Chair ? Jamais de la vie ! La renommée ? Jamais de la vie ! Il est intelligence, science, droite raison. Ainsi, est-ce uniquement là qu'il te faut chercher le bien réel.[137] Dieu, autrement dit Zeus, vit pour lui-même, se repose en lui-même, réfléchit à la nature de son propre gouvernement et s'entretient de pensées dignes de lui en ayant besoin de personne, en se passant de tout autre[138].

2.5 Un Dieu proche ?

En faveur de la proximité de Dieu par rapport à sa créature humaine, nous trouvons nettement l'affirmation d'un Dieu intimement lié à l'homme, qui perçoit chacun des mouvements de notre âme[139], qui regarde ce qui se passe d'en haut[140], qui voit tout ce que nous faisons, qui est en communication avec toute chose[141]. Il est tellement proche de l'homme, qu'il a placé en chaque homme un génie pour le protéger, mais aussi pour voir ce qu'il fait, et qu'il est lui-même présent en l'homme[142]. Chaque homme est une partie de Dieu et porte en lui Dieu[143]. Dieu veille sur sa création, ses serviteurs, ses témoins.[144]

Toujours en faveur de cette proximité, Epictète nous présente Dieu comme un Dieu qui semble parler à l'homme et le conseiller: "Voyons ce que dit Zeus"...[145] Ce Dieu a un Verbe irrévocable[146]. En fait, si nous y regardons de plus près, ce Dieu ne parle pas, c'est le philosophe qui le fait parler, qui retransmet les paroles de Dieu après avoir, en utilisant sa raison, décrypté le message de l'univers, de la nature, véritable expression du "Logos Universel". Il s'agit là, de la part d'Epictète, d'une contemplation interprétative de l'univers, et d'une forme littéraire visant à emporter l'adhésion de l'auditeur à propos de conseils qu'il lui donne.

Si Dieu fait de l'homme ce qu'il veut au niveau des circonstances externes où est placé l'homme[147], s'il l'éprouve et l'exerce[148], donne à chaque homme sa place[149], même au plus petit[150], il ne peut le contraindre en aucune façon au niveau des choses qui sont sous sa dépendance, à savoir la raison[151].

Quant à l'homme, s'il peut essayer de deviner les "signes du chef et ce qu'il désire"[152], si Zeus lui a envoyé des témoins, des messagers[153], des hommes appelés par vocation à fournir la preuve[154] de la vérité de la voie proposée vers le bonheur, vers Dieu, il semble bien qu'il soit laissé à lui même pour décrypter la Parole de Dieu et qu'il doive tirer de lui-même le Bien[155].

2.6 Pour approcher la position de l'A.D.M.D., dans la lecture d'Epictète, remplacer le mot "Dieu" par "ma raison"

Il y a différentes façons de lire un texte. Il est possible de tirer le texte d'Epictète du côté d'une conception chrétienne de Dieu, et l'on est alors étonné de ce qu'Epictète a écrit sans connaître la révélation du Dieu d'Israël en Jésus Christ.

Il est aussi possible de faire une lecture athée d'Epictète, et, à partir de ce qu'il dit, d'identifier Dieu à la raison humaine, et peut-être même à "ma raison". C'est cette dernière lecture qui permettra d'approcher au mieux la conception que l'A.D.M.D. a de l'homme.

---

[137] II,8,1-3
[138] III,13,7-8
[139] I,14,5-6
[140] I,30,1
[141] I,14,7-10
[142] I,14,12-14
[143] II,8,10-14
[144] III,26,27-28
[145] I,1,10-12 - II,8,17-18
[146] II,8,26
[147] I,6,37
[148] III,22,53-57
[149] I,9,12-17 - I,9,22-25
[150] III,24,110-114
[151] I,6,40
[152] III,24,34
[153] III,22,23
[154] III,24,110-114
[155] I,29,1-5

Par lecture athée, il faut entendre une lecture qui ne se prononce pas sur l'existence de Dieu, mais qui propose une réflexion sur l'homme qui ne fasse pas appel à autre chose qu'à l'homme lui-même, à sa propre raison, à sa propre volonté. Que Dieu existe ou non, n'est pas le problème. S'il existe, il est compris comme un Dieu absent, un Dieu radicalement séparé de l'homme, ou un Dieu qui a créé l'homme pour qu'il soit pleinement autonome, totalement libre de ses actes et qu'il se suffise à lui-même.

C'est cette lecture d'Epictète dans laquelle on substitue au mot "Dieu" le mot "raison" qui permet le mieux d'approcher la conception que l'A.D.M.D. a de l'homme.

3. L'homme selon Epictète

3.1 Un être raisonnable

L'homme est un mélange de corps, qui lui est commun avec les animaux, et de raison qui lui est commune avec les dieux[156]. Dieu lui a donné la possibilité de vivre suivant sa destination d'homme raisonnable[157], lui donnant pour cela, outre la raison, les facultés nécessaires telles que la magnanimité et le courage[158]. Si l'animal est capable d'user des représentations, il n'est pas capable de comprendre l'usage de ces représentations, et, n'ayant pas la même constitution, il n'a pas la même fin[159]. L'homme est distinct des animaux et doit vivre comme tel[160].

Ce qui caractérise la raison, c'est sa capacité à prendre conscience d'elle-même[161] et à se prendre elle-même comme objet d'étude[162]. Elle est ce qu'il y a de meilleur, ce qui commande à tout le reste[163]. On trouve chez Epictète une véritable exaltation de la raison[164], et non de la volonté comme on le croit souvent, sans mépris pour autant des autres facultés[165].

La raison se décompose en trois facultés : une faculté de désir et d'aversion, une faculté de propension et d'aversion, et une faculté de jugement ou d'assentiment. Elle est uniquement sous notre dépendance et ne peut être entravée[166]. Le fait de juger ou de ne pas juger, nous en sommes maîtres, et non pas les objets extérieurs, ni ceux qui nous entourent[167]. Ce qui fait agir l'homme, ce sont ses jugements et ses opinions[168].

On retrouve à l'A.D.M.D. cette même exaltation de la raison que chez Epictète, cette raison capable de nier en l'homme la partie reptilienne de son cerveau.

3.2 Une personne morale.

Parce qu'il a une raison, l'homme peut choisir entre le bien et le mal, il a une personne morale. Cette capacité de décision, cette personne morale, personne ne peut la vaincre, pas même Zeus[169]. Un homme n'est pas maître d'un autre homme[170].

Le bien de l'homme ainsi que son mal réside dans sa personne morale[171] et dépendent de sa volonté. L'essence du bien, comme celle du mal, sont un état déterminé de la personne. Tout ce qui est extérieur à la personne, tout ce qui n'est pas sa raison, sa faculté distinctive, à savoir son corps, les personnes qui l'entourent, l'univers dans lequel elle se trouve, sont indifférents par rapport au bien ou au mal, ils sont des matières pour la personne morale qui, selon son comportement à leur égard, atteindra son propre bien ou son propre mal. Comment la personne atteindra-t-elle le bien ? Si elle n'attache pas trop de prix à la matière. Car les jugements portés sur la matière, quand ils sont droits, font la volonté bonne, mais quand ils sont de

---

[156] I,3,3-7
[157] I,6,18-22
[158] I,6,28-29
[159] I,6,13-16
[160] I,6,18-22
[161] I,1,1 - I,1,4
[162] I,20,1-6
[163] II,23,27
[164] II,23,27-29
[165] II,23,23
[166] I,1,10-12
[167] I,11,37
[168] I,11,33
[169] I,1,23
[170] I,29,60 - III,19,1-3
[171] I,25,1-2

travers, quand ils sont faux, ils font la volonté mauvaise. Telle est la loi que Dieu a porté ; il dit : "si tu veux quelque bien, tire-le de toi-même." Tu dis toi : "Non, mais tire-le d'ailleurs". Pas d'ailleurs, de toi-même[172].

Cette insistance sur l'absolu de l'autonomie de l'homme rejoint bien la position de l'A.D.M.D. pour laquelle l'autonomie de l'homme a pris un statut absolu par rapport à l'homme lui-même. On note au passage que l'homme se comprend à partir de lui-même. Il n'y a pas de bien ou de mal dans les choses extérieures. L'univers extérieur, ce qui ne dépend pas de la raison, comme le corps par exemple, n'a pas de valeur en soi.

Ce qu'Epictète regarde comme les biens, c'est la droiture de la personne et le bon usage des représentations[173]. Le bien est essentiellement d'ordre spirituel, il est où Dieu est réellement[174], on pourrait dire "là où est ma raison". Sont bonnes: les vertus et les actions qui participent des vertus ; mauvaises : leurs contraires; indifférentes : la richesse, la santé, la réputation, toutes les choses qui ne dépendent pas de l'homme[175].

Voici en quoi consiste l'affaire principale de la vie : distinguer parmi les choses, établir entre elles une démarcation et prononcer: "celles qui sont extérieures ne dépendent pas de moi ; le libre choix est en mon pouvoir. Où chercherai-je le bien et le mal ? Dans l'intime de moi-même, dans ce qui est à moi."[176] Aucune norme extérieure ne doit pouvoir m'être opposée, dès lors que je ne fais pas de tort à l'autre.

Si un homme commet des fautes, ce n'est pas par mauvaise volonté, mais parce que sa raison n'a pas été éclairée[177]. Il suffira qu'on lui montre son erreur pour qu'il ne lui donne plus son assentiment. Il n'y a donc pas de voleur ou de filou, mais simplement des ignorants qu'il faut plaindre et éclairer[178], car, comme le dit Platon, "c'est toujours contre son gré qu'une âme est privée de la vérité", mais on a pris l'erreur pour la vérité.[179]

C'est cette même conception qui amène l'A.D.M.D. à réfléchir à l'homme comme étant un être en devenir, homme appelé par l'exercice de sa raison à se libérer de tous les tabous. Par le développement de la raison, du néocortex, nous marchons vers la société idéale de l'homme idéal. C'est aussi cette approche de la raison qui amène l'A.D.M.D. à concevoir sa position comme une évidence qui finira par s'imposer d'elle-même.

3.3 La finalité de l'homme

Non seulement Dieu a créé l'homme, mais il l'a confié et livré à lui seul. En échange, l'homme est invité à se souvenir de qui l'a créé[180]. En regardant les oeuvres de la nature, il peut comprendre que c'est là l'oeuvre d'un artisan, qui est ainsi révélé[181]. Il doit réfléchir sur le gouvernement divin[182], le contempler Lui et ses oeuvres, les interpréter, comprendre ainsi la nature et chercher à vivre en harmonie avec elle[183]. Comprendre l'oeuvre de la Providence et louer Dieu[184], c'est là l'oeuvre de l'homme[185], du véritable prêtre de la création; c'est ce qui le distingue des animaux et fait sa supériorité[186]. Il participe à la fête de la création tant qu'il est sur terre, avant de laisser sa place à d'autres[187].

La conception de l'A.D.M.D. est une conception stoïcienne marquée par le formidable développement de la science et donc par le pouvoir technique qui en découle. Contempler Dieu et ses oeuvres prend ici une coloration particulière. Ce n'est pas seulement la raison de l'homme qui est exaltée, mais le produit de cette

---

[172] I,29,1-5
[173] I,30,4
[174] II,8,1
[175] II,9,15-16
[176] II,5,4-5
[177] I,18,3-4
[178] I,18,1-3 - I,18,3-4 - I,18,1-10
[179] I,28,1-5 - II,26,1 - II,26,3 - II,26,7
[180] I,6,7-8
[181] I,6,7-8
[182] I,14,7-10
[183] I,6,18-22
[184] I,6,1-2
[185] I,16,15-21
[186] Note du traducteur: Louer Dieu est le devoir propre de l'homme. Celui-ci est le véritable prêtre de la création. Sa mission est de contempler la nature et de l'interpréter. C'est ce qui le distingue des animaux et fait sa supériorité (Livre IV p.20)
[187] IV,1,103-106

raison, la science, qui prend aussi une dimension absolue, supplantant parfois l'homme lui-même et sa raison. Ce qui est techniquement possible, comme la maîtrise de la mort devient un idéal. Cette dernière affirmation doit être précisée : ce n'est un idéal que pour autant que c'est moi qui en décide pour moi-même. On l'a vu, l'A.D.M.D. est née notamment d'une réaction contre un pouvoir médical qui niait la responsabilité de la personne. Néanmoins, quand on voit Odette THIBAULT déduire sa conception de l'homme de la biologie, ou la place donnée aux opinions des Prix Nobel,[188] il est clair que la science prend une dimension d'absolu normatif pour l'homme. On note d'autre part que la raison est réduite à sa seule dimension cartésienne.

Si l'homme est en lui-même une fin, s'il est créé et livré à lui seul, il est aussi porteur de Dieu[189], appelé à refléter l'image de Dieu dans tout ce qu'il fait, à se tenir à la place que Dieu lui assigne plutôt qu'à celle que lui assignent les hommes[190]. L'homme est Témoin de Dieu appelé à observer ses commandements, non seulement en paroles, mais en acte[191]. Il doit jurer de ne pas désobéir et de se mettre lui-même au-dessus de toute chose[192], de suivre Dieu[193], de s'attacher à Dieu seul.

Si nous continuons à remplacer "Dieu" par "ma raison", nous retrouvons cette revendication de l'A.D.M.D. à affirmer le primat de l'individu contre tous les pouvoirs politiques, sociaux, médicaux et religieux, ces derniers n'étant tolérés que pour autant qu'ils aillent dans le sens de ce que la raison prescrit à l'individu.

Pour un homme, s'attacher à Dieu, c'est agir de telle sorte que tout ce que Dieu veut, cet homme, lui aussi, le veuille; que ce que Dieu ne veut pas, cet homme ne le veuille pas non plus.[194] C'est ne rien désirer de plus que ce que Dieu désire[195].

Au lieu de cela, comme tout homme nous nous attachons le plus souvent à plusieurs maîtres, à plusieurs objets: à notre corps, à notre fortune, à notre frère, à notre ami, à notre enfant, à notre esclave. Ainsi donc, enchaînés à plusieurs objets, leur poids nous tire vers le bas.[196] Qu'admirons-nous ? Les objets extérieurs. A quoi nous attachons-nous ? Aux objets extérieurs. Et nous hésitons à comprendre pourquoi nous éprouvons de la crainte ou de l'anxiété ?[197] Nous, qui ne sommes pas comme Socrate convaincus d'être apparentés à Dieu, nous nous traitons comme des ventres, des boyaux, des organes sexuels, voilà l'idée que nous avons de nous-mêmes, lorsque nous nous laissons envahir par la peur ou par nos appétits: ceux qui à cet égard peuvent nous venir en aide, nous les flattons, et ces mêmes hommes, nous les redoutons.[198] La peur de la mort de notre corps fait partie de ces forces qui nous réduisent à l'esclavage et qui doivent être levées par un exercice correct de notre raison.

"- C'est donc ainsi que nous avons tant de maîtres ?

- Oui, c'est ainsi. Car, avant ceux-là, nous avons les événements pour maîtres ; or ils sont nombreux. C'est pourquoi nous avons aussi nécessairement pour maîtres les gens qui ont sur l'un de ces événements quelque influence. Car, en vérité, nul ne redoute la personne même de César, mais la mort, l'exil, la confiscation des biens, la prison, la privation des droits. Ce n'est pas non plus César que l'on aime, à moins qu'il ne soit grandement digne d'estime, mais c'est la richesse que nous aimons, le tribunat, la préture, le consulat. Dès lors que nous aimons, haïssons, redoutons ces différentes choses, il est fatal que ceux qui ont pouvoir sur elles soient nos maîtres."[199]

---

[188] Georges THOMSON, Linus PAULING, Jacques MONOD, "Le manifeste de trois prix Nobel en faveur de l'euthanasie", Brochure de présentation de l'A.D.M.D., p. 5 à 8 ou encore l'encadré sur la prise de position de Rita LEVI-MONTALCINI, Bulletin de l'A.D.M.D. n° 34, décembre 1989, p. 29.

[189] II,8,10-14

[190] I,9,22-25 - I,6,37

[191] III,24,110-114

[192] I,14,15-17

[193] I,30,3 - I,30,1-4

[194] IV,1,99-101

[195] II,17,22

[196] I,1,14-17

[197] II,16,11

[198] I,9,25-26

[199] IV, 1, 59-60

La vie est donc un combat, pour ne s'attacher qu'à Dieu seul, d'une part, et pour deviner, si possible, ce qu'il désire.[200]

3.4 Des hommes libres

Dieu a créé l'homme libre, ne se réservant pour lui-même aucun pouvoir susceptible de contraindre l'homme ou de le gêner dans l'exercice de ses facultés[201]. Aucun homme ne peut aliéner la liberté d'un autre, contraindre sa personne morale, il ne peut être maître que de son cadavre[202]. La liberté de l'homme consiste à vivre content sous le gouvernement divin[203], à vouloir chaque chose comme elle arrive, comme l'Ordonnateur veut[204], à adapter notre propre volonté aux événements[205].

La liberté, c'est donc celle de la personne morale, de l'homme de bien qui ne s'attache pas aux objets extérieurs, qui, de ce fait, est déchargé de toute responsabilité par rapport à ses parents, ses frères, son corps, sa fortune, sa vie[206], qui n'est responsable que de ce qui dépend de lui : sa fonction directive.

Ce n'est donc pas par la satisfaction des désirs portant sur les objets extérieurs que s'acquiert la liberté, mais par la destruction du désir[207].

L'A.D.M.D. défend cette irresponsabilité des individus entre eux. Elle était même inscrite dans la première formulation du testament biologique où le signataire déchargeait ceux qui exécuteraient ses volontés de toute responsabilité. Cette irresponsabilité se retrouve aussi dans le souci de ne pas être à charge. Au niveau de l'intention, elle ne doit pas être trop vite comprise comme de l'égoïsme mais plutôt comme une quête d'autonomie, de maîtrise, de grandeur.

Si tu subordonnes tes biens propres aux choses extérieures, c'est alors que tu seras esclave[208]. Choisis ou d'être esclave, ou d'être libre, et tiens-toi au choix fait[209]. La liberté n'est pas un état, mais un combat, un chemin: tu es un esclave en voie d'émancipation. Car voilà ce qu'est la véritable liberté[210].

Le seul moyen d'être libre, c'est d'être prêt à mourir[211]. Qu'est-ce qu'être prêt à mourir ? Cela peut signifier être prêt à aimer autrui au risque d'y perdre sa vie, d'être tué, à l'image du Christ: "Il n'y a pas de plus grand amour que de donner sa vie pour ceux qu'on aime"...[212] Cela peut signifier être prêt à se tuer ou à se faire tuer à sa demande, pour ne pas peser sur autrui, par "amour" d'autrui et de soi. On voit que sous des mots identiques, se cachent des réalités radicalement différentes. Dans le premier cas, il y a don de sa vie, amour qui ne recule pas devant la haine, le rejet. Dans le deuxième cas, il ne s'agit pas d'un don mais d'un retrait.

La route qui conduit à la liberté la seule qui délivre de l'esclavage, c'est de pouvoir dire un jour avec toute son âme:

"Dirige-moi, ô Zeus, et toi, ô destinée, vers le but que jadis vous m'avez assigné" (Cléanthe)[213]

3.5 Acquérir la liberté en éclairant notre raison

L'exercice de la philosophie permet de maintenir la partie supérieure de l'âme en accord avec la nature[214]. Le point de départ de la philosophie, c'est la conscience du conflit qui met aux prises les hommes entre eux, la recherche de l'origine de ce conflit, la condamnation de la simple opinion et la défiance à son égard, une sorte de critique de l'opinion pour déterminer si on a raison de la tenir, l'invention d'une norme, de même que nous avons inventé la balance pour la détermination du poids, ou le cordeau pour distinguer ce qui

---

[200] III,24,34
[201] I,6,40
[202] I,19,7-10
[203] I,12,8-9
[204] I,12,15-16
[205] I,12,17
[206] I,12,32-35
[207] IV,1,174-177
[208] II,2,12
[209] II,2,12-20
[210] IV,1,111-113
[211] IV,1,29-30
[212] Jean 15,13
[213] IV,1,128-131
[214] I,15,1-5

est droit et ce qui est tordu[215]. Pour le philosophe, il y a une norme de vérité. La tâche du philosophe, la première et la principale, est de faire l'épreuve de ses représentations, de les distinguer, de n'en accepter aucune qui n'ait été mise à l'épreuve[216]. C'est encore d'apprendre à appliquer nos prénotions naturelles aux cas particuliers d'une façon conforme à la nature. Pour Epictète, les prénotions sont communes à tous les hommes, et une prénotion n'en contredit pas une autre. Qui d'entre vous n'admet pas que le bien est utile, qu'il est aussi désirable et qu'en toutes circonstances il faut le rechercher et le poursuivre ? Qui d'entre nous,en effet, n'admet pas que le juste est beau et convenable ?[217] Quand donc survient la contradiction ? Quand il s'agit d'appliquer la prénotion aux cas particuliers. Ainsi précisément, Juifs, Syriens, Egyptiens, Romains se contredisent, non pas sur le fait que la sainteté doit être honorée par dessus tout et recherchée en toute circonstance, mais sur la question de savoir s'il est conforme ou non à la sainteté de manger de la viande de porc.[218] Epictète compare l'école de philosophie à un véritable cabinet médical où l'on soigne la raison[219], où l'on ne donne pas des conseils, mais où l'on rend l'autre capable de raisonner par lui même de manière droite, quelques soient les circonstances où il se trouve[220].

Dans le combat de l'A.D.M.D. contre tous les pouvoirs, on trouve ce même souci de rendre l'autre capable de raisonner par lui-même, hors de tous les a priori, de tout dogme. Parmi les opinions que l'A.D.M.D. veut redresser, il y a celles concernant la mort, l'euthanasie, le suicide.

Il y a trois disciplines auxquelles doit s'être exercé l'homme qui veut acquérir la perfection : celle qui concerne les désirs et les aversions, afin de ne pas se voir frustré dans ses désirs et de ne pas rencontrer ce qu'on cherche à éviter ; celle qui concerne les propensions et les répulsions, et, d'une manière générale, ce qui a trait au devoir, afin d'agir d'une façon ordonnée, réfléchie, sans négligence ; la troisième est celle qui concerne la fuite de l'erreur, la prudence du jugement, en un mot ce qui se rapporte aux assentiments. De toutes, la principale et la plus urgente est celle qui regarde les passions, car la passion ne vient point d'ailleurs que du fait de se voir frustré dans ses désirs ou de rencontrer ce qu'on cherche à éviter. Voilà ce qui amène les troubles, les agitations, les infortunes, les calamités, les chagrins, les lamentations, la malignité; ce qui rend envieux, jaloux, passions qui empêchent même de prêter l'oreille à la raison. La seconde discipline concerne le devoir: je ne dois pas, en effet, être insensible comme une statue, mais observer avec soin ce que réclament les relations naturelles ou acquises, comme un homme religieux, comme un fils, comme un frère, comme un père, comme un citoyen. La troisième discipline s'adresse à ceux qui sont déjà en progrès: elle a pour objet d'assurer à ceux-là mêmes la fermeté d'esprit, en sorte que, pas même dans leur sommeil, ne se présente à eux, à leur insu, une représentation qui n'aurait pas été examinée, ni non plus dans l'état d'ébriété[221].

Pour se former, le philosophe devra faire son examen de conscience tous les soirs[222], apprendre à réserver son aversion pour les seuls objets qui dépendent de sa personne[223], à se passer des autres et à converser avec lui-même ; la raison suffit à peupler notre solitude et à nous procurer la paix par rapport à tous les objets extérieurs[224]. Il devra choisir le détachement comme remède à l'irritation[225] et se redire : "Pour toi, préoccupe-toi de mourir"[226]. Il ne devra pas pour autant chercher l'ascétisme pour lui-même, car "Si tu tiens à être crucifié, attends, et la croix viendra."[227]

Le fruit de ces doctrines, c'est l'ataraxie[228], qui ne doit pas être confondue avec l'insensibilité. Je ne dois pas, en effet, être insensible comme une statue, mais observer avec soin ce que réclament les relations

[215] II,11,13
[216] I,20,7-11
[217] I,22,1
[218] I,22,2-8
[219] III,23,30-31
[220] II,2,21
[221] III,2,1-5
[222] III,10,2-3
[223] I,4,1-4
[224] III,13,7-8
[225] I,18,11-16
[226] II,1,34-39
[227] II,2,20
[228] II,1,21-22

naturelles ou acquises, comme un homme religieux, comme un fils, comme un frère, comme un père, comme un citoyen.[229]

3.6 L'homme, un être corporel.

La position des stoïciens par rapport au corps a souvent été caricaturée. Certes, Epictète parle de "mépriser" tout ce qui n'est pas sous la dépendance de l'homme, et donc le corps[230]: pour lui, l'homme est déchargé de toute responsabilité à l'égard de son corps[231] qui n'est pas proprement sien, qui est en fait de l'argile pétrie[232], de la boue[233]. Mais il ne s'agit pas de nier le corps, de le dévaloriser, mais d'inviter l'homme à la liberté intérieure, à la liberté à l'égard de tout ce qui ne dépend pas de sa volonté. Le corps est don de Dieu, et comme tel il ne doit pas être méprisé. S'il ne faut pas investir toute son énergie dans le soin de son apparence extérieure, surtout si ces soins sont contre nature[234], si la vraie beauté est intérieure[235], Epictète insiste sur l'importance de la propreté du corps par laquelle l'homme se distingue de l'animal[236], "fait oeuvre d'homme" et manifeste le souci de ceux qu'il rencontre[237]. Cependant, la pureté la plus importante n'est pas celle du corps mais de l'âme[238], elle implique que l'homme ne se laisse pas entraver par les objets extérieurs[239], et que par rapport à son corps, il adopte l'attitude suivante:

- *"Ma main n'est-elle pas à moi ?*

- *C'est une partie de ta personne, mais, par nature, c'est de la boue, elle peut être empêchée ou contrainte, elle est esclave de tout ce qui est plus fort. Et que fais-je de parler de la main ? C'est le corps tout entier que tu dois ainsi tenir pour un ânon que tu charges, aussi longtemps qu'il en est capable, aussi longtemps que c'est permis. Mais que survienne une réquisition et qu'un soldat l'appréhende, laisse-le aller, ne résiste pas, ne murmure pas. Sinon, tu recevras des coups et n'en perdras pas moins l'ânon lui-même. Et puisque telle doit être ton attitude à l'égard du corps, vois ce qu'il te reste à faire à l'égard des autres choses, de tout ce que l'on se procure en vue du corps. Puisque celui-ci n'est qu'un ânon, tout le reste devient petites brides de l'ânon, petits harnais, petits sabots, orge et fourrage. Laisse aller aussi tout cela, sache t'en libérer plus vite et plus sereinement que de l'ânon.*[240]

On retrouve à l'A.D.M.D., dans un contexte différent, cette même prise en compte du corps, à travers le souci de l'image laissée, ce même détachement aussi, lorsqu'il est qualifié de carcasse. Si la raison est bien portée par un corps, il y a dans la conception de la personne qu'a l'A.D.M.D. une nette dissociation entre corps et raison, au point qu'un corps sans raison n'est plus une personne. On ne trouve pas comme dans l'Eglise Catholique ce souci du respect du corps comme sacrement de la présence d'une personne.

3.7 L'homme face à la mort

Pour Epictète, la vie, la mort, ne dépendent pas de nous[241]. La mort, même celle d'un être jeune, n'est pas contraire à la nature, elle se comprend à l'intérieur du tout du cycle de l'univers[242]. La mort n'est pas un mal ; comme pour l'épi, la malédiction, c'est de ne pas mourir[243]. Pourtant, nous fuyons la mort, elle est pour nous un épouvantail[244]. Le philosophe, l'être qui vit selon la raison, se préoccupe, lui, de mourir[245]. Il sait qu'il n'est pas éternel, qu'il est un homme[246], et si la cause de la mort ne lui importe pas, il se préoccupe de

---

[229] III,2,1-5
[230] III,24,10-12
[231] I,12,32-35
[232] I,1,10-12
[233] IV,11,25-27 - IV,1,78-80 - IV,1,99-101
[234] III,1,1-45
[235] III,1,7-8 - III,1,40
[236] IV,11,1
[237] IV,11,14
[238] IV,11,5 - IV,11,7-8
[239] I,1,7-9
[240] IV,1,78-80
[241] I,12,32-35
[242] II,5,24-25
[243] II,6,11-14
[244] II,1,14-20
[245] II,1,34-39
[246] II,5,9-14

mourir sans éprouver la peur, sans accuser Dieu, sans gémir[247], et pourquoi pas joyeux et en riant, libre par rapport au moment : "Je dois mourir. Si c'est tout de suite, je vais à la mort ; si c'est dans un moment, pour l'instant, je déjeune, puisque l'heure est venue de le faire, ensuite je mourrai. Comment ? Comme il convient à l'homme qui restitue ce qui n'est pas à lui.[248] Pour lui, ce n'est point la mort ni la peine qui sont redoutables, mais la crainte de la peine ou de la mort. Aussi faut-il louer celui qui a dit:

"Ce n'est point mourir qui est redoutable, mais mourir avec déshonneur."[249]

Comment combattre l'appréhension de la mort : quand la mort te paraît être un mal, aie sous la main ce raisonnement: notre devoir est d'éviter les maux. Or la mort est une nécessité. Dès lors, que pourrai-je bien faire ? Où fuir pour l'éviter ? (...) Je ne puis éviter la mort. Mais la crainte de la mort, ne puis-je l'éviter ? Dois-je mourir en me lamentant et en tremblant ?[250]

Si l'on comprend l'affirmation d'Epictète que la vie et la mort ne dépendent pas de nous, comme l'affirmation qu'il ne dépend pas de l'homme de naître et d'être mortel, mais que, par contre il peut décider du moment de sa mort, on retrouve la position de l'A.D.M.D. Pour comprendre dans l'esprit de l'A.D.M.D. la suite de la position d'Epictète, j'ai proposé entre parenthèses des substitutions aux références à Dieu:

Parce qu'il est fils de Dieu (être raisonnable), l'homme doit attendre que Dieu (sa raison, ou le destin - suivant les diverses positions exprimées à l'A.D.M.D.) lui fasse signe et ne pas s'en aller inconsidérément[251], il doit remplir son poste et ne partir que si Dieu veut (sa raison l'y autorise), et le faire en homme libre:

Aussi l'homme de bien, se souvenant de ce qu'il est, d'où il est venu et par qui il a été créé (comment il a été créé - raisonnable), ne s'occupe que d'une seule chose: comment il remplira son poste avec discipline et soumission à Dieu (à sa raison ou au destin):

- *"Tu veux que je continue de vivre ? Je vivrai comme un homme libre, comme un homme de bonne race, comme tu l'as voulu : car tu m'as créé affranchi de toute contrainte en tout ce qui m'appartient. Mais tu n'as plus besoin de moi ? A ton gré. Jusqu'aujourd'hui, c'est pour toi que je suis resté, pour nul autre, et à présent je t'obéis, je m'en vais."*

- *"Comment t'en vas-tu ?"*

- *"Encore comme tu l'as voulu, comme un homme libre, comme ton serviteur, comme un homme qui a le sens de tes ordres et de tes défenses."*[252]

Cependant, cette loi n'est pas absolue. Je ne dois accepter les conditions de vie dans lesquelles je me trouve et qui me sont imposées (par la maladie, un tyran, etc...) qu'autant que je puis sauvegarder la dignité et les convenances[253]. Ainsi, l'athlète peut refuser une amputation, même si elle aurait pu empêcher sa mort[254]. Mais, aller se pendre, n'est-ce pas intolérable ? Et Epictète de répondre : "Si pourtant on sent que c'est raisonnable, on y va."[255] "Dieu (Destin), si tu m'envoies en un lieu où vivre suivant la nature est impossible aux hommes, je quitterai cette vie, non pas par désobéissance, mais parce que tu auras sonné pour moi la retraite. Je ne t'abandonne pas. Jamais de la vie ! Mais je comprends que tu n'as pas besoin de moi. Que, s'il m'est permis de vivre suivant la nature, je ne rechercherai point d'autre lieu que celui où je me trouve, d'autres hommes que ceux avec lesquels je vis."[256]

S'il y a trop de catastrophes, il y a un port : la mort. Quand tu veux, tu sors, tu n'es plus gêné par la fumée.[257] On se souvient de cette phrase de Diogène reprise par Epictète qui fait de la possibilité de sortir de la vie une condition de liberté : "le seul moyen d'assurer la liberté, c'est d'être prêt à mourir."[258]

---

[247] I,1,21-22
[248] I,1,32
[249] II,1,12-13
[250] I,27,7-10
[251] I,9,12-17
[252] III,24,95-102
[253] I,25,14
[254] I,2,25-29
[255] I,2,3
[256] III,24,95-102
[257] IV,10,27-29
[258] IV,1,29-30

La règle générale, c'est donc, parce que créé par Dieu (raisonnable), de ne pas partir sans signe du chef (du destin), un signe qui le plus souvent s'impose à nous de façon évidente. Si la mort me prend au milieu de mes occupations, il me suffit de pouvoir élever mes mains vers Dieu (l'homme raisonnable) et de chanter sa louange[259]. D'autres fois, l'homme aura à interpréter sa situation qu'il ressent comme intenable, comme un signe que le chef n'a plus besoin de lui. Dans tous les cas plaise au ciel que l'homme ne soit pas saisi par la mort dans d'autre souci que celui de sa personne morale et de la louange du Créateur[260] (de la raison).

Sur le point de savoir si l'homme doit ou non attendre un signe du destin, doit réserver le suicide volontaire à des situations extrêmes, les positions des membres de l'A.D.M.D. sont diverses.

Il n'y a pas, chez Epictète d'idée d'éternité pour l'homme, d'au-delà. La fête se trouve dans la vie terrestre ainsi que la contemplation de Dieu. Ce qui est éternel, c'est le cycle de l'univers, un autre homme venant remplacer celui qui part. De ce fait, il y a là une relativisation de l'importance de la personne, comparativement à ce qu'il en est dans la tradition chrétienne.

4. La dignité de l'homme selon Epictète:

Epictète ne donne pas de définition précise de la dignité. Le concept de dignité renvoie à l'idée que l'homme se fait de lui-même[261]; c'est pourquoi, ce qui permet d'approcher l'idée qu'a Epictète de la dignité de l'homme, c'est tout le développement qui précède, tout ce qui est dit sur sa faculté raisonnable, sa personne morale, son corps, sa liberté, le travail qui est le sien pour se libérer, sa manière de se situer face à la mort. C'est aussi tout ce qui nous est dit sur Dieu, car Epictète ne conçoit l'homme qu'en rapport à Zeus, au Créateur. Pour Epictète, la dignité de l'homme est une dignité de fils de Dieu (d'être raisonnable). Dans cette partie, nous n'allons pas reprendre ce qui précède, mais épingler quelques expressions explicites d'Epictète par rapport à la dignité.

Comment peut-on sauvegarder toujours sa dignité personnelle ?[262] Pour Epictète, la réponse est claire : c'est en agissant toujours de manière raisonnable. "Pour l'être raisonnable, il n'y a d'intolérable que ce qui est contraire à la raison, mais ce qui est raisonnable peut être supporté."[263]

> *"Pour déterminer ce qui est raisonnable ou non, nous ne tenons pas compte seulement de la valeur des choses extérieures, mais encore, chacun d'entre nous considère sa dignité personnelle. Pour l'un, il est raisonnable de présenter à un tel le vase de nuit, par la seule considération que, s'il ne le présente pas, il recevra des coups et pas de nourriture; si, au contraire, il le présente, il ne subira rien de pénible ou de fâcheux; pour un autre, non seulement cela paraît intolérable de présenter ce vase de nuit, mais même de souffrir qu'un autre le fasse. (...) C'est à toi qui te connais, qui sais à quel prix tu t'estimes toi-même et combien tu te vends de décider ce qui est digne de toi ou non: les gens se vendent à des prix différents.*[264]

La définition de la dignité chez Epictète est éminemment subjective et variable d'un individu à un autre. Elle repose sur le primat de l'expérience subjective. Cette dignité varie pour un individu au cours de sa vie, suivant la force qu'il a acquise ou non. C'est une force qui ne s'acquiert pas d'un coup mais en travaillant la philosophie[265]. L'A.D.M.D., elle, considère la dignité comme liée à une certaine force de l'âge, à insertion sociale et surtout à la raison. La maladie, le handicap, la vieillesse réduisent à néant cette dignité. Elle est définie à partir de lui-même. L'homme est à lui-même sa propre mesure.

> *"Comment reconnaître ce qui est sa dignité personnelle ? C'est une évidence qui s'impose, une force qui fait que spontanément on est capable de s'affirmer par rapport à ceux qui voudraient nous contraindre, sans se poser aucune question, tel Agrippinus dans sa réponse à Florus qui lui demandait s'il lui fallait descendre ou non au spectacle de Néron pour y remplir aussi son rôle. Agrippinus lui dit : "Descends". Et comme Florus l'interrogeait : "Et toi, pourquoi ne descends-tu pas ?" Il répondit : "Moi, je ne me pose même pas la question". Si on se met une*

---

[259] IV,10,14-17
[260] III,5,7-11
[261] I,3,1-2 - I,3,3-7
[262] I,2
[263] I,2,1
[264] I,2,7-11
[265] I,2,30-32

seule fois à examiner de pareilles choses, comparant la valeur des biens extérieurs, la calculant, on est bien près de ressembler à ceux qui ont perdu le sens de leur personnalité."[266]

"Ce qui fait la grandeur de l'homme, ce qui le distingue par exemple de la cigogne, vois si ce n'est pas parce qu'il se rend compte de ce qu'il fait ; vois si ce n'est pas par son sens social, par sa loyauté, par le sens de la pudeur, par sa prudence, par son intelligence. Où se trouve donc chez l'homme ce qu'il y a de grand, en fait de bien ou de mal ? Dans ce qui le distingue. Si on sauvegarde cet élément distinctif, si le rempart dont on l'entoure lui permet de subsister, si on ne laisse pas se corrompre la pudeur, la loyauté, l'intelligence, c'est alors l'homme, lui-même, qui est sauvegardé.

Cette grandeur est vulnérable : si quelqu'une de ces qualités vient à périr ou est forcée de capituler, alors l'homme, lui aussi, périt. Voilà en quoi consiste la grandeur.

Le grave échec d'Alexandros s'est-il produit quand les Grecs survinrent et dévastèrent Troie, et quand ses frères périrent ? Nullement. On n'échoue jamais par le fait d'autrui. Mais alors, c'était des nids de cigognes qui étaient dévastés. La défaite, ce fut quand il perdit la pudeur, la loyauté, le respect de l'hospitalité, la décence."[267]

"Considère qui tu es : (...) un homme, c'est-à-dire quelqu'un qui ne met rien au-dessus de la personne morale, mais lui subordonne tout le reste, la conservant elle-même à l'abri de la servitude et de la sujétion. Considère de quoi tu te distingues par la raison. Tu te distingues des bêtes sauvages, tu te distingues des moutons."[268]

L'A.D.M.D. a la même réflexion sur la dignité comme tache pour chacun, comme quête d'une liberté intérieure que nul ne peut nous ravir. Dans la situation particulière de la mort, en particulier de la mort médicalisée telle qu'elle se passe au XXème siècle, elle se bat aussi pour qu'il y ait des conditions extérieures permettant, selon elle, l'exercice de cette liberté. Ici, elle se sépare d'Epictète en constatant que l'homme peut être arraché à lui-même, réduit en un objet, maintenu en vie malgré lui, anéanti. A ce niveau, l'expérience du nazisme et de toutes les formes modernes d'anéantissement de l'homme ont profondément modifié la conscience que l'homme a de sa dignité.

Pour Epictète, l'adultère[269], ainsi que le fait d'agir comme un animal, détruisent aussi la dignité, la fonction d'homme.[270] L'A.D.M.D. souligne que l'on peut agir comme un animal, mais aussi être traité comme tel et réduit à cet état. Ce peut être du fait de l'acharnement thérapeutique, ou du fait de maladies comme la maladie d'Alzheimer qui, pour les adhérents de l'A.D.M.D., réduit l'homme à un état animal.

En définitive, la dignité de l'homme, c'est sa capacité à ne vivre que par rapport à ce sur quoi il a pouvoir, à être libre par rapport aux objets extérieurs, à avoir une raison sûre, à se situer en fils de Dieu, en frère de tous les hommes, à atteindre l'ataraxie, quelques soient les événements, et, si besoin, à savoir sortir si les conditions de vie ne lui permettent plus de sauvegarder sa dignité.

---

[266] I,2,12-15
[267] I,28,19-23
[268] II,10,1-9
[269] II,4,1-11
[270] II,9,1-7 - II,9,8

Chapitre n°3 : Une conception qui pose problème.

Avant de réfléchir au niveau philosophique sur le fond de la position de l'A.D.M.D., il nous faut faire ici une présentation plus critique de la façon dont l'A.D.M.D. se situe dans le débat. Nous verrons que cette analyse au niveau de la forme dit quelque chose sur le fond même de la conception de la dignité qui est celle de l'A.D.M.D.

1. Un mouvement né d'un vrai problème

Si l'A.D.M.D. est née et a connu un tel développement, si son discours passe aussi bien dans les médias, si l'on en croît les sondages, cela tient à deux facteurs:

- un facteur négatif : le constat que chacun peut faire autour de lui que la douleur des malades en fin de vie reste très mal soignée, que l'accompagnement est très peu répandu, que les soins sont souvent ressentis comme de l'acharnement thérapeutique, que la parole du malade est souvent disqualifiée, enfin que le dialogue avec les soignants n'est pas toujours très facile ;
- un facteur positif : l'aspiration à être une personne à part entière y compris dans cette phase de la vie, de pouvoir être sujet et non objet, d'avoir une certaine maîtrise des événements, de finir sa vie "dignement".

La lecture attentive des textes de l'A.D.M.D. et l'éclairage par Epictète invite à une prise au sérieux de cette quête, à un refus de toutes les caricatures rapides. Il y a dans la conception de l'homme que propose l'A.D.M.D. une réelle grandeur, quelque chose qui appelle avant tout le respect. Au moment d'analyser les limites de cette position, il est important aussi de se rappeler qu'il ne s'agit pas que de théorie, mais qu'il s'agit d'actes que posent aujourd'hui des hommes et des femmes au nom d'une certaine conception de la dignité.

Il faudrait souligner l'importance de ce combat pour le traitement de la douleur, pour que le malade ait droit à la parole. Sur tous ces points sur lesquels l'accord est général, du moins en théorie, je renvoie à ce qui est déjà paru ailleurs pour m'intéresser non aux points d'accord, mais à ce qui fait problème.

2. Plusieurs combats intriqués:

Mélanger le combat pour le développement des soins palliatifs et l'euthanasie est naturel puisque, pour l'A.D.M.D., il s'agit de divers aspects permettant une mort dans la dignité. Le problème, c'est que cela amène des confusions et qu'il n'est pas toujours facile de démêler ce qui est réellement demandé. Certaines demandes peuvent être mises en avant au point d'occulter une réflexion plus poussée sur un autre aspect de la revendication.

Adhèrent à l'A.D.M.D. des gens qui ne se retrouvent que sur les deux premiers objectifs et qui refusent pour eux-mêmes l'euthanasie, et d'autres qui défendent les trois objectifs. Ces divers adhérents n'ont pas le même statut, et, pour être élu au conseil d'administration, il faut clairement défendre les trois objectifs. Cette difficulté a provoqué la démission d'au moins une secrétaire générale.

Si, nombreux sont ceux qui adhèrent à l'A.D.M.D. pour lutter contre la douleur, l'acharnement thérapeutique, la non prise en compte de la parole du malade, d'autres, qui adhèrent aussi pour ces raisons, militent d'abord pour une certaine idée de l'homme maître de lui-même, et exaltent une mort volontaire. Cette diversité, fort légitime, ne simplifie pas le dialogue avec une association qui poursuit en fait des buts forts différents. Tous ne sont pas défendus avec le même poids, au point qu'on peut se demander si le refus de la douleur et de l'acharnement thérapeutique, même s'ils sont bien défendus pour eux-mêmes, ne sont pas utilisés pour rendre une demande acceptable et permettre de défendre un autre objectif. Après lecture attentive de tous les documents en ma possession, l'objectif principal de l'A.D.M.D. est, selon moi, la promotion du suicide comme idéal de mort. Cette promotion s'inscrit dans une conception de l'homme totalement maître de son destin, de sa vie, de son corps. Cette affirmation se fonde sur plusieurs constats.

Si la dénonciation de la douleur, de l'acharnement thérapeutique est omniprésente, notamment dans des témoignages d'adhérents et dans le livre "Cris pour une mort civilisée"[271], il y a très peu d'articles sur les soins palliatifs et aucun qui présente clairement le traitement de la douleur, même si, à diverses reprises, sous la plume d'Odette THIBAULT et de Claudine BASCHET-FALK[272], il est rappelé que les traitements contre la douleur existent, que la morphine devrait être utilisée et qu'elle n'entraîne pas les inconvénients qui lui sont reprochés (dépendance, toxicomanie, modification de la personnalité, perte de la conscience, abréviation de la vie) lorsqu'elle est utilisée correctement. Quand on sait la très grande résistance du public à croire qu'il est possible aujourd'hui de traiter la quasi-totalité des douleurs des cancers et autres maladies en phase terminale, quand on sait la peur de la morphine, on est étonné de ce silence. Dans le guide d'autodélivrance, alors que nombre de demandes d'euthanasie sont directement liées à un traitement incorrect de la douleur et à une absence d'accompagnement, il y a juste un rappel encadré sur la possibilité de traitements de la douleur efficaces, sans autre précision, et en renvoyant au médecin traitant qui "doit connaître ces techniques"... Mais si le malade en question souffrait au point de demander l'euthanasie, c'est justement que son médecin traitant ne prenait pas en compte la douleur comme c'est encore le cas de manière habituelle.[273] Le renvoyer à ce dernier sans autre précision ne peut que le conforter dans sa demande et sa conviction qu'il n'y a pas d'autre solution, que sa douleur ne peut pas être traitée. Quand il s'agit d'un geste irréversible, on est surpris de la légèreté de l'information.

Les adhérents de l'A.D.M.D. risquent d'autant moins d'être clairement informés des possibilités des soins palliatifs qu'aujourd'hui encore, persistent dans la revue des informations erronées sur le traitement de la douleur qui traduisent une manifeste méconnaissance de ces derniers ou un désintérêt. Ainsi, sous la plume d'Odette THIBAULT, biologiste réputée et sensée connaître parfaitement les traitements antalgiques[274], dans l'hommage rendu à Simone CRUCHON, il est question de sirop de morphine provoquant des nausées au point de devoir être remplacé par du PALFIUM qui calmait la douleur de manière incomplète. Or, si la morphine, provoque fréquemment des nausées, celles-ci sont facilement prévenues par l'adjonction d'un antiémétisant. Quant au PALFIUM, il n'a aucune place dans le traitement des douleurs chroniques des cancers en phase terminale, et le fait même qu'on y ait eu recours manifeste la formation insuffisante des soignants de cette équipe. Le reste de l'article est ambigu au point qu'il est difficile de savoir si Simone CRUCHON a fini ou non par être euthanasiée[275]. Cette ambiguïté est fréquente dans les prises de

---

[271] Simone CRUCHON, Odette THIBAULT, Cris pour une mort civilisée, A. Moreau.

[272] - Docteur Claudine BASCHET-FALK, "Propos sur la douleur", brochure de présentation de l'A.D.M.D., p. 51 à 53
- Docteur Claudine BASCHET-FALK, "Des axes de combat pour l'A.D.M.D.", Bulletin de l'A.D.M.D. n° 16, mars 1985, p. 10 et 11.
- Odette THIBAULT, "Aider à mieux vivre la mort", Bulletin de l'A.D.M.D. n° 18, octobre 1985, p. 18 à 20; analyse du livre de Blandine BETH, L'accompagnement du mourant en milieu hospitalier, Doin.
- Docteur Claudine BASCHET-FALK, "Des différents sens de "Mourir dans la dignité", Bulletin de l'A.D.M.D. n° 20, mai 1986, p. 16 à 19. Des différents sens de «Mourir dans la dignité», Bulletin de l'A.D.M.D. n° 20, mai 1986, p. 16-19.
- Odette THIBAULT, "Soins palliatifs et euthanasie", Bulletin de l'A.D.M.D. n° 23, mars 1987, p. 13 à 15.
- Docteur Claudine BASCHET-FALK, "Accompagnement, soins palliatifs, le discours et la réalité", Bulletin de l'A.D.M.D. n° 24, juin 1987, p. 14 à 19.
- Paula CAUCANAS-PISIER, "Un choix, mourir chez soi", présentation d'une brochure d'information jointe au Bulletin de l'A.D.M.D. n° 26,décembre 1987, p. 5 et 6.

[273] Autodélivrance, p. 8.

[274] Elle avait notamment fait la recension du livre de Blandine BETH, très complet sur ce sujet.

[275] Odette THIBAULT, "Ode à Simone", Bulletin de l'A.D.M.D. n° 23, mars 1987 p. 6 et 7. Dans cet article, Odette THIBAULT rend hommage à Simone CRUCHON Co-Auteur avec elle de "Cris pour une mort civilisée", morte d'un cancer à l'hôpital Saint-Jacques: (...)"J'ai essayé de te persuader de faire les thérapeutiques de complément qui s'imposaient si tu voulais vivre encore quelques années, mais en vain: "J'ai 78 ans, j'ai fini ma vie, à quoi bon?" La seule chose que tu demandais, c'était de ne pas souffrir. Cela, on te l'a accordé (dans la mesure, forcément incomplète où c'est possible dans un cancer aussi grave en phase terminale): le sirop de morphine était là, sur la table de nuit puis, comme il te donnait des nausées, on l'a remplacé par du Palfium. Tu as été hébergée dans un charmant petit hôpital, un peu désuet d'apparence, mais confortable et à taille humaine, où tu as produit ta "Déclaration de volonté" qu'on a respectée. On t'a épargné des examens et des thérapeutiques qu'on a eu la sagesse de juger inutiles. Le Chef de service, Madame le Docteur ROUZAUD, mérite d'être citée et remerciée pour la sollicitude qu'elle t'a manifestée, bien au-delà de ce qu'on peut attendre d'un simple médecin traitant, mais plutôt d'une amie. Et l'équipe a suivi ses consignes. Grâce leur en soit rendue! Tu as donc eu une mort digne et douce, dans la paix du coeur. Tu t'es abandonnée à la mort - j'ose dire avec joie - comme on s'abandonne dans les bras d'un amant..." (...)

paroles de membres de l'A.D.M.D. qui ont du mal à dire : "on a donné la mort", ou "on a euthanasié", qui hésitent à parler de "suicide" et préfèrent parler de "délivrance", de "mort douce", de "mort dans la dignité", de "Déclaration de volonté qu'on a respecté", sans que l'on sache de quoi on parle exactement. Il semble bien ici que Simone CRUCHON ait été euthanasiée, que la mort ait été provoquée par des médicaments et, dans ce cas, elle qui "demandait seulement à ne pas souffrir", aurait donc été euthanasiée faute d'avoir eu un traitement antalgique correct, comme tant d'autres[276]. Cet article ne fait que renforcer l'idée d'une impossibilité du traitement des douleurs en phase terminale, et donc de la nécessité de l'euthanasie. Il fait mieux comprendre comment Madame Paula CAUCANAS-PISIER peut affirmer "qu'être les meilleurs dans les traitements contre la douleur, quand on ne ment pas", c'est reconnaître que seulement 50 % des grands malades s'éteignent sans trop souffrir et que, pour les autres, pour le moment, aucun traitement ne peut les empêcher de souffrir.[277]

Si le Docteur Claudine BASCHET-FALK se bat clairement contre la douleur, contre l'acharnement thérapeutique, et présente sa position dans un article sur les divers sens de "Mourir dans la dignité"[278], sa position ne semble pas être celle de tous les adhérents de l'A.D.M.D., au point que, au lendemain du Congrès International de Nice, et devant les levées de boucliers qu'il a suscitées, le Docteur Claudine BASCHET-FALK estime nécessaire d'écrire un article pour proposer des axes de combat pour l'A.D.M.D. et soumettre à ses adhérents quelques réflexions:

- "SANS RENONCER à la spécificité qui est celle de l'A.D.M.D.", à savoir défendre le droit de choisir les conditions de sa mort (en situation de maladie terminale et/ou face à la dégradation irréversible de l'âge),

- PRENDRE EN COMPTE que, très largement, les gens qui s'intéressent à l'Association et y adhèrent le font en référence à la fin d'un proche qui s'est passée dans des conditions dramatiques de souffrance et d'angoisse,

- CONSIDERER donc que le problème de la douleur et de l'acharnement thérapeutique (point 1 et 2 du testament) ne sont pas des éléments secondaires mais essentiels de notre propos

- QU'IL DEVRAIT ETRE CLAIR que nous nous soucions des meilleures conditions de vie pour le temps qui reste et que les conditions de la mort sont à replacer dans ce contexte.

Je voudrais attirer votre attention sur le fait que l'action à mener pour incite les médecins à prendre en compte la souffrance, à s'y intéresser, à s'informer sur les moyens propres à la soulager est plus subversive qu'il n'y paraît. Soulager la douleur, projet éthiquement inattaquable, techniquement possible, dans la pratique reste trop souvent lettre morte."[279]

Le fait même qu'il soit nécessaire de rappeler que le problème de la douleur et de l'acharnement thérapeutique ne sont pas des éléments secondaires du propos de l'A.D.M.D. laisse penser que ce n'était pas évident pour tout le monde à l'A.D.M.D.

Par ailleurs, même s'il faut situer de telles expressions dans le cadre d'un discours militant, s'intéresser à ces deux points parce qu'ils sont éthiquement inattaquables et qu'ils ont un effet plus subversif qu'il n'y paraît, est une façon d'utiliser ces demandes acceptables pour imposer comme une évidence l'euthanasie et le suicide délibéré.

Et le Docteur Claudine BASCHET-FALK ajoute:

"Je ne crois pas qu'il soit bon pour l'Association, ni juste par rapport à l'attente de la majorité des adhérents de laisser occuper par d'autres le terrain sur les thèmes de la souffrance et de l'acharnement, apparaissant, quant à nous les champions de la mort volontaire. Les média par volonté du sensationnel, nos ennemis pour nous discréditer n'ont que trop tendance à nous enfermer dans cette image. N'en soyons pas complices. Ne participons pas d'une vision

---

[276] Voir notre analyse du livre du Professeur Léon SCHWARTZENBERG "Requiem pour la vie", et en particulier de sa présentation de l'euthanasie d'un diplomate par incompétence en matière de traitement antalgique, Bruno CADART, dans le livre de Alain de SEDOUY, De quoi souffrez-vous Docteur?, Olivier Orban, p. 258.

[277] Paula CAUCANAS-PISIER, interview au magazine "Marie-Claire" reprise dans le Bulletin de l'A.D.M.D. n° 29, septembre 1988, p. 19.

[278] Des différents sens de «Mourir dans la dignité», Bulletin de l'A.D.M.D. n° 20, mai 1986, p. 16-19.

[279] Docteur Claudine BASCHET-FALK, "Des axes de combat pour l'A.D.M.D.", Bulletin de l'A.D.M.D. n° 16, mars 1985, p. 10 et 11.

simplificatrice qui mettrait d'un côté ceux qui sont pour l'accompagnement des mourants et de l'autre les maniaques de l'euthanasie."

Cette dernière remarque du Docteur Claudine BASCHET-FALK, permet de bien situer la portée de ma critique: il ne s'agit pas de présenter l'A.D.M.D. de manière simpliste comme des maniaques de l'euthanasie, mais de souligner combien il y a divers courants en son sein, et combien le traitement de la douleur et la lutte contre l'acharnement thérapeutique ne sont pas l'objectif premier de tout le monde. Présenter ces derniers comme des maniaques de l'euthanasie est réducteur et péjoratif. Par contre dire qu'au sein de l'A.D.M.D. se joue la promotion d'une certaine idée de l'homme, qui implique une certaine idée de la mort et une exaltation de la mort par suicide, qui implique aussi une contestation de fond de la possibilité pour une Eglise ou pour toute autre corps social de proposer une morale comportant des interdits par rapport à la maîtrise de la vie, correspond bien à la réalité, et c'est sur cette conception de la dignité qu'il me faudra réfléchir.

C'est ce mélange d'objectifs très différents en eux-mêmes, portés plus ou moins par les divers membres de l'A.D.M.D., et plus ou moins mis en avant suivant les circonstances, qui rendent aussi très difficile un dialogue clair et serein avec une telle association qui a un discours à géométrie variable.

Après avoir renoncé au projet de "Maison de la mort douce" qui n'aurait pas manqué de provoquer des tollé et avoir décidé, pour atteindre l'idéal, celui de la société idéale de l'homme libre, de passer par des paliers et d'avancer toujours sur deux plans, celui de la demande acceptable aujourd'hui, et celui affirmé, confirmé, de l'idéal recherché[280], l'A.D.M.D. se préoccupe maintenant, "sans perdre sa spécificité" de travailler davantage en liaison avec les autres associations qui s'efforcent de poser ces problèmes (associations s'intéressant au traitement de la douleur et aux soins palliatifs)[281].

Je ne suis pas le seul à repérer la manière dont l'A.D.M.D. a un discours à géométrie variable et ne présente qu'une part de ses objectifs pour leur donner un caractère acceptable, ou qui cherche à s'allier avec des associations avec lesquelles, en fait, elle est en opposition. On retrouve cette discussion dans les écrits même de l'A.D.M.D., sauf qu'ici la discussion repose sur des problèmes d'efficacité stratégique, là où je me situe à un niveau éthique et d'exigence de clarté dans le débat. ainsi, on peut lire :

"A tous les niveaux de l'A.D.M.D., entre adhérents, entre délégués, entre membres du Conseil d'administration ou membres du bureau, il y a souvent, et depuis plusieurs années, des discussions parfois très vives sur ce point: faut-il, oui ou non, parler clairement d'euthanasie ?"

Certains pensent qu'il vaut mieux en parler le moins possible, en tous cas employer le moins possible le mot lui-même. Il vaut mieux, selon eux, utiliser des périphrases comme par exemple : "aide active à mourir". Il faut englober la chose en la situant dans un processus plus vaste: celui de l'accompagnement des mourants[282], dont la dernière phase inclurait éventuellement, et à la demande expresse, lucide et réitérée de la personne concernée, un geste de délivrance qui serait le dernier acte de l'accompagnement. Les membres de l'A.D.M.D. qui raisonnent ainsi sont évidemment soucieux de ne pas heurter la sensibilité de l'opinion publique, et particulièrement celle des malades, des médecins et des soignants. Ils ont également le souci de montrer que les objectifs de l'A.D.M.D. ne se réduisent pas à l'euthanasie et que le droit de mourir dans la dignité inclut bien d'autres réalités et bien d'autres revendications.

D'autres membres de l'A.D.M.D. au contraire, pensent que l'euthanasie est un des objectifs et une des revendications essentielles de l'A.D.M.D. et qu'il ne faut donc pas la camoufler de façon peureuse. Ils estiment également qu'il n'est pas réaliste de se donner pour premier objectif de convaincre certains de nos adversaires. Comme pour la contraception, comme pour l'avortement, comme pour les droits de la femme dans la famille et dans la société, il faut surtout contourner certains de nos adversaires, mobiliser l'opinion publique et les pouvoirs législatifs. Tant mieux s'il y a des médecins et des soignants qui combattent à nos côtés : ils jouent un rôle irremplaçable à l'A.D.M.D. Mais l'essentiel est de gagner et le gros de la troupe des médecins et des soignants finiront bien par suivre, comme ils l'ont fait pour la contraception et l'avortement. L'important est donc de galvaniser nos adhérents autour des objectifs qui sont

---

[280] Paul CHAUVET, Rapport moral et d'orientation de l'assemblée générale du 15 juin 1985, Bulletin de l'A.D.M.D. n° 17, avril 1985, p. 5 à 13.

[281] Compte-rendu de l'Assemblée Générale du samedi 24 octobre, Bulletin de l'A.D.M.D. n° 27, mars 1988, p. 7 à 19.

[282] C'est moi qui souligne.

les leurs, et de conquérir à partir de là l'opinion publique et le corps législatif. Or, l'euthanasie est un des pôles essentiels de notre combat. Ne l'enfouissons donc pas sous des périphrases peureuses. Annonçons la couleur. Il est plus pressé de mobiliser nos adhérents sur ce qui leur importe le plus[283] *que de tergiverser pour attendre un ralliement très problématique de certains de nos adversaires."*[284]

Dans la suite de cet article, en s'appuyant sur divers sondages récents, Jacques POHIER écrit que, tandis que les adhérents de l'A.D.M.D. se demandent sans fin s'il faut ou non parler de l'euthanasie, le monde extérieur en parle avec beaucoup moins d'hésitation. Il invite l'A.D.M.D. à ne plus avoir peur de parler au grand jour, à ne pas se retrouver à la traîne de l'opinion et à maintenir fermement leurs demandes.

3. Une exaltation du suicide

Pour affirmer que l'objectif prioritaire de l'A.D.M.D. est l'exaltation du suicide et sa banalisation, il ne suffit pas de montrer la faiblesse de la défense des autres objectifs. Il faut aussi fonder positivement cette affirmation.

L'A.D.M.D. réfléchit surtout à partir de cas dramatiques, et, à partir de cas bien plus exceptionnels qu'elle ne le prétend, pour imposer l'euthanasie et la mort volontaire comme une évidence plus générale. Ces cas, au lieu d'être l'occasion d'une réflexion plus approfondie, d'un combat pour faire progresser les soins palliatifs, sont la justification d'un arrêt de la réflexion: à eux seuls, ils justifient l'évidence, non seulement de l'éventuelle nécessité de l'euthanasie ou du suicide dans certains cas très limités, mais du caractère idéal de l'euthanasie et de la mort volontaire, ainsi que de leur généralisation. D'ailleurs, autant que les éléments à notre disposition nous permettent de le savoir, les membres du Conseil d'Administration de l'A.D.M.D. qui se sont suicidés, même s'ils étaient soit malades, soit âgés, l'ont tous fait en dehors de situations de souffrance telles que celles décrites dans les nombreux cas extrêmes que l'A.D.M.D. met en avant. Plusieurs d'entre eux avaient clairement indiqué, comme Odette Thibault, que leur choix du suicide comme type de mort n'était pas lié à la maladie.[285]

Pour autant, nous sommes d'accord avec Odette Thibault quand elle dit que, malgré les progrès des soins palliatifs, il restera toujours des cas difficiles - elle, parle de cas pour lesquels l'euthanasie est l'aboutissement inévitable, conclusion à laquelle nous ne souscrivons pas[286]- sur lesquels il convient de ne pas se boucher les yeux[287].

Pour imposer la mort volontaire comme une évidence, l'A.D.M.D. dépeint la mort et la vieillesse, de manière toujours caricaturale et sous un angle exclusif, qui a sa part de réalité mais ne dit pas tout de la vieillesse et de la mort, et qui est celui de l'horreur, nous mettant devant des alternatives simplificatrices comme Gilbert Brunet pour lequel:

"si l'on raisonne sur le probable, le vieillard n'a que trois façons de mourir:

- ou bien par suite du délabrement de son organisme; parfois subitement, mais le plus souvent après des mois de lit, ou paralysé, ou incontinent, ou n'ayant plus sa tête, voire avec des tuyaux fixés à tous les points du corps;

- ou de la main compatissante d'un médecin ou d'une infirmière, qui lui procurera une mort douce, mais risquera toutes sortes d'ennuis;

- ou bien en mettant fin lui-même à ses jours."

---

[283] Il doit s'agir ici du droit à l'euthanasie et au suicide volontaire.

[284] Jacques POHIER, Secrétaire Général, "Les français n'ont pas peur de l'euthanasie", A propose de quelques sondages récents, Bulletin de l'A.D.M.D. n° 34, décembre 1990, p. 20-21.

[285] Odette THIBAULT,"Faut-il changer la loi? Pourquoi j'ai écrit mon testament de vie.", Bulletin de l'A.D.M.D. n° 12, octobre 1983, p. 20:

"En fait, mon choix personnel de mort est le suicide. Il est le seul moyen de mourir... vivant! Mais si je n'ai pas eu le temps (ou le courage) de passer à l'acte avant que l'accident ou la maladie ne me prenne au dépourvu, demander d'avance à une tierce personne compétente (et qui l'est plus que le médecin?) au cas où je ne serais plus en état d'exprimer ma volonté ou de l'accomplir moi-même le moment venu, me paraît dans la logique de ce choix de mort."

[286] Odette THIBAULT, "Soins palliatifs et euthanasie", Bulletin de l'A.D.M.D. n° 23, mars 1987, p. 15.

[287] Nous tenions les mêmes propos dans l'interview d'Alain de SEDOUY, publiée dans son livre De quoi souffrez-vous Docteur?, "Voyage à l'intérieur de la médecine française", Olivier Orban, Paris 1989, p. 255 à 257.

La perspective d'un accompagnement et d'un achèvement d'une vie en relation avec son entourage et sans recours à l'euthanasie telle qu'en témoignent tous ceux qui se situent dans la ligne des Hospices anglais n'est même pas envisagée.

Et il poursuit : "La dernière solution n'est-elle pas, pour le vieillard et pour tout le monde, la meilleure ou la moins mauvaise ?" Et il poursuit : "Elle est aussi la plus digne. C'est Montaigne, ai-je lu quelque part, qui disait que la plus belle mort est aussi la plus volontaire."[288]

Nous aurons à y revenir dans la présentation de la conception qu'elle a de la dignité, mais dès à présent nous tenons à souligner que, même si l'A.D.M.D. s'en défend et si certains écrits présentent l'euthanasie ou la mort volontaire comme un ultime recours[289], une arme réservée aux cas de légitime défense devant des attaques insupportables de la vie, où affirment que la glorification et l'apologie du suicide leur sont étrangères[290], s'il est très clair que l'A.D.M.D. distingue entre divers types de suicides[291], il y a bel et bien, à l'A.D.M.D., une idéalisation et une banalisation du suicide ainsi qu'une incitation claire. Malgré toutes les précautions qui s'y trouvent, et parce qu'il ne suffit pas de s'en défendre, la brochure Autodélivrance est très orientée dans ce sens.

Comment qualifier, autrement que de banalisation, d'idéalisation et d'incitation au suicide, le fait d'écrire que "la mort est un acte comme un autre", que "dans le suicide réfléchi et réalisé par des médicaments du genre somnifères, on s'endort donc, comme s'endorment tous les soirs ceux qui usent des somnifères, et la seule différence" - mais elle est de taille...- "est qu'on sait qu'on ne se réveillera pas, pourquoi donc s'effrayer ?"[292], de parler de "substance métamorphosante"[293] ou d'affirmer que "le suicide du vieillard conscient est non seulement normal, mais il est exemplaire."[294]?

Odette Thibault, dans son article "Mourir à la carte - J'ai fait un rêve..."[295], situe bien ce droit comme très large et non réservé à des cas extrêmes:

> *"Alors, j'irai plus loin (et c'est là que je rêve) : cette liberté, je la voudrais pleine et entière. (...) On ne choisit pas de naître. Alors pourquoi n'aurait-on pas le droit, du moins, de choisir de mourir ? Pourquoi n'aurait-on pas le droit de mourir "sans raison", je veux dire sans raison justifiée aux yeux de la société ; avec ses raisons à soi : à cause de la maladie, de la (trop) grande vieillesse lorsqu'elle s'appelle déchéance (n'y a-t-il pas de "clause de détresse", comme dans le cas de l'IVG ?) ou, plus simplement parce qu'on juge que "c'est assez", qu'on ne veut pas aller plus loin, quel que soit son âge ?"*
>
> *(...) "La plupart des gens avouent avoir peur de la mort. Moi qui ait tant aimé la vie autrefois, maintenant je n'ai pas peur de la mort, j'ai peur de la vie, de ses émotions, de ses stress, et de ce qu'elle me réserve plus j'approcherai du terme... et certains échanges m'ont montré que je ne suis pas la seule.*
>
> *Mais, puisqu'il faut des juges, dans la société dont nous faisons partie et à laquelle nous devons rendre des comptes, même lorsqu'il s'agit de notre propre mort, on pourrait se présenter devant un petit tribunal (décidément, je n'aime pas ce mot) - disons une "instance" devant laquelle on présenterait sa requête et qui vous acquitterait de la peine de vivre ? Il suffirait d'un "psy" et du médecin qui exécuterait l'acte libérateur demandé. Point n'est besoin d'un établissement*

---

[288] Gilbert BRUNET, Réflexions sur le suicide, Bulletin de l'A.D.M.D. n° 12, septembre 1983, p. 7-14.

[289] Par exemple: Robert JOSPIN, "Quelques réflexions", Bulletin de l'A.D.M.D. n° 12, octobre 1983, p. 25. Voir aussi la nouvelle formulation du mandat en matière de santé qui est modifiée de manière significative par rapport à la première formulation et devient un "dernier recours": au lieu de "je demande que l'on ait recours à l'euthanasie (mort douce)" on trouve "je demande instamment qu'en dernier recours on me procure l'euthanasie, c'est-à-dire une mort douce, conscient(e) que par là je pose problème notamment aux médecins et aux soignants, mais convaincu(e) qu'on fera passer avant tout le respect de la personne humaine. (Voir Bulletin de l'A.D.M.D. n° 22, décembre 1986, p. 8 et 9) Voir aussi l'interview de Paul CHAUVET à l'émission "Liberté", sur FR3, du 8/9/84, Bulletin de l'A.D.M.D. n° 15, décembre 1984, p. 30.

[290] Analyse par Marguerite LIEGEOIS du livre de Jean-Marie ROUART, "Ils ont choisi la nuit", Bulletin de l'A.D.M.D. n° 16, mars 1985, p. 14.

[291] Voir par exemple l'Réflexions sur le suicide, Bulletin de l'A.D.M.D. n° 12, septembre 1983, p. 7-14.

[292] Gilbert BRUNET, Réflexions sur le suicide, Bulletin de l'A.D.M.D. n° 12, septembre 1983, p. 7-14.

[293] Michel LANDA, "Un droit", brochure de présentation de l'A.D.M.D., p. 12.

[294] Gilbert BRUNET, Réflexions sur le suicide, Bulletin de l'A.D.M.D. n° 12, septembre 1983, p. 7-14.

[295] Odette THIBAULT, "Mourir à la carte - J'ai fait un rêve...", Bulletin de l'A.D.M.D. n° 24, juin 1987, p. 11 à 14.

"agréé" - d'ailleurs personne ne voudrait d'un mouroir (bien que ceux-ci existent mais ils sont des "pourrissoirs"). Point n'est besoin non plus d'un médecin "spécialiste". N'importe quel vétérinaire sait, par une injection intraveineuse de barbiturique, donner une mort instantanée et douce à l'animal que vous ne voulez pas voir souffrir ***parce que vous l'aimez***[296]*. Pourquoi seuls les animaux jouissent-ils de ce traitement de faveur ? On pourrait, de préférence, avertir ses proches de son intention (sans leur dire ni le jour ni l'heure) et les enfants respecteraient la liberté de leurs parents comme ceux-ci ont respecté la leur, le moment venu de leur autonomie.*

Ainsi la mort serait-elle la suprême ***autonomie****, celle qui définit l'être humain... avant qu'on ne la perde tout à fait.*

Il est permis de dire "cela suffit", "j'ai assez vécu", pour ceux qui le pensent vraiment (les autres... laissons-les vivre !). C'est leur droit, et le respect de ce droit serait de leur faire cadeau de cette mort douce qu'ils demandent, à l'heure de leur choix. Quelle qu'ait été leur vie, dont nous ne sommes pas juges, ils l'ont bien mérité.

C'est si simple de mourir... Donner une mort digne et douce et la recevoir d'une main amie qui la donne est un acte de paix réciproque (je le sais pour l'avoir fait parfois, et je n'ai éprouvé aucun autre sentiment).

Il est tout de même curieux que la société se sente"coupable" devant la mort (sauf quand il s'agit de morts sur commande... dans les guerres). Coupables ceux qui meurent trop tôt, ceux qui n'en finissent pas de mourir, ceux qui donnent la mort et ceux qui refusent de la donner... Quand sortira-t-on de cette culpabilité collective ? La mort est chose naturelle ; on peut l'aider à faire son oeuvre, proprement, quand le corps (physique ou médical) résiste inutilement.

Mourir "Quand l'avenir est vide et le passé trop plein

Et que le soir descend sur les anciens chagrins"...

Mourir quand on juge que le moment désiré est venu...

Mourir à la demande...

Mourir tout simplement...

Mourir...

Il est bien permis de rêver ?"

4. Une négation de la dignité des personnes âgées, malades ou handicapées.

L'Association pour le Droit à Mourir dans la Dignité, comme nous l'avons bien précisé à diverses reprises se défend de promouvoir le suicide ou l'euthanasie de toute personne qui ne l'aurait pas demandé pour elle-même, en particulier pour des raisons économiques. Ainsi, à une réunion organisée dans le Loiret, il a été dit : "L'euthanasie effraie très souvent par les dérapages qui peuvent se produire, notamment ce qu'on appelle l'euthanasie obligatoire ou financière. Face à ce cas, les membres de l'A.D.M.D. affirment avec force qu'ils se constitueraient automatiquement comme association luttant contre cette forme d'euthanasie."[297] Ailleurs, l'A.D.M.D. précise qu'elle "refuse de considérer l'homme face à sa mort sous l'éclairage économique. Mieux, si demain une personne réclame, pour elle, la persévérance médicale jusqu'à l'acharnement, l'A.D.M.D. soutiendra sa demande."[298]

De telles déclarations ne suffisent pas à empêcher que dans un texte, il n'y a pas seulement les mots qui parlent, les silences parlent, le texte lui-même parle... "ça parle". Les nombreux textes parlant des vieillards et en particulier les extraits qui suivent (le contexte d'où sont extraits ces citations adoucissent nettement ces propos, mais ne les annulent pas), l'absence de tout texte présentant un autre aspect de la vieillesse même marquée par le handicap, de tout texte présentant une relation vécue positivement dans la

[296] C'est l'auteur qui a souligné. J'ai respecté la forme de l'article tant pour les passages en caractères gras que sur la manière d'aller à la ligne, notamment dans la conclusion.

[297] Vie régionale, Réunion dans le Loiret, Bulletin de l'A.D.M.D. n° 16, mars 1985, p. 23.

[298] Paul CHAUVET, Rapport moral et d'orientation de l'Assemblée Générale du 15 juin 1985, Bulletin de l'A.D.M.D. n° 17, avril 1985, p. 10.

vieillesse ou l'accompagnement d'une personne non euthanasiée, traduisent clairement une non-reconnaissance de la dignité de l'autre, et non pas seulement un refus pour soi-même de vivre la vieillesse.

La conclusion de mon analyse de la position de l'A.D.M.D. dans mon travail précédent reste pleinement d'actualité:

> *"Le discours de l'A.D.M.D. entraîne une démobilisation des soignants et de la société. Pourquoi soigner si l'on peut, d'un geste, résoudre le problème que l'accueil de l'autre me pose, en supprimant l'autre et en lui permettant ainsi de connaître ce "dépassement de lui-même", cette "immortalité"... ?*
>
> *Pourquoi se mobiliser pour faire évoluer les conditions d'accueil des personnes âgées ? Si notre vie n'a de sens, à nos yeux, que dans cet état maximum d'intégrité physique et mentale, cet état mythique, comment reconnaître la dignité de l'autre qui est en face de moi ? Si sa vie n'a pas de sens, pourquoi l'accueillir ? Comment pourra-t-il, dès lors, exister aux yeux d'autrui, ce qui est un besoin fondamental de tout homme ?*
>
> *Et, si même nous sommes conscients du caractère inacceptable des conditions de vie qui sont actuellement les siennes, pourquoi se mobiliser ? Beaucoup ressentent ce problème comme insoluble et estiment vaine toute mobilisation. Bien plus, ils ne se sentent pas personnellement concernés, puisqu'ils ont signé leur testament biologique.*
>
> *Le discours, me semble-t-il, peut devenir beaucoup plus pervers encore: c'est comme si, non seulement on ne se sent pas concerné par la souffrance d'autrui (devant laquelle on a déjà fuit), mais en plus, sans le dire directement, on lui reproche sa souffrance, et même son existence : "Je ne veux pas faire vivre à mes enfants ce que je viens d'endurer là (la vieillesse puis la mort d'un parent), je veux m'inscrire chez vous" (signer mon testament biologique).*[299] *Ce que l'on peut traduire par: "Vous vous rendez compte ce qu'il (ou elle) m'a fait endurer, il aurait pu prévoir, signer son testament..."*
>
> *On le voit, au lieu de tourner chacun vers l'accueil de l'autre, vers le combat pour qu'autrui vive, au sens plein du terme, y compris lorsqu'il est malade, handicapé ou âgé, un tel discours galvanise les énergies dans le sens d'un immense appel à la mort, d'une fuite de notre responsabilité pour autrui, et bientôt, d'un devoir d'exclusion et d'extermination de ceux qui sont présentés comme un poids pour la société."*[300]

Une telle négation n'est pas seulement du domaine verbal, elle a des conséquences sur la vie d'autrui, sur sa liberté, elle tue. Quand on sait combien l'estime de soi dépend du regard d'autrui, de son accueil, il ne faut pas s'étonner que des personnes se sentent agressées devant de tels discours mortifères et l'A.D.M.D. a beau jeu de contester tous les qualificatifs qui lui ont été attribués, qui, s'ils sont excessifs, ne sont pas sans fondement. Cependant, avant d'être objet de contestation, les textes qui suivent sont pour nous objet de souffrance et source d'un sentiment d'impossible communication. Un tel regard a sa logique et traduit encore une fois une idée cohérente de la dignité de l'homme. Aucun discours rationnel ne pourra le démonter et ne pourra faire partager à quelqu'un une autre conception de la vie qu'il n'aurait pas éprouvée au plus profond de lui-même. Voici donc ces extraits, à relire ensuite dans leur contexte:

> *- "Et le vieillard, le plus souvent n'est plus utile à personne, - même si, aimablement, on l'assure du contraire. Pratiquement, il n'a plus de devoirs. Il risque à tout moment de devenir une charge pour les siens. Et pour la société, en tant qu'inactif, c'est toujours une charge financière."*[301]
>
> *- (...) "Toutefois, le problème de la vieillesse et de la mort devrait être franchement abordé. Mais c'est avant tout aux septuagénaires et aux octogénaires - disons, pour simplifier, aux vieux - qu'il appartient de le faire. Ce sont eux, en effet, qui pourront le mieux réfuter les mauvais arguments qu'on oppose à l'A.D.M.D. On ne pourra les accuser d'être des nazis, partisans de la solution finale pour les vieux." (...)*

---

[299] Paula CAUCANAS-PISIER, "Choisir sa vie, choisir sa mort", texte de la conférence donnée à Nice le 6 juin 1984, brochure de présentation de l'A.D.M.D., p. 70.

[300] Bruno CADART, En fin de vie, "répondre aux désirs profonds des personnes", Le centurion, collection infirmière d'aujourd'hui, Paris 1988, p. 176 et 177.

[301] Gilbert BRUNET, 83 ans, "Devoir de vivre et droit au suicide", Bulletin de l'A.D.M.D. n° 25, septembre 1987, p. 31.

(...) Il y a une autre réalité qu'il ne faut pas éluder. Sans parler de l'épreuve imposée aux proches, l'acharnement que l'on met à conserver une dérisoire caricature de vie à un nombre croissant de vieillards qui ne le souhaitent pas, coûte de plus en plus cher et devient pour la société une charge de moins en moins supportable.

Cela, les jeunes (les moins de 60 ans) ne peuvent pas le dire sans courir le risque de se faire accuser par les bonnes âmes de vouloir assassiner tous les vieux. Peut-être même se sentiraient-ils coupables rien que d'y penser.

C'est à nous, c'est aux vieux qui veulent vivre jusqu'au bout libres, lucides et responsables, de le rappeler. C'est à nous de dire à tous les vieux et futurs vieux qu'ils ne peuvent accepter de devenir, malgré eux et sans en être conscients, une charge insupportable pour leurs proches et pour la société. En tant que pères et mères de famille ayant consacré notre vie au bonheur des nôtres, nous ne pouvons envisager sans révolte de devenir pour eux un pitoyable et douloureux fardeau. En tant que citoyens responsables, nous considérons que les ressources humaines et matérielles consacrées à prolonger artificiellement et inutilement notre vie diminuée et parvenue à son terme, seraient mieux employées à protéger et à améliorer la vie des jeunes et des vieux valides.

Encore une fois, il ne s'agit pas de donner à une autorité administrative ou médicale le pouvoir de disposer de notre vie. C'est d'ailleurs ce qu'on pourrait craindre si l'on ne mettait un terme à l'accroissement du coût des soins intensifs prodigués pour prolonger la vie de façon artificielle et inutile.

Il faut que les personnes âgées qui sont décidées à refuser ces soins et, éventuellement, à demander l'euthanasie active, aient de plus en plus le courage et la possibilité d'exprimer clairement leur volonté. Il faudra aussi que soient balayés un certain nombre de préjugés et que soit maîtrisée la crainte de la mort. C'est aux vieux qui se sont libérés de ces préjugés et de cette crainte qu'il appartient de faire prendre conscience à ceux de leur âge de l'inéluctabilité de la mort et de l'importance de préserver jusqu'au bout la qualité de la vie, en attendant que toutes les générations puissent sans problème aborder ensemble la vieillesse et la mort dans le même authentique respect de la vie."[302]

5. Une philosophie non dite :

Autre problème soulevé par la position de l'A.D.M.D., c'est ce souci de se battre pour des conditions du mourir en dehors de toute philosophie, chaque adhérent étant sensé avoir la sienne propre et tout article signé du bulletin n'engageant que la responsabilité de son auteur, et en se situant dans un rejet de toutes les instances à travers lesquelles l'homme réfléchit à ces questions.

Il n'est pas possible de réduire le choix de l'acceptation de l'euthanasie ou du suicide volontaire à un simple geste technique. Tout ce qui touche à la vie, à la mort sous-tend forcément une philosophie, une idée de l'homme. Vouloir réfléchir à la mort dans la dignité implique une réflexion sur l'homme, et une réflexion qui ne se limite pas à une réflexion sur l'homme malade. C'est ce que j'ai mis en évidence dans les deux premiers chapitres.

S'il est vrai que des personnes originaires d'horizons philosophiques et religieux divers adhèrent à l'A.D.M.D.[303], elles ne le font pas toutes en connaissance de cause[304] et viennent souvent attirées par le

---

[302] Albert CUNIBERTI, Réflexion d'un septuagénaire sur la vieillesse, la mort, et sur l'A.D.M.D. ; Bulletin de l'A.D.M.D. n° 25, septembre 1987, p. 32-35.

[303] Selon un sondage fait auprès des adhérents de l'A.D.M.D. en décembre 1983, à partir de 2000 réponses pour environ 9600 adhésions à ce moment là, 74 % des adhérents sont d'origine catholique et 3 % précisent pratiquant, 15 % sont athées, 7 % protestants, 2 % israélites, 2 % divers - bouddhistes, hindouistes, musulmans. Résultats publiés dans la brochure de présentation de l'A.D.M.D., p. 37 à 39.

[304] Un certain nombre d'adhérents démissionnent ensuite quand ils prennent conscience de ce fait. Nous avons personnellement rencontré de telles personnes et c'est par le biais de l'une d'entre elles que nous disposons du guide d'autodélivrance que l'A.D.M.D. n'a pas pu mettre à notre disposition du fait de ses statuts, ne pensant pas pouvoir accepter d'exception à sa règle faite pour protéger des éventuels suicidaires, pour permettre une étude par quelqu'un d'extérieur à leur association. L'A.D.M.D. signale des démissions d'adhérents lorsque Monsieur Henri CAILLAVET est intervenu au double titre de président de l'A.D.M.D. et du Comité de Liaison de l'Athéisme à l'émission de Jean-Marie CAVADA sur Antenne 2, le mercredi 21 octobre 1987, et dans laquelle, semble-t-il, il

combat contre la mort dans la douleur et l'acharnement, poussées par la peur de la douleur, de l'acharnement thérapeutique, des conditions actuelles de la vieillesse, sans connaître forcément d'autres alternatives, sans pouvoir croire qu'il est possible aujourd'hui de traiter la douleur de manière efficace, vu ce qu'elles peuvent constater chaque jour autour d'elles.

Pour autant, l'A.D.M.D. n'est pas le lieu d'une réflexion ouverte et sans philosophie, et c'est ruiner toute possibilité de dialogue en vérité, à l'extérieur de l'association et en son sein que de le prétendre. Les démissions de divers membres du conseil d'administration, et non des moindres, puisqu'il s'agissait des secrétaires généraux[305], les conditions demandées aux membres du conseil d'administration[306], qui ne sont rien que de très normales pour une association militante poursuivant un but précis, confirment bien qu'il ne s'agit pas d'un lieu de libre réflexion ou chacun est accueilli dans le respect de la diversité des opinions philosophiques et religieuses.

Ailleurs, l'A.D.M.D. se présente comme une "fraternité d'hommes et de femmes soulevés par une même foi. La foi en la Vie, une vie digne dans la clarté de l'esprit et l'intégrité essentielle de la chair conservées."[307]

6. Une conception qui se présente comme évidente.

6.1 L'évidence de l'erreur et de l'horreur.

Dans la position de l'A.D.M.D., ce qui pose problème, ce n'est pas seulement le fond de la position défendue, mais aussi la façon de la présenter comme allant de soi, de l'imposer comme une évidence qui exclut toute autre parole.

Comme nous le voyons, l'évidence est située de deux points de vue :

- du point de vue du problème posé -évidence de l'horreur de la vieillesses ou de la maladie-;
- du point de vue de la solution -évidence de la solution du suicide volontaire, ou, à défaut de l'euthanasie-.

Une telle façon de procéder tient bien sûr au caractère militant de l'association. Elle tient aussi à la passion bien compréhensible née de la confrontation à la souffrance, celle qui paraît inéluctable, sauf à supprimer la vie de la personne et celle qui pourrait être évitée, mais qui ne l'est pas, du fait des limites des soignants. Elle tient surtout à la façon dont le mal que représentent la dépendance, la maladie, est abordé.

Dans le modèle que propose Michel Demaison[308], le mal qui cause cette souffrance peut être vécu sous divers modes: celui de l'erreur, de l'horreur ou du malheur.

Dans le premier cas, le mal vécu comme erreur, nous nous situons dans une certaine conception de la nature, ensemble de mécanismes complexes susceptibles de connaître des disfonctionnements. Devant ces erreurs affectant le monde des vivants, la réaction scientifique, celle de ceux qui absolutisent la science et non pas seulement celle des scientifiques, sera d'y remédier en les corrigeant ou en les éliminant, éventuellement en supprimant les personnes qui en sont porteuses (que ce soit à leur demande ou non n'est pas le problème abordé ici). L'affrontement au mal comme erreur consiste à rétablir la bonne marche d'un ensemble qui, lui, est correct. Concevoir en terme d'erreur ce mal qui atteint l'être humain soulève des questions proprement éthiques dont l'enjeu échappe totalement à ce type d'interprétation.

Quand ce mal est vécu sous le mode de l'horreur, il fait sortir l'homme de l'horizon humain : il est inconciliable avec la vie, intolérable, c'est un pur non-sens ; il est pire que la mort parce qu'au lieu de mettre

---

s'était fait piéger. Inversement, elle signale que cette appartenance de Monsieur Henri CAILLAVET a aussi entraîné alors de nouvelles adhésions. (cf Compte-rendu de l'Assemblée Générale du 24 octobre 1987, Bulletin de l'A.D.M.D. n° 27, mars 1988, p. 7 à 9)

[305] Paul CHAUVET, "Une sécession", Bulletin de l'A.D.M.D. n° 15, décembre 1984, p. 21. Voir aussi Marguerite LIEGEOIS, Naissance d'une association, brochure de présentation de l'A.D.M.D.,p.23.

[306] Denise HOURCADE-LAMARQUE, Etre administrateur de l'A.D.M.D., Bulletin de l'A.D.M.D. n° 15, décembre 1984, p. 21

[307] Robert JOSPIN, Quelques réflexions, Bulletin de l'A.D.M.D. n° 12, octobre 1983, p. 24.

[308] Michel DEMAISON, Entretiens Jacques CARTIER, Colloque de Bioéthique, Université Catholique de Lyon, 7 et 8 décembre 1989. L'auteur réfléchissait aux "erreurs génétiques" et au questions posées par le diagnostic anté-natal. Ici, nous transposons au handicap atteignant notamment la personne âgée, en particulier la maladie d'Alzheimer. Il ne s'agit pas directement du texte dit par Michel DEMAISON, mais d'une présentation résumée de son apport.

un terme à la vie, il la maintient en la défigurant et en lui enlevant toute raison d'être, toute dignité, toute possibilité d'être reconnue comme humaine. On n'est même pas dans l'ambivalence inquiétante du sens et du non-sens; on est dans la négation a priori de toute possibilité de sens. Pour l'enfant à naître atteint d'anomalie génétique par exemple, Michel DEMAISON disait : "la représentation de cet enfant au milieu de nous est impossible, interdite : il n'y a pas de nom pour lui, pas de relations imaginables avec lui"... Il serait facile de transposer par rapport au vieillard que nous ne voulons pas être ou par rapport à nos proches qui n'existent plus pour nous comme personne.

La suppression de cette "non-vie" est alors la condition même pour permettre à la vie d'avoir un sens. Au fond, si j'admettais que cela puisse avoir un sens, c'est l'humain en moi qui serait menacé, puisque j'admettrais alors qu'il y a quelque chose de commun entre cela et moi. Ressentir comme insupportable l'existence d'un enfant anormal ou d'une personne âgée dépendante au milieu de nous me renvoie à moi-même : qu'est-ce que je ne supporte pas en moi ? Ne serait-ce pas la limite toujours vacillante et incertaine entre l'humain et l'inhumain qui sont à l'oeuvre en moi en même temps ? Et Michel DEMAISON poursuit : "Mais c'est justement la question qu'il ne faut pas poser ; car, en le faisant, on entre dans une démarche vraiment éthique, écartée jusqu'ici, et on ne peut plus en rester à la figure de l'horreur pour désigner ce mal qui atteint l'être humain dans sa condition réelle."

Dans ce même colloque, Catherine PERROTIN abordait cette question du mal comme horreur en faisant remarquer l'effet de "court circuit" que produit une expression comme "c'est insupportable". Une telle parole laisse sans voix. Comme si la personne qui le disait pour elle-même avait tout dit, comme si son interlocuteur n'avait plus rien à dire. Une telle expression désigne le seuil que la personne ne peut ou ne veut pas dépasser. Catherine PERROTIN présentait ce type d'expression comme ce qui, au contraire, doit alerter l'interlocuteur, comme étant le lieu d'une parole à chercher.

Sinon, on reste enfermé dans le domaine de l'erreur ou de l'horreur : "Ça ne doit pas exister", dit la version selon l'erreur ; "Cet inhumain ne me concerne pas", dit la vision de l'horreur. Dans le premier cas, la responsabilité du sujet est déniée; dans le second, elle est refoulée. Mais en fait, ça existe et ça nous touche au coeur de notre vie. L'étape initiale de la réflexion éthique est d'en prendre acte.

La troisième voie proposée par Michel DEMAISON est celle du mal vécu sous le mode du malheur. C'est un fait que notre condition est marquée par la limite d'un réel qui se manifeste radicalement dans l'existence corporelle : là s'inscrivent la possibilité de la maladie, de la souffrance et l'inéluctable de la mort. Cette existence n'est donc pas simplement le lieu d'erreurs corrigibles ou non, mais aussi d'atteintes qui détruisent et désintègrent l'unité physique et psychique de l'individu.

Pour Michel DEMAISON, la perspective du malheur permet de rester au plus près de l'expérience des personnes impliquées. En même temps, le débat éthique n'est pas occulté en sa difficulté essentielle. Selon cet auteur, ce serait en effet dans cette perspective que pourrait être entendue l'antique prescription "tu ne tueras pas". Entendue, c'est-à-dire reçue de telle sorte qu'elle puisse entrer dans le questionnement sur le sens et le non-sens de la vie ; cela signifie qu'elle n'est pas utilisée comme une loi qui étouffe la parole cherchant à dire le sens, avant même que cette parole ait été formulée : ce qui serait une autre manière de dire "il n'y a pas de problème" ou "ce n'est pas mon problème".

Je reviendrai plus loin sur le rôle de cet interdit pour libérer la parole, mais ce que nous pouvons retenir de l'apport de Michel DEMAISON complété par celui de Catherine PERROTIN, c'est cet éclairage sur le mal qui, vécu comme erreur ou comme horreur, nous enferme dans le domaine de l'évidence et interdit toute réflexion, toute parole, là où, vécu sous le mode du malheur, il devient le lieu d'un questionnement éthique, d'une non-évidence, d'une quête de sens, d'une possible parole qui ne concerne pas seulement l'intéressé mais l'ensemble de l'humanité.

Ici, dans le discours de l'A.D.M.D., la souffrance est vécue, d'une part sous le mode de l'erreur -qui appelle une correction qu'apportera la science et que supprime pour le moment le suicide, sans autre réflexion éthique- d'autre part sous le mode de l'horreur -qui exclut la réflexion éthique-.

L'analyse critique qui va suivre de la façon dont l'A.D.M.D. se situe dans le débat éthique n'est pas une mise en cause de l'intention des adhérents, en particulier de ceux qui mènent sa réflexion, mais une objectivation de ce qui se produit quand la souffrance est abordée dans le registre de l'erreur ou de l'horreur et qu'une voie comme celle de la souffrance comme malheur d'où peut naître une parole est refusée.

Il s'agit d'une analyse au niveau de la forme. Mais ce qui est en cause derrière cette forme qui pose problème, ce n'est pas seulement la façon de se situer dans la manière de comprendre le mal, c'est la

conception même de l'homme, de la vérité, qui ne rendent pas compte de la complexité de l'être humain. L'exaltation de la raison, le désir de "nier la partie reptilienne du cortex", la conception d'une vérité univoque qui s'impose d'elle-même dès lors que la raison est éclairée, l'erreur redressée, la négation de l'ambiguïté de l'homme comme étant constitutionnelle de celui-ci, l'idéal de l'homme enfin libéré de cette ambivalence, de cet "homme fort"[309], expliquent la difficulté de l'A.D.M.D. à dialoguer sans imposer sa position, sans tenir des propos de type totalitaire.

La critique qui suit sur la forme du débat n'a pas pour objectif d'interroger sa seule forme. Elle a pour but de mieux apprécier le fond même de la conception défendue. Elle a un autre intérêt: si nous voulons dialoguer en profondeur avec l'A.D.M.D., accueillir les questions qu'elle pose, entendre et respecter le choix dans lesquels des hommes et des femmes disent, au prix de leur vie, leur dignité, il est important de mesurer dans quel cadre se dit cette parole.

Au moment où l'A.D.M.D. est engagé dans un combat déterminé pour obtenir ce "droit à la mort digne", il est important, pour qui veut dialoguer en vérité avec une telle association, de ne pas être dupe.

6.2 Un appel exclusif à la sensibilité

La première façon d'imposer sa position comme une évidence est de faire appel exclusivement à la sensibilité des gens en discréditant, ou en rendant impossible tout autre type de réflexion.

Ainsi, par exemple, aux dossiers de l'écran sur l'euthanasie le 4 novembre 1986, l'A.D.M.D. avait réussi à faire intervenir en direct de sa maison à Caluire, en même temps que diverses personnalités réunies sur un plateau (parmi lesquelles il y avait Madame Paula Caucanas-Pisier, de l'A.D.M.D., le Père Patrick Verspieren, le Docteur Louis René, Président du Conseil de l'Ordre des Médecins), Mademoiselle Jacqueline Martin[310], tétraplégique, pratiquement totalement paralysée, insuffisante respiratoire, dépendant d'une oxygénothérapie permanente. Cette femme, dont le témoignage était bouleversant, et que j'accueille avec un profond respect, demandait de pouvoir mourir quand elle n'en pourrait plus de cette vie qu'elle menait depuis 1957. Elle demandait le droit d'être aidée pour cela, du fait qu'il lui était impossible de se suicider par elle-même et que, quand elle débranchait sa machine respiratoire, cela provoquait rapidement pour elle une sensation d'étouffement et une grande souffrance, lui rendant ce geste impossible.

Ce que je conteste ici, ce n'est pas le témoignage de Mademoiselle Jacqueline Martin, qui a fini par être euthanasiée ultérieurement, ni la question qu'elle posait, mais le fait de faire intervenir dans un débat des personnes qui n'étaient pas du tout situées au même niveau et le procédé qui consistait, pendant que le Père Verspieren ou le Docteur Louis René parlaient, de faire intervenir en médaillon à l'écran Mademoiselle Martin, de la laisser interrompre à diverses reprises les interventions des personnes sur le plateau et ensuite de discréditer la parole des interlocuteurs. Ainsi, dans une interview à "Marie-Claire", Madame Paula CAUCANAS-PISIER déclare à propos de cette émission : "On y voyait une femme, à Lyon, complètement paralysée depuis vingt-neuf ans, étendue sur son lit, en même temps que le président de l'Ordre des médecins, plein de santé, qui lui, pérorait sur la douleur qui ennoblit la vie d'un malade !".[311]

Ici, l'image et le cri de cette femme ainsi que le fait d'être situé à des niveaux divers de débat rendait impossible toute parole. La solution s'imposait comme une évidence interdisant toute autre réflexion.

Les témoignages récoltés par l'A.D.M.D., qui devraient être une provocation à une réflexion éthique qui ne soit pas théorique mais qui prenne à bras le corps les questions rencontrées dans leur chair par les hommes et les femmes d'aujourd'hui sont malheureusement utilisés pour discréditer toute réflexion, toute prise de distance, alors que ce serait si nécessaire en ce domaine.

6.3 Un refus de la question.

L'A.D.M.D. voudrait que le débat ne se situe plus en termes de "pour ou contre l'euthanasie", "le type même de fausse question"[312]. S'il s'agit là de poser la question dans un champ de réflexion plus large, on ne peut que souscrire pleinement à cette requête. Mais elle est l'expression d'un refus de l'A.D.M.D. d'accepter qu'il puisse y avoir une décision de se déterminer pour ou contre l'euthanasie, qu'il ne s'agisse pas d'un geste comme un autre, d'un geste qui va de soi, encore moins d'un idéal comme cela l'est pour l'A.D.M.D.: "La

---

[309] Guide d'autodélivrance, p. 10 et 11.

[310] Voir Témoignage de Jacqueline MARTIN, Bulletin de l'A.D.M.D. n° 21 p. 30 à 33.

[311] Paula CAUCANAS-PISIER, Interview au magazine "Marie-Claire", reprise dans le Bulletin de l'A.D.M.D. n° 29, septembre 1988, p. 16.

[312] Odette THIBAULT, "Soins palliatifs et euthanasie", Bulletin de l'A.D.M.D. n° 23, mars 1987, p. 13 à 15.

mort qu'on subit est un drame : la mort qu'on se donne est un acte comme un autre. Dans les idées courantes, c'est un geste tragique. Mais les idées courantes ne reposent sur rien. Et le geste du vieillard qui décide calmement, ayant bien réfléchi, qu'il a vécu, ce geste-là, il faut le dédramatiser."[313] Parler "d'un acte comme un autre" quand il s'agit d'un geste irréversible et touchant à la vie et à la mort d'une personne a quelque chose de surréaliste.

6.4 Un appel aux sondages pour fonder le caractère éthique.

Dans le même souci de faire apparaître l'euthanasie comme une évidence, comme un droit qui s'impose de lui-même, l'A.D.M.D. a organisé, conjointement avec la S.O.F.R.E.S., un sondage intitulé "Les Français et la mort volontaire".

La formulation même de la question appelle pratiquement la réponse : "En cas de maladie grave et incurable s'accompagnant d'une souffrance insurmontable, seriez-vous favorable ou opposé à ce que soit reconnu au malade le droit d'être aidé à mourir ?" Etant donnée l'information dont dispose le grand public sur le traitement de la douleur, sur le concept d'obligation d'assistance à personne en danger, il n'est pas étonnant que 85 % des français demandent à ce que soit reconnu le droit "d'être aidé à mourir"... formulation, on ne peut plus imprécise, même si elle est précisée par la question suivante : "Selon vous, le droit d'être aidé à mourir à sa demande, devrait-il se limiter au refus de l'acharnement thérapeutique (27 %) ou inclure également une aide active à mourir (63 %) (sans opinion 10 %). Dans la publication des résultats, il n'est pas précisé si la deuxième question a été posée seulement aux personnes qui avaient répondu oui à la première question, ce qui serait logique si l'on veut exclure les contradictions internes au sondage.

Il y aurait donc 63 % des 85 % de personnes interrogées, soit 53,55 % qui seraient favorables à une aide active. On est loin des 2/3 dont parle l'A.D.M.D. dans le commentaire de ce sondage[314] qu'elle utilise pour affirmer le bien fondé de sa position:

> *"L'euthanasie volontaire est donc acceptée par la majorité de la population, alors qu'il s'agit d'une option très généralement rejetée par les "définisseurs", institutionnels ou non, comme le montrent la plupart des réactions de médecins ou de journalistes provoquées par la publication de ce sondage. Dans leur majorité, les Français ne suivent pas ces "autorités" sur ce point, et leur opinion se rapproche beaucoup de celle des adhérents de l'A.D.M.D. (...) qui ne constituent donc pas une avant-garde révolutionnaire, ce sont bien plutôt les "définisseurs" qui sont à la traîne et devront nécessairement hâter le pas pour rejoindre le gros de la troupe."*[315]

Il faut souligner qu'il y a une différence entre être d'accord avec l'euthanasie dans des cas extrêmes et être d'accord avec l'A.D.M.D. sur l'idéalisation et la banalisation de l'euthanasie et du suicide délibéré. Ceci est surtout vrai lorsqu'on ne peut ni croire que la douleur puisse être traitée efficacement, ni voir qu'il y a une réflexion à mener pour ne pas mettre des personnes dans des situations intolérables en prenant plus en compte l'ensemble des besoins de la personne.

Quels que soient les résultats obtenus à un tel sondage, et il est clair que nombreux sont ceux pour qui l'euthanasie apparaît dans certains cas comme une nécessité qui va de soi, la question du caractère éthique d'un tel geste demeure et ne perd aucune acuité.

6.5 Une expression de type totalitaire.

L'A.D.M.D. discrédite régulièrement la position de ceux qui ne partagent pas la sienne, comme par exemple dans l'article fondateur de Michel LANDA: "Un droit", dans lequel il qualifie "d'indigence intellectuelle et d'infantilisme affectif" l'opposition à l'euthanasie ou à la mort volontaire, écrivant ensuite:

> *"A qui veut bien réfléchir, la liberté - et donc le droit - de mourir dignement, à son heure, selon son style, apparaîtra évident et en parfait accord avec notre sensibilité moderne. Un jour, une telle liberté sera reconnue comme une exigence morale imprescriptible et aussi impérieuse que la liberté de parler et de s'informer."*[316]

---

[313] Gilbert BRUNET,Réflexions sur le suicide, Bulletin de l'A.D.M.D. n° 12, septembre 1983, p. 7-14.

[314] Le sondage ADMD-SOFRES, "Les français et la mort volontaire", supplément au Bulletin de l'A.D.M.D. n° 27, mars 1988, p. V.

[315] o.p. cit. p. V et VI

[316] Michel LANDA, Un droit, Le Monde, 17 novembre 1979, reproduit dans le Bulletin de l'A.D.M.D. p. 9-13..

Ce discrédit est dirigé contre des opposants individuels, mais surtout contre tous ceux qui représentent les divers pouvoirs recensés par l'A.D.M.D.: la société, le pouvoir médical, le pouvoir religieux et le pouvoir politique.[317]

L'A.D.M.D. essaye de paraître comme une simple somme d'individus, comme le garant de la liberté individuelle contre tous les pouvoirs qui l'oppriment, se situant ailleurs, au-dessus, comme si elle n'était pas elle-même un pouvoir, une force de pression sur la liberté de chacun. Elle reproche à d'autres de dicter aux individus une morale, tout en se situant continuellement dans le même créneau. D'ailleurs, elle se présente dans d'autres textes comme étant

> *"non pas la dernière association porteuse de morale du XX^{éme} siècle, mais bien la première association du XXIème siècle porteuse d'une nouvelle éthique des choses de la vie que sont les choses de la mort."*[318]

L'A.D.M.D. n'hésite pas à écrire dans son rapport moral et d'orientation de juin 1985 et c'est là qu'il s'agit d'expression de type totalitaire :

> *"L'A.D.M.D. doit se présenter comme l'interlocuteur des pouvoirs religieux, médical et politique, pour arriver à leur faire entendre que l'évolution vers la mort choisie, assumée, est une réalité irrémédiable et qu'il est préférable de la comprendre et de l'assimiler.*
>
> *Il conviendra de leur faire comprendre que l'homme d'aujourd'hui comme celui de demain, sera différent, plus lucide, plus libre, désirant véritablement assumer ses choix avec un plus large espace de liberté à sa disposition. Pour autant que les pouvoirs sauront suivre cette évolution, ils ne seront pas mis en cause de façon fondamentale."*[319]

Ailleurs, l'A.D.M.D. se présente comme l'association:

> *"qui a gagné le pari d'être comprise par une majorité de personnes dans notre pays et de pouvoir parler d'un problème grave, d'une importance extrême puisque le dernier qui se pose à l'homme en dehors des a priori religieux, idéologiques, philosophiques et sociologiques."*

Comme si elle n'avait pas elle-même des a priori et comme s'il était possible d'avoir une réflexion sans a priori ! Comme si une discussion libre était une discussion qui faisait fi de la richesse des diverses traditions philosophiques et religieuses des uns et des autres ! Et Paul CHAUVET continue :

> *"Il y a à l'A.D.M.D. et dans les réunions que nous organisons, les lieux où nous parlons, partout où notre message passe, des femmes et des hommes de tous niveaux culturels, de toutes croyances, de toutes incroyances, de toutes appartenances, de toutes obédiences, et tous peuvent discuter ensemble, inventer et réclamer des solutions."*

Y a-t-il échange en vérité et dans le respect de la diversité des opinions ? Ce que l'A.D.M.D. nous a donné à voir jusqu'à maintenant m'amène à répondre clairement par la négative.[320]

L'A.D.M.D. se pose en défenseur de la liberté individuelle contre l'oppression des pouvoirs et en particuliers du magistère[321] non nommé, mais visé directement, contre l'aliénation des préjugés, ce qui n'est d'ailleurs pas sans résonance positive chez certains croyants qui ressentent la hiérarchie comme aliénante et non respectueuse de leur libre arbitre.

---

[317] Paul CHAUVET, Rapport moral et d'orientation, Assemblée Générale du 15 juin 1985, publié dans le Bulletin de l'A.D.M.D. n° 17, avril 1985, p. 5 à 13.

[318] Paul CHAUVET, Compte-rendu de l'Assemblée Générale du 25 octobre 1987, Bulletin de l'A.D.M.D. n° 23, mars 1987, p. 9 Paul CHAUVET, Rapport moral et d'orientation de l'Assemblée Générale du 17/09/88, Bulletin de l'A.D.M.D. n° 28, juin 1988, p. 11.

[319] o.p. cit. p. 11 et 12.

[320] Paul CHAUVET, Rapport moral et d'orientation de l'Assemblée Générale du 17 octobre 1988, Bulletin de l'A.D.M.D. n° 28, juin 1988, p. 7

[321] Voir l'article de Roland BOSDEVEIX, "Mourir dignement, une question de morale", Bulletin de l'A.D.M.D. n° 16, mars 1985, p. 29.

L'A.D.M.D., qui disqualifie le religieux comme étant une survivance du passé qui a perdu beaucoup de son crédit[322] et lui conteste le droit à la parole, sauf à tenir le même discours qu'elle, se présente comme le référent privilégié en ce qui concerne la mort:

> *"Pour tout cela, il est indispensable de continuer à porter un message clair, sans ambiguïté, sur le fait que tout ce qui touche au choix de la personne face à la mort, à sa mort, est de notre ressort, de notre action."*[323]

Ce non respect des positions de l'interlocuteur ne se traduit pas seulement par ces mises en demeure, mais par l'intégration de l'autre dans sa problématique, la non-reconnaissance de la différence des positions. Par exemple Madame Paula CAUCANAS-PISIER explique que religieux et militants de l'A.D.M.D. revendiquent la même dignité[324]. Après avoir à diverses reprise mis en cause la religion et en particulier le Magistère, essayant d'opposer les croyants individuels à leur Eglise, présentant le religieux comme un frein à l'avènement d'un homme plus lucide, plus libre, elle intervient ensuite dans le débat théologique pour fonder sa position, tout en refusant toujours la reconnaissance de la différence de points de vue:

> *"Il y a des croyants et des religieux dans nos adhérents et nos sympathisants, et si nous devons excepter les protestants qui sont en grand nombre proches de notre idée, les autres ne se sentent pas en désaccord avec leur espérance ; encore une fois, la religion se trompe en pensant que nos hypothèses s'opposent, il semble qu'il serait plus utile pour la foi d'approfondir la notion du droit à la mort dans la dignité pour un croyant qui se veut ainsi à l'image de son créateur; l'homme évolue, s'assume toujours plus et son projet religieux peut être à analyser à travers cette volonté affirmée de progression. L'agnostique ainsi que l'athée doivent aussi faire acte de réflexion sur le sujet, ne serait-ce que pour vérifier la solidité de leur option."*[325]

Ailleurs, on peut lire :

> *"Enfin, que l'être humain ait une étincelle divine comme le veulent les chrétiens ou non ne change rien. Le suicide, comme péché, n'a pas de fondement théologique ; oeuvre de l'Eglise, il traduit un souci de préservation de l'institution."*[326]

On retrouve ce souci dans l'article "34 cas où un bon chrétien peut se suicider !"[327]. Tout aussi difficile à accepter pour une sensibilité chrétienne, l'A.D.M.D. n'hésite pas à justifier le choix de la symbolique en triangle de son sigle comme ce qui pourrait aussi représenter la Trinité pour les croyants[328].

Aucun dialogue n'a jamais gagné à une telle confusion et il ne suffit pas de déclarer vouloir "engager le débat dans la courtoisie et l'honnêteté avec ses contradicteurs, parce qu'il convient de respecter les autres pour qu'ils nous respectent"[329], pour que cela se traduise dans la réalité.

Ce non respect de l'interlocuteur, en particulier de celui qui est religieux, se traduit aussi par la récupération de toute parole de croyant qui, n'engageant que lui, se prononce en faveur de l'euthanasie[330], la

---

[322] Gilbert BRUNET, Réflexions sur le suicide, Bulletin de l'A.D.M.D. n° 12, septembre 1983, p. 7-14.

[323] Paul CHAUVET, Rapport moral et d'orientation, Assemblée Générale du 15 juin 1985, publié dans le Bulletin de l'A.D.M.D. n° 17, avril 1985, p. 5 à 13

[324] Paula CAUCANAS-PISIER, L'ultime liberté, Bulletin de l'A.D.M.D. n° 15, décembre 1984, p. 7-10.

[325] Paul CHAUVET, Rapport moral et d'orientation de l'Assemblée Générale du 17 octobre 1988, Bulletin de l'A.D.M.D. n° 28, juin 1988, p. 9 et 10

[326] Michel LANDA, Un droit, Le Monde, 17 novembre 1979, reproduit dans le Bulletin de l'A.D.M.D. p. 9-13..

[327] Gilbert BRUNET, Bulletin de l'A.D.M.D. n° 26, décembre 1987, p. 16

[328] Paul CHAUVET, "Un sigle pour l'A.D.M.D.", Bulletin de l'A.D.M.D. n° 12, octobre 1983, p. 23

[329] Paul CHAUVET, Rapport moral et d'orientation de l'Assemblée Générale du 17 octobre 1988, Bulletin de l'A.D.M.D. n° 28, juin 1988, p. 11.

[330] Voir par exemple l'article de l'Abbé Jean LAROSE, membre de l'A.D.M.D., "Mourir dans la dignité, point de vue d'un prêtre catholique", brochure de présentation de l'A.D.M.D., p. 41 à 43. Dans cette brochure, à part cette large place faite à cette prise de position personnelle, il est question du religieux dans les termes suivants: "Les grands groupes religieux sont aussi concernés. La religion ne semble pas opposée au non-acharnement thérapeutique, elle préconise même la mort la plus naturelle puisque voulue par Dieu; mais là, apparaît la notion du seuil: à partir de quel moment le non acharnement thérapeutique devient-il euthanasie passive puis active? La frontière est mince, d'autant que les religieux veulent que l'homme "subisse" sa mort comme un moment expiatoire et espèrent toujours un dernier instant rédempteur. (...) Voilà les freins: le médical, le religieux, le politique et l'inconscient social (...)" Paul Chauvet, "Du droit de vivre et mourir dans la dignité", "Plaidoyer pour le droit de mourir dans la dignité", brochure de présentation de l'A.D.M.D., p. 27 à 36.

présentant comme une bénédiction de Dieu[331], et, a contrario, par l'absence totale de place pour une parole contradictoire. Ainsi, la parole n'est jamais donnée au Père VERSPIEREN, pas plus qu'à Renée SEBAG-LANOE ou d'autres qui sont seulement mentionnés de manière critique et sans exposé de leurs positions. Les livres présentant une autre position que celle de l'A.D.M.D. ne sont jamais présentés; ils sont absents de la bibliographie proposée à la réflexion de ceux qui envisagent le suicide dans la brochure d'autodélivrance. Quant à moi, et bien qu'ayant travaillé en dialogue constant avec cette association, bien qu'ayant envoyé à cette dernière le livre "En fin de vie", j'attends toujours de le voir présenté, même de manière critique, dans la revue de l'A.D.M.D.

Voir aussi Gilbert ALAUZY, "Le point de vue d'un catholique pratiquant", Bulletin de l'A.D.M.D. n° 29 p. 26: (...) "Pour moi, qui, à 38 ans, ai le bonheur d'être chrétien et catholique pratiquant, je n'ai aucune mauvaise conscience à adhérer à l'A.D.M.D., au contraire. Je crois que la plupart de mes frères catholiques n'ont pas une réelle opposition à votre mouvement mais "pèchent" par manque d'information ou excès de prudence. Nous qui, par notre foi, croyons et savons que le passage obligé par la mort permet d'accéder à lé Vie en plénitude, moins que quiconque ne devrions craindre de préférer l'amour de cette Vie (déjà commencée) à l'idolâtrie d'une existence."

[331] Henriette Bouige, "L'euthanasie est un bienfait de Dieu", Le point de vue d'une catholique, Bulletin de l'A.D.M.D. n° 23, mars 1987, p. 16 et 17.

Chapitre n°4 :
La conception de la dignité de l'homme de l'Eglise catholique telle qu'elle l'exprime dans Gaudium et Spes :

Après avoir présenté la position de l'A.D.M.D., son contenu, la philosophie qui la sous-tend, la façon dont l'A.D.M.D. est engagée dans le débat, nous allons maintenant considérer la position de l'Eglise catholique. Comme pour la présentation de la position de l'A.D.M.D., je commencerai par présenter la position de l'Eglise telle qu'elle l'exprime elle-même dans un texte de référence, en reprenant les mots mêmes qu'elle utilise.

1. Présentation générale du texte.

1.1. Une parole adressée à tous les hommes

Pour analyser la conception que l'Eglise a de la dignité de l'homme, nous nous intéresserons à la constitution pastorale sur l'Eglise dans le monde de ce temps[332], et plus particulièrement au chapitre sur la dignité humaine.

Le sujet même de cet exposé du Concile, le fait qu'il y ait là une synthèse explicite sur la dignité de l'homme, et la perspective retenue (s'adresser à tous les hommes[333] et dialoguer avec eux), ainsi que son caractère récent (même si la situation du monde et les analyses qui en sont faites ont énormément évolué en vingt ans et tout particulièrement ces derniers mois), justifient pleinement le choix de ce texte pour avancer dans notre recherche sur la possibilité d'un dialogue, entre l'Eglise et l'A.D.M.D., au sujet du concept de dignité.

1.2. Eclairer les questions de l'homme d'aujourd'hui à la lumière de l'Evangile

Partant de l'analyse que, en raison de ses propres découvertes et de son propre pouvoir, le genre humain s'interroge sur l'évolution présente du monde, sur la place et le rôle de l'homme dans l'univers, sur le sens de ses efforts individuels et collectifs, enfin sur la destinée ultime des choses et de l'humanité, le Concile veut dialoguer avec l'ensemble de la famille humaine sur ces divers problèmes, en les éclairant à la lumière de l'Evangile et en mettant à la disposition du genre humain la puissance salvatrice que l'Eglise, conduite par l'Esprit Saint, reçoit de son Fondateur. C'est l'homme, l'homme considéré dans son unité et sa totalité, l'homme, corps et âme, coeur et conscience, pensée et volonté, qui constitue l'axe de tout cet exposé des Pères du Concile.[334]

L'Eglise affirme clairement que, si elle se considère comme gardienne du dépôt de la parole divine, où elle puise les principes de l'ordre religieux et moral, elle ne se situe pas comme ayant toujours, pour autant, une réponse immédiate à chacune de ces questions ; elle désire toutefois joindre la lumière de la Révélation à l'expérience de tous, pour éclairer le chemin où l'humanité vient de s'engager.[335]

Quand l'Eglise s'adresse ainsi au monde, elle se situe comme ayant profondément part avec ce monde, comme étant de ce monde là:

> *"Les joies et les espoirs, les tristesses et les angoisses des hommes de ce temps, des pauvres surtout et de tous ceux qui souffrent, sont aussi les joies et les espoirs, les tristesses et les angoisses des disciples du Christ, et il n'est rien de vraiment humain qui ne trouve écho dans leur coeur."*[336]

---

[332] Gaudium et spes, première partie (De Ecclesia et vocatione hominis), chapitre premier (De humanae personae dignitate).
[333] G.S. 2,1.
[334] G.S. 3,1.
[335] G.S. 33,2
[336] G.S. 1.

Elle le fait en se situant comme liée de manière particulière aux plus pauvres et à ceux qui souffrent. Elle se situe aussi comme une communauté d'hommes rassemblés dans le Christ et conduits par l'Esprit Saint dans leur marche vers le royaume du Père, et porteurs d'un message de salut qu'il leur faut proposer à tous.[337]

1.3. Situer la dignité de l'homme au-dessus des fluctuations des opinions

Pour l'Eglise, c'est l'ensemble de ce qu'elle dit sur la dignité de la personne humaine, sur la communauté des hommes, sur le sens profond de l'activité humaine, qui constitue le fondement de son rapport avec le monde, et la base de leur dialogue mutuel.[338]

L'Eglise, qui fait route avec toute l'humanité et partage le sort terrestre du monde[339], en poursuivant la fin salvifique qui lui est propre, considère qu'elle ne communique pas seulement à l'homme la vie divine ; elle répand aussi, et d'une certaine façon sur le monde entier, la lumière que cette vie divine irradie, notamment en guérissant et en élevant la dignité de la personne humaine en affermissant la cohésion de la société et en procurant à l'activité quotidienne des hommes un sens plus profond, la pénétrant d'une signification plus haute. Ainsi, par chacun de ses membres comme par toute la communauté qu'elle forme, l'Eglise croit pouvoir largement contribuer à humaniser toujours plus la famille des hommes et son histoire.[340]

L'Eglise qui a reçu la mission de manifester le mystère de Dieu, de ce Dieu qui est la fin ultime de l'homme, révèle en même temps à l'homme le sens de sa propre existence, c'est-à-dire sa vérité essentielle. Pour elle, quiconque suit le Christ, homme parfait, devient lui-même plus homme.[341]

Appuyée sur cette foi, l'Eglise pense pouvoir soustraire la dignité de la nature humaine à toutes les fluctuations des opinions qui, par exemple, rabaissent exagérément le corps humain, ou au contraire l'exaltent sans mesure.[342] Pour elle, non seulement l'Evangile ne s'oppose pas à la dignité de l'homme, mais rien ne peut la fonder aussi parfaitement:

> *"Aucune loi humaine ne peut assurer la dignité personnelle et la liberté de l'homme comme le fait l'Evangile du Christ, confié à l'Eglise. Cet Evangile annonce et proclame la liberté des enfants de Dieu, rejette tout esclavage qui en fin de compte provient du péché, respecte scrupuleusement la dignité de la conscience et son libre choix, enseigne sans relâche à faire fructifier tous les talents humains au service de Dieu et pour le bien des hommes, enfin confie chacun à l'amour de tous. Car si le même Dieu est à la fois Créateur et Sauveur, Seigneur de l'histoire humaine et de l'histoire du salut, cet ordre divin lui-même, loin de supprimer la juste autonomie de la créature, et en particulier de l'homme, la rétablit et la confirme au contraire dans sa dignité."*[343]

Si telle est l'intention de l'Eglise, il faut reconnaître que, dans l'histoire, elle est elle-même marquée par le péché, et qu'elle n'a pas toujours servi cette dignité de l'homme, sa liberté. Elle n'a pas toujours, loin s'en faut tenu grande estime les droits de l'homme[344], ou défendu la juste autonomie de la créature. Elle ne vit pas parfaitement cette indépendance par rapport à toute forme particulière de culture ou tout système politique, économique ou social.[345] L'Eglise affirme explicitement la conscience qu'elle a de cette contradiction:

> *"De nos jours, l'Eglise n'ignore pas quelle distance sépare le message qu'elle révèle et la faiblesse humaine de ceux auxquels cet Evangile est confié."*[346]

1.4. Le lieu d'où parle l'Eglise:

Le lieu d'où elle parle se situe dans cette tension créatrice entre une appartenance à l'humanité et une conscience de l'appartenance au Corps du Christ. Le dialogue que l'Eglise veut instaurer avec les hommes sera forcément marqué par cette situation particulière. D'une part, elle ne se situe pas seulement par rapport à

---

[337] G.S. 1.
[338] G.S. 40,1.
[339] G.S. 40,2.
[340] G.S. 40,3.
[341] G.S. 41,1.
[342] G.S. 41,2.
[343] G.S. 41,2.
[344] G.S. 41,3.
[345] G.S. 42,4.
[346] G.S. 42,6.

la parole de ses interlocuteurs, mais elle se situe aussi par rapport à la Révélation, parole dont il faut souligner qu'elle a un autre statut que celui de la parole de l'homme ; d'autre part, elle n'est pas engagée dans un simple débat d'idée, elle est aussi engagée dans une mission reçue de Dieu : porter aux hommes un message de salut. Sur ce point là, comme sur d'autres, l'Eglise est appelée à dialoguer en entrant dans la mission reçue du Christ; elle se sait à la fois du milieu du monde[347] et comme n'étant pas du monde[348].

Cette tension, qualifiée ci-dessus de créatrice, est aussi un lieu de difficulté : comment concilier à la fois ce désir de dialogue, de service réciproque entre le peuple de Dieu et le genre humain[349], et, de par la mission qui la définit, cette nécessité perçue par elle comme reçue du Christ de se situer en juge des valeurs prisées par nos contemporains en les reliant à leur source divine ?[350]

Cette difficulté peut trouver une voie de résolution dans le fait que la Parole de Dieu n'est pas donnée à l'Eglise de manière immédiate, qu'elle appelle un discernement, un exercice de la raison mais aussi une recherche de l'Esprit de Dieu qui est à l'oeuvre bien au-delà d'elle-même.

D'autre part, le coeur du message de l'Eglise porte sur l'annonce à l'homme tel qu'il est, là où il est, du salut que Dieu réalise pour lui en Jésus Christ mort et ressuscité ; elle est donc d'abord là pour témoigner de cet amour infini de Dieu pour l'homme. Elle est là pour vivre de cet amour inconditionnel de Dieu pour tous les hommes[351]. Sa mission première n'est pas de juger, en terme d'exclusion, de condamnation, mais de témoigner de l'amour du Christ. Elle est appelée à refaire les gestes de celui qui dit à la femme adultère : "Personne ne t'a condamnée, moi non plus je ne te condamne pas,..."[352] de celui pour lequel il n'y a aucune situation qui soit un empêchement à la rencontre. Elle est appelée à entrer dans l'action de celui qui dit aussi cette même femme : "...va et désormais ne pêche plus."

Elle a donc à la fois pour mission de dire l'amour infini de Dieu pour tout homme et de proposer à l'homme des repères, d'indiquer clairement les chemins qui ne mènent pas au Christ, qui détruisent l'homme, qui le mènent à la mort.

1.5. Comment l'Eglise est-elle située dans ce dialogue?

Si l'on considère la première partie du paragraphe 11,1, ce dialogue n'est pas un dialogue figé et l'Eglise, peuple de Dieu, commence par redire d'où il parle : "Mû par la foi (il s'agit donc d'un mouvement), se sachant conduit par l'Esprit du Seigneur qui remplit l'univers (qui donc ne lui appartient pas mais parle aussi chez ses interlocuteurs), le peuple de Dieu s'efforce de discerner dans les événements (c'est-à-dire hors de lui-même), les exigences et les requêtes de notre temps, auxquels il participe avec les autres hommes, quels sont les signes véritables de la présence ou du dessein de Dieu. Dans ce paragraphe[353], est affirmée de fait, une non-évidence des signes, une non-immédiateté de la Révélation, puisqu'il y a nécessité de discerner.

Si l'on considère la deuxième partie de ce même paragraphe, on peut le lire de manière eschatologique, comme un texte qui montre l'horizon sans prétendre donner sans autre distance les solutions aux problèmes concrets que rencontre l'homme : "La foi, en effet, éclaire toutes choses d'une lumière nouvelle et nous fait connaître la volonté divine sur la vocation intégrale de l'homme, orientant ainsi l'esprit vers des solutions pleinement humaines." On risque aussi d'y voir l'Eglise se situer plus comme ayant un savoir évident sur l'homme à partir du point de vue de Dieu.

Si une telle affirmation est prise de manière trop absolue et sans tenir compte des médiations, du fait que nous ne sommes pas encore à la fin des temps où tout sera dévoilé, nous ne sommes plus vraiment dans un espace de dialogue, de recherche avec tous les hommes de bonne volonté. Nous sommes alors dans un

---

[347] Jean 17,6: "J'ai manifesté ton nom aux hommes que tu m'as donnés du milieu du monde. Ils étaient à toi, tu me les as donnés et ils ont observé ta parole. Ils savent désormais que tout ce que tu m'as donné vient de toi, que les paroles que je leur ai données sont celles que tu m'as données." Jean 17,11: "Désormais je ne suis plus dans le monde; eux restent dans le monde, tandis que moi, je vais à toi. Père saint, garde-les en ton nom que tu m'as donné, pour qu'ils soient un comme nous sommes un."

[348] Jean 17,15-19: "Je ne te demande pas de les ôter du monde, mais de les garder du mauvais. Ils ne sont pas du monde comme je ne suis pas du monde. Consacre-les par la vérité: ta parole est vérité. Comme tu m'as envoyé dans le monde, je les envoie dans le monde. Et pour eux, je me consacre moi-même, afin qu'ils soient eux aussi consacrés par la vérité."

[349] G.S. 11,3.

[350] G.S. 11,2.

[351] G.S. 21,2.

[352] Jean 8,11.

[353] G.S. 11,1.

espace totalitaire, un espace dans lequel une institution, un existant a pris la place de Dieu, si l'on reprend l'analyse de Marie Balmary:

> *"Saura-t-on quel est l'homme si, à la place de l'être mystérieux dont parle le premier commandement du Décalogue, on place un être existant au sens premier du mot[354], que ce soit une personne, un groupe, un parti ou une église ?*
>
> *Saura-t-on quel est l'homme si l'on pervertit la loi qui le distingue et l'unit à autrui, en déplaçant les articles, en déclarant savoir qui occupe la première place ? La perversion de la loi a deux visages : ils proviennent tous deux d'une certitude, positive ou négative, sur l'existence de Dieu.*
>
> *Si le premier commandement cesse d'être mystère, interrogation, lieu sacré que nul mortel ne peut occuper, qui s'engouffre à cette place ? Quelle loi, familiale, politique, religieuse, vient alors assujettir l'homme ? Il nous faut bien nous rendre à l'évidence: la première place, une fois vidée du mystère qui l'occupe, n'est jamais restée vide.*
>
> *"La barbarie moderne a commencé quand l'intellectuel a prétendu en finir avec Dieu - de cela on pensera ce qu'on voudra, mais c'est un fait", écrit Michel Le Bris[355]. Les religions en finissent avec Dieu aussi bien que les sciences, quand elles prétendent le posséder, s'érigeant elles-mêmes en idoles; comme parents ou gouvernants en finissent avec Dieu s'ils occupent sa place ou s'ils prétendent être les seuls guides vers la vérité.*
>
> *Même pour les croyants, l'Eternel n'est pas une certitude, mais l'être qu'ils ne peuvent atteindre que dans la foi. Preuve que pour eux, Dieu n'existe pas; il est."[356]*

Nous avons là l'expression d'une tension très profonde qui traverse l'Eglise dans sa manière de se situer dans le monde. Nous touchons là une difficulté constitutionnelle de l'Eglise qui doit essayer de dire le salut en Jésus Christ dans des mots qui ne parviennent jamais à en rendre compte totalement.

2. L'Eglise, sa perception du monde actuel

2.1 Nécessité de discerner les signes des temps pour dire la dignité de l'homme

Avant de présenter sa conception de la dignité humaine, le Concile fait une analyse du monde tel qu'il se présente. Pour dire la dignité de la personne humaine, les Pères du Concile commencent par affirmer la nécessité de discerner ce que vit le monde d'aujourd'hui[357], comme s'il n'était pas possible de donner une définition intemporelle de la dignité, comme si, pour dire la dignité, il était nécessaire au préalable de faire un travail de discernement dans ce que vit l'homme aujourd'hui.

Discuter à un niveau sociologique de la justesse ou non de l'analyse faite il y a vingt ans, et forcément datée, n'est pas opportun pour comprendre ce que le Concile dit de la dignité ; mais, chercher à apprécier qualitativement le regard porté sur l'homme et le monde, permettra d'avancer dans la compréhension de la conception que les Pères ont de la dignité et de réfléchir au dialogue possible avec l'A.D.M.D. à partir de ce dialogue que l'Eglise vit déjà.

2.2 Un monde en plein bouleversement et dont les transformations sont marquées par l'ambiguïté

Le monde est perçu comme connaissant des changements très profonds, une véritable métamorphose sociale et culturelle.[358] Cette transformation ne va pas sans difficulté :

> *"Tandis que l'homme étend si largement son pouvoir, il ne parvient pas toujours à s'en rendre maître. S'efforçant de pénétrer plus avant les ressorts les plus secrets de son être, il apparaît souvent plus incertain de lui-même. Il découvre peu à peu, et avec plus de clarté, les lois de la vie sociale, mais il hésite sur les orientations qu'il faut lui imprimer."[359]*

---

[354] Exister, ou comme l'écrit Lacan, ex-ister: sortir de, naître, tirer son origine de...
[355] Nouvel Observateur, n° 732, 20-26 nov. 1978.
[356] Marie Balmary, "L'homme aux statues", "Freud et la faute cachée du père", Grasset, 1979, p. 280 et 281.
[357] G.S. 4,1.
[358] G.S. 4,2.
[359] G.S. 4,3.

Les Pères énumèrent ensuite les changements qui touchent tous les domaines de la vie de l'homme : scientifique, technique, social, psychologique, moral, religieux, politique. Pour chaque changement évoqué, ils en soulignent les côtés positifs tout en montrant qu'ils ont aussi une face négative. Il n'y a pas de regret exprimé par rapport à un monde antérieur, mais le souci d'une lucidité sur les enjeux de ces changements et sur leurs conséquences.[360]

Ce regard sur le monde est très nettement bienveillant :

"Pour les croyants, une chose est certaine : considérée en elle-même, l'activité humaine, individuelle et collective, ce gigantesque effort par lequel les hommes, tout au long des siècles, s'acharnent à améliorer leurs conditions de vie, correspond au dessein de Dieu. L'homme, créé à l'image de Dieu, a en effet reçu la mission de soumettre la terre et tout ce qu'elle contient, de gouverner le cosmos en sainteté et en justice et, en reconnaissant Dieu comme le Créateur de toutes choses, de lui référer son être ainsi que l'univers : en sorte que, tout en étant soumis à l'homme, le nom même de Dieu soit glorifié par toute la terre."[361]

"Loin d'opposer les conquêtes du génie et du courage de l'homme à la puissance de Dieu et de considérer la créature raisonnable comme une sorte de rivale du Créateur, les chrétiens sont au contraire bien persuadés que les victoires du genre humain sont un signe de la grandeur divine et une conséquence de son dessein ineffable. Mais plus grandit le pouvoir de l'homme, plus s'élargit le champ de ses responsabilités, personnelles et communautaires. On voit par là que le message chrétien ne détourne pas les hommes de la construction du monde et ne les incite pas à se désintéresser du sort de leurs semblables : il leur en fait au contraire un devoir plus pressant."[362]

Regard bienveillant, le regard de l'Eglise est aussi questionnant : pour elle, ce qui est en jeu, ce n'est pas seulement le progrès technique mais celui de l'homme en humanité, en fraternité et en justice. Ce progrès dépend de l'engagement de l'homme dans cette transformation du monde. En effet, "par son action, l'homme ne transforme pas seulement les choses et la société, il se parfait lui-même". Mais ces progrès techniques n'amènent une perfection de l'homme que si ils sont vécus dans une plus grande justice, une plus grande fraternité :

"Ces progrès techniques peuvent bien fournir la base matérielle de la promotion humaine, mais ils sont tout à fait impuissants, par eux seuls, à la réaliser."[363]

2.3. Une aspiration profonde de l'homme à une vie digne.

Quand les Pères discernent les signes des temps, ils perçoivent sous la multiplicité des aspirations repérées une aspiration plus profonde et plus universelle, une aspiration qu'ils accueillent positivement :

"les personnes et les groupes ont soif d'une vie pleine et libre, d'une vie digne de l'homme, qui mette à leur propre service toutes les immenses possibilités que leur offre le monde actuel. Quant aux nations, elles ne cessent d'accomplir de courageux efforts pour parvenir à une certaine forme de communauté universelle."[364]

Et les Pères concluent leur analyse du monde de la manière suivante :

"Ainsi le monde moderne apparaît à la fois comme puissant et faible, capable du meilleur et du pire, et le chemin s'ouvre devant lui de la liberté ou de la servitude, du progrès ou de la régression, de la fraternité ou de la haine. D'autre part, l'homme prend conscience que de lui dépend la bonne orientation des forces qu'il a mises en mouvement et qui peuvent l'écraser ou le servir. C'est pourquoi il s'interroge sur lui-même."[365]

2.4. Une ambiguïté des transformations du monde qui trouve son origine dans l'homme lui-même:

Quelles sont les causes des déséquilibres, selon les Pères du Concile:

---

[360] G.S. 4 à 9.
[361] G.S. 34,1.
[362] G.S. 34,3.
[363] G.S. 35,1.
[364] G.S. 9,3.
[365] G.S. 9,4.

"Les déséquilibres qui travaillent le monde moderne sont liés à un déséquilibre plus fondamental qui traverse le coeur même de l'homme. C'est en l'homme lui-même, en effet, que de nombreux éléments se combattent. D'une part, comme créature, il fait l'expérience de ses multiples limites ; d'autre part, il se sent illimité dans ses désirs et appelé à une vie supérieure. Sollicité de tant de façons, il est sans cesse contraint de choisir et de renoncer. "[366]

Ce déséquilibre n'est pas seulement d'ordre psychologique, il est ontologique, il tient à l'être même de l'homme qui est faible et pécheur, qui accomplit souvent ce qu'il ne veut pas et n'accomplit point ce qu'il voudrait. L'homme est en lui-même divisé, marqué par le péché, et c'est de là que viennent les divisions du monde et le caractère ambigu des mutations qui s'y produisent.[367]

Sur ce point précis, l'Eglise se distingue de ceux qui perçoivent la source des déséquilibres en dehors de l'homme, par exemple au niveau des systèmes socio-économiques. Elle se distingue encore des stoïciens qui expliquent ces déséquilibres comme la conséquence d'un manque d'éducation de la raison de l'homme. Il suffit d'informer la raison de l'homme pour qu'il puisse maîtriser ses passions. Elle ne nie pas que ces analyses traduisent un aspect de la réalité, mais elle refuse de faire de chacune une explication première et exclusive.

Elle se sépare encore de ceux qui voient l'homme, le monde et les transformations qui le marquent, de manière univoque du côté du bien, du progrès et aussi de ceux qui, au contraire, ne voient que le néant, que le mal.

Pour ce qui est de la solution de ces déséquilibres, l'Eglise se distingue de ceux qui "attendent du seul effort de l'homme la libération véritable et plénière du genre humain" et qui "se persuadent que le règne à venir de l'homme sur la terre comblera tous les voeux de son coeur.[368]

Bien que l'Eglise s'adresse à tous les hommes pour dire la dignité de l'homme, sa parole est immédiatement théologique et fait appel à la foi :

"L'Eglise, quant à elle, croit que le Christ, mort et ressuscité pour tous[369]*, offre à l'homme, par son Esprit, lumière et forces pour lui permettre de répondre à sa très haute vocation. Elle croit qu'il n'est pas sous le ciel d'autre nom donné aux hommes par lequel ils doivent être sauvés*[370]*. Elle croit aussi que la clé, le centre et la fin de toute histoire humaine se trouve en son Seigneur et Maître. Elle affirme en outre que, sous tous les changements, bien des choses demeurent qui ont leur fondement ultime dans le Christ, le même hier, aujourd'hui et à jamais*[371]*. C'est pourquoi, sous la lumière du Christ, image du Dieu invisible, premier-né de toute créature*[372]*, le Concile se propose de s'adresser à tous, pour éclairer le mystère de l'homme et pour aider le genre humain à découvrir la solution des problèmes majeurs de notre temps."*[373]

3. Un homme qui n'est pas à lui-même sa propre mesure, qui se comprend à partir de son Créateur.

3.1. Un homme créé par Dieu à son image.

Après avoir souligné l'accord général entre croyants et non-croyants sur le fait que "tout sur terre doit être ordonné à l'homme comme à son centre et à son sommet"[374], l'Eglise, instruite par la Révélation divine apporte sa réponse :

- L'homme est créé à l'image de Dieu.
- Il est créé capable de connaître et d'aimer son Créateur.
- Il a été constitué Seigneur de toutes les créatures terrestres pour les dominer et s'en servir en glorifiant Dieu.[375]

---

[366] G.S. 10,1.
[367] G.S. 10,1.
[368] G.S. 10,1.
[369] 2 Cor. 5,15.
[370] Act. 4,12.
[371] Hebr. 13,8.
[372] Col. 1,15.
[373] G.S. 10,2
[374] G.S. 12,1.

- L'homme n'a pas été créé seul, il a été créé homme et femme. Cette société de l'homme et de la femme est l'expression première de la communion des personnes, car l'homme, de par sa nature profonde, est un être social, et, sans relations avec autrui, il ne peut ni vivre ni épanouir ses qualités.[376]

3.2. Une dignité exprimée sous forme de question:

Cette création, Dieu la jugea très bonne. Dans la Bible, la dignité de l'homme est dite sous forme d'affirmation théologique, parce que créé par Dieu. Elle n'est pas pour autant définie et elle est aussi dite sous forme de question :

"Qu'est-ce donc que l'homme, pour que tu te souviennes de lui ? ou le fils de l'homme pour que tu te soucies de lui ? A peine le fis-tu moindre qu'un dieu, le couronnant de gloire et de splendeur: tu l'établis sur l'oeuvre de tes mains, tout fut mis par toi sous ses pieds." (Ps 8,5-7)[377]

3.3. Un homme marqué par le péché et que Dieu veut sauver:

Cette dignité de l'homme, l'Eglise, de par la Révélation qu'elle a reçue, la dit dans une histoire de salut : créé par Dieu pour le glorifier en exerçant sa domination sur les créatures, créé libre, l'homme a servi la créature de préférence au Créateur :

"Refusant souvent de reconnaître Dieu comme son principe, l'homme a, par le fait même, brisé l'ordre qui l'orientait à sa fin dernière, et, en même temps, il a rompu toute harmonie, soit par rapport à lui-même, soit par rapport aux autres hommes et à toute la création."[378]

La dignité de l'homme, c'est celle d'une créature qui s'est coupée de son Créateur, qui est marquée par le péché, mais que le Créateur veut sauver et avec laquelle il fait alliance.

"C'est donc en lui-même que l'homme est divisé. Voici que toute la vie des hommes, individuelle et collective, se manifeste comme une lutte, combien dramatique, entre le bien et le mal, entre la lumière et les ténèbres. Bien plus, voici que l'homme se découvre incapable par lui-même de vaincre effectivement les assauts du mal ; et ainsi chacun se sent comme chargé de chaînes. Mais le Seigneur en personne est venu pour restaurer l'homme dans sa liberté et sa force, le rénovant intérieurement et jetant dehors le prince de ce monde (cf Jn 12,31), qui le retenait dans l'esclavage du péché[379]*. Quant au péché, il amoindrit l'homme lui-même en l'empêchant d'atteindre sa plénitude."*[380]

3.4 Un homme indissolublement corps et âme.

L'Eglise conçoit l'homme dans une unité indissoluble entre le corps et l'âme:

"Corps et âme, mais vraiment un, l'homme est, dans sa condition corporelle même, un résumé de l'univers des choses qui trouvent ainsi, en lui, leur sommet, et peuvent librement louer leur Créateur[381]*. Il est donc interdit à l'homme de dédaigner la vie corporelle. Mais, au contraire, il doit estimer et respecter son corps qui a été créé par Dieu et qui doit ressusciter au dernier jour. Toutefois, blessé par le péché, il ressent en lui les révoltes du corps. C'est donc la dignité même de l'homme qui exige de lui qu'il glorifie Dieu dans son corps*[382]*, sans le laisser asservir aux mauvais penchants de son coeur."*[383]

Nous sommes là dans un univers tout différent de celui des stoïciens qui considèrent le corps comme un ânon, la monture nécessaire qui supporte la raison.

---

[375] G.S. 12,3.
[376] G.S. 12,4.
[377] G.S. 12,3.
[378] G.S. 13,1.
[379] Jn. 8,34.
[380] G.S. 13,2.
[381] Dan. 3,57-90.
[382] 1 Cor. 6,13-20.
[383] G.S. 14,1.

3.5. Une créature marquée par la raison.

Par contre les deux conceptions se rejoignent quand elles reconnaissent que l'homme est supérieur aux autres créatures, mais elles se distinguent dans le fait que, pour l'Eglise, l'homme n'est pas un élément anonyme du tout de l'univers, une simple parcelle de la nature. Chaque personne a une place particulière et irremplaçable. "Elle a une âme spirituelle et immortelle."[384]

Comme dans le stoïcisme, l'homme participe à la lumière de l'intelligence divine, et, par sa raison, il dépasse l'univers des choses. Mais cette participation est marquée à la fois par le péché qui la limite, et par l'action de Dieu qui se dit et vient sauver l'homme, qui s'est fait homme pour que les hommes le connaissent, qui leur a laissé son Esprit, qui continue de leur parler en ce temps, qui, par sa mort et sa Résurrection et sa venue à la fin des temps, les introduira dans la connaissance parfaite, dans la communion avec le Père et le Fils dans l'Esprit. Nous sommes là à la fois dans une très grande proximité avec la conception d'Epictète, et en même temps dans un univers radicalement différent.

3.6. Un homme qui a une conscience morale.

Selon Vatican II, l'homme se caractérise par son caractère moral :

> *"Au fond de sa conscience, l'homme découvre la présence d'une loi qu'il ne s'est pas donnée lui-même, mais à laquelle il est tenu d'obéir. Cette voix, qui ne cesse de le presser d'aimer et d'accomplir le bien et d'éviter le mal, au moment opportun résonne dans l'intimité de son cœur : "Fais ceci, évite cela". Car c'est une loi inscrite par Dieu au coeur de l'homme ; sa dignité est de lui obéir, et c'est elle qui le jugera.[385]"[386]*

Les Pères affirment l'existence de "normes objectives de la moralité", l'existence d'une loi morale inscrite en l'homme et commune à tous les hommes, pour peu qu'ils apprennent à l'écouter. Ainsi,

> *"La conscience est le centre le plus secret de l'homme, le sanctuaire où il est seul avec Dieu et où sa voix se fait entendre.[387] C'est d'une manière admirable que se découvre à la conscience cette loi qui s'accomplit dans l'amour de Dieu et du prochain.[388] Par fidélité à la conscience, les chrétiens, unis aux autres hommes, doivent chercher ensemble la vérité et la solution juste de tant de problèmes moraux que soulèvent aussi bien la vie privée que la vie sociale. Plus la conscience droite l'emporte, plus les personnes et les groupes s'éloignent d'une décision aveugle et tendent à se conformer aux normes objectives de la moralité. Toutefois, il arrive souvent que la conscience s'égare, par suite d'une ignorance invincible, sans perdre pour autant sa dignité. Ce que l'on ne peut dire lorsque l'homme se soucie peu de rechercher le vrai et le bien et lorsque l'habitude du péché rend peu à peu sa conscience presque aveugle."[389]*

Nous sommes ici à un point de débat entre l'Eglise et le monde car l'existence de cette loi morale inscrite en l'homme est contestée, de même qu'est soulignée la non-évidence du bien dans la pratique concrète. Dans le discours de l'A.D.M.D., on retrouve cette contestation sous la plume d'Odette Thibault qui s'étonne que le Professeur Schwartzenberg puisse ressentir des regrets après avoir euthanasié quelqu'un alors qu'elle n'éprouve pas la même chose :

> *"Si je remonte dans mes souvenirs, il m'apparaît que lorsque j'ai moi-même pratiqué l'euthanasie, je l'ai fait avec la bonne conscience que donne le sentiment du devoir accompli."[390]*

3.7. Un homme libre.

Pour les rédacteurs de cette constitution sur "l'Eglise dans le monde de ce temps", l'homme est libre de faire le mal ou le bien :

---

[384] G.S. 14,2.
[385] Rom. 2,14-16.
[386] G.S. 16,1.
[387] Pius XII, nuntius radioph. de conscientia christiana in iuvenibus recte efformanda, 23 martii 1952; AAS 44 (1952), p. 271.
[388] Mt. 22,37-40; Gal. 5,14.
[389] G.S. 16,1.
[390] Odette Thibault, présentation du livre "Requiem pour la vie" de Léon Schwartzenberg, Bulletin de l'A.D.M.D. n° 19, février 1986, p. 29.

"La vraie liberté est en l'homme un signe privilégié de l'image divine. Car Dieu a voulu le laisser à son propre conseil[391] pour qu'il puisse de lui-même chercher son propre Créateur et, en adhérant librement à lui, s'achever ainsi dans une bienheureuse plénitude. La dignité de l'homme exige donc de lui qu'il agisse selon un choix conscient et libre, mû et déterminé par une conviction personnelle et non sous le seul effet de poussées instinctives ou d'une contrainte extérieure. L'homme parvient à cette dignité lorsque, se délivrant de toute servitude des passions, par le choix libre du bien, il marche vers sa destinée et prend soin de s'en procurer réellement par son ingéniosité. Ce n'est toutefois que par le secours de la grâce divine que la liberté humaine, blessée par le péché, peut s'ordonner à Dieu d'une manière effective et intégrale. Et chacun devra rendre compte de sa propre vie devant le tribunal de Dieu, selon le bien ou le mal accomplis.[392]"[393]

3.8. Un homme mortel.

En passant très vite (trop vite ?) sur la question de la souffrance, de la "déchéance physique" liée à la maladie et à la vieillesse, les Pères du Concile soulignent le caractère révélateur du mystère de la mort:

"C'est en face de la mort que l'énigme de la condition humaine atteint son sommet. L'homme n'est pas seulement tourmenté par la souffrance et la déchéance progressive de son corps, mais plus encore, par la peur d'une destruction définitive. Et c'est par une inspiration juste de son coeur qu'il rejette et refuse cette ruine totale et ce définitif échec de la personne. Le germe d'éternité qu'il porte en lui, irréductible à la seule matière, s'insurge contre la mort."[394]

De même que les militants de l'A.D.M.D., ils se séparent nettement de ceux qui défendent la vie biologique pour elle-même. Pour les Pères:

"Toutes les tentatives de la technique, si utiles qu'elles soient, sont impuissantes à calmer son anxiété : car le prolongement de la vie que la biologie procure ne peut satisfaire ce désir d'une vie ultérieure, invinciblement ancré dans son coeur."

"Mais si toute imagination ici défaille, l'Eglise, instruite par la Révélation divine, affirme que Dieu a créé l'homme en vue d'une fin bienheureuse, au-delà des misères du temps présent."[395]

Au passage, on rappelle que, dès 1956, au moment du développement fantastique de la médecine moderne avec tout ce qu'elle commençait à permettre de par l'apparition des antibiotiques et des techniques de réanimation, le Pape Pie XII avait clairement pris position contre l'absolutisation de la lutte pour la survie biologique et qu'il avait rappelé l'importance du consentement au soin :

"Le médecin n'a pas à l'égard du patient de droit séparé ou indépendant; en général, il ne peut agir que si le patient l'y autorise explicitement ou implicitement (directement ou indirectement)[396]."

Passant donc très vite sur la question de la souffrance à laquelle l'homme est affronté, les Pères s'intéressent ensuite au lien entre le péché et la mort. Ils affirment alors:

"La foi chrétienne enseigne que cette mort corporelle, à laquelle l'homme aurait été soustrait s'il n'avait pas péché[397], sera un jour vaincue, lorsque le salut, perdu par la faute de l'homme..."[398]

---

[391] Eccli. 15,14.
[392] 2 Cor. 5,10.
[393] G.S. 17,1.
[394] G.S. 18,1.
[395] G.S. 18,1-2.
[396] Pie XII, "Problèmes médicaux et moraux de la réanimation", Documentation catholique, 22 décembre 1981.
[397] - Sg. 1,13: "Dieu, lui n'a pas fait la mort et il ne prend pas plaisir à la perte des vivants."
- Sg 2,23-24: "Or Dieu a créé l'homme pour qu'il soit incorruptible et il l'a fait à image de ce qu'il possède en propre. Mais, par la jalousie du diable la morte est entrée dans le monde: ils la subissent ceux qui se rangent dans son parti."
- Rm. 5,20-21: "La loi, elle, est intervenue pour que prolifère la faute, mais là où le péché a proliféré, la grâce a surabondé, afin que, comme le péché avait régné pour la mort, ainsi, par la justice, la grâce règne pour la vie éternelle par Jésus Christ notre Seigneur."

Si le péché engendre bien la mort, la mort des relations entre les hommes, la mort de la relation pleine avec Dieu, peut-on pour autant dire que c'est le péché qui entraîne la mort corporelle de l'homme ? Est-ce la seule interprétation possible de la Révélation, et en particulier des citations bibliques proposées ? Est-ce attenter à la grandeur du Créateur que de penser que c'est lui-même qui a créé l'homme mortel, et donc l'homme s'inscrivant dans l'espace et dans le temps ? N'y aurait-il pas moyen au contraire de souligner combien ce caractère corporel, ce caractère mortel de l'homme donne un poids particulier à la vie de l'homme sur la terre, une vie qui se poursuit en plénitude au-delà de la mort ?

Juste après cette affirmation sur la cause de la mort corporelle, l'Eglise dit que, "à partir des titres sérieux qu'elle offre à l'examen de tout homme, la foi est ainsi en mesure de répondre à son interrogation angoissée sur son propre avenir." Dans un texte où l'Eglise veut s'adresser à tous les hommes, et même si l'Eglise s'adressait aux seuls croyants, je ne suis pas sûr qu'une telle affirmation puisse être entendue. Elle risque bien plutôt de confirmer dans leurs convictions ceux qui pensent que le message de l'Eglise n'est que fable ou plus fondamentalement aliénation, et qu'il n'a rien à dire à l'homme qui puisse l'ouvrir à la vie.

Pour comprendre une telle affirmation d'un lien entre le péché et la mort corporelle, tout en la regrettant dans sa forme, il faut s'intéresser à sa visée. Ici, le souci des Pères n'est pas tant de donner une explication en terme de causalité à la mort corporelle mais d'annoncer la pleine manifestation du Royaume, selon la promesse du Christ, cette perspective d'une vie pleine et entière avec le Christ et qui ne peut être le fruit des seuls efforts de l'homme:

> *"La foi chrétienne enseigne que cette mort corporelle, à laquelle l'homme aurait été soustrait s'il n'avait pas péché, sera un jour vaincue, lorsque le salut, perdu par la faute de l'homme, lui sera rendu par son tout-puissant et miséricordieux Sauveur. Car Dieu a appelé et appelle l'homme à adhérer à lui de tout son être, dans la communion éternelle d'une vie divine inaltérable. Cette victoire, le Christ l'a acquise en ressuscitant[399], libérant l'homme de la mort par sa propre mort."[400]*

3.9. L'homme, un être social

Pour les Pères du Concile, Dieu a voulu que tous les hommes constituent une seule famille et se traitent mutuellement comme des frères. A cause de cela, l'amour de Dieu et du prochain est le premier commandement.[401]

Le caractère social de l'homme fait apparaître qu'il y a interdépendance entre l'essor de la personne et le développement de la société elle-même.[402] Si les personnes humaines reçoivent beaucoup de la vie sociale pour l'accomplissement de leur vocation, même religieuse, on ne peut cependant pas nier que les hommes, du fait des contextes sociaux dans lesquels ils vivent et baignent dès leur enfance, se trouvent souvent détournés du bien et portés au mal. Ces désordres sont certes liés aux tensions internes aux systèmes, mais plus radicalement, ils proviennent du péché qui est en l'homme.[403]

Du fait de cette interdépendance, il y a nécessité de promouvoir le bien commun, c'est-à-dire les conditions sociales qui permettent à chaque groupe et à chaque membre d'atteindre une perfection plus totale.[404] C'est notamment cette conviction qui explique que l'Eglise ne se contente pas de proposer aux croyants un chemin qui exclue l'euthanasie et le suicide délibéré, mais qu'elle intervient pour que ces repères soient inscrits dans la loi civile.

Pour les Pères, l'ampleur et la rapidité des transformations actuelles réclament d'une manière pressante que personne ne se contente d'une éthique individualiste, que chacun s'ouvre aux solidarités sociales[405], que

---

- Rm 6,23: "Car le salaire du péché, c'est la mort; mais le don gratuit de Dieu, c'est la vie éternelle en Jésus Christ notre Seigneur."
- Jc. 1,15: "Une fois fécondée, la convoitise enfante le péché et la péché, arrivé à la maturité, engendre la mort."

[398] G.S. 18,2.
[399] 1 Cor. 15,56-57.
[400] G.S. 18,2.
[401] G.S. 24,1-2.
[402] G.S. 25,1.
[403] G.S. 25,3.
[404] G.S. 26,1.
[405] G.S. 30,1-2.

l'on favorise les conditions qui permettent à l'homme de prendre conscience de sa dignité.[406] En effet, Dieu ne sauve pas l'homme de manière individuelle, il appelle un peuple et il s'est lui-même incarné au coeur de solidarités humaines.[407]

4. La dignité comme caractéristique inaliénable de toute personne

Si les stoïciens avaient une conception subjective de la dignité de la personne, une dignité dépendant de chacun, des conditions dans lesquelles il se trouve, l'Eglise adopte un point de vue radicalement différent.

Vivre dignement est bien l'objet d'un combat de l'homme et nécessite des conditions, mais la dignité de la personne ne dépend pas de la conscience qu'en a l'individu, ni des conditions particulières qui le marquent. On affirme "la dignité de la personne humaine supérieure à toutes choses et dont les droits et les devoirs sont universels et inviolables" tout en soulignant que cela suppose des conditions (logement, etc...).[408]

Ce qui fonde ce caractère absolu de la dignité de toute personne, indépendamment de toute autre considération, c'est qu'elle est créée par Dieu, à l'image de Dieu :

> *"Tous les hommes, doués d'une âme raisonnable et créés à l'image de Dieu, ont même nature et même origine ; tous, rachetés par le Christ, jouissent d'une même vocation et d'une même destinée divine: on doit donc, et toujours davantage, reconnaître leur égalité fondamentale."*[409]

Si tous les hommes ne sont pas égaux quant à leur capacité physique qui est variée, ni quant à leurs forces intellectuelles et morales qui sont diverses, il n'en demeure pas moins absolu que toute forme de discrimination touchant les droits fondamentaux de la personne, qu'elle soit sociale ou culturelle, qu'elle soit fondée sur le sexe, la race, la couleur de la peau, la condition sociale, la langue ou la religion, doit être dépassée et éliminée, comme contraire au dessein de Dieu.[410]

Si l'A.D.M.D. et les stoïciens se retrouvent dans cette affirmation pour refuser une discrimination externe à la personne, le Concile affirme ici que, même du point de vue de l'intéressé, il ne peut y avoir de discrimination. Quelque soit sa situation, sa dignité de personne est pleine et entière et ne dépend pas de son appréciation personnelle.

Le Concile insiste sur le respect de l'homme : que chacun considère son prochain comme un autre lui-même, en particulier du vieillard abandonné, du travailleur étranger, de l'enfant né d'une union illégitime. Et les Pères poursuivent:

> *"De plus, tout ce qui s'oppose à la vie elle-même, comme toute espèce d'homicide, le génocide, l'avortement, l'euthanasie et même le suicide délibéré; tout ce qui est offense à la dignité de l'homme, comme les conditions de vie sous humaines, les emprisonnements arbitraires, les déportations, l'esclavage, la prostitution, le commerce des femmes et des jeunes ; ou encore les conditions de travail dégradantes qui réduisent les travailleurs au rang de purs instruments de rapport, sans égard pour leur personnalité libre et responsable : toutes ces pratiques et d'autres analogues sont, en vérité, infâmes. Tandis qu'elles corrompent la civilisation, elles déshonorent ceux qui s'y livrent plus encore que ceux qui les subissent et insultent gravement à l'honneur du Créateur."*[411]

Ici, il est clair que l'euthanasie, comme le suicide délibéré, sont considérés par l'Eglise comme contraires à la dignité de l'homme et que, sur ce point, il y a un désaccord absolu et fondamental entre l'A.D.M.D. et l'Eglise.

Dans divers textes, l'A.D.M.D. argumente contre la position de l'Eglise en faisant remarquer qu'il n'y aurait pas de fondement biblique à l'interdiction de l'euthanasie et du suicide délibéré. Selon elle, à part le "Tu ne tueras pas" du Décalogue, dont elle discute le fait qu'un tel commandement donne des indications en ce qui concerne l'euthanasie et le suicide délibéré, il n'y aurait pas d'autre fondement scripturaire. En conséquence, la position de l'Eglise ne tiendrait pas.

---

[406] G.S. 31.
[407] G.S. 32.
[408] G.S. 26,2.
[409] G.S. 29,1.
[410] G.S. 29,2.
[411] G.S. 27,1-3.

Je n'ai pas vérifié qu'il n'y ait pas d'autre fondement. Mais, outre qu'il faudrait discuter sur cette manière de mettre de côté ce commandement du Décalogue comme n'ayant rien à voir avec ce dont il est question à propos du suicide délibéré ou de l'euthanasie, cette disqualification par l'A.D.M.D. d'une position de l'Eglise sous prétexte qu'elle n'aurait pas de fondement scripturaire manifeste une incompréhension de la foi de l'Eglise catholique. Pour un chrétien catholique qui souhaite se situer de l'intérieur de sa tradition, l'Ecriture n'est pas seule à avoir du poids pour lui pour l'aider dans sa marche à la suite du Christ. C'est toute la Tradition qu'il considère, en particulier l'enseignement des Conciles, de tous les Conciles qui ne sont pas considérés comme des scories qui obscurcissent le mystère du Christ. Certes, la lecture qui est faite de l'enseignement des Conciles ne se fait pas sans discernement, sans prise de distance avec la forme nécessairement liée à un contexte historique. Mais le croyant cherche à retrouver, au-delà de cette contingence, la visée même des Pères, ce qu'ils avaient perçu du mystère et qu'ils cherchaient à mettre en lumière. Il croit que l'Esprit Saint est à l'oeuvre aujourd'hui comme hier et que cette parole reçue peut être chemin pour s'ouvrir à la vie que Dieu donne dès aujourd'hui.

Aussi, dire à un chrétien catholique qu'il peut, tout en étant en accord avec sa tradition, négliger cette interdiction de l'euthanasie ou du suicide délibéré sous prétexte qu'elle serait sans fondement, c'est objectivement faux. Chercher à le mettre en opposition avec sa propre tradition, disqualifier comme sans fondement la parole du magistère, n'a rien à voir avec un respect de la position de l'autre et une recherche d'un dialogue en vérité.

Ici, il est clair que ces interdits ont un fondement dans la tradition, au moins dans la tradition conciliaire, qui est explicite et sans aucune ambiguïté. Par ailleurs, il reste à démontrer que le "Tu ne tueras pas" peut être si vite disqualifié quand il s'agit d'euthanasie ou de suicide délibéré. Ce qui est clair, c'est que l'homme n'a jamais manqué d'argument pour pervertir la loi la détourner et la rabaisser à sa propre taille.

Dans cette constitution, les Pères insistent à la fois sur le respect de ceux qui pensent autrement et sur la nécessité de ne pas relativiser ce qu'ils considèrent comme un point central. Ils distinguent par ailleurs la condamnation ferme et claire de positions tenues du jugement des personnes auquel ils se refusent:

> *"Le respect et l'amour doivent aussi s'étendre à ceux qui pensent ou agissent autrement que nous en matière sociale, politique ou religieuse. D'ailleurs, plus nous nous efforçons de pénétrer de l'intérieur, avec bienveillance et amour, leurs manières de voir, plus le dialogue avec eux deviendra aisé."*[412]
>
> *Mais "cet amour et cette bienveillance ne doivent en aucune façon nous rendre indifférents à l'égard de la vérité et du bien. Mieux, c'est l'amour même qui pousse les disciples du Christ à annoncer à tous les hommes la vérité qui sauve. Mais on doit distinguer entre l'erreur, toujours à rejeter, et celui qui se trompe, qui garde toujours sa dignité de personne, même s'il se fourvoie dans des notions fausses ou insuffisantes en matière religieuse. Dieu seul juge et scrute les coeurs; il nous interdit donc de juger de la culpabilité interne de quiconque."*[413]

Pour les Pères, l'Esprit de Dieu est présent à cette évolution et à cette émergence d'une exigence de dignité, et c'est le ferment évangélique qui a suscité dans le coeur humain cette exigence incoercible de dignité.[414]

5. Une dignité de l'homme dont l'aspect le plus sublime se trouve dans la vocation de l'homme à communier avec Dieu et dans l'action de Dieu qui vient rejoindre l'homme en se faisant homme.

Pour l'Eglise, la dignité de l'homme se comprend dans son lien avec Dieu qui ne se réduit pas au fait d'avoir été créé un jour par Dieu, et de vivre maintenant coupé de lui. Au contraire la dignité de l'homme et celle d'un homme que Dieu crée aujourd'hui, d'un homme qui communie avec son créateur:

> *"L'aspect le plus sublime de la dignité humaine se trouve dans cette vocation de l'homme à communier avec Dieu. Cette invitation que Dieu adresse à l'homme de dialoguer avec Lui commence avec l'existence humaine. Car, si l'homme existe, c'est que Dieu l'a créé par amour*

[412] G.S. 28,1.
[413] G.S. 28,2.
[414] G.S. 26,3.

et, par amour, ne cesse de lui donner l'être; et l'homme ne vit pleinement selon la vérité que s'il reconnaît librement cet amour et s'abandonne à son Créateur."[415]

"L'Eglise tient que la reconnaissance de Dieu ne s'oppose en aucune façon à la dignité de l'homme, puisque cette dignité trouve en Dieu lui-même ce qui la fonde et ce qui l'achève. Car l'homme a été établi en société, intelligent et libre, par Dieu son Créateur. Mais surtout, comme fils, il est appelé à l'intimité même de Dieu et au partage de son propre bonheur. L'Eglise enseigne, en outre, que l'espérance eschatologique ne diminue pas l'importance des tâches terrestres, mais en soutient bien plutôt l'accomplissement par de nouveaux motifs. A l'opposé, lorsque manquent le support divin et l'espérance de la vie éternelle, la dignité de l'homme subit une très grave blessure, comme on le voit souvent aujourd'hui, et l'énigme de la vie et de la mort, de la faute et de la souffrance reste sans solution: ainsi, trop souvent, les hommes s'abîment dans le désespoir."[416]

"En réalité, le mystère de l'homme ne s'éclaire vraiment que dans le mystère du Verbe incarné. Adam, en effet, le premier homme, était la figure de celui qui devait venir[417]*, le Christ Seigneur. Nouvel Adam, le Christ, dans la révélation même du mystère du Père et de son amour, manifeste pleinement l'homme à lui-même et lui découvre la sublimité de sa vocation. Il n'est donc pas surprenant que les vérités ci-dessus trouvent en lui leur source et atteignent en lui son point culminant."*[418]

"Devenu conforme à l'image du Fils, premier-né d'une multitude de frères[419]*, le chrétien reçoit "les prémices de l'Esprit" (Rom. 8,23), qui le rendent capable d'accomplir la loi nouvelle de l'amour*[420]*. Par cet Esprit, "gage de l'héritage" (Eph. 1,14), c'est tout l'homme qui est intérieurement renouvelé, dans l'attente de "la rédemption du corps" (Rom. 8,23): "Si l'Esprit de celui qui a ressuscité Jésus Christ d'entre les morts demeure en vous, celui qui a ressuscité Jésus Christ d'entre les morts donnera aussi la vie à vos corps mortels, par son Esprit qui habite en vous" (Rom. 8,11)*[421]*. Certes, pour un chrétien, c'est une nécessité et un devoir de combattre au prix de nombreuses tribulations et de subir la mort. Mais, associé au mystère pascal, devenant conforme au Christ dans la mort, fortifié par l'espérance, il va au-devant de la résurrection*[422]*"*[423]

Pour les Pères du Concile, la dignité de l'homme en communion avec le Créateur n'est pas celle des seuls croyants, mais celle de tout homme. Pour l'Eglise, il est clair que l'amour de Dieu est inconditionnel et premier :

"Et cela ne vaut pas seulement pour ceux qui croient au Christ, mais bien pour tous les hommes de bonne volonté, dans le coeur desquels, invisiblement, agit la grâce[424]*. En effet, puisque le Christ est mort pour tous*[425] *et que la vocation dernière de l'homme est réellement unique, à savoir divine, nous devons tenir que l'Esprit Saint offre à tous, d'une façon que Dieu connaît, la possibilité d'être associé au mystère pascal."*[426]

Cette dignité que Dieu donne à tout homme est en définitive une dignité de fils en relation, en communion avec un Père qui est amour. Nous retrouvons les mêmes mots que chez Epictète, mais nous sommes dans un univers tout autre:

---

[415] G.S. 19,1.
[416] G.S. 21,3.
[417] Rm. 5,14. - Tertullianus, De carnis resurr. 6: "Quodcumque enim limus exprimebatur, Christus cogibatur homo futurus" <Tout ce que le limon (dont est formé Adam) exprimait, présageait l'homme qui devait venir, le Christ>: PL 2,802 (848); CSEL, 47, p 33, 1. 12-13.
[418] G.S. 22,1.
[419] Cf. Rom. 8,29; Col. 1,18.
[420] Cf. Rom. 8,1-11.
[421] Cf. 2 Cor. 4,14.
[422] Cf. Phil. 3,10; Rom 8,17.
[423] G.S. 22,4.
[424] Cf Conc. Vat. II, Const. dogm. de Ecclesia, n°16.
[425] Cf. Rom. 8, 32
[426] G.S. 22,4.

"Telle est la qualité et la grandeur du mystère de l'homme, ce mystère que la Révélation chrétienne fait briller aux yeux des croyants. C'est donc par le Christ et dans le Christ que s'éclaire l'énigme de la douleur et de la mort, qui, hors de son Evangile, nous écrase. Le Christ est ressuscité; par sa mort, il a vaincu la mort, et il nous a abondamment donné la vie[427] *pour que devenus fils dans le Fils, nous clamions dans l'Esprit: Abba, Père*[428]*!"*[429]

[427] Cf. Liturgia Paschalis Byzantina.
[428] Cf. Rom. 8,15; cf. etiam Io 1,12 et 1 Io. 3,1-2.
[429] G.S. 22,6.

Chapitre n°5: Deux conceptions de la dignité radicalement différentes.

1. Qu'est-ce qui fait mesure pour l'homme?

1.1. Pour l'A.D.M.D., l'homme est la mesure de l'homme.

Comparons au niveau anthropologique, en dehors de la foi en un Dieu créateur et sauveur en Jésus Christ, la structure des deux conceptions de la dignité en présence: celle de l'A.D.M.D. et celle de l'Eglise.

Si l'on met de côté les philosophies qui ne se positionnent pas sur cette question (en particulier les philosophies de l'histoire telle que la pensée Hegelienne), on peut classer les courants philosophiques en deux grandes classes, suivant la façon dont ils situent la mesure de l'homme. D'un côté nous avons tous les penseurs qui, à la suite d'Aristote, des stoïciens, de Nietzsche et de bien d'autres, comprennent l'homme à partir de lui-même. De l'autre côté, nous avons, à la suite de Platon, Pascal, Lévinas et bien d'autres, des philosophes pour lesquels l'homme se comprend à partir d'un au-delà de lui-même, quelque soit le nom et la réalité de cet au-delà.

Pour l'A.D.M.D., l'homme est la mesure de l'homme. En effet, quand un homme décide pour lui-même qu'il a assez vécu, qu'il n'a plus rien à attendre de la vie, quand il détermine ce qui est digne ou non de lui, il se situe comme étant à lui-même sa propre mesure.

1.2. Pour l'Eglise, l'homme n'est pas la mesure de l'homme.

Pour l'Eglise, l'homme doit se comprendre par rapport à un au-delà de lui-même. Il n'est pas à lui-même sa propre mesure. Nous sommes là au point central de ce qui sépare l'A.D.M.D. et l'Eglise, au point à partir duquel toutes les autres différences s'éclairent.

Pour les chrétiens, cet au-delà de l'homme a un nom. C'est un Dieu créateur et sauveur, le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, celui qui a fait Alliance avec le peuple juif, qui l'a libéré d'Egypte, qui selon ce qu'avait annoncé les prophètes s'est incarné en Jésus Christ. C'est Celui qui nous a laissé son Esprit pour que nous vivions de son amour et qui reviendra nous sauver à la fin des temps, c'est-à-dire nous ouvrir à une vie pleine et éternelle avec lui.

On retrouve cette affirmation du fait que l'homme n'est pas à lui-même sa propre mesure dans le Décalogue, et en particulier dans les premiers commandements:

> *"C'est moi le Seigneur, ton Dieu, qui t'ai fait sortir d'Egypte, de la maison de servitude: tu n'auras pas d'autres dieux face à moi. Tu ne te feras pas d'idole, ni rien qui ait la forme de ce qui se trouve au ciel là-haut, sur terre ici-bas ou dans les eaux sous la terre."*[430]

C'est-à-dire tu ne prendras pas la place de l'être mystérieux dont parle le premier commandement, tu ne t'y mettras pas toi-même, tu n'y mettras pas ta raison ou ton image.[431]

Contrairement à ce que pensent les membres de l'A.D.M.D., ce qui distingue les conceptions de la dignité de l'homme qu'ont l'A.D.M.D. ou l'Eglise, ce n'est pas seulement une interprétation du "Tu ne tueras point", c'est tout le Décalogue et la façon même de comprendre l'homme.

2. Comment est exprimée cette dignité?

2.1. A l'A.D.M.D., une définition qui propose un contenu.

Il est une autre manière d'exprimer cette différence radicale, c'est de regarder comment est exprimée la dignité de l'homme, quel est son contenu.

Pour l'A.D.M.D., la dignité de l'homme est définie à la fois positivement et négativement:

- Positivement, la dignité de l'homme c'est de vivre sous l'empire exclusif de sa raison, de vivre selon son seul néocortex, de nier en lui la part reptilienne de son cerveau, de ne pas

[430] Exode 20,2-4.
[431] cf. Marie BALMARY déjà citée, p. 280-281.

dépendre d'autre que de soi-même, d'être maître de soi-même. Ainsi, l'homme est maître de sa vie jusque dans sa mort, et la possibilité de décider de sa mort serait la suprême autonomie, celle qui définit l'homme... avant qu'on ne la perde tout à fait.[432]

- Négativement, l'homme est considéré comme n'étant plus un homme, comme n'étant plus digne, si son intégrité physique ou mentale est atteinte:

"Faut-il donc attendre que toutes les fonctions se dégradent l'une après l'autre: la vue, l'ouïe, le système respiratoire, le tube digestif, le système urinaire, les forces... la tête ? L'être humain est complexe. Qu'une seule de ses fonctions essentielles soit atteinte, et l'homme ne peut plus penser et agir pleinement en homme. Dès lors, ce qu'on appelle sa "vie" n'est plus qu'une "survivance", et lui-même n'est plus que l'affligeante caricature de l'homme qu'il a été. Qui peut donc mettre fin à ce reste de vie dérisoire ? Le médecin, par l'euthanasie ? C'est lui le plus éclairé, mais en a-t-il le droit ? Je répondrais volontiers oui, le présumant compétent et intègre. Mais ce droit de trancher une vie inutile et sentie comme à charge, il n'y a en réalité qu'un à qui on ne puisse le contester: c'est l'intéressé, c'est le vieillard lui-même. A lui d'y réfléchir et de s'y prendre à temps."[433]

D'une telle conception de la dignité découle un droit à être maître de son corps, de sa vie, un droit à l'avortement, à l'euthanasie et au suicide délibéré. De tels droits impliquent que les moyens de les mettre en oeuvre soient mis à disposition.

2.2. Pour l'Eglise: une dignité exprimée comme mystère, comme question.

Pour l'Eglise, au contraire, la dignité n'est pas définie, elle est posée comme mystère, comme question[434]:

"Qu'est-ce que l'homme pour que tu penses à lui, le fils d'un homme pour que tu en prennes souci ? Tu l'as voulu un peu moindre qu'un dieu, le couronnant de gloire et d'honneur ; tu l'établis sur les oeuvres de tes mains, tu mets toutes choses à ses pieds."[435]

Elle est encore dite comme mystère lorsqu'elle est affirmée comme dignité d'être créé et sauvé par Dieu. En effet, ici elle paraît être exprimée positivement, mais elle est référée à un être qui est pour l'homme un être mystérieux. L'incarnation de Dieu en Jésus Christ n'annule pas cette part de mystère. D'une certaine façon, c'est l'incarnation même de Dieu en Jésus Christ qui interdit à l'homme de se faire une image de Dieu. L'homme ne peut se faire une image de Dieu à sa mesure. Il est devant un Dieu qui a choisi librement de se dire, qui a choisi librement la façon de le faire, le lieu et le temps pour cela. En se disant, Dieu reste pour autant mystérieux, car nous ne sommes pas encore à la fin des temps:

"A présent, nous voyons dans un miroir et de façon confuse, mais alors, ce sera face à face. A présent, ma connaissance est limitée, alors je connaîtrai comme je suis connu."[436]

L'homme, qui se comprend lui-même dans une ouverture à Celui qui l'a créé, à Celui qui veut le sauver, à cet Etre qui reste mystérieux, cet homme est pour lui-même un mystère.

Le chrétien n'est pas seulement devant un Dieu qui est mystère, devant lui-même comme mystère, il est aussi devant un Dieu qui s'est fait chair. Il est devant le Christ qui s'est dit comme le chemin vers le Père, à la fois celui qui montre la route, qui donne un exemple, et celui qui réalise en sa naissance, sa mort et sa résurrection, ce chemin de Dieu vers l'homme et ce passage pour la vie éternelle de l'homme vers Dieu. Mais ce Christ qui est le chemin, la vérité, la vie,[437] n'annule pas le mystère. Dès lors qu'on n'en fait pas une idole, un "existant" au sens lacanien du terme, il ouvre au mystère, au mystère de l'homme et à celui de Dieu.

Dans une telle perspective, à moins d'en sortir et de s'ériger comme mesure pour l'homme, il n'est pas possible de se situer comme maître de la vie, de la mort et de décider par exemple de se tuer.

---

[432] Odette THIBAULT, "Mourir à la carte" - "J'ai fait un rêve...", Bulletin de l'A.D.M.D. n° 24, juin 1987, p. 13.
[433] Gilbert BRUNET, "Réflexions sur le suicide", Bulletin de l'A.D.M.D. n° 12, octobre 1983, p. 11.
[434] Du moins en théorie, car il arrive que, comme chrétiens, nous n'affirmions plus notre foi sous forme de mystère, d'ouverture au Tout-Autre dont on ne peut se faire aucune image. Il arrive que nous sous situions comme propriétaire de Dieu et que nous l'asservissions à nos besoins.
[435] Psaume 8,5-7 cité dans G.S. 12,3.
[436] 1 Co 13,12.
[437] Jn. 14,6.

3. Pour l'A.D.M.D. et pour l'Eglise, l'homme est caractérisé par sa raison, mais celle-ci n'est pas située de la même manière dans les deux conceptions.

3.1. L'anthropologie de l'A.D.M.D.: une anthropologie qui réduit l'homme à sa raison.

Les stoïciens, et l'A.D.M.D. avec eux, exaltent la raison en l'homme au point de présenter un idéal de l'homme qui ne correspond pas à la réalité. Ils ont une réflexion qui ne rend pas compte du mal en l'homme, qui ne rend pas compte de la complexité de l'homme.

Constatant que l'homme peut dire vouloir une chose à un moment donné, par exemple signer, alors qu'il n'est pas malade, une déclaration de volonté de mourir dans la dignité[438], et changer d'avis lorsque la situation se présente, l'A.D.M.D. exalte le courage de l'homme qui doit savoir nier la partie reptilienne de son cerveau, nier une partie de lui-même et vivre sous l'influence de son seul néocortex.

Dans le guide d'autodélivrance, on retrouve cette idéalisation de l'homme et cette vision simplificatrice, notamment dans la proposition de délibération finale avant de décider de se suicider. Il n'y a aucune réflexion sur le fait que l'homme ne raisonne ni à partir de sa seule raison, ni en dehors de toute influence extérieure. L'A.D.M.D. semble ignorer que le fait même de poser certaines questions induit pour l'homme un certain champ de réponse:

" **Dernières réflexions***

Vous qui avez lu ce texte, vous avez déjà réfléchi, donc franchi une première étape. Cependant, avant d'en poursuivre la lecture, nous aimerions que vous vous posiez encore quelques questions :

- avez-vous pu dominer votre peur, soit de la mort elle-même, soit de l'au-delà comme nous l'imaginez en l'absence de tout renseignement certain ?

- avez-vous pu parler de votre démarche avec d'autres personnes, et examiner les arguments qu'elles vous ont fait valoir ?

- avez-vous quelqu'un qu'il vous est difficile de quitter, à qui vous craignez de faire de la peine, et qui aurait encore besoin de vous ?

- si vous êtes décidé à disparaître prochainement, êtes-vous sûr que la situation qui motive votre décision est définitive, sans espoir d'amélioration, que l'autodélivrance est la meilleure solution et qu'il n'existe pas d'autre alternative ?

- Vous sentez-vous assez fort pour affronter les difficultés qui vous attendent pour la réalisation de votre acte ?

Si votre réponse à ces questions fait apparaître une ambivalence, un doute, une hésitation, il serait souhaitable que vous approfondissiez encore votre réflexion afin d'être tout à fait au clair et en paix avec vous-mêmes."[439]

Demander à quelqu'un: "vous sentez-vous assez fort..." est, pour certaines personnalités, une véritable provocation qui induit une réponse.

Surtout, il y a l'idée d'un homme qui pourrait accéder à une réponse qui ne soit pas marquée par l'ambivalence. Cette vision de l'homme ne rend pas compte de la réalité qu'est l'homme et cette réduction de l'homme à sa seule raison est profondément dangereuse pour lui.

Si l'on essaye de relire les questions auxquelles il faut pouvoir répondre sans ambivalence, sans hésitation, en les mettant en situation, en pensant par exemple à Gilbert et Edith BRUNET, à Paula CAUCANAS-PISIER, ou à d'autres, est-il possible de penser qu'ils ont pu répondre sans ambiguïté, comme le ferait un pilote d'avion faisant son check-list avant le départ ? Comment répondre "non" à une question comme celle qui suit :

---

[438] C'est-à-dire demander par avance, à être soulagé au point de vue douleur, à ce que tous les traitements ne soient pas entrepris, et qu'éventuellement la mort soit provoquée, si elle se trouvait dans les conditions suivantes: incapacité d'exprimer sa volonté et que les traitements possibles n'aient plus de chances réelles de lui rendre une vie consciente et autonome.

[439] Autodélivrance, Nouvelle édition (révisée en 1985), p. 10 et 11.

- avez-vous quelqu'un qu'il vous est difficile de quitter, à qui vous craignez de faire de la peine, et qui aurait encore besoin de vous ?

Le fait que ces questions ne disent pas tout des liens qu'avaient ces personnes démontrent bien, pour qui veut ou peut entendre, que ces questions sont réductrices, qu'elles ne prennent pas en compte l'homme, la femme, dans sa complexité. S'il ne s'agissait que de réflexion gratuite, quelle importance ? Mais quand il s'agit de décider de sa vie, de sa mort, sur des questions qui réduisent à ce point l'homme, et l'humain en l'homme, peut-on rester insensible ?

N'y a-t-il pas un lien entre cette réduction de l'humain en l'homme (avec les conséquences très concrètes qu'elle implique) et la "crise" qui s'est développée autour des décès volontaires, à quelques mois d'intervalle, d'Odette THIBAULT, Paula CAUCANAS-PISIER, et Edith et Gilbert BRUNET[440] ?

Si le réel était si simple, si la dignité de ces morts allait de soi, comment expliquer qu'au coeur même de cette association acquise à cette conception de l'homme, se soit développée une crise suffisamment importante pour qu'il en soit question dans le rapport d'activités de cette dernière ?

A moins que la réalité soit justement ce qui résiste aux réductions qui en sont faites et que, quand les mots deviennent des morts concrètes - les 4 morts dont il est question ci-dessus mais aussi combien de morts volontaires parmi les 210 adhérents morts en 1988 et les 203 en 1987 ? - cela produit une crise... Une crise très vite dépassée, car depuis, l'A.D.M.D. a repris sa marche en avant avec l'énergie de ceux qui ont résisté aux crises et que rien n'arrête, pas même la confrontation au réel.

Cette réduction de l'homme s'exprime encore par le refus de considérer l'homme dans tout ce qu'il est et de ne le considérer que dans un état d'autonomie physique et mentale.

Réfléchir à l'homme, même si c'est seulement pour soi-même, en considérant comme hors de l'humain, hors de lui, la maladie, la vieillesse, c'est encore une réduction profonde de ce qu'est l'homme et une façon d'ériger un idéal auquel on voudra en vain correspondre. Considérer la maladie, la vieillesse, comme n'ayant rien à voir avec ce que l'on est, c'est s'interdire toute une possibilité d'ouverture à soi-même et aux autres, toute une possibilité de compréhension de l'homme tel qu'il est et non tel qu'on voudrait qu'il soit.

Une telle critique de l'anthropologie de l'A.D.M.D. ne fait pas du tout appel à un regard de foi. L'histoire montre qu'une réflexion sur l'homme qui se base sur une idéalisation de l'homme niant en lui une part de sa réalité est profondément dangereuse. Cela est d'autant plus pertinent qu'il s'agit ici d'une réflexion en vue de décisions irréversibles, de décisions qui touchent au plus profond de la vie de tout un chacun, et pas seulement de celui qui la prend pour lui, comme le fait de se donner la mort.

Derrière cette revendication d'un droit à se donner la mort, il est clair qu'il s'agit d'une revendication de vie, d'un désir de vivre totalement libre et responsable, en plénitude. Là encore, et en ne considérant pas cette demande d'un droit à se tuer, on retrouve cette proximité de démarche et en même temps cette absolue séparation, entre l'Eglise et l'A.D.M.D.:

- à l'A.D.M.D. se joue la promotion d'une "société idéale constituée d'hommes et de femmes libres et responsables qui choisiront en toute lucidité..." [441]
- l'Eglise est toute entière tendue dans l'avènement du "Royaume"; elle appelle l'homme à "revêtir l'homme nouveau"[442].

Toute la différence, et elle est de taille, c'est que cet avènement n'est pas le fruit du seul effort de l'homme mais qu'il se reçoit d'un au-delà de lui-même. Il n'est donc pas à la mesure de l'homme. Par ailleurs, il n'est situé que dans un au-delà de l'histoire, même s'il marque déjà la vie de l'homme. Il est présenté d'autre part dans une articulation avec une réflexion sur le péché, le mal en l'homme, et sur l'action de Dieu qui l'arrache à cet enfermement.

On sait où l'humanité a été conduite par toutes les philosophies idéalisant l'homme, appelant l'avènement d'un homme supérieur, d'un surhomme et dans lesquelles l'homme s'érige en mesure de

---

[440] Rapport du conseil d'administration à l'Assemblée Générale ordinaire du 21 mai 1989, Bulletin de l'A.D.M.D. n° 31, Avril 1989, p. 11.

[441] Paul CHAUVET, Rapport moral et d'orientation en vue de l'Assemblée Générale du 15 juin 1985, Bulletin de l'A.D.M.D. n°17, avril 1985, p.5 à 13.

[442] Ephésiens, 3,24.

l'homme. Le nazisme, le marxisme et les états totalitaires qui en ont découlé sont notamment nés de ce type de philosophies.

Sans assimiler l'A.D.M.D. au nazisme, ce qui serait injuste, on trouve clairement une réduction de l'homme à l'A.D.M.D. et dans le stoïcisme, avec tous les risques qui y sont inévitablement liés.

A l'A.D.M.D., cette négation de la réalité se traduit par une certaine façon de parler de la mort, de l'escamoter, de la banaliser :

"la mort est un acte comme un autre"[443],

"dans le suicide réfléchi et réalisé par des médicaments du genre somnifères, on s'endort donc, comme s'endorment tous les soirs ceux qui usent des somnifères, et la seule différence est qu'on sait qu'on ne se réveillera pas, pourquoi donc s'effrayer?"[444]

Ailleurs, pour parler de substances utilisées pour provoquer la mort, on parle de "substances métamorphosantes". Pour l'A.D.M.D., la mort n'existe même plus comme question, comme point qui interroge la vie de l'homme :

"C'est si simple de mourir... Donner une mort digne et douce et la recevoir d'une main amie qui la donne est un acte de paix réciproque (je le sais pour l'avoir fait parfois, et je n'ai éprouvé aucun autre sentiment)."[445]

Etre pour ou contre l'euthanasie, pour ou contre le fait de donner la mort ou de se donner la mort n'est plus une question non plus, "c'est le type même de la fausse question":[446]

"La mort qu'on subit est un drame: la mort qu'on se donne est un acte comme un autre. Dans les idées courantes, c'est un geste tragique. Mais les idées courantes ne reposent sur rien. Et le geste du vieillard qui décide calmement, ayant bien réfléchi, qu'il a vécu, ce geste-là, il faut le dédramatiser."[447]

Il est curieux de voir que ce qui est ressenti ailleurs comme le lieu où l'homme fait l'expérience de sa limite, le lieu aussi où il s'interroge sur lui-même, est ici présenté sous le mode exclusif de l'autonomie :

"Ainsi la mort serait-elle la suprême ***autonomie****, celle qui définit l'être humain... avant qu'on ne la perde tout à fait."*[448]

La question du mal en l'homme est elle-même très rapidement balayée. Il suffit d'éclairer la raison de l'homme pour qu'il sorte de son erreur. Quand on a vu ce que l'homme est capable de faire, jusqu'où il peut aller en le faisant de manière très raisonnée, voire scientifique, comme Nicolae Ceausescu, il semble bien que l'anthropologie stoïcienne ne permette pas de rendre compte de cette réalité, et encore moins de la prévenir.

Cette réduction de l'homme se traduit aussi au niveau de la conception de la vérité. La vérité est une ; c'est une vérité qui a un contenu, qui est la vérité de l'homme maître de lui-même, vivant totalement sous l'empire de sa raison. Pour l'A.D.M.D., c'est cette conception même d'une vérité univoque, cette réduction de l'homme qui l'amène, comme nous l'avons montré plus haut, à se situer dans les débats de manière totalitaire, à refuser en fait tout débat. Dans une telle conception de la vérité, le débat, si l'on peut parler de débat, se fait forcément entre des "personnes lucides"[449], "qui seront bientôt fières d'avoir appartenu aux pionniers de la dignité humaine"[450], et d'autres personnes, qui souffrent "d'indigence intellectuelle et d'infantilisme affectif".[451]

Il n'y aura bientôt plus de débat car :

---

[443] Gilbert BRUNET, "Réflexions sur le suicide", Bulletin de l'A.D.M.D. n° 12, octobre 1983, p. 14
[444] Gilbert BRUNET, "Réflexions sur le suicide", Bulletin de l'A.D.M.D. n° 12, octobre 1983, p. 13.
[445] Michel LANDA, "Un droit", brochure de présentation de l'A.D.M.D., p. 12.
[446] Odette THIBAULT, "Mourir à la carte - J'ai fait un rêve...", Bulletin de l'A.D.M.D. n° 24, juin 1987, p. 11 à 14.
[447] Gilbert BRUNET, "Réflexions sur le suicide", Bulletin de l'A.D.M.D. n° 12, octobre 1983, p. 14. Réflexions sur le suicide, Bulletin de l'A.D.M.D. n° 12, septembre 1983, p. 7-14.
[448] Odette THIBAULT, "Mourir à la carte - J'ai fait un rêve...", Bulletin de l'A.D.M.D. n° 24, juin 1987, p. 13.
[449] Paul CHAUVET, "Du droit de vivre et de mourir dans la dignité", brochure de présentation de l'A.D.M.D., p. 35.
[450] Paula CAUCANAS-PISIER, "Choisir sa vie, choisir sa mort", brochure de présentation de l'A.D.M.D., p. 70.
[451] Un droit, Le Monde, 17 novembre 1979, reproduit dans le Bulletin de l'A.D.M.D. p. 9-13..

"l'A.D.M.D. doit se présenter comme l'interlocuteur des pouvoirs religieux, médical et politique, pour arriver à leur faire entendre que l'évolution vers la mort choisie, assumée, est une réalité irrémédiable et qu'il est préférable de la comprendre et de l'assimiler. Il conviendra de leur faire comprendre que l'homme d'aujourd'hui comme celui de demain, sera différent, plus lucide, plus libre, désirant véritablement assumer ses choix avec un plus large espace de liberté à sa disposition. Pour autant que les pouvoirs sauront suivre cette évolution, ils ne seront pas mis en cause de façon fondamentale."[452]

Il ne s'agit pas là d'une mauvaise volonté, d'une attitude calculée. C'est la conséquence même d'une anthropologie qui réduit l'homme, qui ne réfléchit pas à partir de l'homme dans toute sa réalité, l'homme divisé en lui-même, homme marqué par l'ambivalence, par la haine et l'amour, par la vie et la mort ; l'homme qui naît, qui vit, vieillit, connaît la maladie, la mort, mais qui est homme dans toutes ces étapes ; homme autonome et dépendant d'autrui à la fois. Homme qui ne peut s'ériger comme sa propre mesure, sans risquer immédiatement et inévitablement de se détruire lui-même et de détruire l'homme en son frère. Homme dont la dignité reste toujours un appel, une tache pour vivre selon cette dignité, mais dont la dignité ne dépend pas de sa réponse, de son état, de la conscience qu'il en a.

3.2. Une anthropologie qui enferme la personne malade dans le domaine de l'horreur.

Cette anthropologie réductrice enferme l'homme dans un espace limité et lui interdit certaines expériences. La vieillesse et la maladie sont comprises sous le seul mode de l'horreur et il est exclu que ce puisse être aussi le lieu d'une maturation humaine, voire même d'une réalisation et de la découverte d'une profondeur insoupçonnée de la vie, des liens qui unissent chacun à autrui et à Dieu. Pourtant, l'expérience montre que, pour certains, de telles perspectives sont réelles. Ces perspectives dépendent de l'aide que ces personnes trouveront autour d'elle pour ne pas seulement voir le malheur d'une situation, pour faire un passage. Le discours de l'A.D.M.D. nous met devant des alternatives simplificatrices et en elles-mêmes porteuses de mort, des alternatives qui excluent a priori d'autres chemins possibles pour l'homme.

Cette exclusion n'est pas le fait d'un choix délibéré. Elle est la conséquence inéluctable d'un homme qui se pense dans le cadre de l'anthropologie de l'A.D.M.D. et qui se perçoit comme étant à lui-même sa propre mesure, comme ne pouvant rien attendre d'un au-delà de lui-même, d'une ouverture à l'autre, aux autres, à la vie telle qu'elle vient, à lui-même comme dépassant la perception qu'il peut avoir de lui-même.

Si la réalité de l'homme et du monde a une existence en elle-même, l'appréhension que l'homme peut en avoir dépend aussi du discours qu'il utilise. Ainsi, les esquimaux qui ont sept mots pour dire la couleur blanche distinguent sept couleurs différentes là où nous n'en voyons qu'une. De même, celui qui se tient dans une anthropologie réductrice telle que l'est celle de l'A.D.M.D., est, de ce fait, coupé de la possibilité de découvrir d'autres aspects de la vie. Ainsi, pour Gilbert Brunet:

"si l'on raisonne sur le probable, le vieillard n'a que trois façons de mourir:

- ou bien par suite du délabrement de son organisme; parfois subitement, mais le plus souvent après des mois de lit, ou paralysé, ou incontinent, ou n'ayant plus sa tête, voire avec des tuyaux fixés à tous les points du corps;

- ou de la main compatissante d'un médecin ou d'une infirmière, qui lui procurera une mort douce, mais risquera toutes sortes d'ennuis;

- ou bien en mettant fin lui-même à ses jours."[453]

La perspective d'un accompagnement et d'un achèvement d'une vie en relation avec son entourage et sans recours à l'euthanasie telle qu'en témoignent tous ceux qui se situent dans la ligne des Hospices anglais n'est même pas envisagée.

Ceux qui auront regardé le film "Choisir sa mort"[454] présenté aux dossiers de l'écran du 17 octobre 1989 auront peut-être fait le constat suivant : à aucun moment la maladie n'était vécue comme pouvant être un lieu, même difficile, où la personne découvrait des choses nouvelles. L'aujourd'hui était en permanence

[452] Un droit, Le Monde, 17 novembre 1979, reproduit dans le Bulletin de l'A.D.M.D. p. 9-13..

[453] Réflexions sur le suicide, Bulletin de l'A.D.M.D. n° 12, septembre 1983, p. 7-14.

[454] Film qui met en image le livre de Andrew H.MALCOM, "Je soussignée Emily BAUER, elle a choisi sa vie, elle a choisi sa mort", non disponible en librairie sauf chez "France Loisirs".

vécu par rapport à un passé qui n'était plus, à un futur dont il n'y avait plus rien à attendre. Une pensée de Pascal évoque bien cette manière de l'homme de ne pas vivre au présent:

> *"Nous ne nous tenons jamais au temps présent. Nous rappelons le passé ; nous anticipons l'avenir comme trop lent à venir, comme pour hâter son cours, ou nous rappelons le passé pour l'arrêter comme trop prompt, si imprudents que nous errons dans des temps qui ne sont point nôtres, et ne pensons point au seul qui nous appartient, et si vains que nous songeons à ceux qui ne sont rien, et échappons sans réflexion le seul qui subsiste. C'est que le présent d'ordinaire nous blesse. Nous le cachons à notre vue parce qu'il nous afflige, et s'il nous est agréable nous regrettons de le voir échapper. Nous tâchons de le soutenir par l'avenir, et pensons à disposer les choses qui ne sont pas en notre puissance pour un temps où nous n'avons aucune assurance d'arriver.*
>
> *Que chacun examine ses pensées. Il les trouvera toutes occupées au passé ou à l'avenir. Nous ne pensons presque point au présent, et si nous y pensons ce n'est que pour en prendre la lumière pour disposer de l'avenir. Le présent n'est jamais notre fin.*
>
> *Le passé et le présent sont nos moyens ; le seul avenir est notre fin. Ainsi, nous ne vivons jamais, mais nous espérons de vivre, et, nous disposant toujours à être heureux, il est inévitable que nous ne le soyons jamais."*[455]

A aucun moment, dans ce film présenté aux dossiers de l'écran, il n'y avait de dialogue intégrant l'expérience de la maladie, de la mort qui approchait, de ce que chacun découvrait dans ce chemin. Ce film, tourné à partir du journal d'une personne atteinte de sclérose latérale amyotrophique, présentait, de manière fidèle selon toute vraisemblance, ce qu'a vécu et ressenti cette personne, notamment dans les liens difficiles et trop habituels qu'elle a eus avec les soignants, mais aussi avec son mari, laissé à lui-même, mis devant des questions très lourdes, comme de décider de donner la mort à sa femme, sans autre perspective.

On rappelle que la S.L.A., Sclérose Latérale Amyotrophique ou maladie de Charcot, est une paralysie évoluant inexorablement en un à trois ans environs (il existe des variations) vers la paralysie totale de tous les muscles, y compris les muscles respiratoires, mais n'entraînant pas la mort si une trachéotomie est pratiquée et que la personne est mise sous assistance respiratoire. La personne se retrouve alors totalement paralysée, incapable de parler, alimentée par sonde gastrique, sous respirateur artificiel. Elle peut vivre ainsi pendant des mois.

Une des questions que pose cette maladie, c'est celle de l'opportunité d'une trachéotomie qui empêche la mort mais ne permet pas de récupération ultérieure. La personne se retrouve, elle-même et son entourage, dans une situation dramatique où toute communication devient très difficile, voire impossible, surtout si les gestes médicaux sont faits sans recours réel à son consentement, si elle est réduite à un objet de soin, comme c'était le cas dans ce film.

Avant de soulever la question de l'euthanasie, une telle situation soulève la question de l'acharnement thérapeutique, plus exactement de soins inadaptés ne répondant pas aux besoins de la personne, prenant en compte exclusivement le besoin physiologique de survie.[456]

Sans vouloir réduire la difficulté que soulève ce cas limite, l'attitude qui paraît raisonnable, sauf demande contraire de la personne elle-même, c'est de ne pas faire de trachéotomie, de soigner la sensation d'étouffement et l'angoisse, mais de ne pas empêcher la mort de survenir. Outre cet aspect technique et palliatif, il y a surtout la nécessité de proposer un accompagnement humain à la personne elle-même et à son entourage pour les aider à vivre, non pas seulement dans le regret des capacités perdues, non pas seulement dans le combat solitaire pour tenir, mais dans le partage et la lutte pour vivre ce moment en relation, pour accueillir chaque jour l'un après l'autre, se préparer au départ, et continuer d'être vivant jusqu'au terme.

Ce peut être aussi le moment où la personne peut être amenée à faire une authentique expérience spirituelle, une expérience intégrant la réalité de la maladie qui peut être source de vie pour elle-même et pour ceux qui l'entourent. Pour cela, la personne a besoin d'y être aidée, invitée. Elle a besoin que la

---

[455] PASCAL, Pensées, 47/172 (47 de Lafuma, 172 de Brunschwicg). Dans la suite on utilisera cette même numérotation sans autre précision..

[456] Sur le sujet de l'acharnement thérapeutique, se reporter au chapitre 4 de mon livre "En fin de vie", dont l'intitulé est: "Abstention thérapeutique et consentement aux soins".

proposition d'une démarche humaine et de foi respecte profondément son chemin à elle et ne soit pas une façon une fois de plus de faire du bruit pour ne pas entendre l'autre, celui qui souffre.

Ce chemin n'est jamais fait d'avance ; il est à ouvrir avec chaque personne telle qu'elle est. Dans la mesure où ils n'ont pas été abandonnés à eux-mêmes, où ils ont pu exprimer aussi bien les petites joies que la révolte, les petits projets que l'envie d'en finir, sans être jugés ou abandonnés, qu'ils n'ont pas été mis devant une attitude idéale à laquelle il faudrait correspondre, l'expérience montre alors que, pour certains, des maladies aussi dramatiques que la sclérose latérale amyotrophique peuvent être l'occasion d'une ouverture à une densité de vie insoupçonnée pour eux-mêmes et pour leur entourage. Il arrive même, qu'en de telles situations, certains disent, alors qu'ils sont totalement paralysés, et tout en continuant de rencontrer des moments de révolte ou de dépression, n'avoir jamais vécu aussi pleinement. Cela est vrai de la personne malade et aussi de son entourage. Les histoires de Monsieur Lartigue, de Monsieur Fort, de Monsieur Bonnet, de Madame Batéot[457] et bien d'autres encore en témoignent.

Il n'est pas question d'idéaliser la maladie, ou l'accompagnement et de faire un discours qui empêcherait d'entendre le cri de l'autre, de faire du bruit en théorisant sur la souffrance pour ne pas entendre la question que me pose l'autre. Mais il n'est pas question non plus de nier qu'un chemin soit possible et de faire du bruit pour ne pas l'entendre et le refuser a priori.

Pour celui qui ne soupçonne pas de telles perspectives, il est difficile d'accepter que d'autres puissent revendiquer cette vie là et encore plus de comprendre que son propre discours atteigne directement la vie de l'autre et ne relève pas seulement de sa seule personne, de sa seule liberté.

En regardant ce film, c'est un moment où, plus qu'à aucun autre peut-être, j'ai mesuré combien ceux qui se situent dans la perspective de l'accompagnement des mourants tels qu'il se pratique à Saint Christopher Hospice, pour qui l'homme se comprend à partir d'un au-delà de lui-même et dont la souffrance en appelle à la responsabilité d'autrui, se situent dans un champ radicalement différent de celui dans lequel se retrouvent ceux qui militent à l'A.D.M.D.

3.3. Pour l'Eglise, un homme divisé, inconnu à lui-même, qui se comprend dans l'ouverture au Dieu créateur et sauveur.

Quand l'Eglise présente sa conception de l'homme, elle la dit immédiatement dans un langage de foi, en référence à un Dieu créateur et sauveur en Jésus Christ, comme si, même lorsqu'elle s'adresse à tous les hommes, elle ne pouvait dire l'homme sans dire le Dieu dont il se reçoit. L'homme dont elle parle a été créé pour dominer toutes les créatures et louer le Créateur. Il a été créé libre et il a reçu la grâce pour s'ouvrir à son Créateur, mais il est à son fondement marqué par le péché et il préfère souvent adorer la créature.

Réfléchissant au dialogue possible entre l'Eglise et l'A.D.M.D. sur le concept de dignité, nous n'allons pas développer d'abord ce regard de foi, regard qui sous-tend toute l'anthropologie de l'Eglise. Nous n'allons pas non plus discuter sur le péché originel et sur la notion de chute. Cela nous entraînerait trop loin. Simplement, il faut noter que le péché "originel" n'est pas à comprendre dans une perspective temporelle, historiciste; il est à comprendre comme marquant l'homme, chaque homme, en son fondement. "en archè" nous dit le grec.

Nous allons nous intéresser d'abord à ce qui est dit de l'homme et qui peut être entendu par un non-croyant. Nous le ferons en faisant appel à Pascal, un penseur qui a essayé de rendre compte de la foi de l'Eglise de manière raisonnable. C'est toutes les Pensées de Pascal qu'il faudrait présenter ici. Nous ne retiendrons que quelques aspects, en choisissant d'abord celles qui ne font pas immédiatement appel à la foi, même si elles se situent dans cette perspective. Nous faisons ce choix dans le même souci que celui qui a guidé les Pères du Concile lorsque, présentant l'homme marqué par le péché, ils en appelaient à l'expérience de tout un chacun:

> *"Ce que la Révélation divine nous découvre ainsi, notre propre expérience le confirme. Car l'homme, s'il regarde au-dedans de son coeur, se découvre enclin aussi au mal, submergé de multiples maux..."*[458]

---

[457] Bruno CADART, "En fin de vie", "Répondre aux désirs profonds des personnes", Le Centurion, collection infirmières d'aujourd'hui, Paris, 1988, p. 23 à 24.

[458] G.S. 13,1.

L'homme est bien caractérisé par sa raison, mais cette dernière est à comprendre par rapport à d'autres éléments. Comme pour les stoïciens, elle est à comprendre par rapport aux passions. Elle est à comprendre aussi par rapport à l'imagination:

"C'est une partie dominante dans l'homme, cette maîtresse d'erreur et de fausseté, et d'autant plus fourbe qu'elle ne l'est pas toujours, car elle serait règle infaillible de vérité, si elle l'était infaillible du mensonge. (...) Cette superbe puissance ennemie de la raison, qui se plait à la contrôler et à la dominer, pour montrer combien elle peut en toutes choses, a établi dans l'homme une seconde nature." (...) "Elle fait croire, douter, nier la raison. Elle suspend les sens, elle les fait sentir. Elle a ses fous et ses sages."[459]

Si l'on en croit Pascal, il ne suffit pas d'éclairer la raison pour qu'elle domine l'imagination.

La raison se comprend encore par rapport au coeur, lieu d'ouverture à l'au-delà de soi, au créateur, à la grâce, aux autres, à la création et "qu'il n'est pas en notre pouvoir de régler"[460]:

"Nous connaissons la vérité non seulement par la raison mais encore par le coeur. C'est de cette dernière sorte que nous connaissons les premiers principes et c'est en vain que le raisonnement, qui n'y a point de part essaie de les combattre."[461]

Le coeur et la raison ont chacun leur ordre propre[462]:

"Le coeur a ses raisons que la raison ne connaît point."[463]

L'intérêt d'un auteur comme Pascal, qui ne présente pas une pensée systématique, c'est l'art qu'il a, à travers l'utilisation de l'énoncé paradoxal, d'ouvrir l'homme à une compréhension de lui-même comme être complexe, profondément marqué par l'ambivalence et non pas seulement par la raison. Il permet de rendre compte de la réalité de l'homme divisé au plus profond de lui-même, dans son être même. Il dit à la fois la grandeur de l'homme et sa misère, son autonomie et le fait qu'il ne peut se comprendre qu'à partir d'un au-delà de lui-même. Il ouvre à une compréhension de l'homme sans annuler la part de mystère, sans occulter le fait que l'homme est pour lui-même un inconnu.

Ainsi de la complexité de l'homme et des choses qui l'entourent:

"Les choses ont diverses qualités et l'âme diverses inclinations, car rien n'est simple de ce qui s'offre à l'âme, et l'âme ne s'offre jamais simple à aucun sujet. De là vient qu'on pleure et qu'on rit d'une même chose."[464]

L'homme est de par sa raison, tout à la fois souverain juge du monde et troublé au premier tintamarre:

"L'esprit de ce souverain juge du monde n'est pas si indépendant qu'il ne soit sujet à être troublé par le premier tintamarre qui se fait autour de lui. Il ne faut pas le bruit d'un canon pour empêcher ses pensées. Il ne faut que le bruit d'une girouette ou d'une poulie. Ne vous étonnez point s'il ne raisonne pas bien à présent, une mouche bourdonne à ses oreilles: c'en est assez pour le rendre incapable de bon conseil. Si vous voulez qu'il puisse trouver la vérité chassez cet animal qui tient sa raison en échec et trouble cette puissante intelligence qui gouverne les villes et les royaumes.

Le plaisant dieu que voilà. O ridiculisissime heroe!."[465]

Pascal distingue la raison de la pensée. Il n'y a pas de définition de la pensée mais il est clair que c'est une notion plus large que la raison. C'est l'acte de l'homme qui utilise sa raison, mais aussi son coeur, qui raisonne et qui sait aussi contempler, qui, à travers tout ce qu'il est, son imagination, son coeur, ses sens, sa raison, ses passions, sa grandeur et sa misère, se comprend lui-même, comprend la création qui l'entoure dans une ouverture à un au-delà de lui-même. Sa dignité est dite à la fois comme grandeur et fragilité, elle est liée à sa capacité de penser:

---

[459] PASCAL, Pensées, 44/82.
[460] PASCAL, Pensées, 255/758, 288/689, 424/278.
[461] PASCAL, Pensées, 110/282.
[462] PASCAL, Pensées, 298/283.
[463] PASCAL, Pensées, 423/277.
[464] PASCAL, Pensées, 54/112.
[465] PASCAL, Pensées, 48/366.

"Roseau pensant.

Ce n'est point de l'espace que je dois chercher ma dignité, mais c'est du règlement de ma pensée. Je n'aurai point d'avantage en possédant des terres. Par l'espace, l'univers me comprend et m'engloutit comme un point : par la pensée, je le comprends."[466]

"La grandeur de l'homme est grande en ce qu'il se connaît misérable ; un arbre ne se connaît pas misérable.

C'est donc être misérable que de se connaître misérable, mais c'est être grand que de connaître qu'on est misérable."[467]

Pour Pascal, comme pour l'Eglise, l'homme est tout à la fois capable du bien et marqué par la bassesse que la raison seule ne peut corriger :

"Que l'homme maintenant s'estime son prix. Qu'il s'aime, car il y a en lui une nature capable de bien; mais qu'il n'aime pas pour cela les bassesses qui y sont. Qu'il se méprise, parce que cette capacité est vide; mais qu'il ne méprise pas pour cela cette capacité naturelle. Qu'il se haïsse, qu'il s'aime : il a en lui la capacité de connaître la vérité et d'être heureux; mais il n'a point de vérité, ou constante, ou satisfaisante.

Je voudrais donc porter l'homme à désirer d'en trouver, à être prêt et dégagé des passions, pour la suivre où il la trouvera, sachant combien sa connaissance s'est obscurcie par les passions; je voudrais bien qu'il haït en soi la concupiscence qui le détermine d'elle-même, afin qu'elle ne l'aveuglât point pour faire son choix, et qu'elle ne l'arrêtât point quand il aura choisi."[468]

"Il est dangereux de trop faire voir à l'homme combien il est égal aux bêtes, sans lui montrer sa grandeur. Et il est encore dangereux de lui trop faire voir sa grandeur sans sa bassesse. Il est encore plus dangereux de lui laisser ignorer l'un et l'autre, mais il est très avantageux de lui représenter l'un et l'autre.

Il ne faut pas que l'homme croie qu'il est égal aux bêtes ni aux anges, ni qu'il ignore l'un et l'autre, mais qu'il sache l'un et l'autre."[469]

Le point fondamental que nous retrouvons chez Pascal, c'est cette pensée d'un homme complexe, à la fois grand et misérable, d'un homme qui n'est pas la mesure de l'homme, qui ne se réduit pas à ce que l'homme peut en comprendre, dont la dignité ne peut être enfermée dans un contenu, qui reste de l'ordre du mystère. Pour l'Eglise, ce mystère ne se comprend qu'à partir du mystère du Dieu incarné. L'anthropologie de Pascal, celle des Pères du Concile, ne trouve sa pleine dimension que dans cette perspective et nous nous trouvons dans l'obligation de faire appel au langage de la foi, dépassant là le domaine de la raison, sans pour autant la contredire:

"Quelle chimère est-ce donc que l'homme ? Quelle nouveauté, quel monstre, quel chaos, quel sujet de contradictions, quel prodige ? Juge de toutes choses, imbécile vers de terre, dépositaire du vrai, cloaque d'incertitude et d'erreur, gloire et rebut de l'univers.

Qui démêlera cet embrouillement ? Certainement cela passe le dogmatisme et pyrrhonisme, et toute la philosophie humaine. L'homme passe l'homme.

Qu'on accorde donc aux pyrrhoniens ce qu'ils ont tant crié, que la vérité n'est pas de notre portée, ni de notre gibier, qu'elle ne demeure pas en terre, qu'elle est domestique du ciel, qu'elle loge dans le sein de Dieu, et que l'on ne la peut connaître qu'à mesure qu'il lui plait de la révéler. Apprenons donc de la vérité incréée et incarnée notre véritable nature.

On ne peut éviter en cherchant la vérité par la raison, l'une de ces trois sectes - On ne peut être pyrrhonien ni académicien sans étouffer la nature, on ne peut être dogmatiste sans renoncer à la raison.

---

[466] PASCAL, Pensées, 113/348.
[467] PASCAL, Pensées, 114/397.
[468] PASCAL, Pensées, 119/423.
[469] PASCAL, Pensées, 121/418.

La nature confond les pyrrhoniens (et les académiciens) et la raison confond les dogmatiques. Que deviendrez-vous donc ô homme qui cherchez quelle est votre véritable condition par votre raison naturelle, vous ne pouvez fuir une de ces (trois) sectes ni subsister dans aucune.

Connaissez donc, superbe, quel paradoxe vous êtes à vous-même. Humiliez-vous, raison impuissante! Taisez-vous nature imbécile, apprenez que l'homme passe infiniment l'homme et entendez de votre maître votre condition véritable que vous ignorez.

Ecoutez Dieu. (...)

(...) il y a deux vérités de foi également constantes.

L'une que l'homme dans l'état de création, ou dans celui de la grâce, est élevé au-dessus de toute la nature, rendu comme semblable à Dieu et participant de la divinité.

L'autre qu'en l'état de la corruption, et du péché, il est déchu de cet état et rendu semblable aux bêtes. Ces deux propositions sont également fermes et certaines."[470]

Quand Pascal parle de foi, il s'agit de foi au Dieu de Jésus Christ, une foi qui ouvre l'homme à la connaissance de sa "misère" et à celle de sa grandeur parce que sauvé par Jésus Christ:

"Nous ne connaissons Dieu que par Jésus Christ. Sans ce médiateur est ôtée toute communication avec Dieu. (...)

Mais nous connaissons en même temps notre misère, car ce Dieu-là n'est autre chose que le réparateur de notre misère. Ainsi nous ne pouvons bien connaître Dieu qu'en connaissant nos iniquités. (...)[471]

"La connaissance de Dieu sans celle de sa misère fait l'orgueil.

La connaissance de sa misère sans celle de Dieu fait le désespoir.

La connaissance de Jésus Christ fait le milieu parce que nous y trouvons, et Dieu et notre misère."[472]

Pour Pascal, le langage de la foi ne réduit pas la raison à néant. La raison est mise en valeur, mais, comme nous l'avons vu, elle se situe par rapport à d'autres éléments et d'autre part elle doit se soumettre:

"Soumission.

Il faut savoir douter où il faut, assurer où il faut, en se soumettant où il faut. Qui ne fait ainsi n'entend pas la force de la raison. Il y en a qui faillent contre ces trois principes, ou en assurant tout comme démonstratif, manque de se connaître en démonstration, ou en doutant de tout, manque de savoir où il faut se soumettre, ou en se soumettant en tout, manque de savoir où il faut juger."[473]

"Si on soumet tout à la raison notre religion n'aura rien de mystérieux et de surnaturel.

Si on choque les principes de la raison notre religion sera absurde et ridicule."[474]

Et Pascal se réfère à Saint Augustin :

"Saint Augustin: La raison ne se soumettrait jamais si elle ne jugeait qu'il y a des occasions où elle doit se soumettre.

Il est donc juste qu'elle se soumette quand elle juge qu'elle se doit soumettre."[475]

Pour Pascal, il y a deux excès : "exclure la raison, n'admettre que la raison.[476]

---

[470] PASCAL, Pensées, 131/434.
[471] PASCAL, Pensées, 189/547.
[472] PASCAL, Pensées, 192/527.
[473] PASCAL, Pensées, 170/268.
[474] PASCAL, Pensées, 173/273.
[475] PASCAL, Pensées, 174/270.
[476] PASCAL, Pensées, 183/253.

Pascal réfléchit sur la disproportion de l'homme:

"(...) Tout le monde visible n'est qu'un trait imperceptible dans l'ample sein de la nature. Nulle idée n'en approche, nous avons beau enfler nos conceptions au-delà des espaces imaginables, nous n'enfantons que des atomes au prix de la réalité. C'est une sphère infinie dont le centre est partout, la circonférence nulle part. Enfin, c'est le plus grand caractère sensible de la toute-puissance de Dieu que notre imagination se perde dans cette pensée. (...)

Qu'est-ce qu'un homme dans l'infini? (...)

Car enfin qu'est-ce que l'homme dans la nature ? Un néant à l'égard de l'infini, un tout à l'égard du néant, un milieu entre rien et tout, infiniment éloigné de comprendre les extrêmes ; la fin des choses et leurs principes sont pour lui invinciblement cachés dans un secret impénétrable. (...)

C'est une chose étrange qu'ils (les philosophes) ont voulu comprendre les principes des choses et de là arriver jusqu'à connaître tout, par une présomption aussi infinie que leur objet. (...)

Ces extrémités (néant et infini) se touchent et se réunissent à force de s'être éloignées et se retrouvent en Dieu, en Dieu seulement.

Connaissons donc notre portée. Nous sommes quelque chose et nous ne sommes pas tout. Ce que nous avons d'être nous dérobe la connaissance des premiers principes qui naissent du néant, et le peu que nous avons d'être nous cache la vue de l'infini. (...)

...l'homme est à lui-même le plus prodigieux objet de la nature, car il ne peut concevoir ce que c'est que corps et encore moins ce que c'est esprit, et moins qu'aucune chose comment un corps peut être uni avec un esprit. (...)

Enfin pour consommer la preuve de notre faiblesse je finirai par ces deux considérations..."[477]

"L'homme n'est qu'un roseau, le plus faibles de la nature, mais c'est un roseau pensant. Il ne faut pas que l'univers entier s'arme pour l'écraser ; une vapeur, une goutte d'eau suffit pour le tuer. Mais quand l'univers l'écraserait, l'homme serait encore plus noble que ce qui le tue, puisqu'il sait qu'il meurt et l'avantage que l'univers a sur lui. L'univers n'en sait rien.

Toute notre dignité consiste donc en la pensée. C'est de là qu'il nous faut relever et non de l'espace et de la durée, que nous ne saurions remplir. Travaillons donc à bien penser : voilà le principe de la morale."[478]

"L'homme est visiblement fait pour penser. C'est toute sa dignité et tout son mérite ; et tout son devoir est de penser comme il faut. Or l'ordre de la pensée est de commencer par soi, et par son auteur et sa fin.

Or à quoi pense le monde ? Jamais à cela, mais à danser, à jouer du luth, à chanter, à faire des vers, à courir la bague etc., et à se battre, à se faire roi, sans penser à ce qu'être roi et qu'être homme."[479] *(Ce que Pascal qualifie de divertissement.)*[480]

Quelque soit le caractère apologétique des écrits de Pascal, ces pensées ont l'intérêt de présenter l'homme dans sa complexité, l'homme raisonnable et divisé, l'homme capable du bien et du mal, l'homme mystère pour lui-même, l'homme qui ne peut se "comprendre" que dans l'ouverture à un au-delà de lui-même, qu'on donne à cet "au-delà" le nom que l'on voudra.

4. Un choix entre le droit à la mort et l'interdit d'euthanasie ou du suicide délibéré.

4.1 Un droit qui enferme l'homme sur lui-même.

J'ai déjà longuement développé cet argument, mais je le traite maintenant pour lui-même du fait de son importance dans la discussion avec l'A.D.M.D.

---

[477] PASCAL, Pensées, 199/72.
[478] PASCAL, Pensées, 200/347.
[479] PASCAL, Pensées, 620/146.
[480] Voir notamment PASCAL, Pensées, n° 132 à 139 de Lafuma.

L'A.D.M.D. demande le droit à l'euthanasie et au suicide délibéré pour permettre à l'homme une maîtrise plus totale de lui-même, pour accéder à cette dignité dans laquelle la maîtrise de la mort serait la suprême autonomie, ce qui augmenterait encore la grandeur de l'homme. C'est aussi cette maîtrise qui éviterait à l'homme de connaître la "déchéance" de la maladie et lui éviterait de terminer sa vie en n'étant plus qu'une caricature de lui-même.

Régulièrement dans les débats et dans des écrits, l'A.D.M.D. présente ce droit, cette possibilité, comme ce qui ouvre un champ de vie pour des personnes en fin de vie : d'être assuré que l'on ne souffrira pas, que l'on ne sera pas abandonné à soi-même, que l'on ne deviendra pas un objet de soin et qu'on aura les moyens ou qu'une main compatissante nous aidera à "trouver le port, s'il y a trop de catastrophes", permettrait de retrouver la force de vivre sereinement et pleinement en attendant la survenue de cette déchéance.

Ceci est incontestable. On pourra toujours objecter, et à juste titre, que le droit à l'euthanasie et au suicide délibéré, ainsi que la possibilité d'y être aidé et de pouvoir se procurer les moyens de le faire sans douleur comporte le risque qu'un tel droit soit détourné de sa fin et facilite des suicides pathologiques ou des suicides dûs à la pression de l'entourage, cela n'annule pas l'affirmation du droit à la mort comme moyen qui ouvre un espace.

L'A.D.M.D. n'ignore pas ces risques de dérapage et elle propose que l'on réfléchisse à toutes les mesures qui permettront de les limiter, prônant par exemple un certain contrôle de cette pratique. Elle demande par ailleurs à ce qu'un certain risque soit accepté, faisant remarquer que tout droit en comporte et que ce n'est pas parce que la conduite automobile présente des risques (près de 10 000 morts par an en France sans compter les blessés graves, tétraplégiques et autres) qu'elle est interdite. On pourra toujours caricaturer la position des adhérents de l'A.D.M.D. et ridiculiser leur conception de la dignité, mais ce serait être sourd et incapable d'entendre la réelle grandeur qu'elle porte. L'aspiration à une maîtrise de soi, à laisser à d'autre une image positive de soi, à ne pas être à charge et à ne pas dépendre d'autrui, à avoir la force de décider du moment de partir mérite d'abord le respect, avant d'être le lieu d'un questionnement.

Mais la question est de savoir quel est en fait cet espace qui s'ouvre, par rapport à quoi est perçue cette ouverture, de quelles alternatives disposent l'homme et quelles autres perspectives se ferment pour lui-même et pour autrui quand il se place dans une telle perspective d'un "droit à la mort".

La question du fondement d'un tel droit se pose aussi. Au nom de quoi puis-je m'octroyer un tel droit ? Mais à un moment de l'histoire de l'humanité où il n'y a pas de consensus sur les fondements de l'homme, de l'éthique, il paraît inopportun, dans le cadre d'un débat avec des personnes qui, justement, ne partagent pas la même conception, de s'enfermer dans une opposition stérile de convictions. Il ne suffit pas de dire que Dieu l'interdit. Certains arriveront toujours à discuter le bien fondé d'une telle affirmation, comme cette croyante, adhérente de l'A.D.M.D., qui présente l'euthanasie comme une bénédiction de Dieu[481]. D'autres, parce qu'ils ne partagent pas la même foi, ne verront pas en quoi une telle affirmation peut les concerner. Aussi, nous nous intéresserons surtout aux premières questions évoquées ci-dessus.

Si l'on écoute les récits faits par les militants de l'A.D.M.D. pour caractériser l'espace ouvert par le droit à l'euthanasie, ils ont à peu près la structure suivante: Monsieur ou Madame untel atteinte d'une maladie grave - suit une description rendant compte du caractère dramatique de sa situation -, exprimait la peur de mourir dans la déchéance et la douleur et demandait l'euthanasie. Le fait d'avoir trouvé des amis (soignants ou non) qui l'ont assuré d'accéder à sa demande si une telle situation se produisait lui a permis de retrouver le goût à la vie, de faire des projets et même, dans certains cas d'accepter de nouveaux traitements curatifs. Quand la maladie a repris le dessus, ses amis ont accédé à cette demande et elle est partie dans une grande sérénité, laissant d'elle un souvenir lumineux et l'impression d'une grande paix. Le film "Choisir sa mort" déjà mentionné et projeté aux dossiers de l'écran traduit autre chose que cette paix, notamment pour le mari. Mais là n'est pas le débat.

Des personnes, se trouvant seules à porter leur maladie, inquiètes du lendemain, trouvent ainsi un espace de vie en étant assurées de ne pas être abandonnées et en pouvant exprimer ce qui est dur pour elles, et ceci est incontestable.

---

[481] Henriette BOUIGE, "L'euthanasie est un bienfait de Dieu", Le point de vue d'une catholique, Bulletin de l'A.D.M.D. n° 23, mars 1987, p. 18.

Dans le cas précis, ces personnes sont placées dans la perspective d'être à elles-mêmes leur propre mesure, c'est-à-dire de devoir décider jusqu'où leur vie est digne, avec le risque, comme le souligne l'A.D.M.D., de partir trop tôt, mais ceci n'est pas le risque majeur en l'occurrence.

En effet, ces personnes sont surtout enfermées dans une nécessaire maîtrise d'elles-mêmes, dans une perspective qui les empêche de se découvrir à elles-mêmes comme des inconnues. Elles sont fermées à tout l'espace lié à la démaîtrise, au fait de se recevoir de l'autre, d'être ouvert à ce qui en elle les passe, pour rejoindre l'expression de Pascal: "L'homme passe l'homme".

Quand il est question ici de démaîtrise, il ne faut pas entendre bien sûr irresponsabilité, appel à s'en remettre à autrui, aux soignants et à devenir objet de soin. Il ne s'agit pas là d'une démaîtrise mais d'une substitution de maître. C'est un autre homme qui prend la place de l'intéressé. Tout autant que dans ce que réclame l'A.D.M.D., nous nous retrouvons de nouveau dans une réduction de l'homme.

Il est aussi possible que la demande initiale des personnes dont il est question ci-dessus n'ait pas été d'abord une demande de maîtrise de soi mais une peur d'être abandonnée et d'être réduite à un objet de soins et de douleur.

Quand on voit, du fait des carences actuelles en matière de soins palliatifs, que très peu de gens ont pu vivre la mort de proches atteints de cancers ou d'autres affections autrement que dans le registre de la douleur non traitée et de l'horreur et que, par conséquent, ils ne peuvent croire que d'autres perspectives existent, un tel droit serait, pour la grande majorité, une ouverture par rapport à ce qu'ils craignent d'une fin de vie sans accompagnement adéquat, mais il serait une fermeture par rapport à la perspective qu'aurait ouverte cette dernière proposition.

L'expérience acquise personnellement et par les diverses équipes soignantes travaillant dans cette optique amène à affirmer que pour la très grande majorité des malades un tel droit les enfermerait dans un espace qui ne correspondrait pas, en fait, à leur demande réelle.

La remarque précédente ne doit pas faire nier le fait qu'il y a des demandes qui sont réellement des demandes d'euthanasie. Certaines pourront évoluer et se transformer notamment à travers l'accueil reçu d'autrui et sa capacité à cheminer avec celui qui porte une telle demande sans y accéder, mais sans refuser de l'entendre. L'histoire de Madame Batéot[482] en est une illustration. D'autres demandes au contraire se maintiendront.

On ne doit pas oublier que la demande de l'homme émerge en fonction de l'environnement dans lequel il se trouve. Idéaliser la maîtrise de soi, le refus de la vieillesse et de la maladie, en fournir la possibilité à l'homme, c'est, en dehors de toute situation pathologique de ce dernier, et de toute perversion de ce droit, provoquer l'émergence de demandes d'euthanasie ou de suicide délibéré et l'enfermer dans cette perspective.

Dans une situation difficile, proposer à l'homme d'en finir avec ce qui lui pose problème, c'est rendre beaucoup plus difficile un chemin dans lequel, sans évacuer la question que lui pose la souffrance, la souffrance globale et non pas seulement la douleur physique, il peut aussi accéder à une parole qui soit d'abord la sienne, une parole qui peut aussi faire signe à d'autres, et par laquelle il peut s'ouvrir à une dimension insoupçonnée de lui-même.

Quand, en situation de souffrance, il est possible de choisir entre résoudre la question que me pose la souffrance, la mienne ou celle de l'autre, en l'éliminant, en quittant la vie, ou de choisir au contraire de vivre avec la question que cette souffrance me pose, sans solution toute faite, en cherchant à inventer une parole, à accueillir la vie telle qu'elle vient, le fait même de rendre possible l'évitement de la question, d'y inciter et de nier même qu'il y ait question, rend très difficile l'autre choix.

Des études récentes montrent, dans un autre domaine, que le fait d'avoir rendu possible le dépistage prénatal de maladies comme la trisomie 21, pour lesquelles on n'a pas de possibilité thérapeutique et, d'en faire un examen à caractère systématique et remboursé par la sécurité social pour les femmes de plus de 38 ans, a profondément modifié les conditions de choix des parents, rendant très difficile la décision d'accueillir un enfant handicapé.[483]

Une mère d'un enfant handicapé portait déjà psychologiquement une culpabilité de mettre au monde des enfants différents, le sentiment d'être une "mauvaise mère". Avec cette nouvelle possibilité, la culpabilité

---

[482] Bruno CADART, o.p. cit. p. 143 à 147.

[483] Voir les actes des journées franco-canadiennes Jacques CARTIER qui s'est tenu à Lyon les 7 et 8 décembre 1989.

est au carré : non seulement elle a un enfant handicapé, mais encore elle n'a pas pris ses précautions. Il ne lui est plus possible non plus de faire appel à la solidarité du corps social qui aura beau jeu de lui répondre qu'elle n'avait qu'à prendre ses précautions. Si malgré la possibilité qui lui était offerte elle a décidé de garder l'enfant, c'est à elle d'assumer sa décision. Il est facile de transposer par rapport aux vieillards et en particuliers aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, ou démence sénile.

Si nous avons souligné le caractère exceptionnel des demandes d'euthanasie chez des malades accompagnés et dont la douleur est efficacement traitée, l'A.D.M.D. a raison de souligner que cette dernière maladie, elle, n'est pas exceptionnelle, et que, pour le moment, il n'y a ni traitement ni réponse évidente à la souffrance qu'elle engendre. On sait que 20% des personnes de plus de 80 ans sont atteintes de démence sénile, quelque soit sa cause exacte. Je n'ai pas oublié non plus la détresse de Monsieur Saillet (et de bien d'autres), ni, dans ce cas précis, sa peur d'être tué.[484]

> Un tel droit ouvre la possibilité d'éviter une situation ressentie à l'avance comme du seul domaine de l'horreur, et qu'à distance on se sent incapable d'affronter. Et d'ailleurs, qui se sent la force, sans être en situation, d'accueillir un enfant lourdement handicapé ? Qui pense, à l'avance, avoir la force de vivre atteint de la maladie d'Alzheimer par exemple, ou de devoir vivre avec un conjoint ou un parent atteint de cette maladie ? Un tel droit enferme dans la projection de l'horreur au niveau du futur et exclut de trouver au présent, dans ce qui est objectivement un malheur, la possibilité d'accéder à une parole, et même à une maturation de soi et des autres.

Ce que je dis là peut paraître scandaleux ou inaudible. D'aucun diront que c'est facile de parler de l'extérieur sans connaître la souffrance, que ce sont là des paroles de bourreau qui n'a jamais rencontré de personne souffrant, qui a toujours nié la souffrance ou qui idéalise la maladie. J'entends déjà ceux qui m'enferment dans la conception d'une souffrance qui rachèterait les péchés, qui permettrait d'acquérir son ciel, conception à laquelle je ne souscris pas.

Je pourrais toujours répondre que j'ai bien rencontré et dénoncé cette souffrance à Ivry, en soignant dans des conditions scandaleuses dans lesquelles nous n'arrivions même pas toujours à assurer l'alimentation et l'hydratation des vieillards, que je l'ai encore rencontrée dans l'accompagnement de mes grands parents atteints de la maladie d'Alzheimer pour l'un, de la maladie de Parkinson dans une forme très évoluée pour un autre, disant leur difficulté à vivre et l'attente de la mort pour une autre ayant aujourd'hui 91 ans. Je pourrais aussi évoquer le chemin fait en habitant avec un cousin trisomique avec lequel j'ai habité pendant trois ans, au moment où il était en crise et supportait manifestement très mal son handicap. Que dire encore de celle rencontrée en habitant dans une ZUP et qui a pour noms alcool, drogue, chômage, pauvreté matérielle et autre, familles brisées, délinquance, exclusion, maladie psychiatrique, dépression, mort, violence, prostitution, etc...

En disant cette souffrance rencontrée, il me faudrait alors témoigner aussi de la force de la vie reçue par ces personnes elles-mêmes et que j'ai reçue d'elles.

Mais, quoi que je dise pour éviter que cette parole soit disqualifiée a priori, je ne convaincrai pas celui qui, par conviction ou du fait d'une situation vécue qu'il ne perçoit que sous le mode de l'horreur, ne peut pas ou ne veut pas entendre. Nous sommes ici au-delà du domaine de la raison. Une telle parole s'adresse au coeur, non au sens moral, mais au sens pascalien du terme.

Quelle que soit l'opinion que l'on porte sur l'avortement, sur l'euthanasie ou le suicide délibéré, il n'est pas possible de présenter purement et simplement ces possibilités, ces "droits", comme des éléments de libération de l'homme, lui permettant d'être plus libre, plus lucide, et ne posant aucun problème. A moins de réduire la complexité de la réalité de l'homme.

Certes, ces possibilités ouvrent à l'homme le champ de la maîtrise, mais quelle maîtrise ?

Choisir d'anticiper sa mort ou d'éliminer la vie quand elle vient autre qu'on ne l'attendait, et quelle que soit l'appréciation morale que l'on porte sur ces gestes, n'est pas de l'ordre de la maîtrise. La vie nous échappe toujours. La refuser telle qu'elle vient n'est pas la maîtriser. Si ces "droits" ouvrent une certaine liberté, ils enferment aussi l'homme sur la mesure qu'il a de lui-même. Ce droit enferme celui qui l'exerce pour lui-même, mais aussi l'ensemble de ceux avec qui il vit. Il interdit à l'homme, et pas seulement à l'homme malade, d'entrer dans une ouverture à cette humanité en lui qui le dépasse.

---

[484] Bruno CADART, "En fin de vie", déjà cité, p. 190 et 191.

4.2. Un interdit qui libère.

Dans l'opinion commune, l'interdit est perçu, par opposition au droit, comme ce qui limite, ce qui emprisonne. Pourtant, et paradoxalement, un droit qui comporte un contenu, comme le droit idéalisé de la mort maîtrisée, est au contraire ce qui enferme et ce qui limite comme les récits du livre "En fin de vie" en témoignent et comme nous avons essayé de le montrer de manière plus théorique ici, sans prétendre convaincre ceux qui se situent dans un choix opposé.

Inversement, une loi basée sur l'interdit, comme l'interdit de tuer, l'interdit de prendre la place de l'être mystérieux dont parle le premier commandement du Décalogue, une loi qui ne présente pas un contenu précis auquel correspondre, qui ouvre sur l'homme comme mystère, et, pour le croyant, sur Dieu comme mystère, est au contraire une loi qui rend libre.

Une éducation sans interdit, sans injonction est profondément déstructurante, névrosante, et, en fait, n'a jamais existé qu'en théorie.[485] Une éducation qui se base sur des obligations, des injonctions, fait ceci, fait cela, est bien plus enfermante qu'une éducation qui ne dit pas ce qu'il faut faire mais se contente de barrer une voie fondamentale, celle qui tue l'humain en l'homme et en l'humain le divin, celle par laquelle l'homme devient à lui même sa propre mesure.

Une voie est barrée, mais dans l'espace qui reste, le chemin est à inventer, à chercher. Il n'est pas unique, il est multiple. Il n'est pas idéalisé, il est à vivre par l'homme tel qu'il est, avec tout ce qu'il comporte, avec sa force mais aussi sa faiblesse, son néocortex et la partie reptilienne de son cerveau, sa raison, ses passions, son imagination et son affectivité. Ce chemin est à vivre par l'individu considéré dans les liens qui l'unissent aux autres et non pas en dehors. Ici, la maladie, la mort, l'épreuve, ne sont pas rejetées hors de la vie.

L'homme qui vit sur ce chemin est un homme réel, un homme divisé au plus profond de lui-même, un homme qui se sait et s'éprouve capable d'aimer, d'être aimé, mais aussi porteur au plus profond de lui même du mal, de la capacité de tuer l'homme en lui et dans l'autre.

Il sait que cette dernière capacité peut prendre des dimensions monstrueuses et qu'elle n'est pas le fait de quelques personnes hors de l'humain, qui n'auraient rien de commun avec lui-même.

Il se sait de la même humanité qu'Hitler, Pol-Pot, Pinochet, Ceausescu et tant d'autres. Il se sait aussi de la même humanité que Gandhi, Martin Luther King, Sakharov et Roméro, pour ne citer qu'eux.

Pour un tel homme, ce chemin est à inventer au milieu des joies mais aussi des souffrances, à partir de la dimension illimitée de l'homme, de son désir, et de ce qui en lui dit la limite. En s'appuyant sur le passé, dans une tension vers l'avenir, ce chemin s'écrit au présent. Il s'invente à partir de soi-même et dans une ouverture à l'autre. Pour le croyant, ce chemin s'écrit dans l'ouverture au Dieu qui sauve, dans l'accueil de sa grâce.

Alors comment expliquer que l'interdit soit le plus souvent ressenti comme source d'oppression, d'anéantissement? Trois réflexions au moins peuvent éclairer ce paradoxe.

- La première, c'est le constat que l'homme pervertit continuellement la Loi en remplaçant l'être mystérieux, l'être "inexistant" dont parle le premier commandement, par un existant, une personne, soi-même ou un autre, un groupe politique ou religieux, ou encore la science.[486]

  En hébreux, la Loi, la "Torah", a le sens de "tension vers", "de chemin", "de direction", et non pas d'abord d'ensemble de règles.

  Elle est ce qui ne peut jamais être réalisé, ce qui ne peut jamais être enfermé dans un contenu fini. Elle est ce qui permet à l'homme de ne jamais se fermer sur lui-même ou sur l'autre, ce qui lui est donné pour l'ouvrir au mystère de lui-même, de ses frères et du Tout Autre.

  Très facilement, la Loi est détournée de sa fonction et utilisée pour condamner l'autre, pour l'enfermer. Il est une façon de rappeler l'interdit de tuer à celui qui se trouve dans la souffrance qui peut l'écraser et le juger. Celui qui présente ainsi le commandement se situe comme la mesure de la Loi, et donc comme la mesure de l'homme. Le rappel de l'interdit peut être aussi une manière de dire à l'autre que sa souffrance

[485] Dominique LAPLANE.....

[486] Marie BALMARY, "L'homme aux statues", "Freud et la faute cachée du père", Grasset, 1979, p. 177 à 282.

ne nous concerne pas, qu'elle n'a rien à voir avec ce que l'on est soi, qu'il n'y a pas à faire avec lui un chemin, à le chercher, à l'inventer. On sait le chemin, on le sait pour l'autre. Qu'il le fasse sans nous.

On peut aussi le savoir pour soi comme un contenu auquel correspondre et non comme une ouverture, un mouvement jamais réalisé. On croit alors que c'est la réalisation de la Loi qui permet à l'homme de se sauver. C'est, entre autre, ce que Jésus reprochait aux pharisiens. C'est une manière encore d'enfermer l'homme sur lui-même et de le fermer à ce qui passe l'homme en lui-même, de le fermer dans sa misère, ou son orgueil, pour le croyant de le fermer à Celui qui le crée et le sauve.

- Une deuxième manière de comprendre ce paradoxe d'une Loi sensée libérer et souvent perçue comme faisant peser un fardeau, un joug insupportable sur les hommes et en particuliers sur ceux qui traversent l'épreuve, c'est que la Loi ne s'impose pas à l'homme, elle ne le libère pas sans lui ou malgré lui. Elle en appelle à la réponse de l'homme.

  Tant que l'homme n'a pas pu consentir librement, du plus profond de lui même, à cet appel à l'ouverture à ce qui le dépasse, la Loi est ressentie comme aliénante, culpabilisante, destructrice. Cette réponse de l'homme, cette adhésion intérieure à cette Loi, à cette ouverture, ne peut se faire sans déchirement, sans arrachement, sans blessure. L'homme doit choisir entre être à lui-même sa propre mesure et s'ouvrir à l'au-delà de lui-même.

  Il doit choisir entre la maîtrise et la démaîtrise. Pour ce faire, il ne doit pas confondre démaîtrise et renoncement à sa responsabilité, à la nécessité pour lui d'accéder à une réponse qui soit parole libre d'un vivant. Il lui faut naître à une parole libre et personnelle sans s'enfermer dans la maîtrise. Il est dans une alternative. Ou choisir une résolution apparente de la question que lui pose la souffrance par l'élimination de ce qui est marqué par la limite, par l'élimination de la vie elle-même. Ou choisir de vivre avec la question de la souffrance en cherchant, sans fuir dans un ailleurs imaginaire, mais à travers l'affrontement au réel marqué par la souffrance, à frayer un chemin pour une parole jamais donnée à l'avance.

  On rappelle que pour que cet affrontement à la souffrance ne soit pas engloutissement, destruction de l'homme, cela implique un accompagnement humain, un traitement efficace de la douleur et une autre conception des soins que celle qui se limite à une lutte contre la mort biologique à tout prix. Cette conception passe par une prise en compte de l'ensemble des besoins, y compris celui de ne pas être maintenu en vie contre son gré, ceci dans le strict respect de l'interdit d'euthanasie.

  A moins de ne plus être tel, l'homme ne pourra jamais espérer faire ce chemin d'homme, justement, sans la traversée d'une souffrance, sans éprouver des révoltes, sans être tenté régulièrement de revenir en arrière. Il ne pourra jamais espérer vivre sans être affronté au déchirement, à la souffrance, et pas seulement à la souffrance liée à des événements qui lui sont extérieurs, ou qui touchent simplement - si l'on peut dire - son corps.

  C'est toute l'aventure du peuple hébreux, le passage de l'Egypte à la terre promise à travers la mer Rouge et le désert, la Loi reçue par Moïse, qui se propose à un tel homme, croyant ou non, pour exprimer cette réalité profonde, constitutionnelle de sa personne. Pour les chrétiens, ce passage ne pourra être le fait de l'homme sans le salut en Jésus Christ.

  Après une période où l'on avait surtout insisté sur la loi qui s'impose à l'homme sans que soient exprimées et perçues avec la même force la place de sa conscience, la nécessité pour lui de choisir d'adhérer en profondeur et non seulement d'exécuter, il est tentant aujourd'hui de ne plus faire appel qu'à la conscience personnelle de l'homme, à sa réponse et de relativiser la soumission à la loi qui, dans un premier temps, ne serait pas une adhésion pleine et réfléchie.

  Il est tentant aussi d'en appeler à la seule conscience individuelle, soutenant, par exemple, que seul celui qui se trouve dans la situation de souffrance peut avoir une parole, et que toute autre parole extérieure serait interdite. Certaines exégèses simplistes du livre de Job pourraient fonder cette attitude.

  Et pourtant, s'il est vrai que la loi ne libère réellement l'homme que dès lors qu'il peut y acquiescer pleinement et qu'il peut dire le chemin, le passage qu'elle lui a permis de faire, dès lors que, d'une certaine façon, il a intériorisé cette loi, il l'a faite sienne, la loi est d'abord ce qui se trouve devant l'homme, en face de lui. La loi est ce qui lui est extérieur, ce à quoi il lui faut d'abord consentir sans forcément la comprendre pour pouvoir ensuite faire un passage qui, sans cela, lui aurait été interdit. Elle

est fondamentalement ce qui arrache l'homme à l'immédiateté de la situation, à l'évidence apparente du néant de celle-ci et à l'attrait des solutions pour l'éviter, à la fuite en choisissant la mort.

La libération ne sera pleine que quand la personne pourra relire le chemin fait, y consentir comme étant pleinement le sien, et dire aussi les passages faits, les horizons découverts. Mais il n'y aura de libération possible que dans la mesure où il y aura eu au départ une soumission par principe à la loi, sans pouvoir comprendre la totalité de l'enjeu. Extraordinaire complexité de l'homme que nous retrouvons de nouveau: si la loi ne libère qu'à condition que la conscience y consente librement et de l'intérieur, cette dernière ne se forme qu'à condition de se situer dans une certaine soumission initiale à la loi et en ne gommant jamais l'extériorité de cette dernière.

Si la loi ne libère que lorsque la personne peut accéder à une parole personnelle, elle ne peut le faire que si elle rencontre d'autres personnes, y compris des institutions qui, tout en ne se situant pas à la place de l'intéressé, ne démissionnent pas de leur responsabilité, ne se limitent pas au silence et savent indiquer la loi sans prendre pour autant la place de cette dernière.

Il leur faut présenter non seulement l'interdit mais aussi la visée, ce vers quoi l'homme cherche à tendre: la réalisation pleine de son humanité dans l'ouverture à ce qui en lui-même et au-delà de lui, le dépasse, reste à accueillir, à découvrir. Ils ont à rappeler la loi, à indiquer la direction, et il leur faut aussi accepter de marcher avec l'autre, sans pour autant faire le chemin à sa place, sans l'enfermer dans un chemin qui ne serait pas le sien. Il leur faut "accompagner". Ils ne peuvent le faire sans être eux-mêmes conduits à des déplacements, à des arrachements à eux-mêmes, en étant conduits à une démaîtrise et en y recevant aussi une maturation, une certaine renaissance.

- Le troisième élément qui permet d'éclairer ce paradoxe de l'interdit sensé libérer et généralement perçu comme aliénant, c'est le constat que le mal, la mort, l'apparente toute puissance, est par excellence ce qui séduit, ce qui se présente comme l'évidence, ce qui exclut toute autre alternative. Qui ne sera pas d'abord séduit par cette proposition de Nietzsche déjà signalée plus haut:

  "Mourir fièrement, quand il n'est plus possible de vivre avec fierté. La mort librement choisie, la mort au moment voulu, lucide et joyeuse, accomplie au milieu de ses enfants et de témoins, de sorte que de vrais adieux soient possibles, puisque celui qui prend congé est encore présent, et capable de peser ce qu'il a voulu et ce qu'il a atteint, bref de faire le bilan de sa vie...

  ...Par simple amour de la vie, on devrait vouloir une mort différente, libre, consciente, qui ne soit ni un hasard, ni une agression par surprise."[487]

Il est toujours possible de gloser sur l'aspect mythique du livre de la Genèse. L'homme, qu'il soit croyant ou non, peut aussi y trouver un texte qui est d'une profondeur extraordinaire pour dire son mystère, en particulier dans son rapport au mal, c'est-à-dire au choix de la mort de préférence à la vie.

Pour toutes les raisons qui précèdent l'homme a toujours été tenté de refuser les interdits oubliant que la négation de la loi qui opprime, parce que trop souvent pervertie, n'est pas pour autant l'affirmation d'un chemin qui libère. Il oublie aussi que résoudre dans l'immédiat la question que la vie lui pose à lui-même en l'éliminant, soit en choisissant la mort, soit en faisant du bruit pour ne pas entendre la question de la souffrance, que ce soit la sienne ou celle de l'autre, en se situant dans une position de savoir, en enfermant l'homme dans sa propre mesure, c'est inéluctablement se fermer le chemin de la vie, c'est se fermer toute ouverture à soi-même, aux autres, à l'au-delà de soi, que cet au-delà de soi ait un nom, qu'il soit le Tout-Autre, ou qu'il soit, comme il l'est pour les chrétiens, le Dieu de Jésus Christ, le Dieu créateur, le Dieu de l'Alliance, le Sauveur, celui qui nous rencontre au plus profond de notre péché et qui, par sa naissance, sa vie, sa mort sur la croix et sa résurrection, fait de nous des fils.

S'il y a une non-évidence de la morale dans une situation donnée, l'homme n'étant pas transparent à lui-même, s'il n'y a pas d'accord sur les fondements de la morale, ni sur la voie de la réalisation de l'homme, et qu'il y a donc débat, l'Eglise parle pour autant de "normes objectives de la moralité".[488] Sans annuler tout ce qui précède sur la loi comme n'ayant pas immédiatement un contenu, une telle proposition nous amène à un point central de notre réflexion.

---

[487] NIETZSCHE, Crépuscule des Idoles, trad. Hémery, Gallimard, 1974, p.129 reproduite dans Bulletin de l'A.D.M.D. n° 26, décembre 1987, p. 19.

[488] G.S. 16.

Dans les deux livres qu'elle a déjà écrits,[489] au terme d'un parcours étonnant et qui ne manquera pas d'intéresser mais aussi de déranger ceux qui rejettent la morale judéo-chrétienne comme ceux qui la défendent, Marie Balmary, psychanalyste, en arrive, elle, à rechercher des "lois physiques de la morale":

> *"Voilà des années que je cherche à formuler les lois morales comme des lois de "physique de l'esprit". Quelles que soient nos intentions en prenant pour mari ou pour femme ceux qui sont déjà mari ou femme d'un autre, nous modifions le champ des forces symboliques. Quel que soit le discours que nous nous tenons et la pureté "de nos coeurs et de nos paumes", dans le monde de la parole, deux sujets ne peuvent pas plus se dresser au même lieu que dans le monde physique."*[490]

On pourrait transposer : quelles que soient nos intentions en répondant à la demande d'une personne ou en le faisant pour nous-mêmes, par charité, pour lui éviter une souffrance à sa demande ou pour ne pas peser nous-mêmes sur autrui, ne pas être à charge, enfin bref pour mourir dignement, l'acte posé est bien un acte de mort. Ceci est un fait objectif, quelques soient les appellations que nous lui attribuerons. Nous ne pouvons à la fois nous ériger comme notre propre mesure et nous ouvrir à ce qui en l'homme passe l'homme. Nous ne pouvons à la fois définir par nous-mêmes la limite de l'homme et nous ouvrir à ce qu'il est en réalité, à ce qui en lui est mystère, ce qui le dépasse. Nous ne pouvons à la fois être maître de nous-mêmes et vivre dans une ouverture à l'autre, aux autres, à Dieu. Quelques soient nos intentions, si nous posons de tels actes, nous serons irrémédiablement laissés à nous-mêmes, enfermés dans notre propre mesure. Bien vite nous serons comme morts, non pas seulement physiquement lorsque nous passerons à l'acte, mais dès aujourd'hui en nous situant dans un tel espace. Et Marie Balmary poursuit:

> *"On ne peut pas discuter avec cette vérité-là sans finir par se perdre soi-même. A nous, démocrates de sociétés permissives, cela peut sembler "injuste", non conforme au droit de chacun de suivre son désir. Mais le réel n'est pas régi par nos idées. Il y a des lois qui nous précèdent et nous permettent de parler. Nous pouvons les transgresser, mais nous ne pouvons pas faire qu'il n'y ait pas de Loi qui régisse le champ symbolique.*
>
> *La psychanalyse a fait éclater un ensemble de conventions sociales mensongères et dénoncé l'hypocrisie d'une société masquée de vertu. Chose peut-être inattendue, par le seul exercice qu'elle s'autorise, la parole, elle retrouve les lois d'identité et de différenciation comme des rocs sous nos pas. Ces lois sont religieuses, il n'y a pas d'autre mot pour dire cela. Au double sens éthymologique du mot religion: relier, relire. Ce sont des lois de relation (religare, en latin) et des lois qu'on ne connaît que par relecture (relegere) du bonheur ou du malheur selon qu'on a pris tel chemin ou tel autre.*
>
> *Et qui peuvent aussi nous être révélées: elles sont inscrites dans l'inconscient."*[491]

---

[489] Marie BALMARY, "L'Homme aux statues", déjà cité et "Le Sacrifice interdit", "Freud et la Bible", Grasset, Paris, 1986.

[490] Le Sacrifice interdit, o.p. cit. p. 179 et 180.

[491] o.p. cit. p. 180.

Chapitre n°6 : Entre l'Eglise et l'A.D.M.D., un dialogue impossible ?

1. Deux conceptions de la dignité strictement opposées en leur fondement.

Au terme de ce parcours, nous ne nous retrouvons pas avec une simple différence d'appréciation devant le geste de donner la mort volontaire par euthanasie ou par suicide dans les conditions précisées par l'A.D.M.D. Nous nous retrouvons devant deux définitions de la dignité qui s'opposent en leur fondement.

Il y a bien sûr un accord sur les deux premiers points concrets que revendique l'A.D.M.D. pour que mourir dignement soit possible: un traitement correct de la douleur et un refus de l'acharnement thérapeutique. Par contre, le désaccord est total sur le troisième point, non seulement sur le fait que quelqu'un puisse le demander pour lui-même, mais encore pour qu'il tolère que d'autres le demandent pour eux-mêmes. S'il y a des croyants à l'A.D.M.D., et sans nous prononcer sur leur foi personnelle, sur l'histoire qui les a amenés à adhérer à cette association, sur la signification qu'ils donnent à une telle adhésion, en restant à un regard extérieur et objectif, cette adhésion est en contradiction avec l'enseignement de l'Eglise et la foi qu'elle confesse.

Au delà des droits concrets revendiqués, il y a un désaccord radical entre la conception de la dignité de l'A.D.M.D. et celle de l'Eglise. Il n'est pas possible de se situer à la fois sur deux conceptions qui diffèrent en leur fondement. Il n'est pas possible non plus de se situer à mi-distance entre deux conceptions de ce type. Pour l'une, l'homme se comprend à partir de sa seule raison et il est à lui-même sa propre mesure. Pour l'autre, l'homme est pour lui-même un inconnu, un mystère, un homme divisé au plus profond de lui-même. Il se comprend dans une ouverture à un au-delà de lui-même. Pour les chrétiens, cette ouverture à un au-delà de lui-même est ouverture au Dieu de Jésus Christ et accueil du salut qu'il offre au genre humain.

2. Un accord impossible.

Au-delà de leurs contenus marqués par une opposition tenant à leurs fondements mêmes, nous allons considérer maintenant la façon dont les positions en présence sont portées par les deux groupes concernés, la façon dont chacun se situe dans le débat.

D'un côté, l'A.D.M.D. se situe dans une anthropologie présentant une définition univoque de la vérité de l'homme, une vérité qui s'imposera d'elle-même à la raison. Elle se situe aussi dans le registre de l'évidence de l'horreur de la maladie, de la vieillesse, une horreur qui appelle de manière évidente la solution du suicide ou de l'euthanasie. Nous avons longuement développé ce point plus haut.

De son côté, l'Eglise se situe dans le monde en se référant à une révélation, une révélation que tous les hommes sont loin de partager. Elle se situe dans le dialogue avec le monde comme étant bien du monde, mais aussi comme n'étant pas du monde. Elle se reçoit comme porteuse d'un message à annoncer aux hommes et qui ne lui appartient pas, qui la dépasse.

Si elle essaye de rendre compte raisonnablement de sa conception, elle ne situe pas la raison de la même manière que l'A.D.M.D., et le message qu'elle propose ne s'adresse pas seulement à la raison mais aussi au coeur, pour reprendre le terme de Pascal.

Si le Dieu qu'elle annonce ne s'impose pas mais se propose, s'il s'adresse à la liberté de l'homme, s'il se dit comme le Dieu de tous les hommes, il se dit aussi comme une vérité qui ne se discute pas, une vérité qui est et qui touche au plus profond de l'homme. Il n'appartient pas à l'homme de mettre la main sur Dieu, ni sur lui-même.

Si, pour l'Eglise, il n'y a pas de confusion entre le Christ, qui est La Vérité, une Vérité qui renvoie à un mystère, et la vérité limitée de la parole qu'elle peut dire pour rendre compte du mystère du Christ, de l'homme, du chemin de l'homme vers Dieu, la vérité de cette parole n'est pas relativisée pour autant et n'est pas l'objet de discussion dans ce qui en est le coeur. Cette parole, qui n'est pas immédiatement transparente à la personne du Dieu de Jésus Christ, est reçue par l'Eglise animée par l'Esprit Saint, nourrie de la Bible, de la foi des apôtres, de la Tradition, comme ce qui renvoie au mystère même de Dieu. L'Eglise sait que la révélation dont elle est porteuse ne se donne dans l'immédiateté et qu'elle ne répond pas à toutes les questions de l'homme. Elle sait qu'elle ne doit pas confondre la Vérité du Christ, et les vérités morales dont elle se

reçoit porteuse. Elle sait aussi devoir parler à temps et à contre-temps et ne pas relativiser le chemin de vie qu'elle a mission de proposer aux hommes.

Comme nous l'avons vu, ici c'est l'ensemble de la compréhension que l'Eglise a de l'homme, de son mystère et de celui de Dieu, qui est mis en cause par la revendication de l'A.D.M.D. Le problème que pose l'A.D.M.D. en réclamant le droit à la mort volontaire ne touche pas un aspect secondaire de l'enseignement de l'Eglise. Pour l'Eglise, il ne peut y avoir ici de discussion en vue de modifier sa position.

Nous avons aussi montré que le fait même que des personnes revendiquent et obtiennent pour elles-mêmes que soit reconnu le droit à la mort volontaire atteint immédiatement la liberté de ceux qui refusent ce droit et touche profondément la compréhension que l'homme a de lui-même, l'enfermant dans la mesure qu'il a de lui-même.

Pour repérer le champ dans lequel on se situe pour un éventuel dialogue entre l'Eglise et l'A.D.M.D., il faut remarquer aussi que, si l'Eglise est témoin d'un Dieu qui se propose librement à l'homme, elle se perçoit aussi comme ayant pour mission d'évangéliser le monde, de travailler à ce que, même si la personne du Christ n'est pas reconnue, l'oeuvre de salut du Christ se réalise:

> *"...Ainsi, l'Eglise unit prière et travail pour que le monde entier dans tout son être soit transformé en peuple de Dieu, en Corps du Seigneur et temple du Saint Esprit, et que soient rendus dans le Christ, chef de tous, au Créateur et Père de l'univers, tout honneur et toute gloire."*[492]

Elle se sent donc responsable, par mission reçue de Dieu, non seulement de ce que vivent ceux qui sont en son sein, mais aussi de ce que vivent tous les hommes.

La conséquence de ce qui précède, c'est que trois types de dialogues sont impossibles:

- un dialogue dans lequel on chercherait à trouver un compromis entre deux positions;
- un dialogue qui viserait à obtenir que l'un des partenaires se range à la position du premier;
- un dialogue qui viserait à obtenir que chacun puisse vivre selon sa propre option tolérant sans la combattre l'option de l'autre.

3. Quel dialogue reste possible ?

3.1 Le seul débat rationnel est inadéquat mais reste nécessaire.

Il n'y a donc pas de place ici pour un dialogue visant à convaincre l'autre de la justesse de sa position. Aucun discours raisonnable ne pourra emporter l'adhésion de l'autre et l'objet de ce qui précède, même si notre étude fait appel à la raison, n'est pas de convaincre sans appel possible les adhérents de l'A.D.M.D. de la justesse de la position de l'Eglise.

Quand on discute au niveau de la compréhension que l'homme a de lui-même, le discours peut bien faire appel à la raison, il fait appel aussi à l'homme dans sa totalité et reste totalement incapable de fonder une supériorité de la position tenue. Nous sommes au niveau d'options existentielles, d'adhésion de foi. Il est toujours possible d'essayer d'en rendre compte raisonnablement, de comparer des anthropologies, la parole restera à jamais en échec.

Aucun discours raisonnable ne pourra permettre à ceux qui n'auront vécu la vieillesse, la maladie, le handicap, sous le seul mode de l'horreur, de le percevoir comme le lieu où l'on peut aussi accéder à une parole, comme le lieu où peut se vivre une libération, une maturation. Aucun discours rationnel ne pourra convaincre de ce que l'on peut vivre en se découvrant aimé par l'autre même au coeur de la souffrance. Comment dire aussi ce qui est reçu dans l'accompagnement de personnes malades, âgées, handicapées, même démentes ou prostrées ? Comment rendre compte de ce qui, pour le malade ou pour celui qui accompagne, peut se découvrir, au delà du visage de l'autre du Tout-Autre ? Par contre, au-delà du discours, la parole de celui qui se propose de marcher avec l'autre peut amener des personnes à changer de position et à sortir de l'évidence de l'horreur. C'est ce qui s'était passé avec Madame Batéot.[493]

---

[492] Lumen Gentium, 17.

[493] Bruno CADART, "En fin de vie", déjà cit., p. 143 à 147.

Pour autant, le discours rationnel pour comprendre ce qui est en jeu dans la position de chacun est très important. Nous y reviendrons.

3.2 Au delà du seul discours rationnel, faire appel au témoignage réciproque.

Il est toujours possible de témoigner, de faire appel au récit. Mais à condition que ce récit en appelle au coeur, à la réponse de l'autre, et qu'il ne se situe pas comme une démonstration, une parole sans appel. Celui qui témoigne doit savoir que l'autre en face pourra aussi faire valoir d'autres témoignages, tout aussi démonstratifs, justifiant une position opposée. Chacun ayant fait à la base un choix fondamental sur la façon de se comprendre et de se situer par rapport à soi-même et aux autres, pourra rendre compte de ce qu'il a vécu, il ne pourra permettre à l'autre qui sera situé différemment de comprendre vraiment ce dont il parle.

Mais, si ce témoignage est fait dans le respect de la réponse de l'autre et en appelle à celle-ci, s'il n'est pas une parole pour refuser d'entendre la parole de l'autre et pour prétendre fonder une évidence, s'il est donné pour autant sans relativiser sa propre adhésion à l'option faite, le témoignage a toute sa place dans une écoute mutuelle.

3.3 Reconnaître l'altérité de l'autre dans la parole échangée.

En effet, il y a nécessité d'une parole, d'un dialogue qui, sans chercher une impossible compréhension, sans renoncer à sa propre option, soit reconnaissance de l'existence de l'autre. A travers cette parole, une parole qui fasse appel à la fois au discours rationnel et au témoignage, et sans prétendre à un consensus impossible, c'est l'homme qui grandira en chacun des interlocuteurs.

Le premier repère pour un dialogue c'est donc le travail pour connaître la position de l'autre, l'entendre telle qu'il la présente, sans renoncer pour autant à porter une analyse différente, une analyse qui se garde de la caricature.

Le deuxième repère, lié au premier, c'est de reconnaître la différence des positions tenues et de ne pas nier cette différence.

3.4 Prendre au sérieux la question de l'autre.

Le troisième repère, c'est, au-delà de la réponse apportée par l'autre, de prendre au sérieux sa question. Quand on se retrouve opposé à un interlocuteur au coeur d'un débat sur des questions vitales, s'il n'y a aucun accord possible, si la position de l'autre est ressentie comme touchant l'homme au plus profond de lui-même et le détruisant, il est alors intéressant de se demander en quoi la question qu'il pose est une vraie question.

Ici, il est clair que la revendication d'une mort digne, d'une mort où la personne ne devienne pas objet de soins, ne soit pas enfermée dans la douleur, puisse décider pour elle-même, ait à coeur de prendre sa vie en main, est une vraie question. Il est tout aussi clair que l'A.D.M.D. a joué un rôle important en permettant que s'exprime ce refus de ce qui reste trop souvent la réalité concrète de la mort.

3.5 Un dialogue qui permet une compréhension renouvelée de sa propre position.

L'intérêt de cette prise au sérieux de la question de l'autre, du travail pour écouter et analyser la réponse qu'il donne, de la confronter à notre propre réponse, c'est qu'elle permet d'être reprovoqué sur des questions que l'on n'avait éventuellement pas assez prises aux sérieux et qu'elle permet d'entrer dans une compréhension renouvelée du fondement de notre propre réponse.

Le travail fait depuis sept ans, la rencontre personnelle de responsables de l'A.D.M.D., le travail d'analyse tant de la position de l'A.D.M.D. que de celle de l'Eglise m'amène à une compréhension très différente du problème posé. Je me retrouve très loin d'une discussion sur un geste technique autorisé ou non, comme l'injection d'un produit pour provoquer la mort. A la réflexion sur le "Tu ne tueras pas", s'est substituée une réflexion sur l'ensemble du Décalogue.

Au-delà d'une opinion approfondie, c'est la rencontre de l'altérité de l'autre qui amène à être soi-même transformé, alors même que la position initiale, non seulement n'a pas changé, mais l'adhésion à celle-ci en sort renforcée. Pour moi, la rencontre de l'autre différent me provoque non à la relativisation de ma position, mais à la conversion de moi-même à la Vérité du Christ, une Vérité que l'homme ne peut s'approprier.

L'Eglise n'est pas seulement porteuse d'une révélation à transmettre, elle est chargée de célébrer l'oeuvre de l'Esprit en dehors d'elle et c'est dans la rencontre de l'autre différent que l'Eglise devient toujours plus l'Eglise du Christ:

"Comme elle possède une structure sociale visible, signe de son unité dans le Christ, l'Eglise peut aussi être enrichie, et elle l'est effectivement, par le déroulement de la vie sociale: non pas comme s'il manquait quelque chose dans la constitution que le Christ lui a donnée, mais pour l'approfondir, la mieux exprimer et l'accommoder d'une manière plus heureuse à notre époque. L'Eglise constate avec reconnaissance qu'elle reçoit une aide variée de la part d'hommes de tout rang et de toute condition, aide qui profite aussi bien à la communauté qu'elle forme qu'à chacun de ses fils. En effet, tous ceux qui contribuent au développement de la communauté humaine au plan familial, culturel, économique et social, politique (tant au plan national qu'au niveau international), apportent par le fait même, et en conformité avec le plan de Dieu, une aide non négligeable à la communauté ecclésiale, pour autant que celle-ci dépend du monde extérieur. Bien plus, l'Eglise reconnaît que, de l'opposition même de ses adversaires et de ses persécuteurs, elle a tiré de grands avantages et qu'elle peut continuer à le faire."[494]

4. Propositions de repères pour l'Eglise dans ce dialogue.

4.1 Ne pas perdre de vue que c'est la vérité de l'homme et du Christ qui est en jeu.

Le premier repère qui découle de l'analyse qui précède, c'est de bien considérer que nous ne sommes pas devant un aspect secondaire, dont le fondement et l'importance pourrait être relativisé. Derrière cette revendication d'un droit à l'euthanasie et au suicide délibéré, d'une exaltation de ce type de mort, c'est la vérité même de l'homme qui est en jeu, c'est la vérité du Christ et du salut qu'il propose à l'homme. Nous ne réfléchissons pas seulement à un geste technique qui n'influerait que sur les dernières heures de la vie. C'est toute la vie de l'homme qui est ainsi mise en cause, sa façon de se comprendre et de s'ouvrir à un au-delà de lui-même.

Dans le but de souligner ce qui est fondamentalement mis en cause dans la compréhension de l'homme et de Dieu, nous avons peu abordé l'aspect des perversions possibles de ce droit, aspect qui est loin d'être négligeable. Au-delà des perversions les plus caricaturales et qu'il ne faudrait pas trop vite sous-estimer, il en est une qui ne peut être évitée et que nous avons déjà relevée :

Ne pas reconnaître pour soi la dignité de la vie marquée par le handicap et la dépendance, c'est de manière indissociable ne pas pouvoir la reconnaître pour autrui et lui interdire la possibilité d'accéder à une estime de lui-même par le regard porté sur lui.

C'est aussi démissionner de tout engagement pour accueillir l'autre quand il est âgé, handicapé ou dément. C'est construire une société qui refuse l'être différent et qui se ferme à l'expérience de pouvoir être aimé et accueilli pour soi-même, gratuitement, sans condition.

Ce qui se joue dans cette question du droit à la mort volontaire, c'est donc la totalité de la vie de chaque homme et plus particulièrement la possibilité même de vivre quand on est handicapé, malade ou âgé.

4.2 Témoigner de l'amour infini du Christ pour tout homme.

Quand l'Eglise dialogue avec le monde, le coeur de son message, c'est de témoigner de l'amour de Jésus Christ pour tout homme, un amour qui est premier et pour lequel rien n'est un empêchement à la rencontre. En même temps, elle doit dénoncer clairement les chemins qui détruisent l'homme, ceux qui tuent l'homme et qui plus profondément détruisent l'humain en l'homme.

Toute la difficulté est de ne pas présenter seulement l'interdit, de ne pas seulement dénoncer, condamner, mais de présenter l'enjeu, la perspective, et de s'engager résolument aux côtés de ceux que la souffrance enferme dans le seul registre de l'horreur pour ne pas seulement discourir mais aussi accéder à une parole avec eux.

Un travail réel a été fait dans l'action pour le développement des soins palliatifs. Il a permis que pour beaucoup la question se déplace. De plus en plus, l'euthanasie n'apparaît plus comme la solution devant la douleur physique. De plus en plus nombreux sont ceux qui peuvent témoigner d'une vie reçue dans l'accompagnement de personnes en fin de vie dans le respect de l'interdit. Pour autant, le non-traitement de la douleur, l'absence d'accompagnement, l'absence de parole, de prise en compte de l'ensemble des besoins du malade et de son entourage, l'absence de parole réelle dans les équipes soignantes, le recours à des cocktails lythiques après s'être acharné, restent un fait massif, y compris dans des hôpitaux qui se disent catholique. Le

[494] G.S. 44,3.

fait d'avoir écrit un livre sur le sujet m'amène à être souvent appelé à l'aide par des malades, des familles ou des soignants qui ont été enfermés dans des situations dramatiques. Simone CRUCHON et Odette THIBAULT ont écrit un livre "Cris pour une mort civilisée", recueil de témoignages de malades. De tels livres pourraient s'écrire encore chaque jour.

Des initiatives ont aussi été prises pour permettre à des personnes atteintes de maladie d'Alzheimer[495] et à leur famille de vivre en relation ce temps de maladie et de ne pas être enfermées dans la déchéance. Il reste néanmoins énormément à faire, pas seulement en rénovant des locaux, ou en augmentant la dotation en personnel, dont nous avons montré ailleurs l'insuffisance scandaleuse, mais en travaillant sur l'accueil des familles et en essayant de chercher avec elles des repères pour que cette étape, en particulier quand il y a placement, ne soit pas seulement un temps subit et qui détruit, mais qu'il puisse devenir un chemin de maturation humaine et aussi de disciple du Christ pour ceux qui sont croyants.

Il peut être tentant, dans le souci de dialoguer avec le monde et de témoigner d'un Christ qui rejoint chacun, de ne plus dire le chemin, de ne plus dénoncer ce qui détruit l'homme et de seulement présenter l'amour du Christ pour ceux qui souffrent. On peut être amené ainsi à présenter l'euthanasie comme une bénédiction de Dieu. Ce type de dialogue ne rend pas compte de l'amour du Christ et enferme l'homme sur lui-même et la mort qu'il porte en lui. De la même façon, une défense de l'interdit faite dans la haine de ceux qui ont une position opposée et en les traitant d'assassins ne rend pas compte de cet amour du Christ pour tout homme et est en contradiction avec le message reçu du Christ.

4.3 Dialoguer, mais ne pas être dupe.

Si, au nom même de la foi en Jésus Christ, il y a une nécessité du dialogue, du dialogue respectueux de la liberté de l'autre, du dialogue dans lequel le croyant est perpétuellement invité à se convertir, à se retrouver devant le Christ, celui qui est la Vérité, celui qui ne lui appartient pas et agit en tout homme, il est aussi nécessaire de discerner ce qui sera dialogue en vérité et ce qui sera chemin de dupe.

Les dialogues qui amènent une relativisation du message reçu, où l'on préfère se ranger à l'avis du monde, où l'on choisit "l'évidence" de cette voie plutôt que l'appel à se recevoir d'un au-delà de soi, paraissent généreux ou marqués par l'ouverture. En fait, ils sont négation de l'amour que Dieu propose aux hommes.

Pour arriver à un dialogue en vérité dans la pratique, il est nécessaire de commencer par acquérir une connaissance et une analyse approfondie de la position de l'autre et du cadre dans lequel cette parole se dit. C'est ce à quoi veut contribuer ce travail.

Il faut aussi tenir compte des conditions dans lesquelles ce dialogue se déroule. Certains types de débat publics, comme le débat qui avait suivi les dossiers de l'écran du 4 novembre 1986, n'ont de dialogue et de réflexion que l'apparence. De manière générale, les débats devant un public présentent une difficulté particulière, car il y a deux types de contraintes : dialoguer avec l'interlocuteur de l'A.D.M.D. et permettre aux auditeurs de trouver des éléments de discernement. Devant un discours qui se présente comme évident et qui séduit en faisant appel à la sensibilité et en présentant des solutions immédiates, il est difficile de présenter l'autre voie. Même après avoir écrit un plaidoyer contre la douleur et l'acharnement thérapeutique, lorsque je défends le refus de l'euthanasie et du suicide volontaire devant des membres de l'A.D.M.D., je suis très rapidement traité de bourreau et de coeur insensible. Si en plus, on n'est pas praticien et qu'on ne peut faire appel au témoignage ayant autorité, toute parole est immédiatement tournée en dérision. Lors d'un débat récent, des militants de l'A.D.M.D. se référant aux dossiers de l'écran déjà cités plus haut, ont ridiculisé l'attitude de Patrick Verspieren en faisant remarquer "qu'il ne regardait même pas Jacqueline Martin quand elle parlait et qu'il n'avait aucune réponse à ses questions".

Certains débats publics, loin de servir le dialogue en vérité, ne font que renforcer la confusion ou servir le dessein de l'A.D.M.D. de banaliser la question soulevée ou de montrer que leur position est cohérente avec la foi chrétienne et que, à défaut d'être reconnue à Rome, elle commence à l'être par bien des chrétiens pratiquants, des prêtres et qu'ils ont maintenant droit de cité au même titre que d'autres dans des lieux d'Eglise.

Que penser, parmi d'autres initiatives malheureuses citées dans le bulletin de l'A.D.M.D., de celle d'une responsable d'un groupe paroissial de Saint-André à Lille qui a invité la déléguée A.D.M.D. du

[495] Voir par exemple ce que fait l'équipe de L'Orangerie, Hôpital de la Croix Rouge, 25 rue Champlong, 69450 Saint Cyr au Mont d'Or.

département pour réfléchir avec dix-huit jeunes de 15 à 19 ans sur le thème de la mort. Voici un extrait du compte-rendu de cette rencontre[496]:

> *"Lors d'une réunion préparatoire à ma venue, ils ont travaillé sur le mot MORT. Voici les mots qu'ils ont associés: cimetière, suicide, sépulture, meurtre, vie,* ***peur, souffrance, terrifiant, fin, dignité***[497]***,*** *(et timidement) réincarnation. Ils ont fortement insisté sur les mots soulignés. Poussant leur réflexion plus loin, ils ont noté une phrase: "on cache la mort comme une maladie honteuse". Je précise que ces jeunes n'avaient jamais entendu parler de l'A.D.M.D. auparavant.*
>
> *Nos échanges ont duré plus de 3 heures. A la fin j'ai fait un petit tour de table en demandant aux 18 jeunes présents de me dire ce qu'ils pensaient de l'A.D.M.D. A mon grand étonnement, plusieurs ont abordé le lourd problème du nouveau-né handicapé. Sur les 18, un seul est contre l'euthanasie (passive ou active) et un autres ne se prononce pas. Je joins aussi un chèque modique d'une somme récoltée dans leurs fonds de poche pour l'A.D.M.D. Je vous serais reconnaissante de faire savoir à la personne qui anime ce groupe que l'A.D.M.D. a reçu cette somme pour que ces jeunes aient un peu plus confiance dans les adultes.*
>
> *Voyez-vous, cela m'a fait du bien de voir et d'entendre des jeunes, encore si loin en principe de la mort, savoir y réfléchir."*
>
> *Suit une note de la rédaction: "Nous publions cette lettre parce que cela fera du bien aussi à tous, et pour que ces jeunes sachent que nous attachons de l'importance à ce qu'ils pensent."*

Pour s'engager dans ce dialogue et en particulier dans ce débat, l'Eglise aura intérêt à se demander en quoi cela permet effectivement d'écouter la position de l'autre et de rendre compte de la Vérité du Christ, de témoigner de son amour infini pour tout homme et des chemins qui mènent à lui.

---

[496] Bulletin de l'A.D.M.D. n° 21, septembre 1986, p. 25.

[497] C'est l'A.D.M.D. qui reproduit ces termes en caractère gras.

Conclusions

1 l'A.D.M.D., Association pour le Droit à Mourir dans la Dignité, défend trois objectifs : que la douleur de la personne malade soit effectivement traitée, qu'elle puisse refuser pour elle l'acharnement thérapeutique, qu'elle ait le droit et la possibilité pour elle-même de se suicider délibérément ou d'être euthanasiée si le suicide n'est plus possible.

   Bien qu'elle s'en défende, il y a une banalisation et une idéalisation de la mort volontaire et les autres objectifs ne sont pas défendus avec la même détermination.

2. Il y a une philosophie à l'A.D.M.D. : c'est le stoïcisme qui ici se caractérise par une exaltation de la raison, la négation en l'homme de la partie reptilienne de son cortex, un sens de la grandeur de l'homme qui passe par une maîtrise toujours plus affirmée de soi-même, une conception univoque de la vérité de l'homme et de ce qu'est la mort digne qui s'imposera d'elle-même et une compréhension de l'homme comme étant à lui-même sa propre mesure.

3. Cette revendication pour soi d'un droit à se donner la mort et la non-reconnaissance pour soi de la dignité de la vie en cas de dépendance liée à la vieillesse, à la maladie, au handicap physique et surtout mental, entraîne inévitablement une non-reconnaissance de la dignité de l'autre se trouvant dans cette situation et atteint immédiatement la possibilité pour autrui de vivre dans une ouverture à un au-delà de lui-même.

4. Pour l'Eglise, l'homme n'est pas à lui-même sa propre mesure. Il est aussi caractérisé par sa raison, mais celle-ci se comprend par rapport à d'autres éléments (coeur, imagination, passions, si l'on reprend les catégories de Pascal). L'homme dont parle l'Eglise est un homme divisé au plus profond de lui-même, marqué par le péché. Dieu, qui l'a créé, veut le sauver en Jésus Christ.

5. La conception que l'Eglise a de la dignité et celle de l'A.D.M.D. sont radicalement différentes et opposées en leur fondement. Celle de l'A.D.M.D. dépend de la conscience qu'en a le sujet qui est à lui-même sa propre mesure. Elle a un contenu soit positif (la maîtrise la plus absolue de soi-même) soit négatif (indignité pour soi d'une vie marquée par la vieillesse, le handicap, la maladie ou le sentiment d'être inutile, d'avoir assez vécu).

   Celle de l'Eglise ne dépend pas de la conscience qu'en a le sujet, ni de son état. Elle est dite sous forme de question, de mystère (Qu'est-ce que l'homme pour que tu penses à lui ?). Sans cesser d'être mystère, elle est dignité de la créature créée et sauvée par Dieu en Jésus Christ. Pour l'Eglise l'homme n'est pas à lui-même sa propre mesure mais se découvre à lui-même dans l'ouverture à l'inconnu en lui, dans l'ouverture aux autres et à Dieu.

   La mort digne que propose l'A.D.M.D. revient à résoudre la question que pose la souffrance en se donnant la mort, ce qui n'est pas à proprement parler une maîtrise de la mort. L'Eglise propose un autre chemin : vivre avec la question que me pose la souffrance, la mienne et celle de l'autre, et travailler à sortir de l'évidence de l'horreur pour accéder à une parole. Ce qui oppose l'A.D.M.D. et l'Eglise, ce n'est pas une simple interprétation du "Tu ne tueras point" mais l'ensemble du Décalogue.

6. Le droit à la mort qui spontanément apparaît comme un élément de liberté est au contraire un élément qui enferme l'homme dans la mesure qu'il a de lui-même, qui détruit en lui son humanité et le ferme au divin.

   Inversement, l'interdit du suicide délibéré et de l'euthanasie est libérateur. Il ouvre l'homme à une dimension insoupçonnée de lui-même, de l'autre, et il l'ouvre au divin. Cette ouverture n'est pas automatique. Elle implique un engagement de l'homme et que la loi ne soit pas pervertie.

7. Trois types de dialogues sont impossibles entre l'A.D.M.D. et l'Eglise :

   - un dialogue dans lequel on chercherait à trouver un compromis entre deux positions ;
   - un dialogue qui viserait à obtenir que l'un des partenaires se range à la position du premier ;
   - un dialogue qui viserait à obtenir que chacun puisse vivre selon sa propre option tolérant sans la combattre l'option de l'autre.

   Par contre, pour l'Eglise, un dialogue visant à connaître la position de l'A.D.M.D., à ne pas la caricaturer, à prendre au sérieux les questions qu'elles posent même s'il n'y a pas d'accord possible sur la réponse

donnée est important. Dans ce dialogue, en veillant au cadre dans lequel il se déroule, en n'étant pas dupe et en refusant les débats qui ne font qu'augmenter la confusion ou qui font paraître la position de l'A.D.M.D. comme évidente, l'Eglise aura à veiller à témoigner de l'amour infini de Dieu pour tout homme et du chemin qui ouvre à l'accueil de Dieu.

8. Au moment où un projet de loi est déposé, le seul dialogue est insuffisant. Il y a nécessité d'un engagement déterminé pour que ce projet ne soit pas adopté.

Dos de la couverture

Dr Bruno Cadart
"Réflexions sur Mourir dans la Dignité"
Editions Ressources
Laval, Québec, 2004
ISBN 2-923215-01-X

Accompagnement - soins palliatifs
Euthanasie - Suicide assisté

Deux conceptions d'un « mourir dans la dignité », deux écoles de pensée fondamentalement opposées. Un débat que le Dr. Bruno Cadart tente de clarifier.

D'un côté : les associations qui font la promotion de l'euthanasie et du suicide assisté au nom d'un « mourir dans la dignité » ; de l'autre, celles qui militent pour un accompagnement des malades dans la ligne du mouvement des soins palliatifs et du respect de l'interdit d'euthanasie.

Que l'on soit croyant ou non, quel est l'enjeu du débat sur l'euthanasie ? Quelle conception de la dignité sous-tend chacune des positions en présence ? Quelles sont les conséquences pour les malades et la société d'une légalisation de l'euthanasie ?

En 1997, Bruno Cadart commence ses études en médecine à Paris et se laisse toucher en profondeur par la question de la douleur, de la douleur trop souvent non traitée voire provoquée par absence de réflexion des soignants. De 1983 à 1986, il est dans le service du Dr. Annick Sachet à Ivry. Avec elle, il fait partie de ceux qui ont fondé les soins palliatifs en France et réalise une thèse très remarquée qui lui a valu la médaille d'argent de la faculté de Paris et le Prix National de Gériatrie en 1986. Editée sous le titre "En fin de vie, répondre aux désirs profonds des personnes", elle est vite devenue une référence étant diffusée à plus de 10 000 exemplaires.

De 1986 à 1990, l'auteur étudie la théologie à Lyon et réalise une maîtrise de théologie : « Quel dialogue est possible entre l'A.D.M.D. (l'Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité) et l'Eglise catholique sur le concept de dignité ? L'intégralité de cette maîtrise est reproduite et publiée dans ce livre sous le titre : "Réflexions sur Mourir dans la Dignité"

Depuis, Bruno Cadart a été ordonné prêtre pour le diocèse de Créteil. Il a été au service de cités populaires de la banlieue parisienne avant d'être élu au service des prêtres du Prado. Tout en n'exerçant plus la médecine, il a continué à accompagner des personnes en fin de vie.

Table des matières

Réflexions sur « Mourir dans la dignité » 1
Editions Ressources..... 1
Avant propos 2
1. Sensibilisé très tôt à la question de la dignité des personnes en fin de vie 2
2. La mise en place des soins palliatifs avec le Docteur Annick Sachet et la réalisation du livre « En fin de vie »..... 2
4. Mettre à disposition un document de recherche sur l'A.D.M.D. 5
5. Un « dialogue » difficile avec l'A.D.M.D. 5
Pour me contacter :..... 7
Introduction 8
1. Un constat: l'émergence de mouvements qui militent pour le droit à une mort dans la dignité et qui s'opposent sur la reconnaissance du droit à l'euthanasie et au suicide délibéré. 8
2. L'alternative à l'euthanasie ou au suicide volontaire que propose le mouvement des Hospices anglais: 8
3. Permettre à chacun de se faire son opinion. 9
4. Urgence d'une réflexion approfondie. 10
4.1 Une pression démographique. 10
4.2 Une plainte diffuse. 13
4.3 Un discours structuré refusant, pour soi, une vie marquée par la dépendance et le handicap. 14
5. "Mourir dans la dignité..." Oui! Mais quelle dignité? 14
Chapitre n°1: l'Association pour le Droit à Mourir dans la Dignité, ce qu'elle est à partir de ce qu'elle dit d'elle-même 16
1. Présentation générale..... 16
1.1 Quelques éléments de l'histoire de l'A.D.M.D. 16
1.2 Qui adhère à l'A.D.M.D. 16
1.3 L'objet de l'A.D.M.D. 17
2. Première approche de la conception de la dignité selon l'A.D.M.D. : 20
2.1 Y a-t-il une philosophie de l'A.D.M.D. ? 20
2.2 Un homme raisonnable et appelé à être toujours plus maître de lui-même. 20
2.3 Une dignité de l'homme liée à son intégrité physique et surtout mentale. 21
2.4 Un homme qui revendique pour lui-même la maîtrise de sa mort. 23
2.5 Le suicide délibéré de préférence à l'euthanasie. 26
Chapitre n°2: l'Association pour le Droit à Mourir dans la Dignité, une conception stoïcienne de la dignité : 28
1. Une lecture d'Epictète peut nous aider à approcher la conception de l'homme qui est celle de l'A.D.M.D.: 28
2. Le Dieu d'Epictète 28
2.1 Ses titres: 28
2.2 Un Dieu créateur. 29
2.3 Un Dieu qui est Père et qui nous rend tous frères: 29
2.4 Qu'est donc Dieu en réalité ?..... 30
2.5 Un Dieu proche ?..... 30
2.6 Pour approcher la position de l'A.D.M.D., dans la lecture d'Epictète, remplacer le mot "Dieu" par "ma raison" 30
3. L'homme selon Epictète 31
3.1 Un être raisonnable..... 31
3.2 Une personne morale..... 31
3.3 La finalité de l'homme..... 32
3.4 Des hommes libres 34
3.5 Acquérir la liberté en éclairant notre raison 34
3.6 L'homme, un être corporel. 36
3.7 L'homme face à la mort..... 36
4. La dignité de l'homme selon Epictète:..... 38
Chapitre n°3 : Une conception qui pose problème. 40

1. Un mouvement né d'un vrai problème 40
2. Plusieurs combats intriqués: 40
3. Une exaltation du suicide 44
4. Une négation de la dignité des personnes âgées, malades ou handicapées. 46
5. Une philosophie non dite : 48
6. Une conception qui se présente comme évidente. 49
6.1 L'évidence de l'erreur et de l'horreur. 49
6.2 Un appel exclusif à la sensibilité 51
6.3 Un refus de la question. 51
6.4 Un appel aux sondages pour fonder le caractère éthique. 52
6.5 Une expression de type totalitaire. 52
Chapitre n°4 : La conception de la dignité de l'homme de l'Eglise catholique telle qu'elle l'exprime dans Gaudium et Spes : 56
1. Présentation générale du texte. 56
1.1. Une parole adressée à tous les hommes 56
1.2. Eclairer les questions de l'homme d'aujourd'hui à la lumière de l'Evangile 56
1.3. Situer la dignité de l'homme au-dessus des fluctuations des opinions 57
1.4. Le lieu d'où parle l'Eglise: 57
1.5. Comment l'Eglise est-elle située dans ce dialogue? 58
2. L'Eglise, sa perception du monde actuel 59
2.1 Nécessité de discerner les signes des temps pour dire la dignité de l'homme 59
2.2 Un monde en plein bouleversement et dont les transformations sont marquées par l'ambiguïté 59
2.3. Une aspiration profonde de l'homme à une vie digne. 60
2.4. Une ambiguïté des transformations du monde qui trouve son origine dans l'homme lui-même: 60
3. Un homme qui n'est pas à lui-même sa propre mesure, qui se comprend à partir de son Créateur. 61
3.1. Un homme créé par Dieu à son image. 61
3.2. Une dignité exprimée sous forme de question: 62
3.3. Un homme marqué par le péché et que Dieu veut sauver: 62
3.4 Un homme indissolublement corps et âme. 62
3.5. Une créature marquée par la raison. 63
3.6. Un homme qui a une conscience morale. 63
3.7. Un homme libre. 63
3.8. Un homme mortel. 64
3.9. L'homme, un être social 65
4. La dignité comme caractéristique inaliénable de toute personne 66
5. Une dignité de l'homme dont l'aspect le plus sublime se trouve dans la vocation de l'homme à communier avec Dieu et dans l'action de Dieu qui vient rejoindre l'homme en se faisant homme. 67
Chapitre n°5: Deux conceptions de la dignité radicalement différentes. 70
1. Qu'est-ce qui fait mesure pour l'homme? 70
1.1. Pour l'A.D.M.D., l'homme est la mesure de l'homme. 70
1.2. Pour l'Eglise, l'homme n'est pas la mesure de l'homme. . 70
2. Comment est exprimée cette dignité? 70
2.1. A l'A.D.M.D., une définition qui propose un contenu. ... 70
2.2. Pour l'Eglise: une dignité exprimée comme mystère, comme question. 71
3. Pour l'A.D.M.D. et pour l'Eglise, l'homme est caractérisé par sa raison, mais celle-ci n'est pas située de la même manière dans les deux conceptions. 72
3.1. L'anthropologie de l'A.D.M.D.: une anthropologie qui réduit l'homme à sa raison. 72
3.2. Une anthropologie qui enferme la personne malade dans le domaine de l'horreur. 75
3.3. Pour l'Eglise, un homme divisé, inconnu à lui-même, qui se comprend dans l'ouverture au Dieu créateur et sauveur. 77
4. Un choix entre le droit à la mort et l'interdit d'euthanasie ou du suicide délibéré. 81
4.1 Un droit qui enferme l'homme sur lui-même. 81
4.2. Un interdit qui libère. 85
Chapitre n°6 : Entre l'Eglise et l'A.D.M.D., un dialogue impossible ?89
1. Deux conceptions de la dignité strictement opposées en leur fondement. 89
2. Un accord impossible. 89
3. Quel dialogue reste possible ? 90

3.1 Le seul débat rationnel est inadéquat mais reste nécessaire.90
3.2 Au delà du seul discours rationnel, faire appel au témoignage réciproque. 91
3.3 Reconnaître l'altérité de l'autre dans la parole échangée. . 91
3.4 Prendre au sérieux la question de l'autre. 91
3.5 Un dialogue qui permet une compréhension renouvelée de sa propre position. 91
4. Propositions de repères pour l'Eglise dans ce dialogue. 92
4.1 Ne pas perdre de vue que c'est la vérité de l'homme et du Christ qui est en jeu. 92
4.2 Témoigner de l'amour infini du Christ pour tout homme. 92
4.3 Dialoguer, mais ne pas être dupe..... 93
Conclusions 95
Dos de la couverture 97
Table des matières 98